

Annexe E28 Sénateur S. Pla _____	3
Annexe@31 EP Hyd'Occ avis RAMES BTP _____	9
Annexe@36 EP Hydrogène ne PLN avis EELV GL Narbonne VD ____	17
Annexe@62 ECCLA pour EP PLN H2.pages _____	25
Annexe@63 Blanchard Avis Hyd Occ _____	31
Annexe@68 DERBI CE-12-22 lettre de soutien au projet HYDOCC -enquête publique _____	33
Annexe@78 Berthe Avis EP_Hyd'Occ _____	35
Annexe@79 FASPA HID OCC - AVIS DEFAVORABLE _____	43
Annexe 6a Fiche-H2-FH-Fuite-d'hydrogène ne _____	45
Annexe 6b Fiche-H2-FH-Fuite-d'hydrogène ne _____	47
Annexe 7a DCM PLN 04- Création d'une usine de production d' hydrogène dde autorisation environnementale et raccordement réseau élec _____	51
Annexe 7b DCM Sigean DEL-2022-091 _____	55
Annexe 7c DCM Gruissan 2022-101 _____	59
Annexe 8a PLN Certificat d'affichage Usine HYDOCC RTE _____	61
Annexe 8b Sigean_certificat-affichage-EP-PLN-HDRO _____	63
Annexe 8c Gruissan_certificat_affichage_EP-PLN _____	65
Annexe 9 PV de synthèse _____	67
Annexe 10 Memoire en reponse HydOcc_reponse_avis_EP_VF ____	131
Annexe 11 Avis Région Occitanie D2022 27_D22-05874 _____	177
Annexe 11 Avis_region_occitanie_21-1-2022 _____	179



Monsieur Emmanuel NADAL
Commissaire Enquêteur
Chargé de l'enquête publique sur le projet
Hyd'Occ à Port la Nouvelle

Narbonne, le 24 novembre 2022

Objet : contribution à l'enquête environnementale

Sébastien Pla
Sénateur de l'Aude

*Membre de la Commission
des Affaires Economiques*

Membre de la Délégation aux Entreprises

Vice-Président du Groupe d'Etudes Vigne et Vin

15 rue de Vaugirard
75921 PARIS cedex 6
s.pla@senat.fr

BP 50412
11104 NARBONNE cedex
senateursebastienpla@gmail.com

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous remercie de l'intérêt que vous avez accordé aux démarches que j'ai engagées avec l'appui de plusieurs de mes collègues parlementaires s'agissant de la nécessité d'un raccordement du projet d'infrastructure à hydrogène BAR/MAR au site Eolmed de Port la Nouvelle.

Je vous suis reconnaissant d'avoir bien voulu m'inviter à participer et contribuer à l'enquête environnementale relative au projet Hyd'Occ.

Je vous prie de bien vouloir recevoir ma contribution.

Restant très attentif aux suites de cette enquête, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'assurance de ma parfaite considération.

Cordialement à vous

Sébastien PLA



Monsieur Emmanuel NADAL
Commissaire Enquêteur

Narbonne, le jeudi 24 novembre 2022

Références à rappeler :SP/SF/MIN/24/11/22

Objet : *Contribution à l'enquête environnementale relative au projet de création d'une usine de production et de stockage d'hydrogène sur le port de Port la Nouvelle et de son raccordement électrique au réseau public de transport d'électricité*

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je souhaiterais apporter ma contribution à l'enquête environnementale relative à l'usine Hyd'Occ, première unité de grande puissance de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau projetée à Port la Nouvelle, qui vous a été confiée.

Sébastien Pla

Sénateur de l'Aude

*Membre de la Commission
des Affaires Economiques*

Membre de la Délégation aux Entreprises

Vice-Président du Groupe d'études Vigne et Vin

15 rue de Vaugirard
75921 PARIS cedex 6
s.pla@senat.fr

BP 50412
11104 NARBONNE cedex
senateursebastienpla@gmail.com

A titre liminaire, il me semble utile de rappeler la nécessité de trouver des solutions pour accélérer la transition écologique qui s'impose à nous, à la fois pour répondre aux objectifs de sobriété que nous nous sommes collectivement fixés, mais aussi dans l'urgence de cette crise énergétique.

L'hydrogène fait partie de ces solutions et présente une opportunité unique de changer de modèle énergétique pour décarboner de larges secteurs de l'économie.

L'hydrogène peut être utilisé comme combustible ou comme vecteur énergétique associé à d'autres pour produire de la chaleur, notamment dans l'industrie de procédés à haute température, l'industrie cimentière, métallurgique, des matériaux de construction, mais aussi dans les transports (aéronautique, production d'e-methanol) et pour la production d'engrais.

A moyen terme, avec le développement attendu des énergies renouvelables électriques, l'hydrogène peut aussi servir à stocker de l'électricité excédentaire produite à partir de ces énergies renouvelables, et constituer ainsi un soutien stratégique en pointe de consommation du réseau électrique.

Ainsi, pour s'affranchir de la dépendance de l'Union européenne à l'égard du gaz russe, des objectifs ambitieux de production et de consommation ont été proposés au niveau européen dans le cadre du plan d'action « *RePowerEU* », publié en mai 2022, afin d'accélérer le déploiement de l'hydrogène et d'atteindre, d'ici 2030, 10 millions de tonnes de production domestique.

Question de souveraineté, mais aussi véritable occasion de réindustrialiser les territoires, créer et reconverter les emplois, développer les compétences sur toute la chaîne de valeur de l'hydrogène (production, transport, stockage,

usages), gagner en indépendance technologique et énergétique : il s'agit bien d'une filière stratégique pour la France comme pour l'Europe, et ces enjeux sont au cœur des débats ouverts par la crise énergétique que nous traversons.

Ainsi, la massification de la production d'hydrogène vert grâce au projet Hyd'Occ, qui fera la force de notre industrie de demain, en Région Occitanie Pyrénées, représente un atout majeur pour accompagner les territoires sur la voie de la sobriété énergétique et construire une France plus autonome et plus résiliente.

Dans ce contexte, la sécurité d'approvisionnement permise par la liaison transfrontalière au sud de l'Europe avec le projet d'infrastructure Barcelone / Fos-sur-Mer « BAR/MAR » pourrait amplifier la dynamique de production décarbonée au cœur des territoires et lui est complémentaire, et ce, à condition que cette future infrastructure relie le site éolmed de Port la Nouvelle.

Notre Région Occitanie Pyrénées, soutenue par l'Union européenne et par la Banque d'investissement, ambitionne en effet de devenir la première région d'Europe à énergie positive (REPOS) à l'horizon 2050.

Elle a d'ailleurs été la première à adopter, dès 2019, un plan régional pour le déploiement de l'hydrogène renouvelable, doté de 150 M€ et visant à déployer d'ici 2030 deux sites de production massive d'hydrogène renouvelable. À ce titre, elle a largement anticipé en investissant dans le premier projet d'ampleur industrielle de production d'hydrogène renouvelable sur le territoire régional qui permettra de produire, dans un peu plus d'un an, jusqu'à 4 tonnes par jour d'hydrogène décarboné, soit 10 MW d'hydrogène vert en 2024 et à terme 40 MW par an, grâce à l'électricité produite par les éoliennes Eolmed de Port-la-Nouvelle.

Permettre à notre Région de conserver cet avantage compétitif et de contribuer à l'émergence d'une réponse énergétique d'avenir constitue une occasion inédite et nous devons être au rendez-vous.

Grâce à cette nouvelle filière d'hydrogène vert que permet l'éolien en mer flottant au large de Port-La-Nouvelle, le département de l'Aude accueillera, demain, LE premier port de la transition énergétique de la Méditerranée occidentale avec ses 6 millions de tonnes de trafic en 2030, dont la moitié serait constituée par les produits « verts ». Cela en fera un poids lourd de la trajectoire de Région à énergie positive (Repos) puisqu'il pourrait compter parmi les premiers hub hydrogène vert déjà opérationnels, au cœur d'un écosystème local de production et d'utilisation des énergies renouvelables.

Effet levier de cette logique d'aménagement du territoire régional, il permettrait de décarboner, dans l'avenir, les activités industrielles de cimenterie, portuaires, ferroviaires, métallurgiques, aéronautiques comme les procédés de fabrication des matériaux de construction et de développer les infrastructures bas-carbone de demain.

Le corridor Hydrogène, engagé par notre région Occitanie, intègre aussi le déploiement, sur les grands axes de mobilités terrestres, d'un vaste plan de stations hydrogène pour favoriser les mobilités zéro-émission.

Au regard de l'opportunité que l'hydrogène vert représente pour notre indépendance énergétique ainsi que pour le développement de notre Région

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

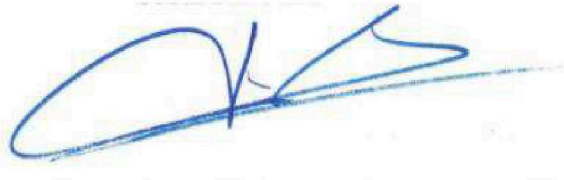
au cœur de la coopération transfrontalière France/Espagne, le projet Hyd'occ permettrait le développement stratégique de toute une filière industrielle de massification de production d'hydrogène décarboné multi-usages, et engagerait toute une filière industrielle d'énergie bas-carbone dans le Sud ouest de la France.

Pour conserver notre avance de compétitivité régionale, et placer le département de l'Aude à la pointe de ce changement de modèle énergétique, le projet Hyd'Occ me semble déterminant et je lui suis favorable.

Telle est la contribution que je vous adresse en qualité de Sénateur de l'Aude.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, en l'assurance de ma respectueuse considération.

Sébastien PLA

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line and a final flourish.

AVIS SUR LE DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE PROJET HYD'OCC (usine de production d'hydrogène et raccordement électrique)

Qui sommes-nous ?

Notre jeune association RAMES-BTP s'est donnée pour but de

- Développer et soutenir des actions d'intérêt général à caractère social, environnemental, culturel et éducatif sur le territoire de l'arrondissement de Narbonne, du département de l'Aude, de l'Occitanie.
- Organiser des actions citoyennes pour alerter sur les enjeux de la résilience face aux crises actuelles (environnementale, économique, sanitaire et sociale)
- Echanger, animer, organiser des manifestations et lancer des initiatives locales autour des questions d'éco-citoyenneté, d'économie sociale et solidaire
- Permettre une alternative à la consommation de masse, promouvoir une économie circulaire, une agriculture locale et respectueuse de l'environnement ainsi que la mise en réseau d'idées et de savoir faire écologique
- Promouvoir et accompagner une profonde transition écologique, sociale et humaine de la société, en favorisant la recherche individuelle et collective et la mise en place d'alternatives innovantes et soutenables
- Créer du lien entre les personnes physiques ou morales intéressées, allant dans le sens de nos objectifs.
- Veiller aux atteintes à l'environnement.

Elle est la traduction « institutionnelle » d'un collectif qui s'était donné pour nom : Balance Ton Port la Nouvelle, constitué à la suite de l'enquête publique de 2018 sur le projet d'extension portuaire. Il rassemblait des personnes venant d'horizons divers (scientifiques, politiques, économistes, agriculteurs, ingénieurs, simples citoyens...) très critiques sur ce projet, n'en entrevoyant la pertinence tant économique que son dimensionnement. De plus les études environnementales présentaient de nombreux biais faisant craindre des effets extrêmement néfastes dans les années à venir.

C'est à ces titres que nous avons pris connaissance du présent dossier et formulons un avis.

Adresse : RAMES – BTP, 36 rue des Carrierettes 11440 Peyriac de mer
Site Internet : <https://balancetonportlanouvelle>

Association Réfléchir Agir pour une Méditerranée Écologique et Solidaire Balance Ton Port La Nouvelle

Association loi 1901 déclarée le 17 avril 2021 enregistrée sous le numéro WW113008144

Introduction

La molécule d'hydrogène porte une réputation de dangerosité. L'accident du dirigeable allemand Hindenburg, avant guerre a laissé des traces dans les mémoires, même pour ceux qui n'ont pas connu directement cette époque. Depuis quelques années, elle revient sur le devant de la scène dans un contexte de crise énergétique et avec l'avancée technologique d'une part des électrolyseurs et d'autre part des piles à combustibles. Ainsi, en utilisant de l'électricité « verte » par des sources renouvelables nous pourrions obtenir de l'hydrogène « vert ».

La redondance des qualificatifs « vert » éveillent la crainte du greenwashing. Les recherches que nous avons pu mener montrent que cette suspicion n'est pas sans fondement : consommation énergétique folle, forte consommation d'eau, procédés et usages dépendants de l'emploi de métaux rares issus d'activités minières qui n'ont rien de « vertes » et sont encore moins vertueuses...

A la lecture des publications de la région Occitanie, la propagande pour l'hydrogène est constante, vantant ses immenses mérites. De manière directe ou subliminale, il est présenté comme appartenant à « l'écologie des solutions ». Autrement dit, avec ça, on peut continuer comme avant alors que nous savons pertinemment que le monde qui est en train de naître ne peut ressembler à l'ancien. Les ressources de la terre sont limitées, l'énergie est une denrée rare, la crise climatique perturbe les cycles de l'eau, la rendant moins disponible... Et que dire des projets de fabrication des carburants de synthèse qui en brûlant vont rejeter du CO₂ ?

Notre association étant d'abord territoriale, nous prenons connaissance du dossier d'enquête publique et examinons en priorité ce qui nous paraît le plus important :

- L'eau
- La sécurité
- L'énergie
- L'environnement et le paysage

L'eau :

Electrolyser de l'eau nécessite de disposer de cette matière, en grande quantité. La loi la désigne comme bien commun de la nation. En conséquence, nul ne peut en disposer à discrétion et si l'on opère une hiérarchie de sa valeur intrinsèque, celle qui a été rendue potable, c'est à dire propre à la consommation humaine, est en haut de l'échelle. C'est d'ailleurs elle qui est priorisée lors des périodes de restrictions d'usages. Celles-ci sont là chaque année, sur des périodes de plus en plus longues et rien n'indique qu'à l'avenir, cette situation s'inverse durablement.

Comme beaucoup, nous avons été surpris que l'alimentation du process de l'usine soit par le réseau public d'eau potable. A aucun moment, le maître d'ouvrage n'envisage d'alternative alors que nous sommes en bord de mer. Sa vague promesse d'étudier

Adresse : RAMES – BTP, 36 rue des Carrierettes 11440 Peyriac de mer
Site Internet : <https://balancetonportlanouvelle>

Association Réfléchir Agir pour une Méditerranée Écologique et Solidaire Balance Ton Port La Nouvelle

Association loi 1901 déclarée le 17 avril 2021 enregistrée sous le numéro WW113008144

l'alimentation par les eaux rejetées par la station d'épuration¹ ne tient pas d'avantage au moment où leur utilisation dans l'irrigation ou même dans les usages domestiques sort des laboratoires pour entrer dans les réalisations concrètes sur le terrain.

Manifestement, le porteur du projet fait le forcing sur ce point. A la demande de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) : *«La MRAE recommande de préciser l'impact potentiel des prélèvements sur la ressource en eau, en particulier de la Basse vallée de l'Aude qui présente un déséquilibre quantitatif, de définir dès à présent les actions et mesures prévues pour réduire la consommation d'eau en fonctionnement habituel comme en période de sécheresse, de recueillir l'avis de la CLE du SAGE de la Basse vallée de l'Aude sur le projet.»*, Il est répondu *« Il semble que le SAGE de la Basse Vallée de l'Aude, au regard du courrier transmis (...) démontre que le projet est conforme à l'arrêté inter préfectoral (...) de 2017 (...) »*

La certitude n'est manifestement pas au rendez-vous ! On ne connaît pas la teneur de ce courrier et la situation qui prévalait en 2017 est-elle la même 5 ans plus tard. Et la question n'est pas là. Il n'est pas question que l'eau potable destinée à la consommation humaine finisse dans des électrolyseurs industriels, au moment où tout le monde s'interroge sur notre avenir hydrique.

Pareillement, les rejets devraient aller dans le réseau de tout à l'égout. La société Qair se fait fort d'une lettre d'accord de principe de la part de Veolia, gestionnaire du réseau. La lecture que nous en faisons est différente, les conditions posées² rendent difficiles la signature d'une convention de rejet tri partite entre : Qair, Veolia, Agglomération du Grand Narbonne. Quand Qair justifie son projet sur ce point, en disant que *« ces effluents ne seront pas chargés en matières organiques, paramètre limitant des stations d'épuration (...) »*. Nous supposons par là que Qair entend ne rejeter que de l'eau (sans matières fécales et autres). Ors, les paramètres nominaux d'une station d'épuration sont la charge organique et la charge hydraulique qui déterminent sa capacité exprimée en équivalent/habitant. Cette assertion de la part de Qair tend à induire en erreur le lecteur.

La sécurité

Notre zone portuaire concentre plusieurs sites SEVESO, tous très proches de la zone urbaine. Cette situation fait courir les plus grands risques à la population et aux travailleurs de ces différents sites. La création d'un nouveau site accroît forcément ces risques et le choix de son implantation doit être guidé en priorité par l'éloignement des parties urbaines et des autres sites SEVESO afin d'éloigner le spectre de « l'effet domino ».

Le parti pris de la SEMOP/Qair est à l'opposé. Inclusion dans les sites SEVESO existant pour éviter de faire peser d'éventuelles contraintes sur les industries et installations logistiques que l'on souhaite voir venir ici. Il en résulte une implantation qui empiète sur les cercles de danger du plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de l'usine Frangaz, en

¹ Pièce n°2, page 8

² Lettre de Veolia jointe en annexe au dossier d'enquête

Adresse : RAMES – BTP, 36 rue des Carrierettes 11440 Peyriac de mer
Site Internet : <https://balancetonportlanouvelle>

Association Réfléchir Agir pour une Méditerranée Écologique et Solidaire
Balance Ton Port La Nouvelle

Association loi 1901 déclarée le 17 avril 2021 enregistrée sous le numéro WW113008144

bordure de la route d'accès aux dépôts pétroliers, gaziers et d'alcools, en mitoyenneté du dépôt du transporteur CAMIDI.

Ce dernier bien que ne faisant l'objet d'aucun classement particulier est largement spécialisé dans le transport des hydrocarbures. La nuit du 27 au 28 juillet 2010, il a été le siège d'un accident de type industriel : l'explosion d'un camion de GPL suivi de l'incendie des camions situés à proximité. D'après des témoignages, des débris ont atteint les sites SEVESO voisins. Heureusement, il n'y eut « que » 13 blessés.

Le dossier d'enquête, pièce 3 page 173 est explicite : *« La concentration d'activités industrielles dans l'enceinte portuaire de Port la Nouvelle, dont certains classés SEVESO, engendre un risque industriel fort à l'échelle de la zone d'implantation potentielle. Les règles détaillées dans les périmètres de protection définis devront être respectées lors de la définition du projet. Le risque lié au transport de matières dangereuses est également fort en raison de la proximité de la ligne ferroviaire de transport de fret et des sites de dépôt d'hydrocarbure. L'enjeu lié aux risques technologiques est fort. »*

De son côté, la MRAE a donné un avis demandant de : *« (...) ré-évaluer l'analyse des effets cumulés avec les installations et projets voisins et à proposer des mesures adaptées en conséquence. »* Qair se contente de répondre que les données des études danger ne sont pas communicables au titre de la réglementation sur les activités sensibles. En conséquence, seule est présentée une synthèse. La synthèse montre que seuls les dangers émanant de l'usine sont étudiés et en conclusion, aucun phénomène dangereux ne devrait sortir du site lui-même. L'étude d'impact en conclue : *« En cas de défaillance d'un site voisin. Les potentiels dangers externes à l'installation (notamment liés aux établissements faisant l'objet du PPRT en vigueur) pourraient initier des phénomènes dangereux externes sur site d'ores et déjà identifiés et étudiés en raison des risques industriels intrinsèques à l'installation. Aucun phénomène dangereux externe n'est donc ajouté à l'analyse des risques (...) »*

Cette réponse ne peut satisfaire tous ceux qui craignent pour leur sécurité. Combien d'études de cette sorte ont conclu à un danger plus qu'improbable et qui n'avaient pas prévu l'événement qui est arrivé et déclenché la catastrophe. Sur les 4 sites d'implantation qui ont été étudiés, celui retenu est le pire : inséré dans un environnement hautement accidentogène et au plus proche de la zone urbaine. Il semble que ce soient uniquement des considérations financières qui aient guidé ce choix

L'énergie

La promesse d'un hydrogène renouvelable (ou vert) repose sur l'accès à de l'électricité d'origine renouvelable qui proviendrait en partie de l'autoconsommation. Contrairement à ce qu'annoncent des politiques locaux, il y a longtemps que nous avons compris que cette usine ne serait pas raccordée au parc d'éoliennes flottantes qui vont être construites ici. Le dossier le confirme.

Adresse : **RAMES – BTP, 36 rue des Carrierettes 11440 Peyriac de mer**
Site Internet : **<https://balancetonportlanouvelle>**

Association Réfléchir Agir pour une Méditerranée Écologique et Solidaire Balance Ton Port La Nouvelle

Association loi 1901 déclarée le 17 avril 2021 enregistrée sous le numéro WW113008144

A notre connaissance, Qair, actionnaire de la SEMOP, bénéficie³ d'un sous-contrat de production et fourniture d'électricité renouvelable. Il repose sur des implantations de parcs photovoltaïques sur toitures, ombrières, bassins de rétention ainsi qu'au sol dans les secteurs touchés par les PPRT. Un plan joint au contrat désigne un secteur 2a correspondant en partie au projet HYD'OCC.

D'après cette annexe au contrat, la puissance attendue est 20 MW. Au regard de ce chiffre et de la puissance absorbée par l'usine (60 MW), la promesse d'une autoconsommation par ces parcs photovoltaïques n'est pas suffisante pour une alimentation en continue, 24 h/24. Le complément⁴ sera fourni par le Réseau de Transport d'Electricité (RTE) dont par ailleurs nous apprenons que la puissance disponible au poste source de Port la Nouvelle est de 25 MW. Nous avons lu avec intérêt que tous les électrons y sont tracés. Nous ignorions qu'ils étaient estampillés Nucléaire pour les uns, Renouvelable pour d'autres et peut-être même colorés suivant l'origine....

En fait, ce sont des contrats de fourniture avec des producteurs extérieurs qui s'engagent à injecter dans le réseau l'équivalent, sans prendre en compte les probables pertes de puissance en ligne. Il est question d'un parc sur un site pollué aux hydrocarbures (ancien dépôt Purfina ?). Ce choix peut sembler cohérent. Par contre, quand il est question de « *valoriser du foncier sur des communes environnantes* », nous comprenons qu'il s'agit d'artificialiser des espaces naturels et condamner pour longtemps des terres agricoles. La mode actuelle de l'agrivoltaïsme ne peut masquer l'incompatibilité quasi générale entre l'exploitation agricole et la production photovoltaïque. Cela est contraire aux objectifs même de notre association et ne pouvons l'accepter.

Le volet des fournitures d'électricité verte comprend un domaine d'achat/vente sur les marchés d'électricité verte et des certificats d'origine qui relève plus de la spéculation financière que du traitement vertueux de l'énergie. Nous sommes là dans le libéralisme le plus débridé, celui qui nous conduit aux bords de la catastrophe ultime rendant la terre inhabitable pour nous pauvres humains.

Nous profitons de cet avis pour réitérer l'incompréhension de certains d'entre nous quant au choix du tracé de liaison électrique entre le futures éoliennes off shore et la terre. Le choix a été fait d'un tracé sud, à travers ou en frange des zones habitées alors qu'un tracé nord, plus court (donc plus économique⁵) était possible et permettait de desservir directement l'usine d'hydrogène. L'argument de la proximité avec la réserve naturelle de Ste Lucie ne tient pas. Le chantier, de quelques jours avec une trancheuse, en bordure du chemin d'accès à la plage, effectué en dehors des périodes de nidification n'aurait eu qu'une incidence très faible.

3 Voir annexe 25 au contrat SEMOP/Région Occitanie

4 Voir chapitre V de la pièce 3 : Description technique Hyd'Occ, pages 203 et suivantes.

5 L'investissement est à la charge de tous les usagers du réseau public d'électricité à la travers une augmentation de la TURPE.

Adresse : RAMES – BTP, 36 rue des Carrierettes 11440 Peyriac de mer
Site Internet : <https://balancetonportlanouvelle>

Association Réfléchir Agir pour une Méditerranée Écologique et Solidaire
Balance Ton Port La Nouvelle

Association loi 1901 déclarée le 17 avril 2021 enregistrée sous le numéro WW113008144

Environnement et paysage.

Dans le dossier d'enquête, la pièce n°3 (Etude d'Impact Environnemental) considère que cette usine va s'implanter sur un terrain nu à la suite de l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2015. Ce dernier a autorisé l'aménagement de la plate-forme logistique sur laquelle elle sera implantée. Cette description n'est pas exacte au moment où ce dossier a été rédigé. Le remblaiement de la zone n'avait pas encore commencé. Depuis 2015, sansouires et roselières s'y étaient développées et il est possible que de nouvelles espèces protégées se soient installées. Nous n'avons pas les moyens de le vérifier mais nous attirons l'attention des autorités environnementales sur ce point.

Les travaux entrepris depuis quelques mois consistant à araser les anciennes levées délimitant les parcelles, édifier un merlon élevé sur les limites périphériques de la zone et à la remblayer, effacent définitivement les traces des anciennes tables saunantes sur lesquelles cristallisait le sel. Toutefois, l'arrêté préfectoral de 2015, reprenait les dispositions des prescriptions⁶ venant des négociations avec le Pole Canal⁷. En l'occurrence, il s'agissait de protéger une échappée visuelle⁸ depuis le chemin de halage de la Robine vers les anciens salins en ayant au premier plan un bassin de rétention projeté. « *Un bassin de rétention dont l'aspect s'inspire des anciennes tables salantes est réalisé de manière à préserver un cône de visibilité depuis le début du chemin de halage vers la Réserve naturelle Régionale de Sainte Lucie.* ». L'étude paysagère présentait même une simulation démonstrative. Par ailleurs, des prescriptions d'insertion paysagère étaient données pour ce qui n'était pas dans cette échappée visuelle. Les travaux d'enclôture qui viennent d'être réalisés sont en contradiction totale avec ce texte et contreviennent à l'arrêté de 2015.

Les rédacteurs de la pièce n°3 ignoraient très probablement ces dispositions puisqu'ils ont écrit⁹ : « *Quelques portions des sentiers [Golfe Antique] sont enclavées (...) entre les arbres à la lisière de l'île Ste Lucie. Entre deux, l'ouverture visuelle est conséquente le long de la zone d'implantation potentielle. Les interactions avec les randonneurs sont alors constantes.* »

Si tout cela n'a pas de lien direct avec le projet d'usine d'hydrogène, c'est quand même la marque de considérations que les dirigeants de la SEMOP ont pour l'environnement tout en tenant de grands discours.

L'étude paysagère intègre le patrimoine bâti ou naturel en oubliant le bâti de l'ancien haut fourneau situé en entrée de PLN, côté sud, inventorié au titre du patrimoine industriel¹⁰

6 L'article II-4-1 du contrat de concession : « *Le Concessionnaire s'attachera à respecter les différents engagements, préconisations et mesures définis par l'étude d'impact, dans le dossier d'enquête publique et par les différents arrêtés d'autorisation obtenus (Annexe 9). Les évolutions éventuelles du Projet ne devront pas conduire à des modifications substantielles comparativement au dossier d'enquête publique, sauf en cas de nécessité absolue justifiée par des impératifs techniques.* »

7 Le Pôle Canal est chargé de la gestion du Canal du Midi (dont dépend la Robine), classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Les prescriptions paysagères sont reproduites dans l'étude d'impact du dossier d'enquête publique de 2018, page 25.

8 Article 10 de l'arrêté préfectoral n° DREAL-SN-PEL-11-2015-003

9 Etat Initial de l'Environnement page 103

10 Michel Wienin Patrimoine Industriel de l'Aude, éd. L'Inventaire

Adresse : RAMES – BTP, 36 rue des Carrierettes 11440 Peyriac de mer
Site Internet : <https://balancetonportlanouvelle>

**Association Réfléchir Agir pour une Méditerranée Écologique et Solidaire
Balance Ton Port La Nouvelle**

Association loi 1901 déclarée le 17 avril 2021 enregistrée sous le numéro WW113008144

de la deuxième moitié du XIXème siècle. Il est remarquable par ses murs en pierre taillées de dimension cyclopéenne. Très proche du tracé du raccordement électrique. Il est en vue directe du transformateur de la Garrigue.

La commune de Port la Nouvelle est pauvre en patrimoine bâti. L'ancienne usine Saupiquet a été sauvée par sa transformation en médiathèque. L'ancien haut fourneau est à l'abandon et mériterait d'être ouvert au public. Sa propriétaire est régulièrement mise en demeure¹¹ de respecter ses obligations en matière de réhabilitation du site. Nous souhaitons que cette situation ne perdure pas et que le public puisse découvrir les lieux.

Conclusion, avis

Dans ce présent avis, nous avons essayé de décortiquer le projet qui nous est présenté sans avoir les moyens d'aller au fond des choses par manque de temps et parfois de compétences très précises. Néanmoins, tout ce que nous avançons est sourcé ce qui confère à notre avis son caractère de sérieux.

Les éléments que nous avons soulevés concernant la sécurité, les mésusages de l'eau, le flou concernant la fourniture électrique... suffisent à exiger de reconsidérer ce projet.

En conséquence,

**L'ASSOCIATION RAMES-BTP EMET UN AVIS DEFAVORABLE
AU PROJET D'USINE DE PRODUCTION D'HYDROGENE HYD'OCC
PRESENTE A L'ENQUETE PUBLIQUE**

¹¹ Par exemple, arrêté préfectoral n° DREAL-UD11-2018-59 du 21/12/2018

Adresse : RAMES – BTP, 36 rue des Carrierettes 11440 Peyriac de mer
Site Internet : <https://balancetonportlanouvelle>



GROUPE LOCAL DU NARBONNAIS

Avis sur l'enquête publique ayant trait au projet Hyd'Occ à Port la Nouvelle

Présentation d'EELV

Europe Ecologie les Verts est un mouvement politique écologiste. Le terme «écologie» a été créé en 1866 par le biologiste Ernst Haeckel pour décrire la science des interrelations entre les organismes et leur milieu, leurs adaptations et leurs associations. L'émergence de l'écologie politique accompagne le développement industriel dès le début du XIXème. Depuis, les différentes crises que nous traversons : sociales, environnementales, énergétiques, climatiques, de santé publique... démontrent la nécessité de changer de modèle socio-économique. La justesse de nos propositions est reconnue et elles reçoivent de plus en plus d'écho dans la société, ici, en France comme ailleurs dans le monde.

Le mouvement est structuré au niveau local, régional et national.

La présente contribution à cette enquête publique émane du groupe local du Narbonnais. Nous avons pris connaissance du dossier consultable sur le site internet de la préfecture de l'Aude.

Introduction, généralités sur l'hydrogène

Si la molécule est connue depuis longtemps, ses usages comme source d'énergie pour l'éclairage remontent à la fin du XIXème siècle avec le gaz d'éclairage¹.

Depuis de nombreuses années, il est largement utilisé dans l'industrie chimique. Plus récemment, il a attiré l'attention des chercheurs et ingénieurs comme vecteur d'énergie décarbonée. En effet l'électricité produite à partir d'énergie renouvelable peut électrolyser de l'eau pour produire de l'hydrogène. On qualifie l'hydrogène ainsi obtenu de « vert ».

Les articles de presse (et par extension, les media) sont très nombreux à lui promettre un grand avenir pour remplacer les carburants fossiles, que ce soit par combustion ou par la force électrique, à travers des piles à combustible. L'idéologie solutioniste en fait une panacée, voyant déjà voler des avions à hydrogène, rouler des trains à hydrogène, naviguer des cargos à hydrogène, transporter des marchandises par des camions à hydrogène, etc.

Nous reconnaissons bien des intérêts pour l'hydrogène, nous ne pouvons nous ranger à cet enthousiasme absolu. Un article paru dans une revue scientifique² titrait : *L'hydrogène en France, une filière prometteuse... dans 30 ans*. A la lecture du dossier qui nous est soumis, nous constatons que la production de 7 000 t d'hydrogène, nécessite une puissance installée de

1 <https://www.france-hydrogene.org/technical-sheet/1-3-production-et-consommation-dhydrogene/>

2 Marie Degremont, in La Recherche avril 2021

46,5 MW. La consommation annuelle d'électricité en pleine charge serait plus que conséquente. Pour se rendre compte de ce que cela représente, il faut savoir que la consommation d'hydrogène en France est de l'ordre de 900 000 t/an. Il s'agit d'hydrogène « gris » produit à partir de vaporéformage de gaz naturel ou de charbon, en quasi totalité utilisé dans l'industrie (chimique et autre).

Pour participer à la décarbonation de ces industries, en se basant sur le ratio ci-dessus (46,5 %MW pour 7 000 t), nous devrions avoir 129 unités de production semblables au projet Hyd'Occ. Le tout mobilisant la production de 6 000 à 8 700 éoliennes offshore de 10 MW. Un développement rapide et massif du nucléaire (sans compter les questions qu'il pose par ailleurs) n'est pas plus pertinent puisque cela mobiliserait la production de 5 à 8 réacteurs type EPR. Et à la clé, les conflits d'usage de l'électricité...

Il apparaît donc que l'hydrogène vert, ne peut peser de manière décisive dans les défis énergétiques présents et à venir. Les discours l'entourant relèvent trop souvent du : continuer comme avant. Par contre, nous pensons que l'hydrogène vert présente un intérêt dans certains domaines tels que le stockage d'énergie.

En ce qui concerne la mobilité, la prudence doit être de mise. Récemment, le land de Bade Wurtemberg a commandité une analyse comparative (électrification, batteries, hydrogène) pour l'usage d'énergie³ sur deux lignes ferroviaires régionales. Dans les deux cas, l'hydrogène était particulièrement défavorable. Il y a quelques mois, la métropole de Montpellier annonçait abandonner⁴ son projet de bus hydrogène, trop compliqué à mettre en œuvre.

Il y a environ 6 ans, quand il a été question d'une production d'hydrogène à Port la Nouvelle, elle était présentée comme stockage d'électricité. En l'occurrence, la production d'hydrogène devait correspondre à des pics de production électrique (éolien flottant) non consommée. Pour nous, cela faisait sens. La loi de 2017, à la suite d'un amendement gouvernemental a confié le monopole du raccordement des éoliennes en mer au réseau haute tension géré par RTE, filiale d'EDF. Dès lors, la production d'hydrogène s'insérerait dans un tout autre contexte. Cela a été conforté par les premiers éléments publiés à propos du projet qui nous intéresse. Une usine vouée à tourner 24 h/24 est là, pour produire et toujours plus, si possible.

Le projet HYD'OCC est indissociable de la politique portuaire de la SEMOP. Sur ce sujet, le dossier d'enquête est peu disert. Cette usine de production devrait être complétée à l'horizon des années 2030 par des importations massives pouvant atteindre 300 000 t/an. C'est ce qui ressort de différents dossiers comme les annexes au contrat SEMOP/Région ou ce que confirme le récent dossier d'enquête publique pour la deuxième phase des aménagements portuaires. Ce dernier projet est porté par un autre actionnaire de la SEMOP que Qair : DEME. Cela a une signification particulière pour le développement de la production d'hydrogène à Port la Nouvelle. Elle est limitée par la puissance électrique disponible et par les volumes d'eau potable⁵. En outre, elle souffrira de la concurrence des importations, en provenance en particulier d'Oman où DEME réalise⁶ d'importants investissements. Les coûts annoncés étant largement inférieurs à ceux de la production locale, Quant à savoir si le site portuaire de Port la Nouvelle sera, un jour, relié au projet Barmar⁷, nous n'avons pas de réponse à ce jour. Nous remarquons simplement que les documents émanant du lobby de

3 <https://www.railwaygazette.com/traction-and-rolling-stock/baden-wuerttemberg-rules-out-hydrogen-traction/62856.article>

4 <https://www.h2-mobile.fr/actus/pourquoi-montpellier-abandonne-bus-hydrogene/>

5 Voir infra

6 Communiqué de presse de DEME du 4 mars 2020 et article sur <https://atalayar.com/fr/content/oman-prevoit-de-produire-un-million-de-tonnes-dhydrogene-vert-par-dici-2030>

7 <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/pyrenees-orientales/perpignan/apres-l-abandon-du-midcat-jusqu-a-7-ans-de-travaux-pour-le-futur-pipeline-sous-marin-entre-l-espagne-et-la-france-2640788.html>

l'hydrogène⁸ mentionnent Marseille comme point d'importation et ignorent notre port. Ils ont même été relayés par la SEMOP dans le cadre de l'enquête publique⁹ sur la phase 2 de l'extension portuaire.

Sortant du cadre de la présente enquête publique, nous ne nous étendrons pas plus sur les problèmes spécifiques aux importations d'hydrogène : raccordement au réseau européen, stockage, adaptation portuaire, etc. De même nous n'aborderons pas les multiples critiques dont l'hydrogène fait l'objet : débauche énergétique ; emploi massif de métaux rares (extractivisme) ; défauts d'infrastructures de distribution ; tentation de reproduire les modèles consuméristes ; etc. Notre avis portera donc sur la compatibilité de ce projet d'usine avec son environnement physique et humain. Les aspects environnementaux au sens naturaliste ne sont pas abordés par manque d'expertise indépendante mobilisable sur le temps de l'enquête. Les domaines examinés sont :

- Problématique de l'énergie
- Problématique de l'eau
- Empreinte carbone, émissions de gaz à effet de serre
- Problématique de la sécurité et choix du site
- Desserte du site
- Conclusion, avis

Contact : Albert CORMARY : af.cormary@wanadoo.fr tél 04 58 48 27 53 06 76 05 00 10

Problématique de l'énergie

L'hydrogène étant présenté comme relevant du domaine de l'énergie, c'est en premier lieu à cette problématique que nous nous intéressons.

Pour ce qui est de l'approvisionnement en énergie électrique, nous avons quelques interrogations. L'usine aura besoin d'une puissance de 60 MW. Elle va fonctionner pour partie sur l'autoconsommation à partir des parcs photovoltaïques à installer sur la zone portuaire. La puissance espérée¹⁰ est de l'ordre de 20 MW lorsque tout sera construit (à quel horizon ?). Le reste sera fourni par le réseau et nous apprenons que la puissance disponible au poste source de Port la Nouvelle n'est que de 25 MW. Dans ces conditions, peut-on espérer qu'un jour elle fonctionnera en pleine capacité ?

Pour garantir que la totalité de l'électricité consommée soit « verte », c'est à dire d'origine renouvelable, le maître d'ouvrage a l'intention de passer des contrats avec des fournisseurs extérieurs. Nous sommes bien là dans le domaine de la production d'énergie, au sens physique. Pourtant, dans la suite du dossier, le maître d'ouvrage insiste sur les achats reventes de volumes de production, de vente de certificats d'origine (verte)... Le lecteur peut se reporter au dossier d'enquête publique¹¹ pour en connaître les détails. En résumé, cette usine qui dispose théoriquement de la puissance électrique nécessaire mais qui ne peut l'utiliser intégralement, la revend sur les marchés. Nous constatons qu'alors le projet entre dans le domaine de la spéculation financière sur le marché de l'énergie.

Les ménages et entreprises, qu'ils soient français ou européens, savent depuis quelques mois ce que cette pratique signifie pour leurs comptes. Dès lors, doit-on regarder ce projet

8 France Hydrogène, voir : Eléments socio économiques *in* dossier d'enquête publique phase 2 extension portuaire, octobre 2022.

9 *Idem*, dossier, volume 3 page 28 A ce jour, nous ne connaissons pas les conclusions du commissaire enquêteur.

10 Annexe 25 au contrat de concessions Région Occitanie/SEMOP.

11 Pièce n°3 page 203

comme étant fournisseur d'énergie ou comme une opération financière ? Cette deuxième option ne correspond pas au monde auquel nous aspirons.

Parmi ces contrats, Qair espère voir le la construction¹² « *d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Port-La Nouvelle, à moins de 3 km de l'enceinte portuaire, sur une ancienne zone industrielle polluée par des hydrocarbures. Ce projet d'une puissance d'environ 10 MWc pourrait fournir environ 15 GWh/an, et serait raccordé en direct à Hyd'Occ.* » Nous supposons qu'il s'agit de l'ancien et historique site Dyneff près de la gare SNCF. Nous saluons la volonté de reconquête de cette friche aux sols pollués et peu susceptible de recevoir des aménagements impliquant des activités humaines permanentes. Plus loin, nous lisons que cette construction s'articule avec « *Un contrat d'achat d'électricité à long terme (PPA – Power Purchase Agreement) serait établi avec QAIR France.* » Quel est le sens de cette opération de jeux d'écritures entre filiales d'une même entreprise ?

Plus loin, nous relevons : « *Projets de valorisation de fonciers en discussion avec des communes situées à proximité pour installer plusieurs centrales photovoltaïques au sol, d'une puissance de 10 à 25 MWc, soit 15 à 37,5 GWh/an* », Cela nous pose problème. L'installation de fermes photovoltaïques au sol contrevient à la nécessité d'arrêter l'artificialisation des terres agricoles et la destruction des espaces naturels. L'installation sur des toitures, parkings et autres espaces déjà artificialisés doit être la priorité. Ainsi à Port la Nouvelle et ses environs sont présents quelques hectares pouvant supporter des ombrières : Super U, Aldi, Carrefour, Intermarché, Lidl, Weldom... et pourquoi pas les quais de la gare SNCF pour le plus grand bien des usagers.

Nous sommes bien conscients que les bâtiments industriels construits ces dernières années sont souvent dépourvus de structures suffisantes pour supporter les installations photovoltaïques en toiture. Cela ne doit pas être un prétexte pour choisir la facilité en les installant au sol. Récemment, après quelques années de recherches au sein de l'INRAE, est apparu le concept d'agrivoltaïsme. Séduisant à première vue, des installations sur vignes ou maraîchage par exemple ont pu laisser croire à une avancée en termes de transition énergétique et sauvegarde d'une agriculture paysanne qui y trouvait des compléments de revenus. Bien vite cependant, des écueils sont apparus. La production agricole reste figée pour longtemps ce qui réduit les possibilités de diversification et perte de la maîtrise foncière pour les agriculteurs, spéculation foncière... Résultat, dans l'Aveyron, on a vu la Chambre d'Agriculture s'insurger face à ce phénomène. De même des syndicats agricoles¹³ demandent un moratoire.

En conséquence, nous rejoignons la demande de la MRAE¹⁴ : « *Si certains des parcs photovoltaïques projetés comme source d'alimentation électrique sont réalisés dans le seul but de produire de l'énergie pour Hyd'Occ, alors, il convient de revoir le périmètre de l'étude d'impact afin d'intégrer ces projets et permettre une analyse globale de la séquence Eviter-Réduire-Compenser* »

Nous venons d'apprendre que le projet Hyd'Occ était inscrit à l'ordre du jour du conseil communautaire (Agglomération du Grand Narbonne) du 1^{er} décembre. Parmi les arguments figure la possibilité de construire (en cogénération ?), un réseau de chaleur basse température destiné à alimenter « *des bâtiments novoellois tels que le collège, les écoles, la crèche, le centre hospitalier, la piscine communale, les HLM et autres bâtiments municipaux* » Ce projet connexe n'est pas évoqué dans le dossier d'enquête. Cependant, nous en profitons pour donner notre avis provisoire en attendant les études de faisabilité.

La fourniture de chaleur par un réseau de distribution fait partie des opérations d'efficacité énergétique appelées de nos vœux. Toutefois, ce genre d'installation s'inscrit dans

12 idem

13 <https://www.reussir.fr/ja-et-la-confederation-paysanne-disent-non-au-developpement-de-lagrivoltaisme>

14 Pièce n°1, observation 3

des contextes d'utilisation spatialement denses. Ainsi chauffer les locaux de la SEMOP et autres activités présentes sur le site portuaire nous semble pertinent. Par contre, créer un réseau de plusieurs kilomètres (dizaine ?) pour desservir les équipements mentionnés dispersés sur le territoire urbain de la commune semble peu opérationnel. Cette bonne idée ne serait-elle pas utilisée pour « vendre » le projet ?

Remarque particulière : le schéma de la page 206 de la pièce n° 3 utilise un jargon angliciste incompréhensible du commun des mortels alors que la compréhension du dossier doit être aussi large que possible.

Problématique de l'eau

Electrolyser de l'eau nécessite de l'eau. Cette lapalissade trouve ici un écho particulier. Dans son avis¹⁵, la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) souligne les interrogations que cela engendre : « *Le procédé de production d'hydrogène retenu est l'électrolyse de l'eau, (...). La technologie choisie génère des besoins en eau et en électricité important. Des précisions sont attendues sur la caractérisation des impacts sur la ressource en eau et les mesures de réduction des prélèvements* ». Plus loin, la MRAE recommande de : « *préciser l'impact potentiel des prélèvements sur la ressource en eau, en particulier de la Basse vallée de l'Aude qui présente un déséquilibre quantitatif, de définir dès à présent les actions et mesures prévues pour réduire la consommation d'eau en fonctionnement habituel comme en période de sécheresse, de recueillir l'avis de la CLE du SAGE de la Basse vallée de l'Aude sur le projet.* »

La réponse du maître d'ouvrage¹⁶ ne porte pas sur le fond mais sur la forme et encore, pas de manière très certaine : « *Il semble que le SAGE Basse Vallée de l'Aude au regard du courrier transmis le 26 janvier 2022, (...) démontre que le projet Hyd'Occ est conforme aux dispositions inscrites dans le PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) approuvé par arrêté inter-prefectoral (...)* » La question de la gestion en période de restriction est renvoyée à plus tard. C'est pourtant un sujet prégnant dans le contexte du climat qui est le notre, présent et plus encore futur.

Nous avons été surpris de lire l'affirmation¹⁷ : « *les besoins en eau pour le projet n'impacteront pas le déficit du bassin versant de l'Aude, puisque l'eau potable consommée proviendra du bassin versant de l'Orb voisin* ». Si cela est partiellement vrai (des interconnexions existent), on ne peut oublier que le bassin versant de l'Orb alimente la région biterroise avec une forte pression démographique sur la ressource. Affirmer que le projet n'aura qu'un effet très faible sur le déséquilibre quantitatif pré existant est pour le moins inconséquent.

En fait, le dossier souffre d'une grave lacune en ne présentant aucune alternative à l'utilisation de l'eau potable alors que nous sommes en bord de mer. La promesse de se tourner éventuellement vers les eaux résiduaires de la station d'épuration n'est pas plus pertinente que la volonté d'utiliser (nous pourrions dire détourner) l'eau potable dans un process industriel. En effet, il y a conflit d'usage avec leur recyclage potentiel dans l'irrigation ou même dans les usages domestiques. La faisabilité de cette proposition n'est pas acquise et en cas d'impossibilité ?

Nous avons noté que les eaux rejetées par le système de filtration (100 000 m³/an) devraient être dirigées vers la station d'épuration communale. Le maître d'ouvrage se targue de la production d'un courrier d'accord de principe de la part de Veolia, gestionnaire du réseau

15 Cet avis est disponible sur les site de la MRAE et fait l'objet de la pièce n°1 du dossier

16 Pièce n° 2, page 8

17 Pièce n°3 page 254

pour le compte de l'agglomération du grand Narbonne. La lecture de celle-ci¹⁸ est loin de démontrer la faisabilité de cette idée. Dans sa réponse à la MRAE, le maître d'ouvrage dit que ce sont des eaux non chargées en matières organiques « *facteur limitant des stations d'épuration* ». Certes mais ce n'est pas le seul. Il y a également la charge hydraulique¹⁹. Chaque station d'épuration a une charge nominale en organique et en hydraulique et en cas de dépassement, c'est l'ensemble de son fonctionnement qui est déséquilibré.

Des remarques précédentes, nous concluons que l'ensemble du traitement de la problématique eau est à revoir et ne peut-être acceptée en l'état.

Empreinte carbone, émissions de gaz à effet de serre

Face au battage fait autour de l'hydrogène vert, et de ses vertus en matière de décarbonation de l'énergie, il est important de pouvoir évaluer l'empreinte carbone de sa production. Hélas, comme le souligne la MRAE dans son avis, rien de tel ne nous est proposé. Dès lors que valent tous les discours sur ce sujet ?

Certes le maître d'ouvrage a reproduit une analyse émanant de l'ADEME, mais comme l'a souligné la MRAE, ce sont des données générales. En réponse, le maître d'ouvrage se contente de renvoyer²⁰ à plus tard. Sera réalisé « *un bilan carbone à la mise en service, dont une des finalités sera de mettre en place des indicateurs de suivi (...)* »

Pourtant, il est en possession des éléments permettant une prospective sur le cycle de vie²¹ de l'ensemble du processus :

- Empreinte carbone de l'infrastructure industrielle : construction, aménagement des locaux et démantèlement des installations. A défaut de bilan direct, il existe des ratios très proches de la réalité.

- Empreinte carbone de l'électricité et autres fluides utilisés. Les différents modes de production renouvelable n'ont pas la même empreinte. Dans le dossier, le photovoltaïque est largement évoqué et son empreinte est différente²² suivant les filières. Quoiqu'il en soit, ce n'est pas celui qui présente le meilleur bilan carbone.

- Empreinte carbone de la mise à disposition des clients finaux. Le maître d'ouvrage nous dit avoir repéré²³ les sites potentiellement intéressés par la production d'hydrogène vert à Port la Nouvelle. Dès lors, le maître d'ouvrage peut calculer ce poste.

Sommes-nous en présence de mauvaise volonté ou de paresse intellectuelle ? En tous cas, nous sommes obligés de rattacher cette attitude à celle de la SEMOP et de la Région Occitanie qui jusqu'à ce jour ont refusé de présenter un bilan carbone des travaux d'extension portuaire. Dans les deux cas évoqués, cette attitude est inconséquente.

Problématique de la sécurité et choix du site

En préambule, nous avons souligné la réputation de dangerosité de l'hydrogène, réputation consolidée par le fait que notre usine est classée SEVESO, c'est à dire dangereuse. Notre port en accueille déjà plusieurs (dépôts pétroliers, stockage et embouteillage de gaz, manutention de carburants, alcool), concentrées au milieu de la zone « historique ». A ces

18 Annexée au dossier d'enquête publique

19 Définition sur <http://cap-action-solidarite.over-blog.com/article-vocabulaire-station-d-epuration-106625880.html>

20 Réponse du maître d'ouvrage à l'avis de l'AE page 6

21 Conformément à la norme ISO 14064

22 Les panneaux solaires bas-carbone en France

www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/document_travail_53_panneaux_solaires_octobre2021_3.pdf

23 Pièce n°3, page 186

sites, il faut ajouter des Installations Classées pour l'Environnement (ICPE) : silos à grain, stockage d'engrais azotés, transit de matières minérales. A l'inventaire qu'en fait le dossier²⁴, il manque les ICPE dont bénéficie EUROPORTS-CLTM : stockage de pneus broyés, charbon, déchets industriels banaux (plastiques valorisables dans des installations thermiques). Nous recommandons au lecteur, la consultation d'un article de Face au Risque n° 574²⁵ qui recense les accidents du à l'hydrogène, dans le monde en 2019.

A la suite d'une étude succincte portant sur 4 sites potentiels sur la zone portuaire, les parties prenantes (SEMOP et Qair) ont décidé d'insérer cette future usine dans les périmètres²⁶ de dangers existants. Avant que ne soit réalisée quelque étude de danger que ce soit, le parti de s'insérer dans les PPRT²⁷ existant était là. Rappelons que la zone urbaine se trouve à seulement quelques centaines de mètres et que « l'effet domino » et toujours à craindre.

D'ailleurs, nous relevons²⁸ dans l'étude d'impact : *« La concentration d'activités industrielles dans l'enceinte portuaire de Port la Nouvelle, dont certains classés SEVESO, engendre un risque industriel fort à l'échelle de la zone d'implantation potentielle. Les règles détaillées dans les périmètres de protection définis devront être respectées lors de la définition du projet ; Le risque lié au transport de matières dangereuses est également fort en raison de la proximité de la ligne ferroviaire de transport de fret et des sites de dépôt d'hydrocarbure. L'enjeu lié aux risques technologiques est fort. »* L'avis rendu par la MRAE le 2 mai 2022²⁹ allait dans le même sens. En particulier « (...) ré-évaluer l'analyse des effets cumulés avec les installations et projets voisins et à proposer des mesures adaptées en conséquence. »

Les études de danger ont été réalisées sur les risques liés à l'usine elle-même et non sur l'environnement industriel. elles ont conclu qu'il n'y avait aucun événement qui puisse affecter l'extérieur du périmètre de l'usine . L'étude d'impact, pages 378 et suivantes est censée étudier les impacts cumulés sous forme d'un tableau, une colonne pour les incidences environnementales des sites existants et une pour celles de Hyd'Occ. Nous lisons en particulier page 386 : *« En cas de défaillance d'un site voisin, les potentiels dangers externes à l'installation (notamment liés aux établissements faisant l'objet du PPRT en vigueur) pourraient initier des phénomènes dangereux externes sur site d'ores et déjà identifiés et étudiés en raison des risques industriels intrinsèques à l'installation. Aucun phénomène dangereux externe n'est donc ajouté à l'analyse des risques (...) »*

Circulez, il n'y a rien à voir ! Dans le dossier, notons que seuls sont pris en compte les établissements classés (SEVESO et ICPE). Le dépôt mitoyen de CAMIDI est ignoré. Pourtant, une nuit de juillet 2010, un camion de GPL a pris feu et explosé³⁰, faisant 13 blessés.

Au fil du dossier, nous comprenons que cette volonté d'insertion dans les sites SEVESO existant est liée à la crainte que cette nouvelle usine n'ait une incidence négative sur le foncier à commercialiser sur la zone logistique. Citation³¹ : *« ne pas venir ajouter de nouvelles contraintes aux zones alentour pour ne pas pénaliser le déploiement de futures activités industrielles sur le port de Port la Nouvelle »*

Bref, des considérations financières priment sur la vie des populations. N'est-ce pas

24 Pièces n°3, pages 173 et 174

25 Cet article est consultable via le kiosque de la revue : <https://www.faceaurisque.com/mensuel-numerique-et-achat-au-numero/>

26 Ces périmètres sont définis par les Plans de Prévention de Risque Technologiques (PPRT)

27 Plan de Prévention des Risques Technologiques

28 Pièce n°3 page 173

29 Observation 2 et réponse du maître d'ouvrage dans la pièce n° 2

30 La Dépêche <https://www.ladepeche.fr/article/2010/07/28/880545-port-nouvelle-13-blesses-explosion-camion-chez-camidi.html> Nous ne connaissons pas l'origine du sinistre

31 Pièce n°2, page 16

Emmanuel Macron qui avait déclaré³² : « *Nos vies valent plus que leurs profits* » ?

Desserte du site

Nous avons noté que Qair n'envisage pas d'autres modes de transport que la route, Pourtant, le rail et le fluvial sont des modes bien moins énergivores que la route, donc moins émetteurs de GES et autres polluants : particules fines de combustion, d'usure des pneus, des freins, etc.

A la remarque similaire de la MRAE, le maître d'ouvrage « botte en touche » renvoyant le problème³³ au gestionnaire du port (la SEMOP) « *en charge de l'exploitation de la plateforme logistique du port de Port-La Nouvelle,* » dont le plan de transport et des infrastructures multimodales « *est en cours de définition* ». C'est ignorer que la voie de desserte ferroviaire des dépôts pétroliers, gaziers et d'alcool passe au droit du site envisagé. Elle est raccordée à la ligne Narbonne Port Bou et à partir de Narbonne, vers le reste de l'Occitanie et au-delà, à la Nouvelle Aquitaine.

Dès lors, l'embranchement particulier à l'usine est possible techniquement. Si le maître d'ouvrage ne peut le réaliser dans l'immédiat, il peut éventuellement en réserver l'emplacement dans ses installations. Ce n'est pas le cas et cela obère toute possibilité de réalisation ultérieure.

Conclusion, avis

L'examen des points ci-dessus nous incite à penser que le projet est insuffisamment abouti pour qu'il fasse l'objet d'un arrêté d'autorisation. Nous constatons que la résolution de points cruciaux comme les émissions de GES, le transport ferroviaire, les fournitures d'eau et d'électricité est renvoyée à des études ultérieures. Nous insistons en particulier sur les deux problèmes posés par l'eau et la sécurité, à notre sens sont rédhibitoires en l'état actuel.

Le 10 octobre dernier, lors d'une table ronde sur le changement climatique, Nadia Pellefigue, vice présidente de la Région Occitanie a évoqué courageusement³⁴, la nécessité pour les décideurs, « *d'être en capacité d'abandonner ou du moins de réviser des projets qui ne répondent plus, ou mal aux exigences actuelles* ». Nous sommes dans ce cas de figure concernant la ressource en eau et les conditions de sécurité à Port la Nouvelle. En conséquence,

EELV Groupe Local du Narbonnais donne un avis défavorable au projet d'usine d'hydrogène (Hyd'Occ) à Port la Nouvelle tel qu'il est envisagé.

32 Déclaration du 2 avril 2022

33 Pièce non cotée : Réponse à l'avis de l'autorité environnementale, page 7

34 Cité par la contribution n° 147 à l'enquête publique sur la deuxième phase de l'extension portuaire



ECOLOGIE DU CARCASSONNAIS, DES CORBIERES ET DU LITTORAL AUDOIS

Agréée au titre des articles L. 121-8 et L. 160-1 du Code de l'Urbanisme et au titre de l'article L 141-1 du Code de l'Environnement, dans un cadre départemental

Participation d'ECCLA à l'enquête publique concernant le projet de production d'hydrogène à Port La Nouvelle

1/ Hydrogène : quel rôle dans la transition énergétique ?

En ces périodes où on nous propose de donner notre avis sur la politique énergétique de la France, il a semblé utile à notre association de se poser la question de la pertinence de l'hydrogène comme stockage intermédiaire de l'électricité.

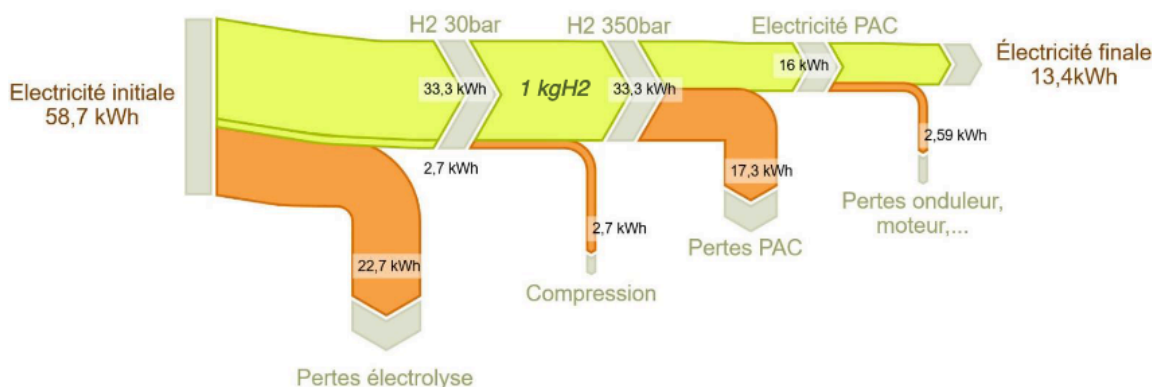
En effet, même si la France est en retard sur ces objectifs, l'accroissement des ENR est inévitable même si le gouvernement semble pousser surtout le nucléaire.

Aujourd'hui, et pour encore quelques années, le stockage n'est pas nécessaire car le niveau de production est trop faible et l'énergie est utilisée au fur à mesure de sa production.

Cependant, ultérieurement, quand les énergies renouvelables couvriront une part importante de nos besoins, le stockage deviendra utile et même nécessaire. Il est aujourd'hui fait par batterie, mais l'hydrogène est aussi une option de stockage. Il est donc utile de commencer à s'y intéresser.

La question qui se pose est celle du rendement et in fine de la rentabilité puisqu'il s'agit de passer de l'électricité à l'hydrogène, puis à nouveau à l'électricité via une pile à combustible. C'est aussi ce qui est fait avec des batteries qu'on charge avec de l'électricité, puis qui se déchargent en rendant de l'électricité. Dans les deux cas, il s'agit de stockage intermédiaire.

Nous nous sommes tournés vers l'ADEME pour chercher une réponse. En termes de rendement, il n'y a pas photo, le rendement est de l'ordre de 25% pour la chaîne hydrogène et de 70% pour la chaîne batterie.



Ce diagramme permet de comprendre pourquoi en précisant toutes les pertes

Cependant, la suite de l'étude montre que les deux solutions peuvent être complémentaires plutôt que concurrentes.

Présidente : Maryse Ardit - Secrétaire : Christine Roques
 170, av. de Bordeaux - 11100 Narbonne – Tél.: 04 68 41 75 78
 Courriel : eccla@wanadoo.fr Site Internet : eccla-asso.fr

- Les batteries peuvent parfois être pleines et de l'énergie sera perdue. Un complément avec hydrogène, qui pourra continuer à être produit, permettrait d'améliorer le rendement.
- Dans certains cas, le poids est un enjeu rédhibitoire et la solution hydrogène peut s'imposer

Mais évidemment deux installations risquent d'aller vers un coût très cher.

En d'autres termes l'hydrogène peut avoir une place, mais plutôt une place de niche assez limitée.

2/ Les aspects environnementaux

En tant qu'association de vigilance environnementale, nous nous sommes penchés en priorité sur trois aspects environnementaux : l'approvisionnement en énergie, la biodiversité et la consommation d'eau.

2.1/ L'approvisionnement en énergie

L'installation va consommer une quantité importante d'énergie pour dissocier l'hydrogène de l'oxygène par électrolyse. La puissance raccordée est de 60 MW. Il est donc essentiel que cette énergie soit renouvelable sinon il s'agirait d'hydrogène « gris » et non pas vert.

Le dossier indique effectivement que l'approvisionnement en énergie sera fait avec des ENR. Mais on ne sait pas d'où. Dans le résumé non technique de l'EIE, on trouve :

« Pour le projet Hyd'Occ, l'électricité sera issue en totalité de sources renouvelables, en privilégiant l'approvisionnement local direct ou indirect depuis des centrales photovoltaïques et éoliennes proches. L'hydrogène produit peut donc être qualifié de renouvelable au regard de la définition donnée dans le Livre VII du Code de l'Energie article L.181-1. »

Plus précisément, dans l'EIE on trouve

- la possibilité d'installer du PV en toiture de l'installation
- la possibilité d'installer du PV sur ombrière de parking
- la possibilité de faire une installation en cœur de ville sur un terrain dégradé
- la possibilité d'achat (PPA) d'installation PV existante
- et in fine des achats de certificats verts

Rien n'est sûr à ce stade et cela pose un vrai problème de crédibilité car il ne faudrait pas que cela se termine au point 5 par l'achat de certificats verts ».

Ce point devra être vraiment éclairci tout comme l'utilisation de l'éolien proche.

2.2 Impact biodiversité

A priori le projet est dans une zone industrielle, donc la faune et la flore ne sont pas très considérable sur le site, bien que

- Les salins ne sont pas loin et c'est une zone très riche en biodiversité
- Une partie de la zone logistique est encore en zone naturelle

Cependant pour ce dernier aspect, la SEMOP qui gère le port prévoit de bétonner toute la plateforme logistique. Donc il se restera plus grand chose de naturel.

Ce point n'est donc pas essentiel dans ce dossier

Présidente : Maryse Ardit - Secrétaire : Christine Roques
170, av. de Bordeaux - 11100 Narbonne – Tél.: 04 68 41 75 78
Courriel : eccla@wanadoo.fr Site Internet : eccla-asso.fr

2.3 Consommation d'eau

Cette consommation est importante, 200.000 m3/an. Or ce projet se situe dans la basse vallée de l'Aude qui est en zone de déficit très important (plus de 30 millions de M3), raison pour laquelle la zone est en ZRE. Il y a une ambiguïté sur l'origine de cette eau.

Dans le document qui explicite la demande (P.52), il est écrit :

« L'eau nécessaire à la réalisation de l'électrolyse proviendra du réseau d'eau potable communal reposant sur la nappe superficielle d'accompagnement du fleuve Aude et sur le transfert de ressource depuis le bassin versant de l'Orb ».

A ce stade pas d'ordre de grandeur sur combien proviennent du réseau d'eau potable et combien de l'Orb ?

Dans le même document à la page d'après, il est écrit :

Les besoins en eau pour le projet n'impacteront pas le déficit du bassin versant de l'Aude, puisque l'eau potable consommée proviendra du bassin versant de l'Orb voisin.

- D'où une première question : **d'où viennent finalement les 200.000 m3/an utilisés ?**
- Et une seconde question : **puisque nous sommes au bord de la mer, pourquoi ne pas utiliser l'eau de mer (même si c'est un peu plus cher) ?**
- Et finalement une troisième question : sur les 200.000 m3/an consommés, 100.000m3 sont finalement perdus dans le traitement pour rendre l'eau utilisable pour l'électrolyse. Ils sont rejetés dans le réseau d'assainissement. **La mairie peut-elle nous assurer que sa station d'épuration peut accepter un tel flux ?**

3/ Les aspects « dangers »

3.1/ l'hydrogène, un gaz dangereux

C'est l'aspect le plus problématique. En effet il s'agit de produire de l'hydrogène. On pourrait penser qu'il s'agit d'un gaz normal, pas très dangereux, mais depuis le grave accident de 1937 du Zeppelin qui avait pris feu, il est clair que l'hydrogène est un gaz dangereux qui peut exploser.

ARIA qui répertorie les accidents industriels a fait une note spéciale dédiée aux accidents de l'Hydrogène.

Sont répertoriés 213 accidents connus dans le monde dont 25 mortels (80 morts). Parmi ceux-ci, 5 ont eu lieu en France. Plus récemment, en juin, une station de distribution d'hydrogène a explosé près d'Oslo.

Donc c'est l'étude de dangers qui constitue le cœur de ce projet et doit faire l'objet de toutes les attentions

Pas de chance ou plutôt volonté de réduire l'information du public, l'étude de dangers n'y est pas présente dans le dossier. Il n'y a que le résumé non technique de l'EDD, lequel ne donne aucune indication sur les risques.

Si le gouvernement veut encore pouvoir faire des usines dangereuses, il est vital que le public soit réellement informé. Cette partie du dossier est scandaleuse

*Présidente : Maryse Arditi - Secrétaire : Christine Roques
170, av. de Bordeaux - 11100 Narbonne – Tél.: 04 68 41 75 78
Courriel : eccla@wanadoo.fr Site Internet : eccla-asso.fr*

3.2/ SEVESO ou pas ? Seuil haut ou pas ?

A partir du moment où il y a un gaz dangereux, il faut aller chercher dans la nomenclature ICPE en particulier dans les numéros 4000 où se trouvent les installations SEVESO.

C'est dans le résumé non technique de l'EIE que se trouve l'information (et pas dans l'EDD ce qui serait normal).

Les rubriques concernées par le projet Hyd'Occ sont :

- Rubrique 1630 liée à l'emploi d'hydroxyde de potassium pour le process d'électrolyse ;
- Rubrique 3420 liée à la fabrication d'hydrogène ;
- Rubrique 4715 en raison du stockage d'hydrogène.

Première constatation :

- Si l'installation contient plus de 5 tonnes d'hydrogène et moins de 50, elle est en SEVESO seuil bas
- Si l'installation contient plus de 50 tonnes d'hydrogène, elle est en SEVESO seuil haut dangers

Seconde constatation :

Dans le dossier il est affirmé que l'installation sera SEVESO seuil bas et que même l'accident le plus grave n'aura pas de conséquences à l'extérieur du site. Cette affirmation s'éclaire en allant voir la lettre du maire de PLN qui précise que le conseil municipal donnera son accord à condition :

... » qu'une étude de dangers réalisée selon les prescriptions de la DREAL indique clairement, aujourd'hui comme dans l'avenir, qu'aucun risque généré par installation (usine, poste de chargement...) ou les éléments qui dépendent d'elle (camions, wagons...) n'aura en cas d'accident d'effets au-delà de l'enceinte de l'usine en déclenchant un effet domino. Cela signifie que votre installation devra demeurer classée en seuil bas au sens de la directive SEVESO 3. ».

Conclusion :

L'exploitant s'engage à limiter la quantité d'hydrogène à moins de 50 tonnes.

Mais on doit lui faire confiance car la production à pleine puissance est de 21 tonnes par jour

Les WE où la circulation des poids lourds dangereux est interdite devra voir la production diminuer.

ECCLA restera très attentive si le projet se poursuit.

3.3/ Transport

Le transport est toujours un risque plus important, car forcément moins sous contrôle

Les informations disponibles :

- 48 camions par jour quand l'usine produit à pleine puissance
- Les remorques des camions peuvent emporter soit 450kg (soit 1.400kg évoqué par ailleurs)
- Pour stocker l'hydrogène avant envoi, il y a 30 places de parking

Donc 48 camions avec des remorques de 450 kg d'hydrogène emportent effectivement la production quotidienne à pleine puissance

*Présidente : Maryse Ardit - Secrétaire : Christine Roques
170, av. de Bordeaux - 11100 Narbonne – Tél.: 04 68 41 75 78
Courriel : eccla@wanadoo.fr Site Internet : eccla-asso.fr*

**Se pose la question de 48 camions dangereux partant quotidiennement sur la route sachant que la plateforme logistique devait avoir un raccordement rail. Où en est-on de ce raccordement ?
L'industriel envisage-t-il un raccordement rail quand cela sera possible ?**

3.4/ le voisinage

Difficile d'oublier le voisinage. 4 SEVESO seuil haut sur la même plateforme, ce qui signifie que les effets domino peuvent venir sur cette usine depuis ces autres installations.

Enfin, il n'y a pas que les SEVESO seuil haut ou bas, Camidi qui n'est même pas une ICPE, qui n'est qu'une entreprise de transport a déclenché un grave incendie en plein milieu de la nuit avec des risques d'extensions vers les autres usines.

Si l'usine se fait les études de dangers sur la plateforme devront avoir un aspect collectif

3.5/ La tierce expertise de l'INERIS

Vu le risque de cette usine, une tierce expertise a été faite. C'est l'Ineris qui en a été chargé, ce qui est bien car l'INERIS travaille depuis de nombreuses années sur les risques liés à l'hydrogène.

Le document est très synthétique, mais il permet de comprendre

- qu'il y a eu une première étude de dangers (EDD version 2)
- que l'INERIS a fait de nombreuses remarques pour l'améliorer
- qu'il y a eu une version ultérieure (EDD version 3)
- que l'INERIS l'a de nouveau analysé (nouvelle série de remarques, mais moins nombreuses)
- qu'il y a eu une nouvelle version (EDD version 4)
- que l'INERIS l'a une nouvelle fois encore analysé

Il ressort après cette 3ème tierce expertise que la plupart des remarques faites par l'INERIS ont été prises en compte, mais qu'il reste encore quelques aspects mineurs comme une attention particulière à l'emplacement des parkings où seront stockés les camions pleins.

ECCLA est très étonnée de voir le nombre de remarques sur l'étude de dangers. Nous n'avons jamais vu cela dans une tierce expertise.

Cela s'explique en regardant de près les compétences du groupe qui se lance sur ce projet. Photovoltaïque, éolien, hydraulique, toutes les énergies renouvelables, mais rien sur les risques industriels.

Conclusion

**Au vu de tout ce qui précède, mais surtout au vu des risques industriels et de l'absence apparente de compétences de l'industriel qui porte ce projet
et au vu de la tierce expertise de l'EDD**

ECCLA donne un avis défavorable à ce projet

Narbonne, le 10/12/2022

*Présidente : Maryse Arditi - Secrétaire : Christine Roques
170, av. de Bordeaux - 11100 Narbonne – Tél.: 04 68 41 75 78
Courriel : eccla@wanadoo.fr Site Internet : eccla-asso.fr*

*Présidente : Maryse Ardit - Secrétaire : Christine Roques
170, av. de Bordeaux - 11100 Narbonne – Tél.: 04 68 41 75 78
Courriel : eccla@wanadoo.fr Site Internet : eccla-asso.fr*

Avis sur l'enquête publique

Production d'hydrogène vert, énergies renouvelables.....à priori, on ne peut que se réjouir face au contexte de crise énergétique.

Mais ça, c'est avant de s'intéresser au dossier soumis au public et en particulier après avoir lu les rapports INERIS et MRAE

1- l' INERIS qui pointe toutes les lacunes de l'étude de dangers nécessitant plusieurs expertises successives pour conclure que finalement Hyd Occ a bien répondu à leurs demandes mais relève que concernant l'effet «domino » l'étude de dangers devra être complétée en conséquence

Rassurant ? pas vraiment

2- La MRAE formalise ses observations et il est indispensable que chacun les lise avant de formuler un avis.

A noter que la MRAE demande que les conclusions de la tierce expertise du rapport de l'INERIS soient portées à connaissance du public durant l'enquête, ce qui n'est pas le cas.

A titre personnel, je n'ai pas été favorable aux travaux de transformation du port en grand port, pas convaincue de l'utilité des ces investissements à long terme et très inquiète pour les conséquences sur la bio diversité et l'étang de Bages-Sigean

Concernant la demande de la société Hyd Occ (qui a déjà changé 2 fois de directeur général depuis le dépôt de sa demande) :

1- l'utilisation de 200 000 m3 d'eau POTABLE pour le process de fabrication d'hydrogène vert est inacceptable, sans même penser aux conséquences éventuelles pour les usagers de cette eau dans une région en stress hydrique

2- le rejet de la moitié de cette eau potable au réseau d'eaux usées confirme mon opinion, ceci effectivement sans garantie du bon fonctionnement de la STEP

3- le manque de précisions sur la provenance de l'énergie électrique nécessaire à la fabrication de l'hydrogène laisse penser que cette production ne pourra pas être qualifiée de « verte ». Dommage pour l'image voulue de Port la Nouvelle plateforme des énergies vertueuses

4 – bien que le classement de l' unité de production d'hydrogène soit classé SEVESO seuil bas, il reste qu'ajouter du risque sur cette zone portuaire déjà elle même explosive, par la présence immédiate de 4 sites SEVESO à risque thermique et/ou mécaniques et/ou surpression sans compter les silos n'est pas rassurant d'autant que l'étude de dangers n'est pas satisfaisante. **L'effet « domino » est réel.**

5- au sujet du débouché commercial immédiat de cet hydrogène dit vert, le journal l'Indépendant dans son édition du 30 novembre 2022, article « et vous, vous faites quoi pour le climat » nous apprend qu'un entrepreneur aveyronnais a ouvert en 2021 une station hydrogène dont les clients ne sont pas encore au rendez-vous en raison de la rareté des véhicules à hydrogène. La station sert à remplir des bouteilles pour l'industrie. Donc se pose effectivement la question du stockage, du transport et **comme toujours on sous estime la circulation (dangereuse) des camions en promettant de valoriser le transport ferroviaire et maritime !**

Si c'est comme pour le transport des blocs rocheux nécessaires à l'édification des digues du nouveau port on risque d'attendre longtemps !

Je suis absolument convaincue de la nécessité du développement des énergies renouvelables locales mais pas à n'importe quelles conditions et pas n'importe où

Mon avis est donc défavorable en raison principalement du risque accru d'accident, de l'utilisation de l'énorme quantité d'eau potable et du flou sur la provenance de l'électricité utilisée pour fabriquer cet hydrogène pas si vert qu'annoncé.

Commissaire enquêteur

Perpignan, le 12/12/2022

Objet : lettre de soutien au projet HYD'OCC -enquête publique

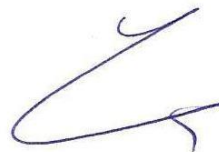
Madame, Monsieur,

Concernant le projet de création d'une usine de production et de stockage d'hydrogène sur le port de Port-La-Nouvelle et de son raccordement électrique au réseau public de transport d'électricité, le pôle de compétitivité DERBI soutient ce dernier.

En effet ce projet s'inscrit non seulement dans la stratégie régionale Occitanie REPOS, mais également dans le cadre du développement des domaines d'actions stratégiques du pôle dont la filière Hydrogène vert pour dynamiser la transition énergétique dans un contexte géopolitique favorable.

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

André JOFFRE
Président



Monsieur le commissaire enquêteur,

Préambule

Tout d'abord **je souhaite formuler un avis favorable** à ce projet de production d'hydrogène et son raccordement électrique au poste de Port-La Nouvelle.

Ce projet peut être et doit être une chance pour nos territoires ruraux coincés entre les grandes villes, ce serait ce que pour créer de l'emploi pour continuer de faire vivre nos villages et bourgs car sans cela, nos emplois partiront dans ces grands centres urbains et nous assisterons à une concentration des activités sur un pôle sans redistribution des richesses, faisant de nos petits villages et bourg de simple cités dortoirs sans âmes et sans vie.

Nous avons la chance que la région Occitanie se soit mobilisée pour ce grand port, et que lui soit donné cette caractérisation de hub énergétique, car il a toutes qualités pour le devenir, n'en déplaise à ces quelques personnes qui utilisent cette enquête publique comme une tribune contre le port ayant vu leurs tentatives de blocages échouées.

Je remercie la société QAIR et RTE d'avoir mis à disposition l'ensemble des documents 15 jours avant la date d'ouverture de l'enquête publique, laissant quasi 1 mois et demi pour analyser, prendre connaissance et rechercher les quelques interrogations qui auraient pu se poser à la lecture de ces nombreuses pages qui constituent l'ensemble du dossier. Et je trouve étonnant les propos de l'association RAMES-BTP, 1^{er} opposant à l'extension au port de dire que ce laps de temps ne leur a pas permis de prendre connaissance de l'ensemble du dossier et d'aller au fond des choses. Effectivement un avis déposé le 30 Novembre, alors que nous avons jusqu'au 14 Décembre pour donner un avis, donne plutôt l'impression d'un avis défavorable par principe afin d'utiliser cette enquête publique comme tribune pour porter des messages erronés pour la plupart au regard de la qualité des dossiers mis à disposition.

Et c'est là que réside la mauvaise foi de ces associations qui déposent des avis défavorables sans prendre le temps d'aller au fond des choses et d'utiliser ce mois et demi qui nous est offert pour donner un avis pragmatique et argumenté.

Cette mise à disposition de l'ensemble des documents pendant toute cette période, d'où le dépôt de mon avis le dernier jour, m'a permis de fonder mon avis sur le projet Hyd'Occ mis à l'enquête publique et non pas me fourvoyer à donner mon avis sur un projet de port qui lui a déjà fait l'objet d'une enquête publique il y a plusieurs années.

L'étude de danger

Ce projet d'hydrogène renouvelable semble être un projet qui a été méticuleusement développé, preuve en est la tierce expertise de l'étude de danger réalisé par l'INERIS (pièce 13 dénommée INERIS-conclusion rapport TE) qui démontre que l'ensemble des scénarios de danger ont été identifiés et que Hyd'Occ ait mis des barrières techniques actives et passives pour ne pas générer de risques supplémentaires au sein de la zone du PPRT induit par l'ensemble des sites SEVESO de Port-La Nouvelle. Il convient également que le Maître d'Ouvrage a suivi les recommandations de la MRAE (p3 de l'avis de la MRAE) qui indiquait « L'enjeu lié aux risques accidentels soulevés par ce projet (classé Seveso « seuil bas »), implanté en zone de PPRT d'autres installations industrielles existantes, a conduit le service instructeur (DREAL Occitanie) à prescrire la réalisation d'une tierce expertise de l'étude de dangers ».

Dans la pièce 13, il est à noter que le Maître d'Ouvrage et l'INERIS ont réalisés de nombreuses interactions pour aboutir à la conclusion que les effets sont conformes aux attentes de la DREAL et que ces effets n'engendreront pas d'effets sur les installations alentours.

Il faut rappeler que l'INERIS est un organisme indépendant et expert auprès des instances et services de l'Etat et qu'une telle conclusion ne pourrait être écrite si il subsistait encore des doutes. Là encore nos chers amis anti tout joue sur la peur de l'autre, sur la peur de l'accident industriel, sur l'incident du passé (Camidi) ou encore l'incident du dirigeable Hindenburg en faisant fi des documents mis à leur disposition ou sans même s'informer par eux même. Certes l'accident industriel n'est pas à exclure mais dans ce cas fermons nos usines, nos centrales nucléaires et nos transports source d'accident tout autant tragique...

Le Maître d'Ouvrage a répondu aux interrogations des services de l'Etat et de la MRAE en réalisant cette tierce expertise qui conclut que les cercles d'effets restent circonscrits au site. Il faut également rappeler que le projet sera suivi par la DREAL et des inspecteurs ICPE chargés de relever tout manquements à la bonne marche et la sécurité de nos concitoyens.

Process de production de l'hydrogène

Concernant le process de production d'hydrogène par l'électrolyse de l'eau à partir d'énergies renouvelables, ce qui démontre un projet vertueux, mais qui peut cependant soulever quelques craintes mais qui sont vite balayés à la lecture de la pièce 3 dénommée Etude d'Impact.

Pour électrolyser l'eau, les deux intrants nécessaires sont l'eau d'un côté et l'électricité de l'autre.

L'eau

Concernant l'eau, il est indiqué une consommation de 200.000m³ d'eau pour le process. Ce volume est à ramener à l'échelle du bassin versant de la basse vallée de l'Aude et à l'utilisation de cette dernière où l'on s'aperçoit que 67% est dévolue à l'agriculture (www.smmar.org) et la pièce 3 indique que cette activité consomme 26,4 millions de mètres cubes par an (tableau 16 p65 de la pièce 3) et que les usages industriels sont à la marge avec une consommation d'eau comprise entre 0,35 et 0,5 millions de mètres cubes par an. Ce prélèvement supplémentaire ne devrait pas faire augmenter le déficit chronique, et il est rappelé que Hyd'Occ s'engage à travailler avec le SAGE Basse Vallée de l'Aude dans le cas d'un besoin de gestion des eaux en cas de sécheresse. Il est cependant à rappeler qu'en page 254 et 255 de la pièce 3, que le SAGE Basse Vallée de l'Aude indique au regard des échanges avec QAIR que le projet est conforme aux dispositions prise par le PAED (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE, et que le volume d'eau n'impactera pas le déficit du bassin versant de la basse vallée de l'Aude.

Peut être doit on rappeler qu'avant d'annoncer que l'eau est bien universelle, chose que je ne peux nier, qu'aujourd'hui c'est l'agriculture qui en est le premier utilisateur, et que leur bataille devrait plutôt vers ce secteur en portant des actions de réduction notamment avec leurs alliés de la Confédération Paysanne. Ce projet de production d'hydrogène renouvelable travaille avec le Grand Narbonne et la ville de Port-La Nouvelle pour utiliser l'eau du réseau comme un amorçage et en secours, en attendant que l'étude de faisabilité pour l'utilisation des eaux issues de la station d'épuration de Port-La Nouvelle valide la faisabilité technico-économique de ce projet EC'EAU (p257 de la pièce 3).

Ce projet EC'EAU est un appel à manifestation d'intérêt porté par la Région Occitanie (www.laregion.fr/Appel-a-projets-EC-EAUEconomie-Circulaire-de-l-Eau) et vise à la réutilisation des eaux non conventionnelles et permettre de répondre en partie aux pénuries d'eau. Ce projet s'il est mené à bout, sera un projet vertueux dans son fonctionnement puisqu'il pourra fonctionner quasi en

circuit fermé entre les eaux de process rejeté à l'égout puis traité par Veolia qui donne son accord de principe (p186 de la pièce 3) et demande à Hyd'Occ de préciser ces rejets. Il est dommageable de faire un procès à cette bienveillance et de voir que comme les projets ne sont pas sur la même échelle de temps, il faudrait que l'un attende l'autre, et là encore ça ne conviendrait pas à ces bonnes âmes.

Considérant que l'eau rejeté sera une eau tirée du réseau d'eau potable ou provenant de la station d'épuration, ces eaux auront déjà été traité auparavant. D'ailleurs ce traitement est bien expliqué dans V.2 Traitement de la pièce 3 qui montre le cheminement du filtrage de l'eau au-travers de toute une installation qui permettra de déminéraliser l'eau dans sa totalité avant d'entre dans le process de fabrication notamment par une osmose inverse ([Osmoseur inverse - Energie Plus Le Site \(energieplus-lesite.be\)](#)). On ne peut être sûr qu'au regard de cette solution, il n'y aura d'autres rejets que ce qui est déjà présent dans l'eau en entrée. Quand à la charge hydraulique mentionné mentionnée par ces sachants il s'agit ni plus ni moins du volume d'eau reçu en plus, et il est fort à parier que VEOLIA est demandé ces informations au Maître d'Ouvrage avant de leur faire un courrier avec un accord de principe sinon quelles responsabilité porterait cette entreprise vis-à-vis de son délégataire ?????? Et cette charge hydraulique est obligatoirement pris en compte dans le dimensionnement du projet EC'EAU déposé par le Grand Narbonne.

Electricité

Quant au second intrant de l'électrolyse, l'électricité, il est illusoire de penser que le projet EolMed, porté par QAIR puisse être raccordé en direct sur le projet Hyd'Occ. Rappelons juste que le projet EolMed est antérieur à Hyd'Occ et qu'il bénéficie d'un raccordement direct au poste électrique de Port-La Nouvelle. D'ailleurs à aucun moment le Maître d'Ouvrage ne s'aventure à dire que le projet EolMed servira Hyd'Occ dans sa fourniture d'électricité ; il explique juste les mécanismes d'échanges d'électricité sur le marché.

Il ne faut pas être expert de l'énergie pour le comprendre. Cependant l'ajout de cette capacité d'électricité de 30MW en supplément de 71,7MW d'énergie renouvelable déjà raccordé au poste électrique de Port-La Nouvelle ([www.capareseau.fr](#)) permettront à ces électrons verts d'être transporté et acheminé jusqu'à Hyd'Occ. Il est illusoire aujourd'hui qu'un projet industriel puisse être aussi dépendant de l'électricité sans prendre en charge et sécurisé son approvisionnement, et c'est d'ailleurs ce qui est expliqué dans le chapitre V.1 Choix technologique (p203 et suivantes), où il est indiqué que le Maître d'Ouvrage a des projets de développement de projets d'énergies renouvelables à base de photovoltaïque sur des sites de la SEMOP et sur la commune de Port-La Nouvelle et qu'il signera des PPA c'est-à-dire des contrats longs termes lui permettant d'assurer son approvisionnement en électron vert et ainsi garantir l'origine renouvelable de son hydrogène. Il est bien illusoire de penser que nous allons tirer des lignes électriques entre chaque projet pour les raccorder ; ayant la chance d'avoir en France un réseau maillé très important et un moyen de comptabiliser toutes les puissances électriques venant de différentes origines !!!!!

Le schéma 67 présenté en page 206 n'est peut être pas des plus compréhensible par un simple béotien mais pour des personnes désireuses d'approfondir leur connaissance ([Mécanisme de marché – Mécanisme de capacité : RTE Bilan électrique 2020 \(rte-france.com\)](#)), ce dernier est assez clair et démontre que QAIR est un acteur intégré dans les énergies renouvelables et qui saura développer sa solution de production d'hydrogène vert avec des électrons verts/

Dans les remarques défavorables au projet je remarque aussi qu'il est fait mention que RTE ne pourra mettre à disposition que 25MW d'électricité (p225 de la pièce 3) mais il est à noter qu'en parallèle, un travail est engagé avec RTE pour la mise en place d'un automate de délestage ([Délestage : principe et fonctionnement \(webcampagnes.net\)](#)) permettant ainsi à Hyd'Occ d'obtenir les 60MW souhaités.

Mais pour comprendre pourquoi RTE indique qu'il ne peut fournir que 25MW, il faut connaître un minimum de règle et savoir que RTE propose dans ses solutions techniques de raccordement un scénario n-1 c'est-à-dire avec la coupure d'une ligne électrique. C'est la proposition faite par RTE et ce qui explique l'étude de la mise en place de cet automate de délestage qui permettra de couper 35MW dans le cas d'un incident sur la ligne. Ces coupures sont d'ailleurs assez anecdotiques car RTE annonce une fréquence de coupure de 0.34 ([Réseau de transport – Qualité de l'électricité : RTE Bilan électrique 2020 \(rte-france.com\)](https://www.rte-france.com/fr/actualites/le-reseau-de-transport-qualite-de-lelectricite-rte-bilan-electrique-2020)).

D'ailleurs RTE a déjà pris en compte ce développement de l'hydrogène ([Consommation – Répartition sectorielle de la consommation : RTE Bilan électrique 2020 \(rte-france.com\)](https://www.rte-france.com/fr/actualites/consommation-repartition-sectorielle-de-la-consommation-rte-bilan-electrique-2020)) avec un focus sur cette nouvelle énergie et explique assez bien les enjeux de cette nouvelle énergie, et enfin passé de l'ancien monde vers un nouveau monde qui semble bien contraire au souhait de la décroissance voulu par une minorité !!!!!

La transition vers un hydrogène bas carbone

Aujourd'hui, la France consomme près de 1 million de tonnes d'hydrogène par an pour ses usages industriels dans les secteurs du raffinage pétrolier, la production d'ammoniac et d'engrais, et dans le secteur de la chimie. Cette production d'hydrogène provient à 95 % de combustibles fossiles ce qui représente environ 10 millions de tonnes par an de CO₂ soit 2 à 3 % des émissions nationales.

La stratégie « France Hydrogène » a été présentée le 8 septembre 2020 par les ministres de la Transition écologique et de l'Economie, des Finances et de la Relance. Elle vise au développement de l'hydrogène bas carbone et renouvelable, afin de réduire les émissions du secteur industriel et fournir une alternative aux combustibles pétroliers lorsque l'électrification directe est difficile.

Pour produire cet hydrogène bas carbone, la priorité porte sur le développement de l'électrolyse de l'eau qui viendrait remplacer le vaporeformage de gaz naturel, et présente l'avantage de s'appuyer sur une production d'électricité déjà largement décarbonée (à 93 %) en France. Dans son rapport (La transition vers un hydrogène bas carbone) publié en janvier 2020, RTE analyse les enjeux techniques, économiques et environnementaux de la production d'hydrogène par électrolyse à l'horizon 2035.

Impact sur la consommation et insertion dans le système électrique

Développer l'électrolyse dans les proportions prévues par les pouvoirs publics conduirait à une consommation supplémentaire de 30 TWh d'électricité par an pour une production annuelle d'environ 630 000 tonnes d'hydrogène. Cela représenterait moins de 5 % du productible électrique décarboné (nucléaire et renouvelables) prévu par la PPE en 2035. De plus, par nature flexibles, les électrolyseurs peuvent s'effacer en cas de tension sur le système et ne contribueraient pas aux pointes de consommation.

Le dossier des intrants (eau et électricité) est assez bien explicité et fourni pour comprendre que QAIR est un acteur intégré et que l'usine de production d'hydrogène qu'il porte sera vertueuse dans l'utilisation de l'eau avec des volumes peu conséquent et ne remettant pas en cause la sécurité d'approvisionnement ; mais aussi par son engagement à participer au programme EC'EAU pour

valoriser des eaux en sortie de la station d'épuration de Port-La Nouvelle. Vertueux également au travers de sa maîtrise de l'énergie électrique, profitant de sa position d'acteur des énergies renouvelables pour passer des contrats et développer des projets photovoltaïques sur des sites à valoriser (SEMOP et commune de Port-La Nouvelle) et non pas sur des terrains soit à vocation agricole ou naturelle.

Electrolyse de l'eau

Le projet Hyd'Occ comme il est indiqué est un procédé par électrolyse de l'eau, et ce procédé a été réalisé dès 1800 ([Électrolyse de l'eau — Wikipédia \(wikipedia.org\)](#)) et consiste à décomposer la molécule H₂O en dioxygène et dihydrogène gazeux grâce à un courant électrique.

A ce jour, il existe plusieurs technologies ([Production d'hydrogène — Wikipédia \(wikipedia.org\)](#)) pour produire de l'hydrogène soit par vaporeformage du méthane (62%), par oxydation partielle du pétrole (18%), par gazéification du charbon (19%), par utilisation d'énergie fossile avec captage et valorisation de CO₂ (0.7%) ou par électrolyse de l'eau (0.04%). Ces procédés rejettent de nombreux polluants qu'il faut traiter sauf pour le cas de la production d'électrolyse de l'eau qui ne rejette que 2.7kg CO₂/kg d'hydrogène produit contre 12kg CO₂/kg d'hydrogène produit par vaporeformage (p201 de la pièce 3), on voit ainsi que la solution de l'électrolyse de l'eau permet de créer un hydrogène peu polluant au regard des autres solutions pour produire et ainsi atteindre les objectifs français de décarbonation de l'industrie et des transports. De plus la technologie de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau est considérée comme mature mais encore chère, mais au regard des enjeux de décarbonation, il est à parier que le coût de l'hydrogène baissera ([Fiche 3.2.1 - Electrolyse de l'eau rev Sept. 2019-2 ThA \(france-hydrogene.org\)](#))

Le 9 Septembre 2020, la ministre de la Transition écologique Barbara Pompili et le Ministre de l'économie Bruno Le Maire ont présenté une stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène décarboné ([Présentation de la stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène décarboné en France | economie.gouv.fr](#)). Il est indiqué vouloir mettre en avant la production d'hydrogène décarboné afin de diminuer les rejets de CO₂ dans l'air alliant cette production à la mise en place du mix énergétique français qui tend vers une neutralité carbone en 2050.

De plus cette production d'hydrogène renouvelable permettra de répondre à la stratégie RePOS que porte la région et qui vise à développer toutes les énergies renouvelables et diminuer les consommations sur le transport et le résidentiel tous 2 pourvoyeurs de gros rejets de CO₂ (« [Devenir la première région à énergie positive est plus qu'une ambition, c'est un projet pour notre région](#) » - [Carole Delga | Équilibre des Énergies \(equilibredesenergies.org\)](#)).

De plus cette production d'hydrogène pourrait devenir une alternative économique de plus avec la présence du cimentier Lafarge, grand pourvoyeur de CO₂, et qui par procédé Fischer Tropsch ([Procédé Fischer-Tropsch — Wikipédia \(wikipedia.org\)](#)) pourrait convertir ces rejets en biocarburant ce qui limiterait les rejets de CO₂ dans l'atmosphère aux alentours de Port-La Nouvelle et permettrait le développement de nouvelles innovantes et propres quant à la création de nouveaux carburants.

Localisation du site

Concernant la localisation du site, le chapitre C – I. Choix du site (p185 de la pièce 3), QAIR expose de façon claire pourquoi une implantation en Occitanie et plus particulièrement à Port-La Nouvelle et plus précisément sur l'extension du port de cette commune.

Il est indiqué (p185) que QAIR a répondu à un appel à manifestation d'intérêt concernant la résilience énergétique du territoire au-travers de Littoral+ porté par la Région Occitanie et dont l'objectif est de

faire du littoral, un territoire résilient (www.banquedes territoires.fr) en favorisant l'émergence de nouvelles solutions d'aménagement et de développer la production massive d'hydrogène pour servir de mobilité « à zéro émission de carbone ». Ce plan a été validé en 2019 parmi 117 candidats ce qui prouve par là que nos territoires doivent évoluer et non pas régresser, et qu'il faut arrêter de confronter les innovations à la diabolisation de la croissance et de prôner une décroissance que seuls certains cherchent.

Au regard de cet appel à manifestation d'intérêt de venir créer la résilience des littoraux seul les ports de Sète et Port-La Nouvelle pouvaient être choisis par le Maître d'Ouvrage et ajouté au fait que le territoire du Grand Narbonne (p185 de la pièce 3) ai été labellisé en 2019 « Cap Cit'ergie » avec des actions telles que le soutien à la croissance verte et le développement des énergies renouvelables ([Un label Climat Air Énergie - Le Grand Narbonne - Institution](#)) ont naturellement désigné le territoire de Port-La Nouvelle et plus particulièrement l'extension portuaire comme site d'implantation pour ce projet d'hydrogène renouvelable. De plus il est à noter que ce projet d'extension portuaire s'est vu autorisé dès 2015 et n'a pas eu de recours.

Le projet Hyd'Occ de part son implantation dans un environnement contraint tenant compte des cercles d'effets du PPRT, à su parfaitement se développer et prendre en compte ses propres contraintes de sécurité mais aussi les prescriptions du PPRT pour s'insérer dans un environnement industriel complexe et permettra l'exploitation pleine et entière d'un foncier qui si il n'avait pu être exploité serait devenu une verrue inexploitable dans le paysage ou au pire une grande zone imperméabilisée pour accueillir des poids lourds... est ce cela que nous souhaitons avoir des verrues ou des fonciers ne pouvant se développer ? L'implantation dans cette zone logistique réponds au besoin d'éviter toute nouvelle construction ailleurs que dans des programmes d'aménagement et cette plateforme logistique est le lieu idéal pour implanter une telle activité industrielle qui créera des emplois.

Il est à noter que QAIR a étudié au moins quatre implantations dont trois ayant des incidences moindres pour leur organisation vis-à-vis du PPRT (p189 et 190 de la pièce 3). Lorsque l'on prend la peine de chercher et de lire le PPRT de Port-La Nouvelle (www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr) et lorsqu'on lit le règlement, on voit que QAIR à su adapter le site contraint par une réflexion fine sur quelles activités pourraient être placées à tel endroit pour limiter la consommation d'espace et respecter la réglementation. Il est à saluer ce travail de réflexion. Qair précise (p199 de la pièce 3) que le fait d'implanter de façon longitudinale ses bâtiments évite des « coudes » et permet d'espacer les sites et éviter les effets de seuils. Cette réflexion n'a d'ailleurs pas été remise en cause par les conclusions de l'INERIS dans le cadre de sa tierce expertise (pièce 13).

Concernant ce que disent ces anti-tout, et encore si ils avaient mis à profit le temps qui leur était donné pour bien lire et faire des recherches plutôt que laisser libre cours à leur imagination et connaissances éculées, ils auraient vu que l'arrêté de dérogation n°DDTM-SUEDT-UFB-2015-128 (www.aude.gouv.fr) et l'arrêté n° DREAL-SN-PEL-11-2015-003 (www.occitanie.developpement.gouv.fr) ont été signé en 2015 et autorise l'aménagement du port et le remblaiement des parcelles (article 3 de l'arrêté DREAL) où il est indiqué en premier alinéa que les travaux comprendront le remblaiement des terrains jusqu'à une côte de 2.40NGF, et l'article 4 précise même le volume de ces remblaiements.

De là à dire qu'entre 2015 et aujourd'hui la nature a repris ces droits, il faut faire fi de l'étude écologique que le Maître d'Ouvrage (annexe de la pièce 8) qui est très complète et porte sur une année d'observation. Et force est de constater qu'entre 2015 et aujourd'hui il n'a pas été relevé d'effets significatifs prouvant que la nature avait repris ses droits sur ces terrains et que cela avait été colonisé par des espèces en voie de disparitions. De plus, faut il rappeler que la région, en 2015 a reçu l'arrêté

n° DREAL-SN-PEL-11-2015-003 lui autorisant de remblayer les terrains mais de réaliser de nombreuses mesures compensatoires par rapport à la destruction des habitats et des espèces présentes.

La SEMOP a obtenu le 2 Juin 2022 un permis d'aménager délivré par la mairie de Port-La Nouvelle les autorisant à lancer les opérations de remblaiement de la zone jusqu'à une hauteur de 2.40NGF (arrêté affiché en mairie). Force est de constater que le Maître d'Ouvrage a habilement su implanter son usine de production en prenant en compte l'ensemble des contraintes et en réalisant une étude d'impact avec un volet naturaliste qui démontre qu'en fin de compte il n'y aura aucun impact écologique et une étude de danger validé par un tiers expert reconnu.

Je vous prie de m'excuser, Monsieur le Commissaire Enquêteur de la longueur de mon propos, mais je ne peux que m'insurger devant la mauvaise foi de certains opposants qui sont en réaction à toutes innovations et qui utilisent ces enquêtes publiques pour en faire des tribunes alors qu'il est juste demandé un avis se rapportant à un projet précis. Et quand ces tribunes sont truffées d'erreurs, de raccourcis destinés à faire peur, alors je ne peux que prendre le temps qu'il m'est offert pour réagir de façon raisonnée.

Faut il noter que ce projet d'hydrogène a fait l'objet d'un projet porté par cartodébat ([CartoDEBAT Hydrogène renouvelable](#)) où il est mentionné une enquête réalisée par des étudiants en Master Gestion des littoraux et de la Mer de l'Université de Montpellier qui démontre une certaine acceptation de ce projet sur la commune de Port-La Nouvelle. Il est intéressant de voir comment les gens interrogés et vivant réellement sur ce territoire aborde la question en mettant en avant la création d'emplois et la transition économique.

J'en fini mon propos et vous remercie par avance d'avoir pris la peine de lire.

FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE SAUVEGARDE DES PAYS D'AUDE
F.A.S.P.A Les Moulins 311500 Saint-Ferriol

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Enquête publique concernant le projet Hyd'Occ

OBSERVATIONS
de notre Fédération

L'opération projetée représente des investissements gigantesques et des bouleversements environnementaux alors qu'il est confronté à de nombreuses incertitudes.

Il est notamment difficile de situer ce projet de production d'hydrogène par rapport aux stratégies européennes en la matière, et notamment le projet Barmar.

Ce projet nécessite des quantités d'eau et d'électricité gigantesques.

Sur l'eau :

Les besoins sont évalués à 200 000 m³ / an.

L'Aude connaît des pénuries en eau de plus en plus fréquentes et de plus en plus longues.

N.B : l'année 2022 a été marquée par un nombre important d'arrêtés préfectoraux de restriction des usages d'eau dans le Département.

Le dernier a été édicté le 10 novembre 2022

Il est question d'un apport depuis le bassin versant de l'Orb, mais ce bassin connaît également des difficultés.

La question des besoins en eau n'est pas réglée, ceci d'autant que la pénurie sera encore plus critique dans les années à venir.

Sur l'électricité :

Les besoins sont évalués à 60 MW.

Il est reconnu dans le dossier d'enquête que la production d'énergie renouvelable locale ne dépassera pas les 20 MW.

L'origine de 40 Mw restant reste obscure.

Sur les atteintes à l'environnement :

L'opération s'inscrit dans le cadre de l'extension du port de Port-la-Nouvelle.

Les dégâts sur la biodiversité ont déjà été dénoncés :
proximité de sites NBatura 2000 pour la protection des oiseaux,
bouleversement du fragile équilibre dans la rencontre eau de mer et eau des étangs
(milieu particulièrement riche en biodiversité).

Le projet Hyd'Occ nécessite d'importants aménagements et d'énormes apports de béton et de goudron.

Concernant la production de béton, se posent les graves incidences sur l'extraction de sable et gravier dans les gravières d'Occitanie, et notamment celles du Sud de l'Ariège (Le Vernet, Saverdun...) :
en particulier la disparition de terres agricoles et la détérioration des nappes phréatiques.

Au final, les études n'ont pas pris en compte toutes les incidences sur l'environnement (sur le site mais aussi en dehors du site).

Par ces motifs :

**Notre Fédération émet un avis défavorable au projet Hyd'Occ :
usine de production d'hydrogène et raccordement électrique à Port-la-Nouvelle .**

Pour la Fédération FASPA
Le Président
Gilbert Dargegen



Fuites d'hydrogène : quel danger réel pour le climat ?

Au coeur de plans d'investissements nationaux et européens pour décarboner les transports, l'industrie, les bâtiments et stocker l'énergie, l'hydrogène devient un véritable sujet de société en entrant dans la vie des citoyens.

Alors que des unités de production massive d'hydrogène sont amenées à se déployer, certains scientifiques mettent en garde contre l'impact des fuites d'hydrogène sur le réchauffement climatique allant jusqu'à pointer un **pouvoir réchauffant 200 fois plus important que celui du CO₂**.

Vérification en 5 points :



- ✓ L'hydrogène est un gaz présent dans l'atmosphère sous forme de traces. N'ayant aucun effet sur la santé humaine ou sur les écosystèmes, il n'est **pas considéré comme un polluant atmosphérique**. Néanmoins, au contact de l'atmosphère et en cas d'accumulation excessive, l'hydrogène peut déclencher certains mécanismes ayant des impacts potentiellement néfastes sur la couche d'ozone stratosphérique et sur l'effet de serre.
- ✓ Il est nécessaire d'étudier l'impact de l'hydrogène en se basant sur des ordres de grandeur adéquats : **le pouvoir réchauffant global (PRG) de 200 avancé par certaines sources pour l'hydrogène est dépourvu de sens climatique** car repose sur une comparaison du pouvoir réchauffant instantané, alors que le PRG s'exprime conventionnellement sur une période de 100 ans (la durée de vie approximative du CO₂, valeur étalon du PRG, contre 2 ans pour l'hydrogène). Sur ces 2 ans, les effets d'un surplus d'hydrogène dans l'atmosphère seront bien plus importants que sur une période de 100 ans, expliquant la valeur de 200 qui est parue.
- ✓ Sur une période conventionnelle de 100 ans, le PRG de l'hydrogène est estimé entre **4,3 et 5,8**, contre environ 25 pour le méthane (et 1 pour le CO₂).
- ✓ Sur les volumes de fuites potentielles considérés, les chercheurs semblent se baser sur une extrapolation des fuites de méthane dont environ 50% ont lieu lors de la phase d'extraction du gaz naturel. Il s'agit d'une phase pour laquelle **l'hydrogène produit par électrolyse n'est pas concerné**. L'hydrogène obtenu par électrolyse permet non seulement d'éviter les émissions de CO₂ lors du processus de vaporeformage mais également l'ensemble des fuites de méthane en amont, liées au cycle de vie du gaz naturel.
De plus, le coût de l'hydrogène ainsi que les protocoles de sécurité spécifiques à l'hydrogène, amèneront les exploitants à porter une attention accrue aux risques de fuite.
- ✓ Même dans le cas d'hypothèses relativement hautes, avec un taux de fuite de 1% et un PRG de 5,8, les fuites d'hydrogène émettraient l'équivalent de 0,6% des émissions du système carboné que l'hydrogène vient remplacer.

Bien que le sujet mérite l'attention, la prise en compte des bons ordres de grandeurs permet de montrer que le réchauffement causé par les fuites d'hydrogène se révélerait extrêmement marginal.



Note de décryptage

Les fuites d'hydrogène et leur impact potentiel sur le climat

Le sujet des fuites d'hydrogène et de l'impact qu'elles pourraient avoir sur le réchauffement climatique, prennent de l'ampleur. Tout d'abord, France Hydrogène soutient l'attention portée à ce sujet émergent : pour l'hydrogène comme pour l'ensemble des leviers de la transition énergétique, une analyse rigoureuse des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie, est nécessaire pour maximiser l'impact de décarbonation des solutions déployées. Néanmoins, il nous semble nécessaire de revenir sur quelques chiffres qui ont été relayés (notamment un pouvoir réchauffant supposément 200 fois plus élevé que celui du CO₂), tant au niveau de l'impact réchauffant marginal du dihydrogène que des quantités potentielles d'émissions (de fuites) à considérer. Garder en tête les bons ordres de grandeur est impératif pour ne pas retarder la progression d'une filière structurante de décarbonation.

1. L'impact du dihydrogène dans l'atmosphère

L'hydrogène est un gaz présent dans l'atmosphère sous forme de traces, de l'ordre de 0,510 ppm. N'ayant aucun effet sur la santé humaine ou sur les écosystèmes, il n'est pas considéré comme un polluant atmosphérique. Cependant, au contact de l'atmosphère, l'hydrogène va enclencher certains mécanismes ayant des impacts potentiellement néfastes sur la couche d'ozone stratosphérique et sur l'effet de serre.

a. Impact de l'hydrogène sur l'ozone stratosphérique

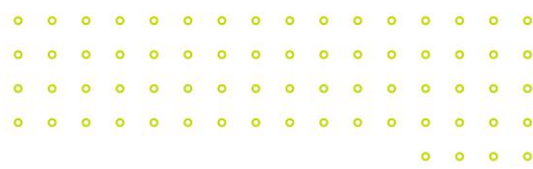
En effet, la durée de vie de l'hydrogène est suffisamment longue pour lui permettre d'atteindre les plus hautes couches de la stratosphère et de réagir avec les radicaux hydroxyles pour former de la vapeur d'eau selon la réaction suivante : $\text{OH} \cdot + \text{H}_2 \rightarrow \text{H}_2\text{O} + \text{H} \cdot$. Cela a pour effet d'augmenter la concentration en vapeur d'eau entraînant un refroidissement de la stratosphère, ce qui (via des mécanismes plus complexes non détaillés ici) pourrait ralentir la reconstitution de la couche d'ozone attendue depuis l'interdiction des halocarbures. Dans une étude¹ publiée en avril 2022, des chercheurs britanniques estiment que la réponse stratosphérique pourrait représenter environ 1/3 de l'impact réchauffant lié à de potentielles fuites d'hydrogène.

b. L'hydrogène comme gaz à effet de serre indirect

L'hydrogène étant une molécule diatomique homonucléaire (composée de 2 fois le même atome), elle ne possède pas de moment dipolaire ce qui l'empêche d'absorber un rayonnement infrarouge et n'est donc pas un gaz à effet de serre direct. Cependant, dans le cas d'une accumulation excessive dans l'atmosphère, sa réactivité avec certaines molécules de l'atmosphère peut entraîner une augmentation de la durée de vie et de la concentration de certains gaz à effet de serre : il est donc qualifié de gaz à effet de serre indirect.

En effet, lors de réactions avec les radicaux hydroxyles OH[·], ces derniers sont consommés. En temps normal, ils réagissent avec les gaz traces de l'atmosphère ce qui limite leur durée de vie et leur concentration. Parmi ces gaz se trouvent le méthane (CH₄) mais également d'autres espèces responsables de la formation d'ozone troposphérique (CO, NO_x, ...), qui sont respectivement les 2ème et 3ème gaz à effet de serre les plus importants. Ainsi, un excès d'hydrogène dans l'atmosphère diminuerait la concentration de radicaux hydroxyles et rallongerait la durée de vie du méthane ainsi que des composés qui ultérieurement formeront de l'ozone troposphérique. L'impact de l'hydrogène comme gaz à effet de serre indirect se mesure donc aux impacts respectifs du méthane et de l'ozone qu'il engendre.

¹ *Atmospheric implications of increased hydrogen use*, 2022, Department for Business, Energy and Industrial Strategy (Warmick et al.)



c. Le potentiel de réchauffement global de l'hydrogène (PRG)

Un paramètre permettant de quantifier la contribution marginale d'un gaz au réchauffement climatique est le Potentiel de Réchauffement Global (PRG, GWP en anglais). Il s'agit du pouvoir réchauffant d'une masse de gaz rapporté au pouvoir réchauffant de la même masse de CO₂, sur une durée donnée. A date, une seule étude publiée dans une revue à comité de lecture (Derwent et al., 2001) a essayé de déterminer la valeur du PRG de l'hydrogène en sommant les PRG du méthane et de l'ozone troposphérique induits par un excès d'hydrogène dans l'atmosphère. Ces derniers ont une contribution respective de 3,4 (PRG_{CH₄}) et 2,4 (PRG_{O₃}) donnant une valeur du PRG de l'hydrogène de 5,8 sur une période de 100 ans. Cette valeur est celle également reprise par le GIEC dans leur rapport de 2007 (IPCC, 2007). Récemment, une étude du BEIS (qui n'a pas été publiée dans une revue scientifique à comité de lecture) a recalculé ce PRG (sur 100 ans) en considérant un PRG de 4,7 du méthane troposphérique, de 3,2 pour l'ozone troposphérique, et de 3 pour la vapeur d'eau stratosphérique (dont l'impact était jugé marginal jusqu'ici), donnant ainsi une valeur de PRG de l'hydrogène 10,9 sur 100 ans, avec une incertitude de ± 5 .

Pourtant, dans les quelques articles parus sur le sujet, le chiffre d'un PRG du dihydrogène plus de 200 fois supérieur à celui du CO₂ revient souvent. Pour comprendre ce qu'il y a derrière cette valeur, il faut garder en tête qu'en matière d'émissions de gaz à effet de serre, la molécule étalon est le CO₂ (on compte en « équivalents CO₂ »), dont le PRG est toujours considéré égal à 1, quel que soit la période prise en compte. Seulement, l'hydrogène possède une durée de vie dans l'atmosphère d'environ 2 ans², contre environ 100 ans pour le CO₂. Sur ces 2 ans, les effets d'un surplus d'hydrogène dans l'atmosphère seront bien plus importants que sur une période de 100 ans, expliquant la valeur de 200 qui est parue. Or, se référer au PRG instantané ou sur une période d'environ 2 ans, n'a pas de sens au regard des phénomènes d'accumulation atmosphérique des gaz à effet de serre et des changements climatiques. De manière générale, il apparaît peu pertinent de donner un PRG sans la période prise en compte, faute de quoi sa valeur est dépourvue de sens. Néanmoins, au regard de l'urgence climatique et de la trajectoire des émissions anthropiques cumulées, il peut paraître légitime considérer une période plus courte que les 100 ans conventionnels (PRG_{H₂} = 10,9). L'analyse du PRG de l'hydrogène sur une période de 20 à 30 ans présente un intérêt majeur, et France Hydrogène espère que des études et publications scientifiques porteront prochainement sur ce sujet. Dans l'étude déjà mentionnée, le BEIS estime un PRG_{H₂} sur 20 ans de 32,6.

2. Quelles quantités considérer pour les potentielles futures fuites d'hydrogène ?

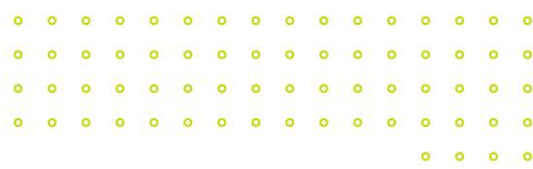
Une fois réalisée cette analyse marginale de l'impact réchauffant de l'hydrogène, le cœur du sujet reste d'évaluer les quantités d'hydrogène qui pourraient fuir dans l'atmosphère. Pour cela, Falko Ueckerdt, chercheur à l'Institut de Postdam (Allemagne) et interrogé suite à la conférence Euractiv *Is green hydrogen really carbon-neutral ?*³ semble se baser sur une extrapolation du pourcentage des fuites de méthane, qui « se situe entre 0,5 et 3% ». Nous pensons que cette extrapolation du méthane à l'hydrogène n'est pas vraiment valable, et que dans un système hydrogène les fuites seront bien plus limitées. Plusieurs raisons à cela.

Tout d'abord, environ 50% des fuites de méthane ont lieu lors de la phase de production (extraction) du gaz naturel (A. Alvarez, 2018⁴). L'hydrogène électrolytique n'est donc pas concerné par cette phase de la chaîne de valeur. Surtout, il semble essentiel de rappeler ce que l'hydrogène électrolytique vient remplacer en priorité, et donc éviter comme émissions : l'hydrogène utilisé comme matière première dans l'industrie et historiquement produit par vaporeformage du méthane. L'hydrogène obtenu par électrolyse permet donc non seulement d'éviter les émissions de CO₂ du process de vaporeformage

² 1,4 à 2,1 ans : Reassessing the variability in atmospheric H₂ using the two-way nested TM5 model, 2013 - 2,5 ans : Global Environmental impacts of the hydrogen economy, 2006

³ <https://www.h2-mobile.fr/actus/hydrogene-fuites-inquietent-scientifiques/>

⁴ <https://www.science.org/doi/10.1126/science.aar7204>



(plus de $11\text{kg}_{\text{CO}_2}/\text{kg}_{\text{H}_2}$), mais également l'ensemble des fuites de méthane en amont, liées au cycle de vie du gaz naturel.

De plus, comme mentionné par Gniewomir Flis, expert hydrogène au sein d'Agora Energiewende, le fait que l'hydrogène soit nettement plus cher que le gaz naturel est supposé agir sur les exploitants des réseaux de transport comme une incitation mécanique à réaliser les actions nécessaires à la minimisation des fuites. Les protocoles de sécurité spécifiques à l'hydrogène imposent également une attention accrue aux opérateurs. Il est d'ailleurs à noter que le projet de révision de la directive sur les marchés de l'hydrogène et du gaz, contient des mesures visant à prévenir les fuites d'hydrogène. Ainsi, les hydrogénoducs devront faire l'objet d'inspections régulières. Même chose pour les installations de stockage ou les terminaux hydrogène.

Dans une deuxième étude publiée en avril 2022⁵, des chercheurs britanniques ont estimé les niveaux de fuites potentiels sur l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur hydrogène, et modélisé en conséquence le niveau de fuite global dans une « économie hydrogène ». Celui-ci serait compris entre 0,96 et 1,5%, sachant que l'utilisation d'hydrogène produit par électrolyse permet, au-delà de la décarbonation des procédés, d'éviter l'usage de méthane dont à la fois le PRG et le niveau de fuites le long de la chaîne de valeur, sont plus importants.

3. Impact réchauffant potentiel des fuites dans une « économie hydrogène »

Les deux études publiées en avril 2022 par le Département britannique des Affaires, de l'Energie et des Stratégies industrielles (BEIS), portant respectivement sur l'évaluation du potentiel de réchauffement global de l'hydrogène (sur 100 ans, $\text{PRG}_{\text{H}_2}=11$) et la modélisation du niveau de fuites dans une « économie hydrogène », sont complémentaires. En croisant ces deux études, nous arrivons à la conclusion que les émissions liées à ces fuites d'hydrogène représenteraient entre 0,38% et 0,6% des réductions d'émissions de CO_2 obtenues grâce à la substitution d'énergies fossiles par de l'hydrogène décarboné. Par exemple, ces émissions représenteraient jusqu'à 0,6% des 6 millions de tonnes de CO_2 non émises grâce à l'objectif français de 6,5GW d'électrolyse à 2030.

L'étude du BEIS sur le PRG ne nous permet pas totalement de calculer ce que les effets de réchauffement induits par les émissions liées aux fuites d'hydrogène représenteraient sur une période de 20 ans, relativement aux réductions d'émissions de CO_2 obtenues grâce à la substitution d'énergies fossiles. En effet, si une évaluation du PRG_{H_2} sur 20 ans est bien réalisée ($=32,6$), les effets de réchauffement évités notamment par la réduction des fuites de méthane (grâce à la réduction de sa consommation) ne sont pas estimés sur cette période. Ainsi, en prenant l'hypothèse conservatrice de considérer uniquement le facteur de 3 entre le PRG_{H_2} sur 100 et 20 ans, les émissions liées à ces fuites d'hydrogène représenteraient entre 1,14% et 1,8% des réductions d'émissions de CO_2 obtenues grâce à la substitution d'énergies fossiles par de l'hydrogène décarboné.

Conclusion

L'impact des fuites d'hydrogène sur le climat constitue un sujet de vigilance à ne pas négliger. La filière le regarde d'ores-et-déjà de près et des études complémentaires doivent être menées. A ce titre, Hydrogen Europe (dont France Hydrogène est membre), JRC, le Hydrogen Council, MarcoGas, Gas Infrastructure Europe, et le Clean Hydrogen Partnership, ont lancé début janvier 2022 une étude sur le sujet, avec un premier livrable attendu en juin 2022. Traiter ces problématiques complexes demande d'avoir les bons ordres de grandeur en tête et d'être précis dans les données utilisées. Tout a un impact et c'est bien la comparaison et la mise en perspective avec ce que l'hydrogène vient remplacer, qui doivent nous servir de boussoles dans nos choix technologiques pour réussir la transition bas-carbone.

⁵ *Fugitive hydrogen emissions in a future hydrogen economy*, 2022, Frazer-Nasch Consultancy



DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux.

Le 08 novembre à 09 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de Port-La Nouvelle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Monsieur Henri MARTIN**.

Date de convocation du Conseil Municipal : **le 02 novembre 2022**.

Nombre de Conseillers :

En exercice 29

Présents 20

Votants 26

D/11-22/04

Objet : Création d'une usine de production d'hydrogène : avis sur la demande d'autorisation environnementale et sur le raccordement au réseau public de transport d'électricité.

Etaient présents : M. MARTIN - Mme SEGUI - M. AMBROSINO - Mme LETAILLEUR - M. MENARD - Mme MARIN - M. TRESENE - Mme NORTIER - M. CANTIE - Mme MARTINEZ - M. HERNANDEZ - M. FRANCISCI - M. DHOMS - Mme PONS - M. TABONI - Mme MARTIN - M. FAJOL - Mme CLARET - M. CATHALA - Mme CATHALA.

Absents ayant donné pouvoir : Mme BEGUE (pouvoir Mme SEGUI) - M. BARADAT (pouvoir M. MENARD) - Mme BASTARDY-PEREZ (pouvoir M. CANTIE) - M. BALTAZAR (pouvoir M. TRESENE) - Mme SABARDEIL (pouvoir Mme MARIN) - M. PECH (pouvoir Mme LETAILLEUR).

Absent : M. RECHAGNEUX.

Absentes excusées : Mme CRESPIN - Mme CANEPA.

Secrétaire de séance : M. MENARD.

Par lettre en date du 20/10/2022, Monsieur le Préfet de l'Aude notifiait à la Commune l'arrêté préfectoral en date du 20/10/2022 prescrivant l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique unique concernant le projet de création d'une usine de production d'hydrogène et de raccordement de celle-ci sur le réseau public de transport d'électricité. Ce projet est porté par les sociétés HYD'OCC et RTE (Réseau de Transport d'Électricité).

Le projet Hyd'Occ fait l'objet d'une procédure d'autorisation environnementale au titre des rubriques 4715, 3420 et 1630 des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). L'usine de production sera également classée SEVESO seuil bas au titre du stockage d'hydrogène sur le site, et soumise à la directive IED relative aux émissions industrielles. Cela signifie que le stockage prévu sur le site sera supérieur à 1 tonne. Cependant sa capacité maximale se présentera sous la forme de 30 containers disposant chacun d'une capacité de stockage égale à 450 kg à 500 bars de pression soit un total de 13 500 tonnes. L'hydrogène produit sera qualifié de renouvelable au sens du

Certifié exécutoire

16 NOV. 2022

Reçu en Sous-Préfecture

le :

15 NOV. 2022

16 NOV. 2022

Publié ou Notifié le :

DÉLIBÉRATIONS

Sur le plan de l'organisation, le développement de l'hydrogène, produit exclusivement par procédé d'électrolyse de l'eau alimenté à partir de sources renouvelables, est assuré par Qair Premier Élément basé à Port-La Nouvelle. Sa mission est la conception, l'investissement et l'exploitation d'unités de production de grandes capacités pour assurer la mise à disposition d'hydrogène vert destiné à tous les secteurs d'activités et tout acteur public/privé des territoires.

Concernant le raccordement RTE, la solution retenue consiste à créer une liaison souterraine d'une tension technique égale à 90 kV et exploitée en 63 kV d'une longueur d'environ 3,5 km. Elle reliera le site de l'usine HYD'OCC au poste électrique de PORT-LA NOUVELLE existant contigu au chemin de Jugnes. L'entreprise Qair devra également procéder à la construction d'un poste électrique 63kV au sein de l'emprise de l'usine HYD'OCC pour y raccorder la future liaison électrique.

Sur le plan de l'itinéraire retenu et de ses caractéristiques principales, le projet sera réalisé pour la majeure partie en tranchée ouverte. Quelques points relèveront de techniques différentes telles qu'un passage en sous œuvre pour franchir des voies ferrées ou des passages en encoffrement pour traverser les ouvrages d'art.

La liaison électrique quittera la zone du port après la sortie du futur poste électrique de l'usine Hyd'Occ en longeant les voies ferrées puis les franchira en sous œuvre pour rejoindre le chemin de Sainte-Lucie.

Pour quitter la zone portuaire, la future liaison électrique devra être fixée au pont de la Bellet qui enjambe les voies ferrées à grande vitesse.

Elle empruntera par la suite les délaissés nord de la RD6139 puis un terrain communal situé entre la RD6139 et l'Avenue des flamants roses. Elle longera la RD709 jusqu'à environ 150 mètres après l'avenue Charles Palauqui et le chemin de la Pinède qu'elle rejoindra. Il est à noter que ces travaux d'installation de génie civil ont été réalisés en même temps que l'opération de réfection en tranche 2 de la RD 709. Après avoir rejoint le chemin de la Pinède, la liaison souterraine rejoindra le poste de PORT-LA NOUVELLE via un chemin de service de la carrière Lafarge.

Il est précisé que cette enquête se déroulera du 14 novembre 2022 au 14 décembre 2022 soit 31 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Port-la-Nouvelle. La commune de Port-La Nouvelle a été désignée comme siège de l'enquête.

Conformément aux prescriptions de l'article R181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal est invité à se prononcer sur la demande d'autorisation concernant le projet de création d'une usine de production et de stockage d'hydrogène sur le port de Port-La Nouvelle et de son raccordement électrique au réseau public de transport d'électricité présenté par les sociétés Hyd'Occ et RTE. Ne pourront être pris en considération qu'un avis exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Le Conseil Municipal pourrait se prononcer favorablement sur ces projets.

DÉLIBÉRATIONS

Monsieur le Maire pourrait être autorisé à signer tout acte afférent.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir valablement délibéré à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- **SE PRONONCE** favorablement sur la demande d'autorisation concernant le projet de création d'une usine de production et de stockage d'hydrogène sur le port de Port-La Nouvelle et de son raccordement électrique au réseau public de transport d'électricité présenté par les sociétés Hyd'Occ et RTE.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- **DIT** que la délibération sera :

- **Transmise à**
 - Monsieur le Préfet de l'Aude,
 - Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne pour contrôle de légalité,
 - Monsieur le Receveur Municipal de SGC Narbonne.
- **Notifiée à :**
 - Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie,
 - Monsieur le Directeur de la société QAIR.
- **Publiée et affichée conformément aux règlements en vigueur.**

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Patrice MENARD,
Maire Adjoint
Secrétaire de séance



Henri MARTIN,
Maire de Port-La Nouvelle.



République Française
COMMUNE DE SIGEAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

présents : 21
votants : 28
en exercice : 29

L'an deux mille vingt deux

Le mardi 6 décembre à 18h00

Le Conseil Municipal de SIGEAN

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
salle annexe de la mairie, sous la présidence de Michel JAMMES, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 30 novembre 2022

Objet :

Projet de création
d'une usine de
production et de
stockage d'hydrogène
sur le port de Port-la-
Nouvelle et de son
raccordement
électrique au réseau
public de transport
d'électricité présenté
par les sociétés
Hyd'OCC et RTE :
avis du Conseil
Municipal sur la
demande d'autorisation

Présents : Michel JAMMES, Maire ; Didier MILHAU ; Régine RENAULT ; Laure TONDON ; Pierre SANTORI ; Brigitte CAVERIVIERE ; Yves YORILLO ; Cécile BARTHOMEUF ; Claudette PYBOT ; Colette ANTON ; Ghislaine RAYNAUD ; Stéphane SANTANAC ; Serge DEIXONNE ; Carlo ATTIE ; Marcel CAMICCI ; Cédric CARBOU ; Jacqueline PATROUX ; Sylvie LASSERRE ; Lucie TORRA ; Jean-Michel LALLEMAND ; Isabelle PINATEL

Absents ayant donné procuration en application de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Locales : Gilles FAGES par Michel JAMMES, Jean-Luc MASS par Jacqueline PATROUX ; Angélique PIEDVACHE par Laure TONDON ; Florian FAJOL par Stéphane SANTANAC ; Clélia PI par Lucie TORRA ; Michel SANTANAC par Jean-Michel LALLEMAND ; Jérôme BRUIN par Isabelle PINATEL

Absents : Julien RIBOT

Secrétaire de séance : Lucie TORRA

Par lettre en date du 20 octobre 2020, Monsieur le Préfet notifiait à la commune l'arrêté préfectoral du 20/10/2022 prescrivant l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique unique concernant le projet de création d'une usine de production et de stockage d'hydrogène sur le port de Port-La-Nouvelle et de son raccordement électrique au réseau public de transport d'électricité. Ce projet est porté par les sociétés « HYD'OCC » et « RTE Réseau de Transport d'Electricité ».

Le projet a pour objectif de présenter une demande d'Autorisation Environnementale sur la commune de Port-La Nouvelle, pour une usine de production d'hydrogène d'origine renouvelable soumise à autorisation au titre des rubriques ICPE 4715, 3420 et 1630. L'usine de production d'hydrogène sera classée SEVESO seuil bas au titre du stockage d'hydrogène sur le site.

Le projet Hyd'OCC est constitué à la fois de la centrale à hydrogène et de son raccordement au Réseau Public de Transport d'électricité (RPT). Il est porté par la société Qair Premier Elément filiale du groupe Qair, ainsi que par l'AREC (Agence Régionale Energie Climat Occitanie). Le projet reprend donc l'usine de production d'hydrogène d'origine renouvelable et son raccordement au Réseau Public de Transport d'électricité. A noter que le tracé définitif du raccordement n'est pas validé.

En effet, à ce stade de développement du projet, la concertation préalable permettant de valider le tracé du raccordement au Réseau Public de

Transport d'électricité de moindre impact avec les acteurs du territoire est en cours.

Ainsi la demande d'autorisation environnementale propose un tracé potentiel avec deux variantes au niveau de l'entrée de la zone portuaire, sachant que seule la variante de moindre impact sera retenue. Le projet s'inscrit dans le cadre d'un souhait du groupe Qair de développer un « hub » de production énergétique sur le bassin du Grand Narbonne. L'objectif est de développer un écosystème s'appuyant sur les nouvelles énergies renouvelables, telles que l'éolien flottant ou l'hydrogène d'origine renouvelable, et sur le développement durable de ce territoire labellisé en 2019 « Cap Cit'ergie ».

Le point de mire est une autonomie électrique d'ici 2030. Le projet Hyd'Occ s'inscrit également dans les stratégies de développement de l'hydrogène européenne, nationale et régionale, et notamment la stratégie RePos (Région à Energie Positive) de la région Occitanie.

Il est précisé que l'enquête public se déroule du 14 novembre 2022 au 14 décembre 2022, soit 31 jours consécutifs sur le territoire de Port-la-Nouvelle. La commune de Port-la-Nouvelle a été désignée comme siège de l'enquête. Conformément aux prescriptions de l'articles R181-38 du code de l'environnement, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la demande d'autorisation concernant le projet de création d'une usine de production et de stockage d'hydrogène sur le port de Port-La-Nouvelle et de son raccordement électrique au réseau public de transport d'électricité présenté par les sociétés Hyd'Occ et RTE. Ne pourront être pris en considération qu'un avis exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Le Conseil Municipal pourrait se prononcer favorablement sur ces projets.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés (28 pour) :

Où l'exposé de son président,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2022 portant ouverture et organisation d'une enquête publique unique concernant le projet de création d'une usine de production et de stockage d'hydrogène sur le port de Port-La-Nouvelle et de son raccordement électrique au réseau public de transport d'électricité présenté par les sociétés « HYD'OCC » et « RTE Réseau de Transport d'Electricité »

Vu le dossier d'enquête publique sus-énoncé et en particulier le résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement et la santé.

Considérant l'impact positif attendu sur l'activité économique locale ainsi que sur l'atteinte des objectifs globaux de diminution des émissions carbonées.

- **Se prononce favorablement** sur la demande d'autorisation concernant le projet de création d'une usine de production et de stockage d'hydrogène sur le port de Port-La-Nouvelle et de son raccordement électrique au réseau public de transport d'électricité présenté par les sociétés « HYD'OCC » et « RTE Réseau de Transport d'Electricité » ;

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

- **Dit** que la délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude.

- Monsieur le Receveur Municipal de SGC Narbonne.

- **Précise** que la délibération sera notifiée à :

- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie ;

- Monsieur le Directeur de la société QAIR.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu
De sa transmission en Préfecture le 08/12/2022

Et de la publication le 09/12/2022
Réception en Préfecture le 08/12/2022

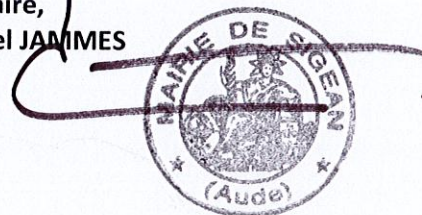
Le Maire,
Michel JAMMES



Qui informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publicité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel JAMMES





Accusé de réception en préfecture
011-211103791-20221206-DEL-2022-091-DE
Date de télétransmission : 08/12/2022
Date de réception préfecture : 08/12/2022

MAIRIE DE GRUISSAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-101
Séance du 5 décembre 2022

Avis de la commune de Gruissan au projet de création d'une usine de production et de stockage d'hydrogène sur le port de Port-la-Nouvelle et de son raccordement électrique au réseau public de transport d'électricité présenté par les sociétés Hyd'Occ et RTE

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au Palais des congrès à 21 heures sous la présidence de Monsieur Didier CODORNIU, Maire.

PRÉSENTS :

CODORNIU D- CAREL M – BESSE JB- BEDOS A – DOMENECH A - LENOIR A - LIGNON L - LAJUS ML – AZIBERT G- VETRO MH – GAUBERT JB –MARONDA BAILLUS M - DURAND JL- LAVOUE JM - EVE P - ESPITAILLE C – BEHLERT J- LEVEAU C. - DUPUIS P - GIMENEZ J - FERRASSE S - CARBONEL M - BALLARIN J

PROCURATIONS :

- PARRA B à DOMENECH D
- OLIVIER N à BALLARIN J
- VIAUD JP à CARBONEL M

ABSENTS OU EXCUSÉS :

- SANTA-CATALINA H
- FUENTES MA
- PARRA B
- OLIVIER N
- VIAUD JP
- LIMONGI MS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BEHLERT J

Convocation du : 25 novembre 2022

Affichage du : 6 décembre 2022

Monsieur le Maire expose :

Le 25 octobre 2022, la commune de Gruissan a été informée par les services de l'Etat de l'instruction en cours du projet de création d'une usine de production et de stockage d'hydrogène sur le port de Port-La-Nouvelle portée par la société HYD'OCC et du raccordement électrique de cette future usine par la société RTE.

Par arrêté préfectoral, le préfet de l'Aude a prescrit, le 20 octobre 2022, l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique concernant ce projet qui se déroulera du 14 novembre au 14 décembre sur la commune de Port-la-Nouvelle.

Conformément aux prescriptions de l'article R. 181-38 du code de l'environnement par lesquelles « *Dès le début de la phase de consultation du public, le préfet demande l'avis du conseil municipal des communes mentionnées au III de l'article [R. 123-11](#) ou au I de l'article [R. 123-46-1](#) et des autres collectivités territoriales, ainsi que de leurs groupements, qu'il estime intéressés par le projet, notamment au regard des incidences environnementales notables de celui-ci sur leur territoire* », le préfet de l'Aude invite la commune de Gruissan à se prononcer sur la demande d'autorisation concernant ce projet.

Au vu de l'intérêt porté par la commune au développement des énergies renouvelables respectueuses de notre environnement, l'hydrogène produisant du carburant propre, et considérant qu'il est temps de s'emparer du défi que constitue la problématique du stockage de l'électricité, tout comme il est important de privilégier les outils de production flexible ; Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation concernant le projet de création d'une usine de production et de stockage d'hydrogène sur le port de Port-la-Nouvelle et de son raccordement électrique au réseau public de transport d'électricité présenté par les sociétés Hyd'Occ et RTE.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la commission municipale n°1 « Urbanisme, aménagement durable et Ecoquartier » du 22 novembre 2022,
Décide à la majorité des membres présents ou ayant donné procuration,

✎ D'émettre un avis favorable au projet de création d'une usine de production et de stockage d'hydrogène sur le port de Port-la-Nouvelle et de son raccordement électrique au réseau public de transport d'électricité présenté par les sociétés Hyd'Occ et RTE.

Fait et délibéré, mois et ans susdits,

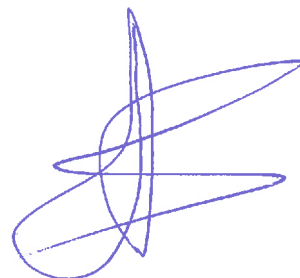
Le Maire,



Didier CODORNIOU

La Secrétaire de séance

Julie BEHLERT



ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR :
Transmission au Représentant de l'Etat le.....
Publication le.....

Pour le Maire, et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Joan-Manuel BACO



Accusé de réception en préfecture
011-211101704-20221205-101-DE
Date de réception préfecture : 12/12/2022

2

Chaîne d'intégrité du document :
C6 3E 85 D7 8C A3 97 6B C2 31 F5 20 15 77 94 0C

Publié le : 12/12/2022
Par : CODORNIOU Didier
Document certifié conforme à l'original
https://www.les-maires.fr/annexes/2022/12/12/20221205-101-DE



Page 2/2

Annexe 7c DCM Gruissan 2022-101



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE PORT-LA-NOUVELLE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Henri MARTIN,

Maire de la Commune de PORT-LA NOUVELLE,

Certifie avoir procédé à l’affichage, aux lieux accoutumés de la mairie, de l’avis d’enquête publique unique concernant le projet de création d’une usine de production et de stockage d’hydrogène sur le port de Port-la-Nouvelle et de son raccordement électrique au réseau public de transport d’électricité présenté par les sociétés « HYD’OCC » et « RTE Réseau de Transport d’Electricité ».

Cet avis a été affiché à compter du 21 octobre 2022 et pendant toute la durée de l’enquête et a été retiré le 15 décembre 2022.

A PORT LA NOUVELLE,

Le 20 DEC. 2022

Henri MARTIN
Maire de PORT LA NOUVELLE





VILLE DE SIGEAN

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné

Michel JAMMES, maire de la commune de SIGEAN

certifie avoir procédé à l’affichage, dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique relative à la création d’une usine de production et de stockage d’hydrogène sur le port de Port-La Nouvelle et de son raccordement électrique au réseau public de transport d’électricité présenté par les sociétés « HYD’OCC » et « RTE Réseau de Transport d’Electricité ».

Cet avis a été affiché à compter du 25 octobre 2022 et pendant toute la durée de l’enquête, soit 31 jours consécutifs, du 14 novembre 2022 au 14 décembre 2022 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à SIGEAN, le 15 décembre 2022

Signature du maire
Michel JAMMES



(*) Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête.

Important : l’accomplissement de cette formalité devra être justifié par ce certificat (modèle ci-dessus) de chacun des maires des communes concernées sur l’arrêté préfectoral et **établi à la clôture de l’enquête.**



Gruissan, le 15 décembre 2022

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Didier CODORNIU, Maire de la commune de Gruissan,

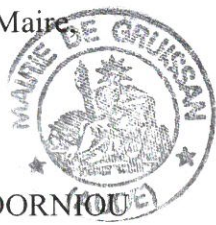
Certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique unique concernant :

- le projet de création d'une usine de production et de stockage d'hydrogène sur le port de Port-La-Nouvelle et de son raccordement électrique au réseau public de transport d'électricité présenté par les sociétés « HYD'OCC » et « RTE Réseau de Transport d'Électricité »

Cet avis a été affiché à compter du 21 octobre 2022, et pendant toute la durée de l’enquête, soit 55 jours consécutifs, du 21 octobre au 14 décembre 2022 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Gruissan, le 15 décembre

Le Maire


D. CODORNIU

PV fin d'EP _____	3
Liste 1 Questions du public _____	17
Liste 2 Observations du public favorables au projet _____	43



Préfecture de l'Aude

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Commune de Port-la-Nouvelle



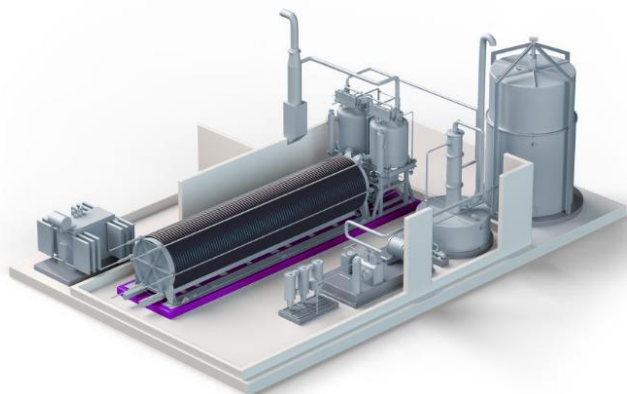
Qair

Agence Régionale de l'Énergie et du Climat
Qair Premier Élément



Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

Hyd'Occ



Enquête publique unique

- A : Autorisation Environnementale ICPE :
Usine de production d'hydrogène décarboné.
- B : Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du raccordement.

P.V. de synthèse

Références Enquête :

Tribunal Administratif de Montpellier : E22000058/34 du 10/05/2022

Préfecture de l'Aude : AP du 20/10/2022

Narbonne, le 16/12/2022

Emmanuel Nadal

Commissaire Enquêteur

Table des matières

Procès-verbal de fin d'enquête publique	3
1. Statistiques de l'enquête publique :	3
1. Chiffres clé (1 personne a déposé 3 contributions différentes) :	3
2. Fréquentation du site web : 490 visiteurs ont effectué 874 visites, dont les visites journalières :	3
3. Intérêt du public pour les documents mis en ligne :	3
4. Origine des visiteurs du site : la France, mais aussi la Belgique, le Luxembourg et Prague	4
6. Avis global des observations :	5
7. Principaux thèmes et orientation des avis :	5
8. Qualités des déposants et thèmes :	6
9. Dépôts remarquables :	6
10. Propositions du public :	7
2. Observations du public	11
3. observations du commissaire enquêteur	12
Pièces jointes :	13

PROCES-VERBAL DE FIN D'ENQUETE PUBLIQUE

Les questions ci-dessous reprennent les observations déposées par le public et le commissaire enquêteur. Une réponse de Hyd'Occ est souhaitée sous le délai réglementaire de 15 jours. Cette réponse devra être envoyée au commissaire enquêteur par courrier postal daté et signé par le MO et, de plus, aussitôt que possible par e-mail au format Word.

Les observations du public contenant des propositions, les questions demandant des précisions, les contributions remarquables des élus et associations, toutes les observations qui ne sont pas favorables au projet forment la **liste 1**. Cette liste et mes propres observations réclament une réponse circonstanciée du MO.

Les observations favorables au projet sont présentées pour compléter l'intégralité des idées exprimées par le public. C'est la **liste 2**. Si l'anonymat est demandé par un déposant, il est respecté.

1. STATISTIQUES DE L'ENQUETE PUBLIQUE :

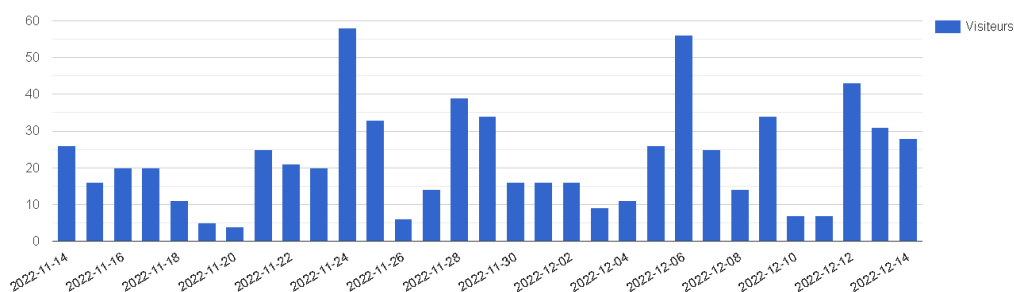
1. Chiffres clé (1 personne a déposé 3 contributions différentes) :

Participations	Personnes	Contributions	Observations
Permanences	3	3	10
Registres papier	3	2	4
Registres Num.	74	75	184
Email	3	3	11
Courrier déposé	0	0	16
Totaux	83	83	225

Certaines contributions contiennent plusieurs idées, chaque idée est une « **observation** » ; les observations sont regroupées par **thèmes**, afin de faciliter l'analyse des idées exprimées.

2. Fréquentation du site web :

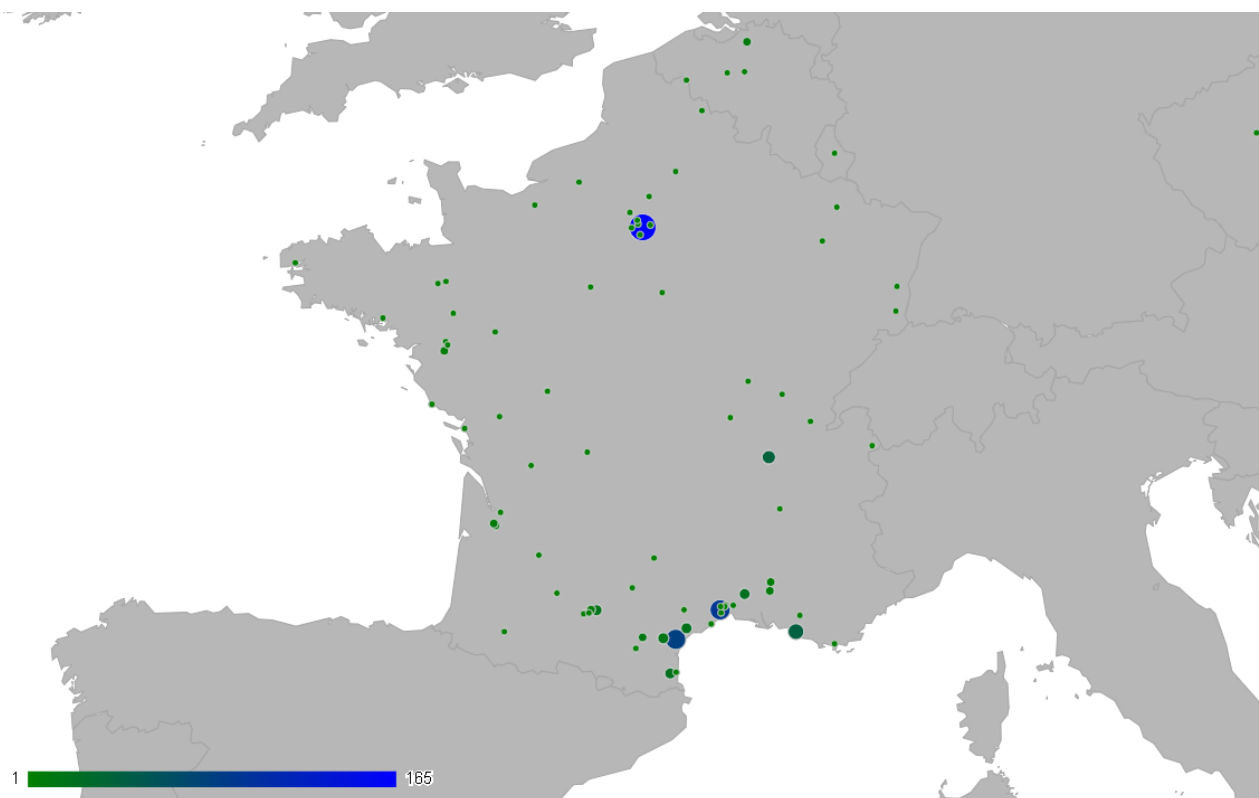
490 visiteurs ont effectué 874 visites, dont les visites journalières :



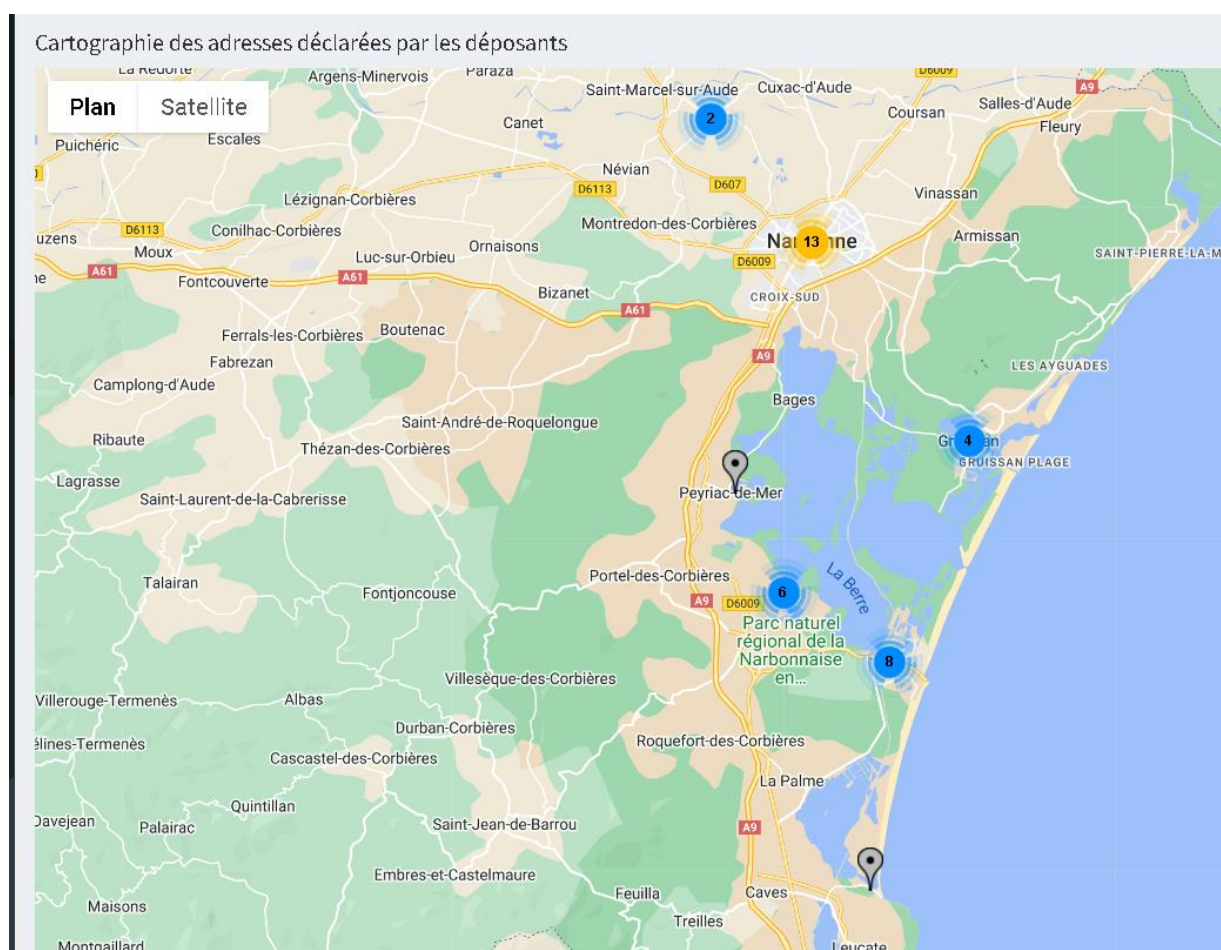
3. Intérêt du public pour les documents mis en ligne :

Avant l'ouverture de l'enquête publique : 161 visualisations et 186 téléchargements.
Durant l'enquête publique : 330 Visualisation et 937 téléchargements.

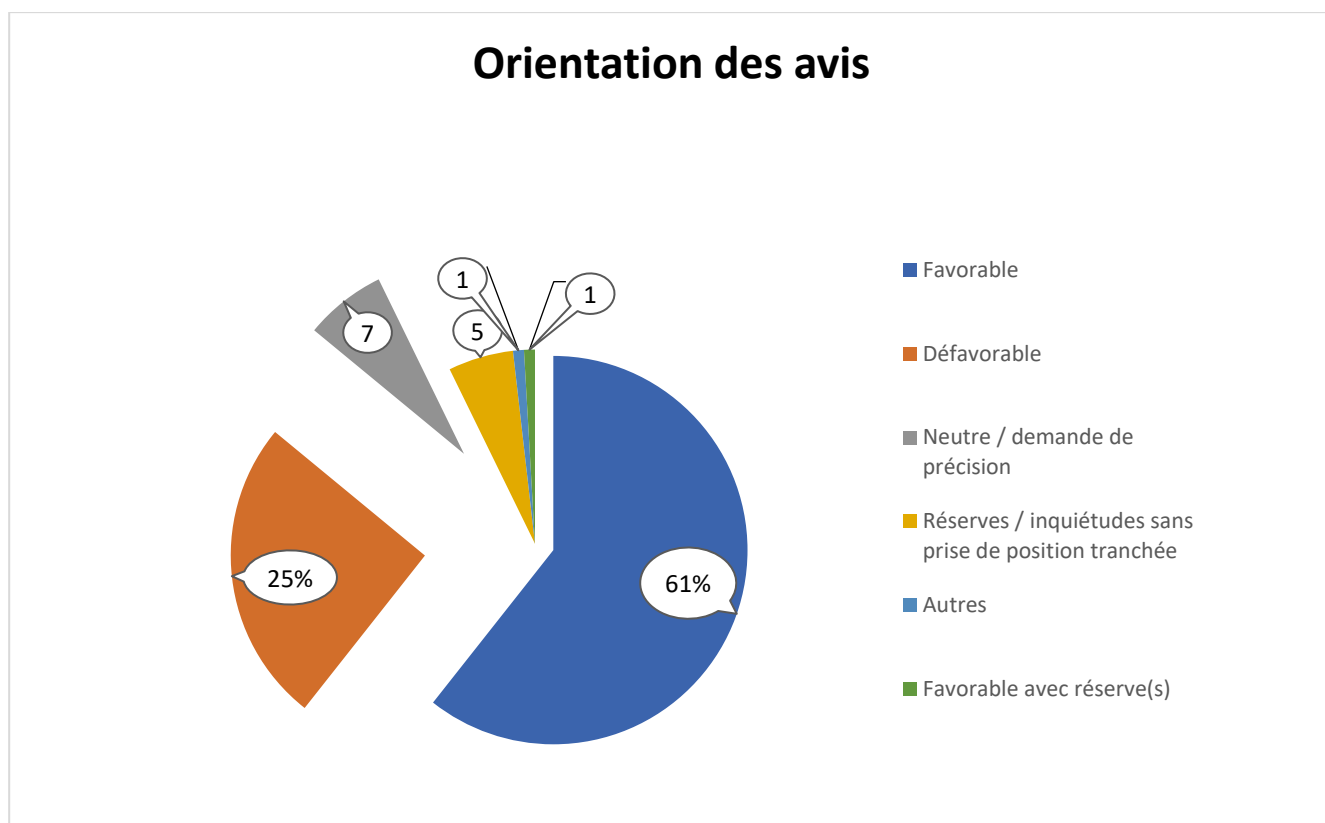
4. Origine des visiteurs du site : la France, mais aussi la Belgique, le Luxembourg et Prague



5. Origine des déposants des contributions (focus local) :



6. Avis global des observations :



7. Principaux thèmes et orientation des avis :

Les thèmes « Politique Energie » et « Economique », recueillent chacun 35 observations, très majoritairement favorables de la part des riverains, des particuliers et des professionnels.

Les thèmes « Hydrogène » et « Environnement » sont majoritairement favorables, de la part des riverains, des particuliers et des professionnels.

Pour ces 4 premiers thèmes, les associations écologiques sont défavorables à 100 %.

Le thème « autre » regroupe des avis globaux non argumentés (pour ou contre le projet) ou bien des demandes neutres de renseignements.

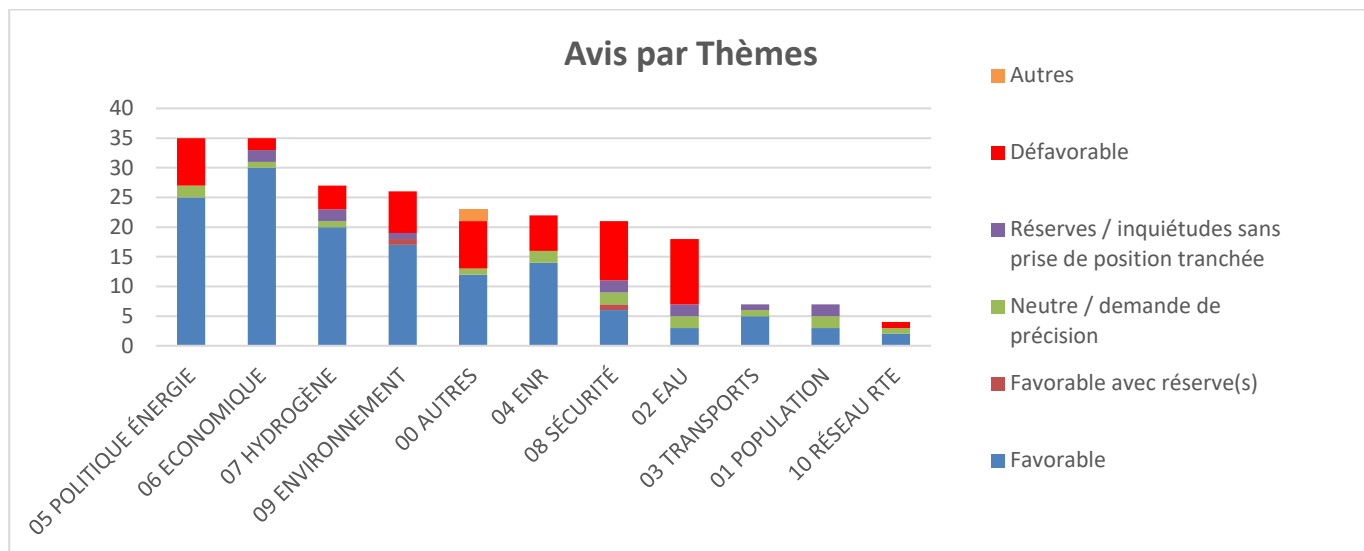
Le thème « ENR », concernant l'impact de l'usage des ENR pour produire de l'H2, est majoritairement favorable, mais une forte opposition apparaît chez les associations et politiques.

Le thème « sécurité » est très contrasté. Les inquiétudes sont nombreuses, en particulier sur l'effet domino avec les autres sites Seveso proches.

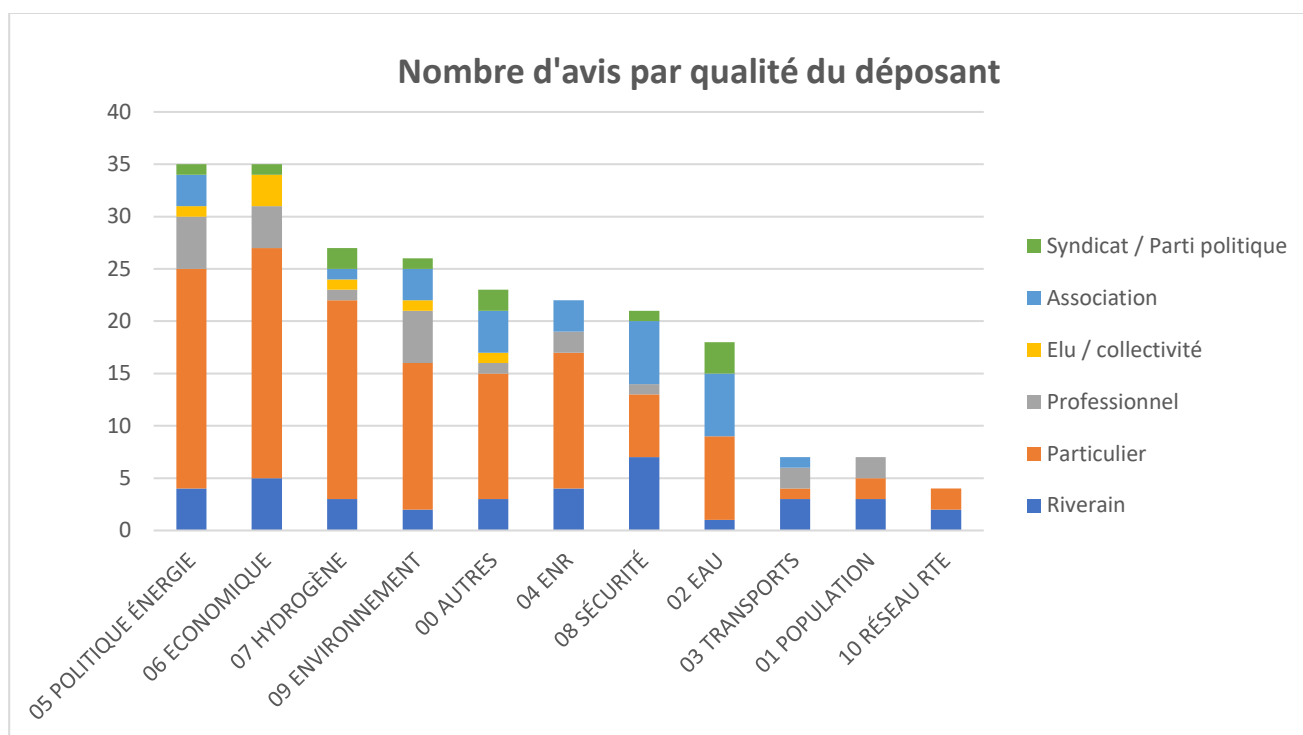
Le thème « eau » provoque une forte inquiétude, liée à l'usage de l'eau potable, rare en été.

Les thèmes « transports », « population » regroupent quelques avis inquiets ou neutres, concernant les impacts sur le réseau de transport et sur la population.

Le thème « réseau RTE » ne provoque pas de remarques pour son parcours de rattachement (DUP), mais des inquiétudes sur le reste du dimensionnement alentour.



8. Qualités des déposants et thèmes :



9. Dépôts remarquables :

M. Sébastien Pla, Sénateur de l'Aude (déposition E28), favorable au projet.

M. Stéphane BLANQUER, DCM Mairie Port-la-Nouvelle (déposition @32), favorable au projet.

Mme Marie Laure ARRIPE, Parti politique Groupe Local EELV (déposition @36), défavorable au projet.

M. Albert CORMARY Association RAMES-BTP (dépositions @31, @37 et O82), défavorable au projet.

Mme Maryse ARDITI Association ECCLA (déposition @62), défavorable au projet.

M. Gilbert DARGESEN Association FASPA (déposition @79), défavorable au projet.

M. Vincent VERDIER Société EuroPorts-CLTM (déposition @83), professionnel riverain limitrophe du projet, avis neutre.

M. Yann WICKERS, SEMOP de Port-La Nouvelle (déposition @81), gestionnaire du site portuaire Port-la-Nouvelle, professionnel riverain, favorable au projet.

10. Propositions du public :

15 propositions d'évolution/modification du projet

NB : certains contributeurs ont demandé l'anonymat : seul le prénom et la ville sont indiqués.

NOM DEPOSANT / typologie	Observation	THEMES	Proposition
ARDITI Maryse Association	@145	08 SÉCURITÉ	La tierce expertise de l'INERIS Vu le risque de cette usine, une tierce expertise a été faite. C'est l'Ineris qui en a été chargé, ce qui est bien car l'INERIS travaille depuis de nombreuses années sur les risques liés à l'hydrogène. Le document est très synthétique, mais il permet de comprendre - qu'il y a eu une première étude de dangers (EDD version 2) - que l'INERIS a fait de nombreuses remarques pour l'améliorer - qu'il y a eu une version ultérieure (EDD version 3) - que l'INERIS l'a de nouveau analysé (nouvelle série de remarques, mais moins nombreuses) - qu'il y a eu une nouvelle version (EDD version 4) - que l'INERIS l'a une nouvelle fois encore analysé Il ressort après cette 3ème tierce expertise que la plupart des remarques faites par l'INERIS ont été prises en compte, mais <u>qu'il reste encore quelques aspects mineurs comme une attention particulière à l'emplacement des parkings où seront stockés les camions pleins.</u> ECCLA est très étonnée de voir le nombre de remarques sur l'étude de dangers. Nous n'avons jamais vu cela dans une tierce expertise. Cela s'explique en regardant de près les compétences du groupe qui se lance sur ce projet. Photovoltaïque, éolien, hydraulique, toutes les énergies renouvelables, mais rien sur les risques industriels
ARDITI Maryse Association	@149	02 EAU	Cette consommation d'eau est importante, 200.000 m3/an. Or ce projet se situe dans la basse vallée de l'Aude qui est en zone de déficit très important (plus de 30 millions de M3), raison pour laquelle la zone est en ZRE. Il y a une ambiguïté sur l'origine de cette eau. Dans le document qui explicite la demande (P.52), il est écrit : << L'eau nécessaire à la réalisation de l'électrolyse proviendra du réseau d'eau potable communal reposant sur la nappe superficielle d'accompagnement du fleuve Aude et sur le transfert de ressource depuis le bassin versant de l'Orb >>. A ce stade pas d'ordre de grandeur sur combien proviennent du réseau d'eau potable et combien de l'Orb ?

			Dans le même document à la page d'après, il est écrit : Les besoins en eau pour le projet n'impacteront pas le déficit du bassin versant de l'Aude, puisque l'eau potable consommée proviendra du bassin versant de l'Orb voisin. - D'où une première question : d'où viennent finalement les 200.000 m3/an utilisés ? - <u>Et une seconde question : puisque nous sommes au bord de la mer, pourquoi ne pas utiliser l'eau de mer (même si c'est un peu plus cher) ?</u>
ARDITI Maryse Association	@151	08 SÉCURITÉ	L'hydrogène, un gaz dangereux C'est l'aspect le plus problématique. En effet il s'agit de produire de l'hydrogène. On pourrait penser qu'il s'agit d'un gaz normal, pas très dangereux, mais depuis le grave accident de 1937 du Zeppelin qui avait pris feu, il est clair que l'hydrogène est un gaz dangereux qui peut exploser. ARIA qui répertorie les accidents industriels a fait une note spéciale dédiée aux accidents de l'Hydrogène. Sont répertoriés 213 accidents connus dans le monde dont 25 mortels (80 morts). Parmi ceux-ci, 5 ont eu lieu en France. Plus récemment, en juin, une station de distribution d'hydrogène a explosé près d'Oslo. Donc c'est l'étude de dangers qui constitue le coeur de ce projet et doit faire l'objet de toutes les attentions Pas de chance ou plutôt volonté de réduire l'information du public, l'étude de dangers n'y est pas présente dans le dossier. Il n'y a que le résumé non technique de l'EDD, lequel ne donne aucune indication sur les risques. <u>Si le gouvernement veut encore pouvoir faire des usines dangereuses, il est vital que le public soit réellement informé. Cette partie du dossier est scandaleuse</u>
ARDITI Maryse Association	@154	08 SÉCURITÉ	Difficile d'oublier le voisinage. 4 SEVESO seuil haut sur la même plateforme, ce qui signifie que les effets domino peuvent venir sur cette usine depuis ces autres installations. Enfin, il n'y a pas que les SEVESO seuil haut ou bas, Camidi qui n'est même pas une ICPE, qui n'est qu'une entreprise de transport a déclenché un grave incendie en plein milieu de la nuit avec des risques d'extensions vers les autres usines. <u>Si l'usine se fait les études de dangers sur la plateforme devront avoir un aspect collectif</u>
BARTHOLOMOT Christian Particulier	@011	06 ECONOMIQUE	Je suppose que le processus de production pourra fonctionner jour et nuit en fonction des conditions de vent, mais en cas de manque de vent, est-ce que la production sera arrêtée ou est-ce qu'il sera fait appel

			à de l'électricité non décarbonée ? <u>Il serait préférable d'éviter cette dernière éventualité et ne produire que lorsque les éoliennes le permettront.</u>
Camille Montpellier Particulier	- @189	02 EAU	Le sujet de l'eau est également important dans un projet de cette ampleur, <u>il est intéressant de voir que l'usine pourrait réutiliser des eaux issues d'une station d'épuration.</u> Ce type de source permettrait de réduire la consommation d'eau potable pour redonner un usage à une eau douce qui aurait fini à la mer.
Camille Montpellier Particulier	- @190	02 EAU	<u>On pourrait même envisager un nouvel usage en sortie du site, pour de l'irrigation ou d'autre usage industriel</u> sur le port par exemple. Cette eau étant simplement concentré d'un facteur deux par le prétraitement de l'usine et n'étant pas chargé en matière organique son traitement en station voire son rejet à l'environnement ne devrait pas être problématique. Pour conclure, un projet cohérent dans l'ensemble qui n'oublie pas la composante << eau >>, moins couteuse mais primordiale pour le territoire.
Charles - Port-la-Nouvelle Riverain	@205	02 EAU	Ce projet de production d'hydrogène renouvelable travaille avec le Grand Narbonne et la ville de Port-La Nouvelle pour utiliser l'eau du réseau comme un amorçage et en secours, en attendant que l'étude de faisabilité pour l'utilisation des eaux issues de la station d'épuration de Port-La Nouvelle valide la faisabilité technico-économique de ce projet EC'EAU (p257 de la pièce 3). <u>Ce projet EC'EAU est un appel à manifestation d'intérêt porté par la Région Occitanie</u> (www.laregion.fr/Appel-a-projets-EC-EAUEconomie-Circulaire-de-l-Eau) et vise à la réutilisation des eaux non conventionnelles et permettre de répondre en partie aux pénuries d'eau. On ne peut être sûr qu'au regard de cette solution, il n'y aura d'autres rejets que ce qui est déjà présent dans l'eau en entrée.
CORMARY Albert Association	@217	02 EAU	Concernant l'eau nécessaire au projet, la STEP de PLN ne sera suffisante, car il y a concurrence avec d'autres usages potentiels. l'avis de la CLE de l'Orb est manquant, contrairement à ce qui est écrit dans le dossier. <u>pourquoi ne pas utiliser directement l'eau de mer (cf à Barcelone) ?</u>
CORMARY Albert Association	@219	08 SÉCURITÉ	Concernant la sécurité des personnes, l'implantation du site est trop près de la commune : <u>pourquoi les variante 2 n'a pas été choisie ?</u> Le cas de l'accident de Camidi, en 2010, où un camion de GPL a explosé devrait servir d'exemple pour éloigner cette usine Seveso. Camidi n'est même pas

			une usine Seveso, et pourtant elle a créé un gros problème.
CORMARY Albert Association	@175	02 EAU	<u>Dessaler l'eau de mer est une technique courante</u> utilisée chez nos voisins du sud pour alimenter, par exemple, la ville de Barcelone en eau potable ou les cultures maraîchères de la région d'Almeria. Nous pensons que cette filière serait non seulement plus optimale pour cette usine mais plus encore l'alimentation humaine. Quant à assurer la dispersion des effluents (saumures), cela ne devrait pas poser des problèmes techniquement insurmontables. Quoi qu'il en soit, La région Occitanie et la SEMOP veulent faire de Port la Nouvelle un port exemplaire du point de vue environnemental. Ils ont là l'occasion de joindre la parole aux actes.
FABAS Laurent Particulier	@046	06 ECONOMIQUE	La société Hyd'Occ, constituée spécifiquement pour porter l'implantation de cette usine à Port-La-Nouvelle a son siège social à Montpellier. Ce choix interroge. <u>Choisir le site du projet ou à défaut le Grand Narbonne aurait un effet d'affichage apte à attirer l'attention sur la dynamique créée localement.</u> Par exemple les variations sur les agrégats statistiques seront noyées dans la masse de l'activité Montpelliéraine, alors qu'elles se seraient détachées dans le Grand Narbonne. Ce choix a aussi un impact fiscal et un impact en matière de péréquation sur les ressources des collectivités locales au profit de Montpellier. Cet impact a-t-il été chiffré ?
FABAS Laurent Particulier	@048	10 RÉSEAU RTE	Le groupe QAir affiche son souhait de développer un << hub >> de production énergétique sur le bassin du Grand Narbonne. Ceci implique une mise en charge des infrastructures de transport d'énergie, notamment électriques. Le poste électrique de Port-La-Nouvelle est connecté en 63kV au poste de Livièrre à Narbonne, qui est lui-même connecté en 225kV au réseau structurant national. Ce poste et cette connexion ont été dimensionnés pour répondre aux besoins de la ville de Port-La-Nouvelle et de la voie ferrée et le dossier montre qu'il est un facteur limitant du projet. Dans l'immédiat vont y converger un parc pilote pour l'éolien en mer et l'usine de dihydrogène. En absence de vent, la puissance transportée depuis Narbonne vers Port-La-Nouvelle sera donc augmentée de la puissance consommée par l'usine ce qui se traduira par des pertes par effet Joule plus importantes que si la tension était plus élevée. D'autres usines sont attendues sur le site et le parc commercial d'éoliennes en mer s'annonce important. La puissance de pointe ne fera donc qu'augmenter. <u>L'enjeu dépasse donc la simple implantation de l'usine et doit être porté à plus haut niveau par RTE.</u>

			<u>Existe-t-il un projet de renforcement de l'alimentation du poste de Port-La-Nouvelle en plus haute tension ? Une connexion depuis le poste de Baixas s'inscrivant dans le renforcement du lien avec la péninsule Ibérique est-elle envisagée ?</u> Le projet de liaison sous-marine entre le poste de la Gaudière et Martigues est-il impacté par ce développement ? Le diamètre et la section des câbles s'avèreraient-ils obsolètes en cas de modification de la tension d'alimentation du poste de Port-La-Nouvelle ou de son alimentation en courant continu ?
MALAVIELLE Alexandre Professionnel	@131	09 ENVIRONNEMENT	QAIR un acteur incontournable dans les EnR, à la fois producteur d'électrons verts et d'hydrogène vert. <u>Et pourquoi pas voir bientôt les paquebots stationnés dans nos ports ne plus polluer grâce à l'utilisation de l'hydrogène vert pour faire tourner les groupes électrogène au lieu des moteurs diesel ?</u> Souvenons-nous du port de Marseille pendant le premier confinement...
YVES TALHOUE Particulier	@032	08 SÉCURITÉ	L' H2 est la molécule la plus petite donc les risques de fuite sont importants et difficilement maîtrisables (L'H2 a la faculté de modifier les caractéristiques des métaux) , à cela s'ajoute un risque d'explosion (4 stations électrolyse H2 ont explosées de par le monde dont une a détruit un hangar de 4000m²) <u>Ne serait-il pas sage de demander un complément d'information sur ces points ?</u>

2. OBSERVATIONS DU PUBLIC

Certaines contributions contiennent plusieurs idées, chaque idée est une « observation » ; les observations sont regroupées par thèmes, afin de faciliter l'analyse des idées exprimées.

Pour certaines contributions remarquables (Associations, élus, parti politique...), la lecture des éventuels fichiers joints en annexe des dépositions est recommandée.

Pour une meilleure compréhension, les observations sont listées avec leurs thèmes et l'orientation de l'avis exprimé.

Les observations du public contenant des propositions, les questions demandant des précisions, les contributions remarquables des élus et associations, toutes les observations qui ne sont pas favorables au projet ([la liste 1](#)) et mes propres observations réclament une réponse circonstanciée du MO.

Les observations favorables au projet sont présentées pour compléter l'intégralité des idées exprimées par le public. C'est [la liste 2](#). Si l'anonymat est demandé par un déposant, il est respecté. Ces observations ne demandent pas de réponse obligatoire du MO.

Les documents PV et annexes, sont aussi envoyés par email. Le tableau Word pourra servir pour la réponse du MO, en incluant la réponse à la suite de chaque déposition, par insertion d'une ligne

dans le tableau. Le MO peut aussi inclure ses réponses à mes questions (cf ci-dessous) à la suite de celles du public. Le MO peut répondre à chaque observation, ou globalement pour un thème.

Les observations du public sont automatiquement numérotées par ordre chronologique de dépôt. J'ai précisé un symbole qui indique l'origine de l'observation :

- **E** quand l'observation a été envoyée par e-mail, (inclus au registre dématérialisé)
- **@** quand l'observation a été déposée sur le registre dématérialisé,
- **R** quand l'observation a été écrite sur le registre papier,
- **O** quand l'observation a été exprimée oralement durant les permanences.

3. OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

CE1 : Sertronic a été fondé en 1985 et est spécialisé dans la mise en œuvre de catalyseurs et d'adsorbants utilisés dans les procédés de gaz industriels. Les capacités techniques et financières de Sertronic sont-elles à la hauteur du projet ?

CE2 : le partenariat avec Sertronic est-il solide et capable d'aboutir ?

CE3 : les bilans 2022 et 2021 de la société QAIR sont-ils disponibles ?

CE4 : Pour les besoins de l'usine à 46,5 MW, il faut 200 000 m³ d'eau potable par an. 50% de cette eau part aux effluents, soit 100 000 m³. Cette eau rejetée est exclusivement composée de sels minéraux. Aucune récupération et valorisation de ces sels n'est envisageable ?

CE5 : Quant à l'oxygène, il ne sera pas récupéré et sera relâché en sortie de réservoir séparateur dans l'atmosphère. Le débit maximal en sortie de l'évent sera de 4 840 Nm³/h, soit 6,9 t/h. Aucune récupération et valorisation de ce gaz n'est envisageable ?

CE6 : Le maître d'ouvrage participera notamment, avec l'agglomération du Grand Narbonne, à l'appel à manifestation d'intérêts EC'EAU lancé par la région Occitanie. Le Grand Narbonne porte l'étude de production d'hydrogène décarboné à partir d'eau usée traitée sur la future usine de Port-La Nouvelle visant à puiser l'eau nécessaire au process d'électrolyse prioritairement dans les eaux usées traitées, et non dans de l'eau potabilisée. Où en est ce projet ?

CE7 Le maître d'ouvrage s'engage à financer une ou plusieurs mesures en faveur du rééquilibrage hydrologique. Les mesures les plus pertinentes seront à définir en accord avec les services de l'eau et les objectifs des documents cadre en vigueur à l'échelle du bassin versant (SDAGE et SAGE). Est-ce que ces modalités ont été finalisées ?

CE8 : Il a été convenu que les discussions autour des mesures de restrictions de prélèvements d'eau seraient prises après rencontre de la CLE. Quand cette rencontre est-elle prévue ?

CE9 : Concernant l'effet domino, quels risques ont été identifiés contre l'usine Hyd'Occ à partir des sites industriels voisins ?

CE10 : Concernant les fuites d'H₂, pouvez-vous mesurer les pertes liées à chaque transfert (remplissage des réservoirs, purges, maintenances ...) et en faire un cumul par tonne d'H₂ produit ?

CE11 : Concernant la potasse utilisée, quels risques ont été identifiés au cours de l'exploitation ?

CE12 : Concernant la potasse utilisée, quels risques ont été identifiés pour son renouvellement ?

PROCES-VERBAL FAIT A NARBONNE, LE 16 DECEMBRE 2022

Emmanuel Nadal,

Commissaire Enquêteur

Pièces jointes :

Liste 1 : questions du public demandant une réponse du MO

Liste 2 : liste de tous les avis favorables

PJ des dépositions du public :



Annexe E28



Annexe E32 DCM



Annexe @31 EP



Annexe @36 EP



Annexe @62 ECCLA



Annexe @63

Sénateur S. Pla.pdf PLN 04- Création d'Hyd'Occ avis RAMESHydrogène PLN avis pour EP PLN H2.pag Blanchard Avis Hyd (



Annexe @68 DERBI Annexe @78 Berthe Annexe @79 FASPA
CE-12-22 lettre de scAvis EP_Hyd'Occ.pdfHID OCC - AVIS DEF



Liste 1 : Liste pour réponse

Rappel : Les observations du public contenant des propositions, les questions demandant des précisions, les contributions remarquables des élus et associations, toutes les observations qui ne sont pas favorables au projet et mes propres observations réclament une réponse circonstanciée du MO. C'est la liste 1, triée par thème et orientation de l'avis.

Les observations favorables au projet sont présentées pour compléter l'intégralité des idées exprimées par le public. C'est la liste 2. Si l'anonymat est demandé par un déposant, il est respecté.

NOM DEPOSANT	OBSERVATIONS
04 ENR Neutre / demande de précision	
FABAS Laurent Particulier	@23
	Le projet d'usine de dihydrogène se trouve à quelques centaines de mètres de la cimenterie Lafarge. Celle-ci vient d'être pointée du doigt par le gouvernement comme l'un des vingt sites français les plus émetteurs de dioxyde de carbone. La réaction de Sabatier ou l'application du procédé Fischer-Tropsch permettrait justement de combiner le dioxyde de carbone avec le dihydrogène pour produire des hydrocarbures de synthèse. Ceux-ci pourraient être une première étape vers des puits de carbone économiquement utiles, indispensables à nos objectifs climatiques. Le site de Port-La-Nouvelle accueille également des hydrocarbures d'origine fossile et les synergies semblent évidentes dans une logique de décarbonation progressive de notre modèle économique. Dans tous les cas, il semble de bonne gestion d'anticiper cette évolution. Le dossier liste l'industrie parmi les débouchés envisagés. Des réserves pour l'implantation des conduites on-t-elle été prévues ? Quel est l'état d'avancement des réflexions sur ce sujet ?
ARDITI Maryse Association	@62
	L'approvisionnement en énergie L'installation va consommer une quantité importante d'énergie pour dissocier l'hydrogène de l'oxygène par électrolyse. La puissance raccordée est de 60 MW. Il est donc essentiel que cette énergie soit renouvelable sinon il s'agirait d'hydrogène << gris >> et non pas vert. Le dossier indique effectivement que l'approvisionnement en énergie sera fait avec des ENR. Mais on ne sait pas d'où. Dans le résumé non technique de l'EIE, on trouve : << Pour le projet Hyd'Occ, l'électricité sera issue en totalité de sources renouvelables, en privilégiant l'approvisionnement local direct ou indirect depuis des centrales photovoltaïques et éoliennes proches. L'hydrogène produit peut donc être qualifié de renouvelable au regard de la définition donnée dans le Livre VII du Code de l'Energie article L.181-1. >> Plus précisément, dans l'EIE on trouve - la possibilité d'installer du PV en toiture de l'installation - la possibilité d'installer du PV sur ombrière de parking - la possibilité de faire une installation en c?ur de ville sur un terrain dégradé - la possibilité d'achat (PPA) d'installation PV existante - et in fine des achats de certificats verts Rien n'est sûr à ce stade et cela pose un vrai problème de crédibilité car il ne faudrait pas que cela se termine au point 5 par l'achat de certificats verts >>. Ce point devra être vraiment éclairci tout comme l'utilisation de l'éolien proche.
04 ENR Défavorable	
CORMARY Albert Association	O82

	L'origine verte d'électricité est fallacieuse : l'achat des certificats au tarif du marché international n'est pas sérieux. Aucune source locale n'est précise : pas de parc PV ou d'éoliennes disponibles capables de fournir les volumes nécessaires au projet. L'arrêt des électrolyseurs se fera-t-il dans les situations de pénurie de production ?
PAVIE Pascal Particulier	@49
	Défavorable ; pour produire de l'hydrogène il faut de l'énergie , les éoliennes off shore ne suffiront pas à faire tourner l'usine , il faudra donc alimenter l'usine soit par réseau actuel soit par des importations .
	Faudra til utiliser les agro importés , le pétrole , le gaz qui arriveraient sur le port pour faire fonctionner l'usine puisque les éoliennes n'y suffiront pas ?
BLIN Jean Particulier	@74
	L'hydrogène vert une solution à l'intermittence de l'éolien et du photovoltaïque industriel ? NON,
	L'hydrogène vert ne peut être une solution raisonnable à l'intermittence. Et pour en finir avec la décision de produire de l'hydrogène par électrolyse de l'eau en utilisant exclusivement de l'électricité éolienne et photovoltaïque à Port la Nouvelle afin qu'il soit bien "vert" (c'est le cœur du projet), lisons les extraits de l'avis de la MRAE consultée sur ce projet, dont voici quelques extraits. A la lecture des critiques que soulève la MRAE sur ce projet hydrogène, j'ai pensé que les analystes MRAE avait poliment résisté à le déclarer simplement stupide et uniquement guidé par la mode que le Gouvernement et la Région intitulent "transition énergétique" pour être à la page Extraits de l'avis MRAE : La puissance électrique totale nécessaire à l'alimentation de l'usine est estimée à 60 MW (46,5 MW pour la production, 13,5 MW pour le fonctionnement). L'étude d'impact affirme (page 203) que la fourniture d'électricité est issue en totalité de sources renouvelables afin de réduire l'empreinte environnementale du projet, et qualifie le projet de << production d'hydrogène d'origine renouvelable >>. Toutefois, à ce stade, l'étude ne fait qu'évoquer différents projets de parcs photovoltaïques au sol, pouvant, à terme, s'ils se concrétisent et sont autorisés, alimenter Hyd'Occ soit par raccordement direct et autoconsommation, soit par acquisition de la production d'électricité par l'intermédiaire d'un fournisseur d'énergie intégrateur (achat-revente). << envisager, si nécessaire, le rachat d'une partie des garanties d'origine générées par la fabrication d'électricité du projet Eolmed (éoliennes en mer du groupe Qair), afin de compléter son portefeuille de garanties d'origine locales le cas échéant. >> A ce stade, l'étude ne démontre pas que l'énergie électrique alimentant le projet est ou sera à terme garantie d'origine renouvelable, argument pourtant fortement mis en avant. A la mise en route de l'installation, l'électricité sera fournie par le réseau général (une part minime d'autoconsommation est prévue par du photovoltaïque sur les bâtiments du site). Par ailleurs, si certains des parcs photovoltaïques dont il est question dans l'étude, sont réalisés dans le seul but d'alimenter l'usine Hyd'Occ, alors la MRAe souligne que ces projets doivent être considérés comme partie intégrante du projet global de l'usine et doivent être inclus dans le périmètre de l'étude d'impact du projet pour donner lieu à une analyse au titre de la séquence Eviter-réduire-compenser, ce qui n'est pas le cas Les demandes d'autorisation de ces parcs nécessiteront une actualisation de l'étude d'impact du projet. La MRAe recommande de démontrer en quoi l'énergie nécessaire au projet peut être qualifiée de << renouvelable >>. Si certains des parcs photovoltaïques projetés comme source d'alimentation électrique sont réalisés dans le seul but de produire de l'énergie pour Hyd'Occ, alors il convient de revoir le périmètre de l'étude d'impact afin d'intégrer ces projets et permettre une analyse globale de la séquence << Eviter-réduire-compenser >>..... le process retenu étant très consommateur en énergie électrique et posant la question de la concurrence entre utilisateurs, notamment avec ceux permettant une utilisation directe de l'énergie électrique renouvelable (définition de l'hydrogène renouvelable - livre VIII du code de l'énergie).
DARGESEN Gilbert Association	@79
	Sur l'électricité : Les besoins sont évalués à 60 MW. Il est reconnu dans le dossier d'enquête que la production d'énergie renouvelable locale ne dépassera pas les 20 MW. L'origine de 40 Mw restant reste obscure.
07 HYDROGÈNE Réserves / inquiétudes sans prise de position tranchée	

PAVIE Pascal Particulier	@49
	le seul intérêt de l'hydrogène serait de stocker de l'énergie en trop comme on le fait avec l'eau que l'on remonte sur des retenues ou des barrages . l'électrolyse de l'eau et encore plus la compression du gaz ou pire sa liquéfaction demande beaucoup trop d'énergie et cela devient paradoxalement un grand gaspillage
ARDITI Maryse Association	@62
	Participation d'ECCLA à l'enquête publique concernant le projet de production d'hydrogène à Port La Nouvelle 1/ Hydrogène : quel rôle dans la transition énergétique ? En ces périodes où on nous propose de donner notre avis sur la politique énergétique de la France, il a semblé utile à notre association de se poser la question de la pertinence de l'hydrogène comme stockage intermédiaire de l'électricité. En effet, même si la France est en retard sur ces objectifs, l'accroissement des ENR est inévitable même si le gouvernement semble pousser surtout le nucléaire. Aujourd'hui, et pour encore quelques années, le stockage n'est pas nécessaire car le niveau de production est trop faible et l'énergie est utilisée au fur à mesure de sa production. Cependant, ultérieurement, quand les énergies renouvelables couvriront une part importante de nos besoins, le stockage deviendra utile et même nécessaire. Il est aujourd'hui fait par batterie, mais l'hydrogène est aussi une option de stockage. Il est donc utile de commencer à s'y intéresser. La question qui se pose est celle du rendement et in fine de la rentabilité puisqu'il s'agit de passer de l'électricité à l'hydrogène, puis à nouveau à l'électricité via une pile à combustible. C'est aussi ce qui est fait avec des batteries qu'on charge avec de l'électricité, puis qui se déchargent en rendant de l'électricité. Dans les deux cas, il s'agit de stockage intermédiaire. Nous nous sommes tournés vers l'ADEME pour chercher une réponse. En termes de rendement, il n'y a pas photo, le rendement est de l'ordre de 25% pour la chaîne hydrogène et de 70% pour la chaîne batterie. Ce diagramme permet de comprendre pourquoi en précisant toutes les pertes Cependant, la suite de l'étude montre que les deux solutions peuvent être complémentaires plutôt que concurrentes - Les batteries peuvent parfois être pleines et de l'énergie sera perdue. Un complément avec hydrogène, qui pourra continuer à être produit, permettrait d'améliorer le rendement. - Dans certains cas, le poids est un enjeu rédhibitoire et la solution hydrogène peut s'imposer. Mais évidemment deux installations risquent d'aller vers un coût très cher. En d'autres termes l'hydrogène peut avoir une place, mais plutôt une place de niche assez limitée
07 HYDROGÈNE Neutre / demande de précision	
YVES TALHOUET Particulier	E15
	De plus comment faire voyager cet H2 liquide -270°C , comprimé 300bars , 700bars ??
07 HYDROGÈNE Défavorable	
ARRIPE Marie Laure Syndicat / Parti politique	@36
	Introduction, généralités sur l'hydrogène Si la molécule est connue depuis longtemps, ses usages comme source d'énergie pour l'éclairage remontent à la fin du XIXème siècle avec le gaz d'éclairage ¹ . Depuis de nombreuses années, il est largement utilisé dans l'industrie chimique. Plus récemment, il a attiré l'attention des chercheurs et ingénieurs comme vecteur d'énergie décarbonée, En effet l'électricité produite à partir d'énergie renouvelable peut électrolyser de l'eau pour produire de l'hydrogène. On qualifie l'hydrogène ainsi obtenu de << vert >>. Les articles de presse (et par extension, les media) sont très nombreux à lui promettre un grand avenir pour remplacer les carburants fossiles, que ce soit par combustion ou par la force électrique, à travers des piles à combustible. L'idéologie solutioniste en fait une panacée, voyant déjà voler des avions à hydrogène, rouler des trains à hydrogène, naviguer des cargos à hydrogène, transporter des marchandises par des camions à hydrogène, etc. Nous reconnaissons bien des intérêts pour l'hydrogène, nous ne pouvons nous ranger à cet

	enthousiasme absolu. Un article paru dans une revue scientifique² titrait : L'hydrogène en France, une filière prometteuse... dans 30 ans. A la lecture du dossier qui nous est soumis, nous constatons que la production de 7 000 t d'hydrogène, nécessite une puissance installée de 46,5 MW 1 https://www.france-hydrogene.org/technical-sheet/1-3-production-et-consommation-dhydrogene/ 2 Marie Degremont, in La Recherche avril 2021. La consommation annuelle d'électricité en pleine charge serait plus que conséquente. Pour se rendre compte de ce que cela représente, il faut savoir que la consommation d'hydrogène en France est de l'ordre de 900 000 t/an. Il s'agit d'hydrogène << gris >> produit à partir de vaporéformage de gaz naturel ou de charbon, en quasi totalité utilisé dans l'industrie (chimique et autre). Pour participer à la décarbonation de ces industries, en se basant sur le ratio ci-dessus (46,5 %MW pour 7 000 t), nous devrions avoir 129 unités de production semblables au projet Hyd'Occ. Le tout mobilisant la production de 6 000 à 8 700 éoliennes offshore de 10 MW. Un développement rapide et massif du nucléaire (sans compter les questions qu'il pose par ailleurs) n'est pas plus pertinent puisque cela mobiliserait la production de 5 à 8 réacteurs type EPR. Et à la clé, les conflits d'usage de l'électricité... Il apparaît donc que l'hydrogène vert, ne peut peser de manière décisive dans les défis énergétiques présents et à venir. Les discours l'entourant relèvent trop souvent du : continuer comme avant. Par contre, nous pensons que l'hydrogène vert présente un intérêt dans certains domaines tels que le stockage d'énergie. En ce qui concerne la mobilité, la prudence doit être de mise. Récemment, le land de Bade Wurtemberg a commandité une analyse comparative (électrification, batteries, hydrogène) pour l'usage d'énergie³ sur deux lignes ferroviaires régionales. Dans les deux cas, l'hydrogène était particulièrement défavorable. Il y a quelques mois, la métropole de Montpellier annonçait abandonner⁴ son projet de bus hydrogène, trop compliqué à mettre en œuvre. Il y a environ 6 ans, quand il a été question d'une production d'hydrogène à Port la Nouvelle, elle était présentée comme stockage d'électricité. En l'occurrence, la production d'hydrogène devait correspondre à des pics de production électrique (éolien flottant) non consommée. Pour nous, cela faisait sens. La loi de 2017, à la suite d'un amendement gouvernemental a confié le monopole du raccordement des éoliennes en mer au réseau haute tension géré par RTE, filiale d'EDF. Dès lors, la production d'hydrogène s'insérerait dans un tout autre contexte. Cela a été conforté par les premiers éléments publiés à propos du projet qui nous intéresse. Une usine vouée à tourner 24 h/24 est là, pour produire et toujours plus, si possible. Le projet HYD'OCC est indissociable de la politique portuaire de la SEMOP. Sur ce sujet, le dossier d'enquête est peu disert.
BLANCHARD Christine Particulier	@63
	3- le manque de précisions sur la provenance de l'énergie électrique nécessaire à la fabrication de l'hydrogène laisse penser que cette production ne pourra pas être qualifiée de << verte >>. Dommage pour l'image voulue de Port la Nouvelle plateforme des énergies vertueuses
CORMARY Albert Syndicat / Parti politique	@71
	Avis complémentaire d'EELV Groupe Local du Narbonnais Les avis favorables à ce projet que nous voyons affluer se montrent très enthousiastes sur le plan général sans prendre un peu de recul sur leurs certitudes. Ainsi, aucun n'envisage le très faible rendement énergétique global de la filière hydrogène vert.
BLIN Jean Particulier	@74

	L'hydrogène par électrolyse de l'eau avec de l'électricité exclusivement renouvelable ? Le kg d'hydrogène "vert" nécessite 55 KW heures pour électrolyser 12 litres d'eau. Pour obtenir de l'hydrogène vert (c'est-à-dire par électrolyse) il faut 58.7 KWH pour fournir 1 kg d'hydrogène, mais ce Kg d'hydrogène ne restitue que 33.3 KWH d'énergie électrique. Pour être utilisable ce gaz doit être comprimé ou liquéfié. Cette opération consomme également de l'énergie. Et il ne reste que 13.4 KWH d'électricité finale si on comprime à 350 bars. (Il en reste moins à 700 bars et encore moins si on liquéfie.) (Extrait d'une fiche technique de l'ADEME sur le rendement hydrogène 2020) Pour l'obtenir et le comprimer il faut utiliser 70% de l'énergie. Pour l'obtenir et le liquéfier il faut utiliser 90% de l'énergie. Le rendement est déjà dérisoire après électrolyse et compression ou liquéfaction. La molécule d'H2 est très petite et a tendance à s'échapper du contenant, elle traverse l'acier et le plastique. Il faut donc y ajouter les problèmes de contenants, de transport, de distribution (essence, gasoil, GPL, électricité, hydrogène dans les stations services ?) 1l d'essence= 3000 l d'H2 = 7 l (700bars) = 4l d'H2 (liquéfié à -253 degrés) Pour faire 100 Km consomme 7 l d'essence (7 Kg) ou 2 Kg d'H2 49 l d'H2 à 700 bars. 200 Kg de surpoids pour le réservoir à transporter. (L'atome de H2 très petit) Il faut adapter les moteurs des véhicules et tenir compte du faible rendement de la pile à combustible.
06 ECONOMIQUE Réserves / inquiétudes sans prise de position tranchée	
BARTHOLOMOT Christian Particulier	@6
	Je suppose que le processus de production pourra fonctionner jour et nuit en fonction des conditions de vent, mais en cas de manque de vent, est-ce que la production sera arrêtée ou est-ce qu'il sera fait appel à de l'électricité non décarbonée ? Il serait préférable d'éviter cette dernière éventualité et ne produire que lorsque les éoliennes le permettront.
ARRIPE Marie Laure Syndicat / Parti politique	@36
	Cette usine de production devrait être complétée à l'horizon des années 2030 par des importations massives pouvant atteindre 300 000 t/an. C'est ce qui ressort de différents dossiers comme les annexes au contrat SEMOP/Région ou ce que confirme le récent dossier d'enquête publique pour la deuxième phase des aménagements portuaires. Ce dernier projet est porté par un autre actionnaire de la SEMOP que Qair : DEME. Cela a une signification particulière pour le développement de la production d'hydrogène à Port la Nouvelle. Elle est limitée par la puissance électrique disponible et par les volumes d'eau potable⁵. En outre, elle souffrira de la concurrence des importations, en provenance en particulier d'Oman où DEME réalise⁶ d'importants investissements. Les coûts annoncés étant largement inférieurs à ceux de la production locale, Quant à savoir si le site portuaire de Port la Nouvelle sera, un jour, relié au projet Barmar⁷, nous n'avons pas de réponse à ce jour. Nous remarquons simplement que les documents émanant du lobby de l'hydrogène⁸ mentionnent Marseille comme point d'importation et ignorent notre port. Ils ont même été relayés par la SEMOP dans le cadre de l'enquête publique⁹ sur la phase 2 de l'extension portuaire. Sortant du cadre de la présente enquête publique, nous ne nous étendrons pas plus sur les problèmes spécifiques aux importations d'hydrogène : raccordement au réseau européen, stockage, adaptation portuaire, etc. De même nous n'aborderons pas les multiples critiques dont l'hydrogène fait l'objet : débauche énergétique ; emploi massif de métaux rares (extractivisme) ; défauts d'infrastructures de distribution ; tentation de reproduire les modèles consuméristes ; etc. 3 https://www.railwaygazette.com/traction-and-rolling-stock/baden-wurttemberg-rules-out-hydrogentraction/62856.article 4 https://www.h2-mobile.fr/actus/pourquoi-montpellier-abandonne-bus-hydrogene/ 5 Voir infra 6 Communiqué de presse de DEME du 4 mars 2020 et article sur https://atalayar.com/fr/content/oman-prevoit-de-produire-un-million-de-tonnes-dhydrogene-vert-par-dici-2030 7 https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/pyrenees-orientales/perpignan/apres-l-abandon-du-midcatjusqu-a-7-ans-de-travaux-pour-le-futur-pipeline-sous-marin-entre-l-espagne-et-la-france-2640788.html
06 ECONOMIQUE Neutre / demande de précision	



FABAS Laurent Particulier	@23
	La société Hyd'Occ, constituée spécifiquement pour porter l'implantation de cette usine à Port-La-Nouvelle a son siège social à Montpellier. Ce choix interroge. Choisir le site du projet ou à défaut le Grand Narbonne aurait un effet d'affichage apte à attirer l'attention sur la dynamique créée localement. Par exemple les variations sur les agrégats statistiques seront noyées dans la masse de l'activité Montpellieraine, alors qu'elles se seraient détachées dans le Grand Narbonne. Ce choix a aussi un impact fiscal et un impact en matière de péréquation sur les ressources des collectivités locales au profit de Montpellier. Cet impact a-t-il été chiffré ?
06 ECONOMIQUE Défavorable	
PAVIE Pascal Particulier	@49
	le projet n'est pas clair pour savoir à combien le KW produit ? le rendement énergétique final ? combien d'argent public dans chaque KW produit . ?
BLANCHARD Christine Particulier	@63
	au sujet du débouché commercial immédiat de cet hydrogène dit vert, le journal l'Indépendant dans son édition du 30 novembre 2022, article << et vous, vous faites quoi pour le climat >> nous apprend qu'un entrepreneur aveyronnais a ouvert en 2021 une station hydrogène dont les clients ne sont pas encore au rendez-vous en raison de la rareté des véhicules à hydrogène. La station sert à remplir des bouteilles pour l'industrie. Donc se pose effectivement la question du stockage, du transport et comme toujours on sous estime la circulation (dangereuse) des camions en promettant de valoriser le transport ferroviaire et maritime ! Si c'est comme pour le transport des blocs rocheux nécessaires à l'édification des digues du nouveau port on risque d'attendre longtemps !
05 POLITIQUE ÉNERGIE Neutre / demande de précision	
YVES TALHOUET Particulier	E15
	Il est prévu dans ce projet de production d' H2 à Port La Nouvelle de produire 6000 tonnes de H2 par an La sobriété énergétique nous impose de diminuer notre consommation d'énergie (de 45%) , dans cet objectif il paraît impératif de calibrer la production , donc la puissance, de cet électrolyseur avec la consommation local et ce afin de ne pas ajouter des camions sur les routes alors que nous devons diminuer le fret route .
FABAS Laurent Particulier	@23
	Le Président de la République a annoncé avec ses homologues espagnols et portugais un projet de pipeline a hydrogène vert entre Barcelone et Marseille. Ce projet met-il en péril l'ambition de la région de faire de Port-la-Nouvelle un pôle pour l'hydrogène vert ?
05 POLITIQUE ÉNERGIE Défavorable	
CORMARY Albert Association	@31
	L'énergie La promesse d'un hydrogène renouvelable (ou vert) repose sur l'accès à de l'électricité d'origine renouvelable qui proviendrait en partie de l'autoconsommation. Contrairement à ce qu'annoncent des politiques locaux, il y a longtemps que nous avons compris que cette usine ne serait pas raccordée au parc d'éoliennes flottantes qui vont être construites ici. Le dossier le confirme A notre connaissance, Qair, actionnaire de la SEMOP, bénéficie3 d'un sous-contrat de production et fourniture d'électricité renouvelable. Il repose sur des implantations de parcs photovoltaïques sur toitures, ombrières, bassins de rétention ainsi qu'au sol dans les secteurs touchés par les PPRT. Un plan joint au contrat désigne un secteur 2a correspondant en partie au projet HYD'OCC. D'après cette annexe au contrat, la puissance attendue est 20 MW. Au regard de ce chiffre et de la puissance absorbée par l'usine (60 MW), la promesse d'une autoconsommation par ces

CNE

	parcs photovoltaïques n'est pas suffisante pour une alimentation en continue, 24 h/24. Le complément⁴ sera fourni par le Réseau de Transport d'Electricité (RTE) dont par ailleurs nous apprenons que la puissance disponible au poste source de Port la Nouvelle est de 25 MW. Nous avons lu avec intérêt que tous les électrons y sont tracés. Nous ignorions qu'ils étaient estampillés Nucléaire pour les uns, Renouvelable pour d'autres et peut-être même colorés suivant l'origine.... En fait, ce sont des contrats de fourniture avec des producteurs extérieurs qui s'engagent à injecter dans le réseau l'équivalent, sans prendre en compte les probables pertes de puissance en ligne. Il est question d'un parc sur un site pollué aux hydrocarbures (ancien dépôt Purfina ?). Ce choix peut sembler cohérent. Par contre, quand il est question de << valoriser du foncier sur des communes environnantes >>, nous comprenons qu'il s'agit d'artificialiser des espaces naturels et condamner pour longtemps des terres agricoles. La mode actuelle de l'agrivoltaïsme ne peut masquer l'incompatibilité quasi générale entre l'exploitation agricole et la production photovoltaïque. Cela est contraire aux objectifs même de notre association et ne pouvons l'accepter. Le volet des fournitures d'électricité verte comprend un domaine d'achat/vente sur les marchés d'électricité verte et des certificats d'origine qui relève plus de la spéculation financière que du traitement vertueux de l'énergie. Nous sommes là dans le libéralisme le plus débridé, celui qui nous conduit aux bords de la catastrophe ultime rendant la terre inhabitable pour nous pauvres humains. Nous profitons de cet avis pour réitérer l'incompréhension de certains d'entre nous quant au choix du tracé de liaison électrique entre le futures éoliennes off shore et la terre. Le choix a été fait d'un tracé sud, à travers ou en frange des zones habitées alors qu'un tracé nord, plus court (donc plus économique⁵) était possible et permettait de desservir directement l'usine d'hydrogène. L'argument de la proximité avec la réserve naturelle de Ste Lucie ne tient pas. Le chantier, de quelques jours avec une trancheuse, en bordure du chemin d'accès à la plage, effectué en dehors des périodes de nidification n'aurait eu qu'une incidence très faible
CORMARY Albert Association	O82
	Les futures utilisations de la production d' H2 sont hypothétiques et non rentables : -voir le choix en Allemagne où les trains avec H2 ont été rejetés. -les batteries seules ont bien plus rentables. -les choix politiques dans le développement de l'H2 ne sont pas en phase avec les besoins économiques.
ARRIPE Marie Laure Syndicat / Parti politique	@36
	Problématique de l'énergie L'hydrogène étant présenté comme relevant du domaine de l'énergie, c'est en premier lieu à cette problématique que nous nous intéressons. Pour ce qui est de l'approvisionnement en énergie électrique, nous avons quelques interrogations. L'usine aura besoin d'une puissance de 60 MW. Elle va fonctionner pour partie sur l'autoconsommation à partir des parcs photovoltaïques à installer sur la zone portuaire. La puissance espérée¹⁰ est de l'ordre de 20 MW lorsque tout sera construit (à quel horizon ?). Le reste sera fourni par le réseau et nous apprenons que la puissance disponible au poste source de Port la Nouvelle n'est que de 25 MW. Dans ces conditions, peut-on espérer qu'un jour elle fonctionnera en pleine capacité ? Pour garantir que la totalité de l'électricité consommée soit << verte >>, c'est à dire d'origine renouvelable, le maître d'ouvrage a l'intention de passer des contrats avec des fournisseurs extérieurs. Nous sommes bien là dans le domaine de la production d'énergie, au sens physique. Pourtant, dans la suite du dossier, le maître d'ouvrage insiste sur les achats reventes de volumes de production, de vente de certificats d'origine (verte)... Le lecteur peut se reporter au dossier d'enquête publique¹¹ pour en connaître les détails. En résumé, cette usine qui dispose théoriquement de la puissance électrique nécessaire mais qui ne peut l'utiliser intégralement, la revend sur les marchés. Nous constatons qu'alors le projet entre dans le domaine de la spéculation financière sur le marché de l'énergie. Les ménages et entreprises, qu'ils soient français ou européens, savent depuis quelques mois ce que cette pratique signifie pour leurs comptes. Dès lors, doit-on regarder ce projet 8 France Hydrogène, voir : Eléments socio économiques in dossier d'enquête publique phase 2 extension portuaire, octobre 2022. 9 Idem, dossier, volume 3 page 28 A ce jour, nous ne connaissons pas les conclusions du commissaire enquêteur. 10 Annexe 25 au contrat de concessions Région Occitanie/SEMOP. 11 Pièce n°3 page 203 comme étant fournisseur d'énergie ou comme une opération financière ? Cette deuxième option ne correspond pas au monde auquel nous aspirons. Parmi ces contrats, Qair espère voir le la construction¹² << d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune



	de Port-La Nouvelle, à moins de 3 km de l'enceinte portuaire, sur une ancienne zone industrielle polluée par des hydrocarbures. Ce projet d'une puissance d'environ 10 MWc pourrait fournir environ 15 GWh/an, et serait raccordé en direct à Hyd'Occ.>> Nous supposons qu'il s'agit de l'ancien et historique site Dyneff près de la gare SNCF. Nous saluons la volonté de reconquête de cette friche aux sols pollués et peu susceptible de recevoir des aménagements impliquant des activités humaines permanentes. Plus loin, nous lisons que cette construction s'articule avec << Un contrat d'achat d'électricité à long terme (PPA - Power Purchase Agreement) serait établi avec QAIR France. >> Quel est le sens de cette opération de jeux d'écritures entre filiales d'une même entreprise ? Plus loin, nous relevons : << Projets de valorisation de fonciers en discussion avec des communes situées à proximité pour installer plusieurs centrales photovoltaïques au sol, d'une puissance de 10 à 25 MWc, soit 15 à 37,5 GWh/an >>, Cela nous pose problème. L'installation de fermes photovoltaïques au sol contrevient à la nécessité d'arrêter l'artificialisation des terres agricoles et la destruction des espaces naturels. L'installation sur des toitures, parkings et autres espaces déjà artificialisés doit être la priorité. Ainsi à Port la Nouvelle et ses environs sont présents quelques hectares pouvant supporter des ombrières : Super U, Aldi, Carrefour, Intermarché, Lidl, Weldom... et pourquoi pas les quais de la gare SNCF pour le plus grand bien des usagers. Nous sommes bien conscients que les bâtiments industriels construits ces dernières années sont souvent dépourvus de structures suffisantes pour supporter les installations photovoltaïques en toiture. Cela ne doit pas être un prétexte pour choisir la facilité en les installant au sol. Récemment, après quelques années de recherches au sein de l'INRAe, est apparu le concept d'agrivoltaïsme. Séduisant à première vue, des installations sur vignes ou maraîchage par exemple ont pu laisser croire à une avancée en termes de transition énergétique et sauvegarde d'une agriculture paysanne qui y trouvait des compléments de revenus. Bien vite cependant, des écueils sont apparus. La production agricole reste figée pour longtemps ce qui réduit les possibilités de diversification et perte de la maîtrise foncière pour les agriculteurs, spéculation foncière... Résultat, dans l'Aveyron, on a vu la Chambre d'Agriculture s'insurger face à ce phénomène. De même des syndicats agricoles¹³ demandent un moratoire. En conséquence, nous rejoignons la demande de la MRAE¹⁴ : << Si certains des parcs photovoltaïques projetés comme source d'alimentation électrique sont réalisés dans le seul but de produire de l'énergie pour Hyd'Occ, alors, il convient de revoir le périmètre de l'étude d'impact afin d'intégrer ces projets et permettre une analyse globale de la séquence EviterRéduire-Compenser >> Nous venons d'apprendre que le projet Hyd'Occ était inscrit à l'ordre du jour du conseil communautaire (Agglomération du Grand Narbonne) du 1er décembre. Parmi les arguments figure la possibilité de construire (en cogénération ?), un réseau de chaleur basse température destiné à alimenter << des bâtiments nouvellois tels que le collège, les écoles, la crèche, le centre hospitalier, la piscine communale, les HLM et autres bâtiments municipaux >> Ce projet connexe n'est pas évoqué dans le dossier d'enquête. Cependant, nous en profitons pour donner notre avis provisoire en attendant les études de faisabilité. La fourniture de chaleur par un réseau de distribution fait partie des opérations d'efficacité énergétique appelées de nos vœux. Toutefois, ce genre d'installation s'inscrit dans 12 idem 13 https://www.reussir.fr/ja-et-la-confederation-paysanne-disent-non-au-developpement-de-lagrivoltaïsme 14 Pièce n°1, observation 3 des contextes d'utilisation spatialement denses. Ainsi chauffer les locaux de la SEMOP et autres activités présentes sur le site portuaire nous semble pertinent. Par contre, créer un réseau de plusieurs kilomètres (dizaine ?) pour desservir les équipements mentionnés dispersés sur le territoire urbain de la commune semble peu opérationnel. Cette bonne idée ne serait-elle pas utilisée pour << vendre >> le projet ? Remarque particulière : le schéma de la page 206 de la pièce n° 3 utilise un jargon angliciste incompréhensible du commun des mortels alors que la compréhension du dossier doit être aussi large que possible.
AZAM Arnaud Particulier	@54
	Le jour ou la cohérence environnementale deviendra un maître mot dans tous les grands projets alors oui, nous aurons des raisons de nous réjouir d'un projet allant dans le sens de la transition énergétique. Mais cette cohérence environnementale a contourné la ville de Port La Nouvelle, tout comme le gazoduc BarMar qui ne fait pas les affaires de notre grand Port qui aurait bien voulu injecter son fameux H2. Aussi rabat joie que je puisse apparaître, il est bien clair pour ceux qui n'ont pas encore succombé à l'enfumage médiatique du capitalisme vert* que ce port est donc un immense greenwashing écologique pour les ambitions des politiques de la région. Nous n'en sommes absolument pas dupes.
Bernard Particulier	072
	Avis défavorable au projet, qui devient inutile si le raccordement de l'hydrogénéoduc Barcelone - Marseille ne passe pas par Port la Nouvelle

BLIN Jean Particulier	@74
	L'hydrogène "vert" est l'alibi de stockage pour pallier l'intermittence de ces 2 énergies renouvelables intermittentes et non pilotables que le Gvt et la Région s'entêtent à développer pour le plus grand et seul profit des promoteurs.
	Nous sommes conduits à en déduire que toutes ces opérations ne délivreront qu'une énergie résiduelle médiocre produite par l'éolien industriel ou le photovoltaïque et que cela nécessitera un investissement supplémentaire très important à un cout prohibitif. L'Europe prépare un nouveau scandale climatique : Les eurodéputés ont adopté un amendement autorisant gaz et charbon dans la production d'hydrogène << vert >> pour rentabiliser l'investissement dans des usines qui ne fonctionneraient au mieux qu'à 50%. De quoi ruiner les efforts de décarbonation. L'hydrogène est l'alibi de stockage pour pallier l'intermittence des EnRi. Les projets de combinaison éolien-photovoltaïque-électrolyseur d'hydrogène se multiplient en dimension industrielle en Vendée (avec de l'éolien), en Normandie (200 MW) comme à Port la Nouvelle, mais aussi à Passa (66) où l'on voit que le maire et la société Eléments qui n'hésitent pas à massacrer un territoire pour implanter un démonstrateur de savoir-faire qui sera reproduit ailleurs en plus grande taille. Les enjeux peuvent être aussi énormes que l'escroquerie de cette solution qui nécessite, entre autres, énormément d'eau. (Aux dernières nouvelles les forêts calcinées des Landes font saliver les investisseurs du photovoltaïque pour produire de l'hydrogène ?)
DARGEEN Gilbert Association	@79
	L'opération projetée représente des investissements gigantesques et des bouleversements environnementaux alors qu'il est confronté à de nombreuses incertitudes. Il est notamment difficile de situer ce projet de production d'hydrogène par rapport aux stratégies européennes en la matière, et notamment le projet Barmar.
08 SÉCURITÉ Réserves / inquiétudes sans prise de position tranchée	
YVES TALHOUET Particulier	E15
	L' H2 est la molécule la plus petite donc les risques de fuite sont importants et difficilement maîtrisables (L'H2 a la faculté de modifier les caractéristiques des métaux), à cela s'ajoute un risque d'explosion (4 stations électrolyse H2 ont explosées de par le monde dont une a détruit un hangar de 4000m²) Ne serait-il pas sage de demander un complément d'information sur ces points ?
BLANCHARD Christine Particulier	@63
	Production d'hydrogène vert, énergies renouvelables.....à priori, on ne peut que se réjouir face au contexte de crise énergétique. Mais ça, c'est avant de s'intéresser au dossier soumis au public et en particulier après avoir lu les rapports INERIS et MRAE 1- L' INERIS qui pointe toutes les lacunes de l'étude de dangers nécessitant plusieurs expertises successives pour conclure que finalement Hyd Occ a bien répondu à leurs demandes mais relève que concernant l'effet <<domino >> l'étude de dangers devra être complétée en conséquence Rassurant ? pas vraiment. 2- La MRAE formalise ses observations et il est indispensable que chacun les lise avant de formuler un avis. A noter que la MRAE demande que les conclusions de la tierce expertise du rapport de l'INERIS soient portées à connaissance du public durant l'enquête, ce qui n'est pas le cas.
08 SÉCURITÉ Neutre / demande de précision	
VERDIER Vincent Riverain	O83

	EuroPorts-CLTM est le voisin limitrophe du futur projet. En tant que responsable sécurité, je précise que nous ne sommes pas opposés au projet Hyd'Occ. Cependant j'ai besoin de connaître certaines précisions concernant la sécurité de nos bâtiments, ainsi que les risques liés au projet nouveau. Quelles sont les protections nécessaires qui sont conseillers, où qui sont obligatoires pour nos bâtiments ? Quels sont les risques pour notre bâtiment ? Concernant les effets de souffle d'une explosion, est-ce que nos portes doivent être anti déflagration ? Notre cantine va se trouver exactement en face des murs du futur projet Hy d'Occ.
	Quel est le plan d'urgence avec le SDIS et est-ce qu'il y a la présence permanente de pompiers ? Concernant l'information envers le voisinage, quelle est la consigne prévue en cas de problème ? se calfeutrer ? évacuer ?
08 SÉCURITÉ Favorable avec réserve(s)	
MENDOZA Max-Louis Particulier	@20
	Il faudrait certainement une sécurité à la hauteur de cette production d'énergie.
08 SÉCURITÉ Défavorable	
CORMARY Albert Association	@31
	La sécurité Notre zone portuaire concentre plusieurs sites SEVESO, tous très proches de la zone urbaine. Cette situation fait courir les plus grands risques à la population et aux travailleurs de ces différents sites. La création d'un nouveau site accroît forcément ces risques et le choix de son implantation doit être guidé en priorité par l'éloignement des parties urbaines et des autres sites SEVESO afin d'éloigner le spectre de << l'effet domino >>. Le parti pris de la SEMOP/Qair est à l'opposé. Inclusion dans les sites SEVESO existant pour éviter de faire peser d'éventuelles contraintes sur les industries et installations logistiques que l'on souhaite voir venir ici. Il en résulte une implantation qui empiète sur les cercles de danger du plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de l'usine Frangaz, en bordure de la route d'accès aux dépôts pétroliers, gaziers et d'alcools, en mitoyenneté du dépôt du transporteur CAMIDI. Ce dernier bien que ne faisant l'objet d'aucun classement particulier est largement spécialisé dans le transport des hydrocarbures. La nuit du 27 au 28 juillet 2010, il a été le siège d'un accident de type industriel : l'explosion d'un camion de GPL suivi de l'incendie des camions situés à proximité. D'après des témoignages, des débris ont atteint les sites SEVESO voisins. Heureusement, il n'y eut << que >> 13 blessés. Le dossier d'enquête, pièce 3 page 173 est explicite : << La concentration d'activités industrielles dans l'enceinte portuaire de Port la Nouvelle, dont certains classés SEVESO, engendre un risque industriel fort à l'échelle de la zone d'implantation potentielle. Les règles détaillées dans les périmètres de protection définis devront être respectées lors de la définition du projet. Le risque lié au transport de matières dangereuses est également fort en raison de la proximité de la ligne ferroviaire de transport de fret et des sites de dépôt d'hydrocarbure. L'enjeu lié aux risques technologiques est fort. >> De son côté, la MRAE a donné un avis demandant de : << (...) ré-évaluer l'analyse des effets cumulés avec les installations et projets voisins et à proposer des mesures adaptées en conséquence. >> Qair se contente de répondre que les données des études danger ne sont pas communicables au titre de la réglementation sur les activités sensibles. En conséquence, seule est présentée une synthèse. La synthèse montre que seuls les dangers émanant de l'usine sont étudiés et en conclusion, aucun phénomène dangereux ne devrait sortir du site lui-même. L'étude d'impact en conclue : << En cas de défaillance d'un site voisin. Les potentiels dangers externes à l'installation (notamment liés aux établissements faisant l'objet du PPRT en vigueur) pourraient initier des phénomènes dangereux externes sur site d'ores et déjà identifiés et étudiés en raison des risques industriels intrinsèques à l'installation. Aucun phénomène dangereux externe n'est donc ajouté à l'analyse des risques (...) >> Cette réponse ne peut satisfaire tous ceux qui craignent pour leur sécurité. Combien d'études de cette sorte ont conclu à un danger plus qu'improbable et qui n'avaient pas prévu l'événement qui est arrivé et déclenché la catastrophe. Sur les 4 sites d'implantation qui ont été étudiés, celui retenu est le pire : inséré dans un environnement hautement accidentogène et

	au plus proche de la zone urbaine. Il semble que ce soient uniquement des considérations financières qui aient guidé ce choix
CORMARY Albert Association	O82
	Concernant la sécurité des personnes, l'implantation du site est trop près de la commune : pourquoi les variante 2 n'a pas été choisie ? Le cas de l'accident de Camidi, en 2010, où un camion de GPL a explosé devrait servir d'exemple pour éloigner cette usine Seveso. Camidi n'est même pas une usine Seveso, et pourtant elle a créé un gros problème.
ARRIPE Marie Laure Syndicat / Parti politique	@36
	Problématique de la sécurité et choix du site En préambule, nous avons souligné la réputation de dangerosité de l'hydrogène, réputation consolidée par le fait que notre usine est classée SEVESO, c'est à dire dangereuse. Notre port en accueille déjà plusieurs (dépôts pétroliers, stockage et embouteillage de gaz, manutention de carburants, alcool), concentrées au milieu de la zone << historique >>. A ces 18 Annexée au dossier d'enquête publique 19 Définition sur http://cap-action-solidarite.over-blog.com/article-vocabulaire-station-d-epuration106625880.html 20 Réponse du maître d'ouvrage à l'avis de l'AE page 6 21 Conformément à la norme ISO 14064 22 Les panneaux solaires bas-carbone en France www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/document_travail_53_panneaux_solaires_octobre2021_3.pdf 23 Pièce n°3, page 186 sites, il faut ajouter des Installations Classées pour l'Environnement (ICPE) : silos à grain, stockage d'engrais azotés, transit de matières minérales. A l'inventaire qu'en fait le dossier 24, il manque les ICPE dont bénéficie EUROPORTS-CLTM : stockage de pneus broyés, charbon, déchets industriels banaux (plastiques valorisables dans des installations thermiques). Nous recommandons au lecteur, la consultation d'un article de Face au Risque n° 57425 qui recense les accidents du à l'hydrogène, dans le monde en 2019. A la suite d'une étude succincte portant sur 4 sites potentiels sur la zone portuaire, les parties prenantes (SEMOP et Qair) ont décidé d'insérer cette future usine dans les périmètres 26 de dangers existants. Avant que ne soit réalisée quelque étude de danger que ce soit, le parti de s'insérer dans les PPRT 27 existant était là. Rappelons que la zone urbaine se trouve à seulement quelques centaines de mètres et que << l'effet domino >> et toujours à craindre. D'ailleurs, nous relevons 28 dans l'étude d'impact : << La concentration d'activités industrielles dans l'enceinte portuaire de Port la Nouvelle, dont certains classés SEVESO, engendre un risque industriel fort à l'échelle de la zone d'implantation potentielle. Les règles détaillées dans les périmètres de protection définis devront être respectées lors de la définition du projet ; Le risque lié au transport de matières dangereuses est également fort en raison de la proximité de la ligne ferroviaire de transport de fret et des sites de dépôt d'hydrocarbure. L'enjeu lié aux risques technologiques est fort. >> L'avis rendu par la MRAE le 2 mai 2022 29 allait dans le même sens. En particulier << (...) ré-évaluer l'analyse des effets cumulés avec les installations et projets voisins et à proposer des mesures adaptées en conséquence. >> Les études de danger ont été réalisées sur les risques liés à l'usine elle-même et non sur l'environnement industriel. elles ont conclu qu'il n'y avait aucun événement qui puisse affecter l'extérieur du périmètre de l'usine L'étude d'impact, pages 378 et suivantes est censée étudier les impacts cumulés sous forme d'un tableau, une colonne pour les incidences environnementales des sites existants et une pour celles de Hyd'Occ. Nous lisons en particulier page 386 : << En cas de défaillance d'un site voisin, les potentiels dangers externes à l'installation (notamment liés aux établissements faisant l'objet du PPRT en vigueur) pourraient initier des phénomènes dangereux externes sur site d'ores et déjà identifiés et étudiés en raison des risques industriels intrinsèques à l'installation. Aucun phénomène dangereux externe n'est donc ajouté à l'analyse des risques (...) >> Circulez, il n'y a rien à voir ! Dans le dossier, notons que seuls sont pris en compte les établissements classés (SEVESO et ICPE). Le dépôt mitoyen de CAMIDI est ignoré. Pourtant, une nuit de juillet 2010, un camion de GPL a pris feu et explosé 30, faisant 13 blessés. Au fil du dossier, nous comprenons que cette volonté d'insertion dans les sites SEVESO existant est liée à la crainte que cette nouvelle usine n'ait une incidence négative sur le foncier à commercialiser sur la zone logistique. Citation 31 : << ne pas venir ajouter de nouvelles contraintes aux zones alentour pour ne pas pénaliser le déploiement de futures activités industrielles sur le port de Port la Nouvelle >> Bref, des considérations financières priment sur la vie des populations. N'est-ce pas 24 Pièces n°3, pages 173 et 174 25 Cet article est consultable via le kiosque de la revue : https://www.faceaurisque.com/mensuel-numerique-etachat-au-numero/ 26 Ces périmètres sont définis par les Plans de Prévention de Risque Technologiques (PPRT) 27 Plan de Prévention des Risques



	Technologiques 28 Pièce n°3 page 173 29 Observation 2 et réponse du maître d'ouvrage dans la pièce n° 2 30 La Dépêche https://www.ladepeche.fr/article/2010/07/28/880545-port-nouvelle-13-blesses-explosioncamion-chest-camidi.html Nous ne connaissons pas l'origine du sinistre 31 Pièce n°2, page 16 Emmanuel Macron qui avait déclaré32 : << Nos vies valent plus que leurs profits >> ? Desserte du site Nous avons noté que Qair n'envisage pas d'autres modes de transport que la route, Pourtant, le rail et le fluvial sont des modes bien moins énergivores que la route, donc moins émetteurs de GES et autres polluants : particules fines de combustion, d'usure des pneus, des freins, etc. A la remarque similaire de la MRAE, le maître d'ouvrage << botte en touche >> renvoyant le problème33 au gestionnaire du port (la SEMOP) << en charge de l'exploitation de la plateforme logistique du port de Port-La Nouvelle, >> dont le plan de transport et des infrastructures multimodales << est en cours de définition>>. C'est ignorer que la voie de desserte ferroviaire des dépôts pétroliers, gaziers et d'alcool passe au droit du site envisagé. Elle est raccordée à la ligne Narbonne Port Bou et à partir de Narbonne, vers le reste de l'Occitanie et au-delà, à la Nouvelle Aquitaine. Dès lors, l'embranchement particulier à l'usine est possible techniquement. Si le maître d'ouvrage ne peut le réaliser dans l'immédiat, il peut éventuellement en réserver l'emplacement dans ses installations. Ce n'est pas le cas et cela obère toute possibilité de réalisation ultérieure.
PAVIE Pascal Particulier	@49
	de plus cette usine va s'insérer dans le port de PLN au milieu d'installations classées SeveSo à haut risque , avec des dépôts de gaz , de pétrole , d'engrais azotés , cela devient trop dangereux pour les habitants et l'environnement .
	en cas de conflit militaire ou acte terroriste cette installation au milieu des autres à PLN deviendrait extrêmement dangereuse .
ARDITI Maryse Association	@62
	La tierce expertise de l'INERIS Vu le risque de cette usine, une tierce expertise a été faite. C'est l'Ineris qui en a été chargé, ce qui est bien car l'INERIS travaille depuis de nombreuses années sur les risques liés à l'hydrogène. Le document est très synthétique, mais il permet de comprendre - qu'il y a eu une première étude de dangers (EDD version 2) - que l'INERIS a fait de nombreuses remarques pour l'améliorer - qu'il y a eu une version ultérieure (EDD version 3) - que l'INERIS l'a de nouveau analysé (nouvelle série de remarques, mais moins nombreuses) - qu'il y a eu une nouvelle version (EDD version 4) - que l'INERIS l'a une nouvelle fois encore analysé Il ressort après cette 3ème tierce expertise que la plupart des remarques faites par l'INERIS ont été prises en compte, mais qu'il reste encore quelques aspects mineurs comme une attention particulière à l'emplacement des parkings où seront stockés les camions pleins. ECCLA est très étonnée de voir le nombre de remarques sur l'étude de dangers. Nous n'avons jamais vu cela dans une tierce expertise. Cela s'explique en regardant de près les compétences du groupe qui se lance sur ce projet. Photovoltaïque, éolien, hydraulique, toutes les énergies renouvelables, mais rien sur les risques industriels
	l'hydrogène, un gaz dangereux C'est l'aspect le plus problématique. En effet il s'agit de produire de l'hydrogène. On pourrait penser qu'il s'agit d'un gaz normal, pas très dangereux, mais depuis le grave accident de 1937 du Zeppelin qui avait pris feu, il est clair que l'hydrogène est un gaz dangereux qui peut exploser. ARIA qui répertorie les accidents industriels a fait une note spéciale dédiée aux accidents de l'Hydrogène. Sont répertoriés 213 accidents connus dans me monde dont 25 mortels (80 morts). Parmi ceux-ci, 5 ont eu lieu en France. Plus récemment, en juin, une station de distribution d'hydrogène a explosé près d'Oslo. Donc c'est l'étude de dangers qui constitue le c?ur de ce projet et doit faire l'objet de toutes les attentions. Pas de chance ou plutôt volonté de réduire l'information du public, l'étude de dangers n'y est pas présente dans le dossier. Il n'y a que le résumé non technique de l'EDD, lequel ne donne aucune indication sur les risques.

	Si le gouvernement veut encore pouvoir faire des usines dangereuses, il est vital que le public soit réellement informé. Cette partie du dossier est scandaleuse
	SEVESO ou pas ? Seuil haut ou pas ? A partir du moment où il y a un gaz dangereux, il faut aller chercher dans la nomenclature ICPE en particulier dans les numéros 4000 où se trouvent les installations SEVESO. C'est dans le résumé non technique de l'EIE que se trouve l'information (et pas dans l'EDD ce qui serait normal). Les rubriques concernées par le projet Hyd'Occ sont : - Rubrique 1630 liée à l'emploi d'hydroxyde de potassium pour le process d'électrolyse ; - Rubrique 3420 liée à la fabrication d'hydrogène ; - Rubrique 4715 en raison du stockage d'hydrogène. Première constatation : - Si l'installation contient plus de 5 tonnes d'hydrogène et moins de 50, elle est en SEVESO seuil bas - Si l'installation contient plus de 50 tonnes d'hydrogène, elle est en SEVESO seuil haut dangers Seconde constatation : Dans le dossier il est affirmé que l'installation sera SEVESO seuil bas et que même l'accident le plus grave n'aura pas de conséquences à l'extérieur du site. Cette affirmation s'éclaire en allant voir la lettre du maire de PLN qui précise que le conseil municipal donnera son accord à condition : ... >> qu'une étude de dangers réalisée selon les prescriptions de la DREAL indique clairement, aujourd'hui comme dans l'avenir, qu'aucun risque généré par installation (usine, poste de chargement...) ou les éléments qui dépendent d'elle (camions, wagons...) n'aura en cas d'accident d'effets au-delà de l'enceinte de l'usine en déclenchant un effet domino. Cela signifie que votre installation devra demeurer classée en seuil bas au sens de la directive SEVESO 3. >>. Conclusion : L'exploitant s'engage à limiter la quantité d'hydrogène à moins de 50 tonnes. Mais on doit lui faire confiance car la production à pleine puissance est de 21 tonnes par jour Les WE où la circulation des poids lourds dangereux est interdite devra voir la production diminuer. ECCLA restera très attentive si le projet se poursuit.
	Difficile d'oublier le voisinage. 4 SEVESO seuil haut sur la même plateforme, ce qui signifie que les effets domino peuvent venir sur cette usine depuis ces autres installations. Enfin, il n'y a pas que les SEVESO seuil haut ou bas, Camidi qui n'est même pas une ICPE, qui n'est qu'une entreprise de transport a déclenché un grave incendie en plein milieu de la nuit avec des risques d'extensions vers les autres usines. Si l'usine se fait les études de dangers sur la plateforme devront avoir un aspect collectif
BLANCHARD Christine Particulier	@63
	bien que le classement de l'unité de production d'hydrogène soit classé SEVESO seuil bas, il reste qu'ajouter du risque sur cette zone portuaire déjà elle-même explosive, par la présence immédiate de 4 sites SEVESO à risque thermique et/ou mécaniques et/ou surpression sans compter les silos n'est pas rassurant d'autant que l'étude de dangers n'est pas satisfaisante. L'effet << domino >> est réel.
01 POPULATION Réserves / inquiétudes sans prise de position tranchée	
YVES TALHOUET Particulier	E15
	Quelle quantité sera stockée sur site ? en fonction de cette quantité quel sera l'éloignement des habitations ?
CALLA Daniel Particulier	R66
	et concernant la méconnaissance des conséquences et des risques vis-à-vis de la population
01 POPULATION Neutre / demande de précision	

VERDIER Vincent Riverain	O83
	Quelles sont les nuisances sonores et olfactives ?
	Quel est le calendrier prévisionnel des travaux ? et en particulier des nuisances potentielles envers nos employés ?
09 ENVIRONNEMENT Réserves / inquiétudes sans prise de position tranchée	
CALLA Daniel Particulier	R66
	de par la méconnaissance des conséquences de cette installation sur l'environnement
09 ENVIRONNEMENT Favorable avec réserve(s)	
ARDITI Maryse Association	@62
	Impact biodiversité A priori le projet est dans une zone industrielle, donc la faune et la flore ne sont pas très considérable sur le site, bien que - Les salins ne sont pas loin et c'est une zone très riche en biodiversité - Une partie de la zone logistique est encore en zone naturelle Cependant pour ce dernier aspect, la SEMOP qui gère le port prévoit de bétonner toute la plateforme logistique. Donc il se restera plus grand chose de naturel. Ce point n'est donc pas essentiel dans ce dossier
09 ENVIRONNEMENT Défavorable	
CORMARY Albert Association	@31
	Environnement et paysage. Dans le dossier d'enquête, la pièce n°3 (Etude d'Impact Environnemental) considère que cette usine va s'implanter sur un terrain nu à la suite de l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2015. Ce dernier a autorisé l'aménagement de la plate-forme logistique sur laquelle elle sera implantée. Cette description n'est pas exacte au moment où ce dossier a été rédigé. Le remblaiement de la zone n'avait pas encore commencé. Depuis 2015, sansouires et roselières s'y étaient développées et il est possible que de nouvelles espèces protégées se soient installées. Nous n'avons pas les moyens de le vérifier mais nous attirons l'attention des autorités environnementales sur ce point. Les travaux entrepris depuis quelques mois consistant à raser les anciennes levées délimitant les parcelles, édifier un merlon élevé sur les limites périphériques de la zone et à la remblayer, effacent définitivement les traces des anciennes tables saunantes sur lesquelles cristallisait le sel. Toutefois, l'arrêté préfectoral de 2015, reprenait les dispositions des prescriptions ⁶ venant des négociations avec le Pole Canal ⁷ . En l'occurrence, il s'agissait de protéger une échappée visuelle ⁸ depuis le chemin de halage de la Robine vers les anciens salins en ayant au premier plan un bassin de rétention projeté. << Un bassin de rétention dont l'aspect s'inspire des anciennes tables salantes est réalisé de manière à préserver un cône de visibilité depuis le début du chemin de halage vers la Réserve naturelle Régionale de Sainte Lucie.>>. L'étude paysagère présentait même une simulation démonstrative. Par ailleurs, des prescriptions d'insertion paysagère étaient données pour ce qui n'était pas dans cette échappée visuelle. Les travaux d'enclôture qui viennent d'être réalisés sont en contradiction totale avec ce texte et contreviennent à l'arrêté de 2015. Les rédacteurs de la pièce n°3 ignoraient très probablement ces dispositions puisqu'ils ont écrit ⁹ : << Quelques portions des sentiers [Golfe Antique] sont enclavées (...) entre les arbres à la lisière de l'île Ste Lucie. Entre deux, l'ouverture visuelle est conséquente le long de la zone d'implantation potentielle. Les interactions avec les randonneurs sont alors constantes. >> Si tout cela n'a pas de lien direct avec le projet d'usine d'hydrogène, c'est quand même la marque de considérations que les dirigeants de la SEMOP ont pour l'environnement tout en tenant de grands discours. L'étude paysagère intègre le patrimoine bâti ou naturel en oubliant le bâti de l'ancien haut fourneau situé en entrée de PLN, côté sud, inventorié au titre du patrimoine industriel ¹ de la deuxième moitié du XIX ^{ème} siècle. Il est remarquable par ses murs en pierre taillées de dimension

CE

	cyclopéenne. Très proche du tracé du raccordement électrique. Il est en vue directe du transformateur de la Garrigue. La commune de Port la Nouvelle est pauvre en patrimoine bâti. L'ancienne usine Saupiquet a été sauvée par sa transformation en médiathèque. L'ancien haut fourneau est à l'abandon et mériterait d'être ouvert au public. Sa propriétaire est régulièrement mise en demeure¹¹ de respecter ses obligations en matière de réhabilitation du site. Nous souhaitons que cette situation ne perdure pas et que le public puisse découvrir les lieux.
ARRIPE Marie Laure Syndicat / Parti politique	@36
	Empreinte carbone, émissions de gaz à effet de serre Face au battage fait autour de l'hydrogène vert, et de ses vertus en matière de décarbonation de l'énergie, il est important de pouvoir évaluer l'empreinte carbone de sa production. Hélas, comme le souligne la MRAE dans son avis, rien de tel ne nous est proposé. Dès lors que valent tous les discours sur ce sujet ? Certes le maître d'ouvrage a reproduit une analyse émanant de l'ADEME, mais comme l'a souligné la MRAE, ce sont des données générales. En réponse, le maître d'ouvrage se contente de renvoyer²⁰ à plus tard. Sera réalisé << un bilan carbone à la mise en service, dont une des finalités sera de mettre en place des indicateurs de suivi (...) >> Pourtant, il est en possession des éléments permettant une prospective sur le cycle de vie²¹ de l'ensemble du processus : ? Empreinte carbone de l'infrastructure industrielle : construction, aménagement des locaux et démantèlement des installations. A défaut de bilan direct, il existe des ratios très proches de la réalité. ? Empreinte carbone de l'électricité et autres fluides utilisés. Les différents modes de production renouvelable n'ont pas la même empreinte. Dans le dossier, le photovoltaïque est largement évoqué et son empreinte est différente²² suivant les filières. Quoiqu'il en soit, ce n'est pas celui qui présente le meilleur bilan carbone. ? Empreinte carbone de la mise à disposition des clients finaux. Le maître d'ouvrage nous dit avoir repéré²³ les sites potentiellement intéressés par la production d'hydrogène vert à Port la Nouvelle. Dès lors, le maître d'ouvrage peut calculer ce poste. Sommes-nous en présence de mauvaise volonté ou de paresse intellectuelle ? En tous cas, nous sommes obligés de rattacher cette attitude à celle de la SEMOP et de la Région Occitanie qui jusqu'à ce jour ont refusé de présenter un bilan carbone des travaux d'extension portuaire. Dans les deux cas évoqués, cette attitude est inconséquente.
AZAM Arnaud Particulier	@54
	Vive la gazéification de l'eau potable en bouteille..... C'est un magnifique projet d'enfumage collectif que de faire croire au citoyen que la construction d'une usine d'hydrogène à Port la Nouvelle va résoudre nos problèmes énergétiques et surtout écologiques actuels.
	J'aimerais bien que l'avenir me donne tort mais à chaque nouveau projet c'est malheureusement toujours ce qui se produit : les émissions de CO2 augmente, des nouveaux problèmes écologiques apparaissent et les finances publiques sont détournés ailleurs que vers les vrais projets de sobriété qui réduisent notre impact environnemental et permettent de maintenir les gens en bonne santé. A bon entendeur....
	Le capitalisme vert chez nous ne l'est pas chez les autres, en effet, il faudra bien les produire quelque part ces matières premières nécessaires à la transition énergétique et l'extractivisme a des conséquences funestes dans des pays lointains. Des pays, qui en général nous importent peu, à Port la Nouvelle, sauf s'ils nous envoient des migrants qui veulent légitimement trouver en Europe une vie meilleure.
GOT Damien Particulier	@56
	Absolument contre une nouvelle zone industrielle "Seveso", même peinte en vert et très coûteuse, en plein dans le "Parc Naturel de la Narbonnaise en Méditerranée", qui devrait perdre son label en conséquence !

DARGESEN Gilbert Association	@79
	Sur les atteintes à l'environnement : L'opération s'inscrit dans le cadre de l'extension du port de Port-la-Nouvelle. Les dégâts sur la biodiversité ont déjà été dénoncés : proximité de sites Natura 2000 pour la protection des oiseaux, bouleversement du fragile équilibre dans la rencontre eau de mer et eau des étangs (milieu particulièrement riche en biodiversité). Le projet Hyd'Occ nécessite d'importants aménagements et d'énormes apports de béton et de goudron. Concernant la production de béton, se posent les graves incidences sur l'extraction de sable et gravier dans les gravières d'Occitanie, et notamment celles du Sud de l'Ariège (Le Vernet, Saverdun...) : en particulier la disparition de terres agricoles et la détérioration des nappes phréatiques. Au final, les études n'ont pas pris en compte toutes les incidences sur l'environnement (sur le site mais aussi en dehors du site).
00 AUTRES Neutre / demande de précision	
TARDIEU M et Mme Particulier	R65
	demandent des renseignements et demande de RDV téléphone
00 AUTRES Défavorable	
CORMARY Albert Association	@31

CE

	Notre jeune association RAMES-BTP s'est donnée pour but de Développer et soutenir des actions d'intérêt général à caractère social, environnemental, culturel et éducatif sur le territoire de l'arrondissement de Narbonne, du département de l'Aude, de l'Occitanie. Organiser des actions citoyennes pour alerter sur les enjeux de la résilience face aux crises actuelles (environnementale, économique, sanitaire et sociale) Echanger, animer, organiser des manifestations et lancer des initiatives locales autour des questions d'éco-citoyenneté, d'économie sociale et solidaire Permettre une alternative à la consommation de masse, promouvoir une économie circulaire, une agriculture locale et respectueuse de l'environnement ainsi que la mise en réseau d'idées et de savoir faire écologique Promouvoir et accompagner une profonde transition écologique, sociale et humaine de la société, en favorisant la recherche individuelle et collective et la mise en place d'alternatives innovantes et soutenables Créer du lien entre les personnes physiques ou morales intéressées, allant dans le sens de nos objectifs. Veiller aux atteintes à l'environnement. Elle est la traduction << institutionnelle >> d'un collectif qui s'était donné pour nom : Balance Ton Port la Nouvelle, constitué à la suite de l'enquête publique de 2018 sur le projet d'extension portuaire. Il rassemblait des personnes venant d'horizons divers (scientifiques, politiques, économistes, agriculteurs, ingénieurs, simples citoyens...) très critiques sur ce projet, n'en entrevoyant la pertinence tant économique que son dimensionnement. De plus les études environnementales présentaient de nombreux biais faisant craindre des effets extrêmement néfastes dans les années à venir. C'est à ces titres que nous avons pris connaissance du présent dossier et formulons un avis. Introduction La molécule d'hydrogène porte une réputation de dangerosité. L'accident du dirigeable allemand Hindenburg, avant-guerre a laissé des traces dans les mémoires, même pour ceux qui n'ont pas connu directement cette époque. Depuis quelques années, elle revient sur le devant de la scène dans un contexte de crise énergétique et avec l'avancée technologique d'une part des électrolyseurs et d'autre part des piles à combustibles. Ainsi, en utilisant de l'électricité << verte >> par des sources renouvelables nous pourrions obtenir de l'hydrogène << vert >>. La redondance des qualificatifs << vert >> éveillent la crainte du greenwashing. Les recherches que nous avons pu mener montrent que cette suspicion n'est pas sans fondement : consommation énergétique folle, forte consommation d'eau, procédés et usages dépendants de l'emploi de métaux rares issus d'activités minières qui n'ont rien de << vertes >> et sont encore moins vertueuses... A la lecture des publications de la région Occitanie, la propagande pour l'hydrogène est constante, vantant ses immenses mérites. De manière directe ou subliminale, il est présenté comme appartenant à << l'écologie des solutions >>. Autrement dit, avec ça, on peut continuer comme avant alors que nous savons pertinemment que le monde qui est en train de naître ne peut ressembler à l'ancien. Les ressources de la terre sont limitées, l'énergie est une denrée rare, la crise climatique perturbe les cycles de l'eau, la rendant moins disponible... Et que dire des projets de fabrication des carburants de synthèse qui en brûlant vont rejeter du CO2 ? Notre association étant d'abord territoriale, nous prenons connaissance du dossier d'enquête publique et examinons en priorité ce qui nous paraît le plus important : - L'eau - La sécurité - L'énergie - L'environnement et le paysage
	Conclusion, avis Dans ce présent avis, nous avons essayé de décortiquer le projet qui nous est présenté sans avoir les moyens d'aller au fond des choses par manque de temps et parfois de compétences très précises. Néanmoins, tout ce que nous avançons est sourcé ce qui confère à notre avis son caractère de sérieux. Les éléments que nous avons soulevés concernant la sécurité, les mésusages de l'eau, le flou concernant la fourniture électrique... suffisent à exiger de reconsidérer ce projet. En conséquence, L'ASSOCIATION RAMES-BTP EMET UN AVIS DEFAVORABLE AU PROJET D'USINE DE PRODUCTION D'HYDROGENE HYD'OCC PRESENTE A L'ENQUETE PUBLIQUE
ARRIPE Marie Laure Syndicat / Parti politique	@36



	Conclusion, avis L'examen des points ci-dessus nous incite à penser que le projet est insuffisamment abouti pour qu'il fasse l'objet d'un arrêté d'autorisation. Nous constatons que la résolution de points cruciaux comme les émissions de GES, le transport ferroviaire, les fournitures d'eau et d'électricité est renvoyée à des études ultérieures. Nous insistons en particulier sur les deux problèmes posés par l'eau et la sécurité, à notre sens sont rédhibitoires en l'état actuel. Le 10 octobre dernier, lors d'une table ronde sur le changement climatique, Nadia Pellefigue, vice-présidente de la Région Occitanie a évoqué courageusement³⁴, la nécessité pour les décideurs, << d'être en capacité d'abandonner ou du moins de réviser des projets qui ne répondent plus, ou mal aux exigences actuelles >>. Nous sommes dans ce cas de figure concernant la ressource en eau et les conditions de sécurité à Port la Nouvelle. En conséquence, EELV Groupe Local du Narbonnais donne un avis défavorable au projet d'usine d'hydrogène (Hyd'Occ) à Port la Nouvelle tel qu'il est envisagé. 32 Déclaration du 2 avril 2022 33 Pièce non cotée : Réponse à l'avis de l'autorité environnementale, page 7 34 Cité par la contribution n° 147 à l'enquête publique sur la deuxième phase de l'extension portuaire
AZAM Arnaud Particulier	@54
	A fortiori, ce projet de Port la Nouvelle sert à la région à cacher sous le paillason les millions de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre déjà produit par cette ineptie délirante d'avoir déplacer sur des camions jusqu'en provenance d'Italie ou d'Espagne des millions de tonnes d'enrochement pour créer plus de 3km de digues supplémentaires et d'avoir saccager 1km de plage sauvage et ces magnifiques milieux naturels du bord de mer.
ARDITI Maryse Association	@62
	Conclusion Au vu de tout ce qui précède, mais surtout au vu des risques industriels et de l'absence apparente de compétences de l'industriel qui porte ce projet et au vu de la tierce expertise de l'EDD ECCLA donne un avis défavorable à ce projet
BLANCHARD Christine Particulier	@63
	A titre personnel, je n'ai pas été favorable aux travaux de transformation du port en grand port, pas convaincue de l'utilité des ces investissements à long terme et très inquiète pour les conséquences sur la bio diversité et l'étang de Bages-Sigean
	Je suis absolument convaincue de la nécessité du développement des énergies renouvelables locales mais pas à n'importe quelles conditions et pas n'importe où. Mon avis est donc défavorable en raison principalement du risque accru d'accident, de l'utilisation de l'énorme quantité d'eau potable et du flou sur la provenance de l'électricité utilisée pour fabriquer cet hydrogène pas si vert qu'annoncé.
DARGESEN Gilbert Association	@79
	Par ces motifs : Notre Fédération émet un avis défavorable au projet Hyd'Occ : usine de production d'hydrogène et raccordement électrique à Port-la-Nouvelle .
PAGET Cindy Particulier	@33
	J'ai lu avec intérêt la requête de l'association RAMES-BTP, celle qui s'insurge contre le port de Port-La Nouvelle. On voit bien qui téléguide cette association qui veut une décroissance de nos modes de vies et qui va à l'encontre du projet. Jouer sur les peurs en citant l'accident de l'Hindenburg ou rappeler l'incident Camidi pour se positionner contre est petit. Concernant l'accident du Hindenburg, plusieurs source indique que sa destruction a pu être causé par la combustion combinée du dihydrogène et du revêtement de l'enveloppe, appelé Dope. Ce revêtement composé de couches de butyrate, d'oxyde de fer et d'aluminium, aurait provoqué une réaction aluminothermique, rendant la combustion du dirigeable beaucoup plus rapide.

CNE

ARRIPE Marie Laure Syndicat / Parti politique	@36
	Avis sur l'enquête publique ayant trait au projet Hyd'Occ à Port la Nouvelle Présentation d'EELV Europe Ecologie les Verts est un mouvement politique écologiste. Le terme <<écologie>> a été créé en 1866 par le biologiste Ernst Haeckel pour décrire la science des interrelations entre les organismes et leur milieu, leurs adaptations et leurs associations. L'émergence de l'écologie politique accompagne le développement industriel dès le début du XIXème. Depuis, les différentes crises que nous traversons : sociales, environnementales, énergétiques, climatiques, de santé publique... démontrent la nécessité de changer de modèle socioéconomique. La justesse de nos propositions est reconnue et elles reçoivent de plus en plus d'écho dans la société, ici, en France comme ailleurs dans le monde. Le mouvement est structuré au niveau local, régional et national. La présente contribution à cette enquête publique émane du groupe local du Narbonnais. Nous avons pris connaissance du dossier consultable sur le site internet de la préfecture de l'Aude.
10 RÉSEAU RTE Neutre / demande de précision	
FABAS Laurent Particulier	@23
	Le groupe QAir affiche son souhait de développer un << hub >> de production énergétique sur le bassin du Grand Narbonne. Ceci implique une mise en charge des infrastructures de transport d'énergie, notamment électriques. Le poste électrique de Port-La-Nouvelle est connecté en 63kV au poste de Livière à Narbonne, qui est lui même connecté en 225kV au réseau structurant national. Ce poste et cette connexion ont été dimensionnés pour répondre aux besoins de la ville de Port-La-Nouvelle et de la voie ferrée et le dossier montre qu'il est un facteur limitant du projet. Dans l'immédiat vont y converger un parc pilote pour l'éolien en mer et l'usine de dihydrogène. En absence de vent, la puissance transportée depuis Narbonne vers Port-La-Nouvelle sera donc augmentée de la puissance consommée par l'usine ce qui se traduira par des pertes par effet Joule plus importantes que si la tension était plus élevée. D'autres usines sont attendues sur le site et le parc commercial d'éoliennes en mer s'annonce important. La puissance de pointe ne fera donc qu'augmenter. L'enjeu dépasse donc la simple implantation de l'usine et doit être porté à plus haut niveau par RTE. Existe-t-il un projet de renforcement de l'alimentation du poste de Port-La-Nouvelle en plus haute tension ? Une connexion depuis le poste de Baixas s'inscrivant dans le renforcement du lien avec la péninsule Ibérique est-elle envisagée ? Le projet de liaison sous-marine entre le poste de la Gaudière et Martigues est-il impacté par ce développement ? Le diamètre et la section des câbles s'avèreraient-ils obsolètes en cas de modification de la tension d'alimentation du poste de Port-La-Nouvelle ou de son alimentation en courant continu ?
10 RÉSEAU RTE Défavorable	
SAVY Christian Particulier	@57
	défavorable ; pour produire de l'hydrogène il faut de l'énergie , les éoliennes off shore ne suffiront pas à faire tourner l'usine , il faudra donc alimenter l'usine soit par réseau actuel soit par des importations ..
03 TRANSPORTS Réserves / inquiétudes sans prise de position tranchée	
ARDITI Maryse Association	@62

	Transport Le transport est toujours un risque plus important, car forcément moins sous contrôle Les informations disponibles : - 48 camions par jour quand l'usine produit à pleine puissance - Les remorques des camions peuvent emporter soit 450kg (soit 1.400kg évoqué par ailleurs) - Pour stocker l'hydrogène avant envoi, il y a 30 places de parking Donc 48 camions avec des remorques de 450 kg d'hydrogène emportent effectivement la production quotidienne à pleine puissance. Se pose la question de 48 camions dangereux partant quotidiennement sur la route sachant que la plateforme logistique devait avoir un raccordement rail. Où en est-on de ce raccordement ? L'industriel envisage-t-il un raccordement rail quand cela sera possible
03 TRANSPORTS Neutre / demande de précision	
VERDIER Vincent Riverain	O83
	Concernant le trafic des camions journaliers, quel est l'itinéraire prévu ? Concernant la dégradation de l'avenue Thurel, est-ce qu'il y a une réfection prévue ? Concernant la diffusion de la production d'hydrogène, est-ce qu'il est prévu des voies ferroviaires et maritimes ?
02 EAU Réserves / inquiétudes sans prise de position tranchée	
CALLA Daniel Particulier	R66
	Je suis très inquiet concernant le projet de par la quantité d'eau nécessaire pour la fabrication de l'hydrogène
CORMARY Albert Syndicat / Parti politique	@71
	Dessaler l'eau de mer est une technique courante utilisée chez nos voisins du sud pour alimenter, par exemple, la ville de Barcelone en eau potable ou les cultures maraîchères de la région d'Almeria. Nous pensons que cette filière serait non seulement plus optimale pour cette usine mais plus encore l'alimentation humaine. Quant à assurer la dispersion des effluents (saumures), cela ne devrait pas poser des problèmes techniquement insurmontables. Quoi qu'il en soit, La région Occitanie et la SEMOP veulent faire de Port la Nouvelle un port exemplaire du point de vue environnemental. Ils ont là l'occasion de joindre la parole aux actes.
02 EAU Neutre / demande de précision	
ARDITI Maryse Association	@62
	Consommation d'eau Cette consommation est importante, 200.000 m3/an. Or ce projet se situe dans la basse vallée de l'Aude qui est en zone de déficit très important (plus de 30 millions de M3), raison pour laquelle la zone est en ZRE. Il y a une ambiguïté sur l'origine de cette eau. Dans le document qui explicite la demande (P.52), il est écrit : << L'eau nécessaire à la réalisation de l'électrolyse proviendra du réseau d'eau potable communal reposant sur la nappe superficielle d'accompagnement du fleuve Aude et sur le transfert de ressource depuis le bassin versant de l'Orb >>. A ce stade pas d'ordre de grandeur sur combien proviennent du réseau d'eau potable et combien de l'Orb ? Dans le même document à la page d'après, il est écrit : Les besoins en eau pour le projet n'impacteront pas le déficit du bassin versant de l'Aude, puisque l'eau potable consommée proviendra du bassin versant de l'Orb voisin. - D'où une première question : d'où viennent finalement les 200.000 m3/an utilisés ? - Et une seconde question : puisque nous sommes au bord de la mer, pourquoi ne pas utiliser l'eau de mer (même si c'est un peu plus cher) ?

	- Et finalement une troisième question : sur les 200.000 m3/an consommés, 100.000m3 sont finalement perdus dans le traitement pour rendre l'eau utilisable pour l'électrolyse. Ils sont rejetés dans le réseau d'assainissement. La mairie peut-elle nous assurer que sa station d'épuration peut accepter un tel flux ?
02 EAU Défavorable	
CORMARY Albert Association	@31
	L'eau : Electrolyser de l'eau nécessite de disposer de cette matière, en grande quantité. La loi la désigne comme bien commun de la nation. En conséquence, nul ne peut en disposer à discrétion et si l'on opère une hiérarchie de sa valeur intrinsèque, celle qui a été rendue potable, c'est à dire propre à la consommation humaine, est en haut de l'échelle. C'est d'ailleurs elle qui est priorisée lors des périodes de restrictions d'usages. Celles-ci sont là chaque année, sur des périodes de plus en plus longues et rien n'indique qu'à l'avenir, cette situation s'inverse durablement. Comme beaucoup, nous avons été surpris que l'alimentation du process de l'usine soit par le réseau public d'eau potable. A aucun moment, le maître d'ouvrage n'envisage d'alternative alors que nous sommes en bord de mer. Sa vague promesse d'étudier l'alimentation par les eaux rejetées par la station d'épuration¹ ne tient pas d'avantage au moment où leur utilisation dans l'irrigation ou même dans les usages domestiques sort des laboratoires pour entrer dans les réalisations concrètes sur le terrain. Manifestement, le porteur du projet fait le forcing sur ce point. A la demande de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) : <<La MRAE recommande de préciser l'impact potentiel des prélèvements sur la ressource en eau, en particulier de la Basse vallée de l'Aude qui présente un déséquilibre quantitatif, de définir dès à présent les actions et mesures prévues pour réduire la consommation d'eau en fonctionnement habituel comme en période de sécheresse, de recueillir l'avis de la CLE du SAGE de la Basse vallée de l'Aude sur le projet. >>, Il est répondu << Il semble que le SAGE de la Basse Vallée de l'Aude, au regard du courrier transmis (...) démontre que le projet est conforme à l'arrêté inter préfectoral (...) de 2017 (...) >> La certitude n'est manifestement pas au rendez-vous ! On ne connaît pas la teneur de ce courrier et la situation qui prévalait en 2017 est-elle la même 5 ans plus tard. Et la question n'est pas là. Il n'est pas question que l'eau potable destinée à la consommation humaine finisse dans des électrolyseurs industriels, au moment où tout le monde s'interroge sur notre avenir hydrique. Pareillement, les rejets devraient aller dans le réseau de tout à l'égout. La société Qair se fait fort d'une lettre d'accord de principe de la part de Veolia, gestionnaire du réseau. La lecture que nous en faisons est différente, les conditions posées² rendent difficiles la signature d'une convention de rejet tri partite entre : Qair, Veolia, Agglomération du Grand Narbonne. Quand Qair justifie son projet sur ce point, en disant que << ces effluents ne seront pas charges en matières organiques, paramètre limitant des stations d'épuration (...) >>. Nous supposons par là que Qair entend ne rejeter que de l'eau (sans matières fécales et autres). Or, les paramètres nominaux d'une station d'épuration sont la charge organique et la charge hydraulique qui déterminent sa capacité exprimée en équivalent/habitant. Cette assertion de la part de Qair tend à induire en erreur le lecteur.
	O82
	Concernant l'eau nécessaire au projet, la STEP de PLN ne sera suffisante, car il y a concurrence avec d'autres usages potentiels. l'avis de la CLE de l'Orb est manquant, contrairement à ce qui est écrit dans le dossier. pourquoi ne pas utiliser directement l'eau de mer (cf à Barcelone) ?
ARRIPE Marie Laure Syndicat / Parti politique	@36

	Problématique de l'eau Electrolyser de l'eau nécessite de l'eau. Cette lapalissade trouve ici un écho particulier. Dans son avis¹⁵, la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) souligne les interrogations que cela engendre : << Le procédé de production d'hydrogène retenu est l'électrolyse de l'eau, (...). La technologie choisie génère des besoins en eau et en électricité important. Des précisions sont attendues sur la caractérisation des impacts sur la ressource en eau et les mesures de réduction des prélèvements >>. Plus loin, la MRAE recommande de : << préciser l'impact potentiel des prélèvements sur la ressource en eau, en particulier de la Basse vallée de l'Aude qui présente un déséquilibre quantitatif, de définir dès à présent les actions et mesures prévues pour réduire la consommation d'eau en fonctionnement habituel comme en période de sécheresse, de recueillir l'avis de la CLE du SAGE de la Basse vallée de l'Aude sur le projet. >> La réponse du maître d'ouvrage¹⁶ ne porte pas sur le fond mais sur la forme et encore, pas de manière très certaine : << Il semble que le SAGE Basse Vallée de l'Aude au regard du courrier transmis le 26 janvier 2022, (...) démontre que le projet Hyd'Occ est conforme aux dispositions inscrites dans le PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) approuvé par arrêté inter-prefectoral (...) >> La question de la gestion en période de restriction est renvoyée à plus tard. C'est pourtant un sujet prégnant dans le contexte du climat qui est le notre, présent et plus encore futur. Nous avons été surpris de lire l'affirmation¹⁷ : << les besoins en eau pour le projet n'impacteront pas le déficit du bassin versant de l'Aude, puisque l'eau potable consommée proviendra du bassin versant de l'Orb voisin >>. Si cela est partiellement vrai (des interconnexions existent), on ne peut oublier que le bassin versant de l'Orb alimente la région biterroise avec une forte pression démographique sur la ressource. Affirmer que le projet n'aura qu'un effet très faible sur le déséquilibre quantitatif pré existant est pour le moins inconséquent. En fait, le dossier souffre d'une grave lacune en ne présentant aucune alternative à l'utilisation de l'eau potable alors que nous sommes en bord de mer. La promesse de se tourner éventuellement vers les eaux résiduaires de la station d'épuration n'est pas plus pertinente que la volonté d'utiliser (nous pourrions dire détourner) l'eau potable dans un process industriel. En effet, il y a conflit d'usage avec leur recyclage potentiel dans l'irrigation ou même dans les usages domestiques. La faisabilité de cette proposition n'est pas acquise et en cas d'impossibilité ? Nous avons noté que les eaux rejetées par le système de filtration (100 000 m³ /an) devraient être dirigées vers la station d'épuration communale. Le maître d'ouvrage se targue de la production d'un courrier d'accord de principe de la part de Veolia, gestionnaire du réseau ¹⁵ Cet avis est disponible sur les sites de la MRAE et fait l'objet de la pièce n°1 du dossier ¹⁶ Pièce n° 2, page 8 ¹⁷ Pièce n°3 page 254 pour le compte de l'agglomération du grand Narbonne. La lecture de celle-ci¹⁸ est loin de démontrer la faisabilité de cette idée. Dans sa réponse à la MRAE, le maître d'ouvrage dit que ce sont des eaux non chargées en matières organiques << facteur limitant des stations d'épuration >>. Certes mais ce n'est pas le seul. Il y a également la charge hydraulique¹⁹. Chaque station d'épuration a une charge nominale en organique et en hydraulique et en cas de dépassement, c'est l'ensemble de son fonctionnement qui est déséquilibré. Des remarques précédentes, nous concluons que l'ensemble du traitement de la problématique eau est à revoir et ne peut-être acceptée en l'état.
ALBERT - Sigean Association	@37



	Je viens de lire dans l'Indépendant daté du 30 novembre que dans la future usine << la production utilisera l'électrolyse de l'eau (ressource inépuisable en bord de mer >>. Pourtant d'après les documents à la disposition du public, l'usine ne doit pas électrolyser de l'eau de mer mais de l'eau potable. Quand j'en parle aux personnes que je rencontre, je ne trouve qu'incompréhension voire hostilité. Et quand j'explique que c'est l'équivalent de la consommation domestique de 4600 personnes environ, on me répond qu'il est impensable de prendre de l'eau potable, bien si rare, alors que nous avons l'eau de mer à portée de main ou de tuyau. En creusant un peu la question, on se rend compte qu'électrolyser de l'eau potable (et par extension toutes les eaux continentales) pour fabriquer de l'hydrogène pose des problèmes juridiques et anthropologiques (voire philosophique). Juridique : La loi de 2006 a consacré l'eau le statut de l'eau << fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. >>. C'est la traduction moderne de la définition romaine : res nullius, res communis (qui n'appartient à personne, qui appartient à tout le monde). L'appropriation par des particuliers n'est donc pas chose allant de soi. Ainsi, les usages, dans le monde entier et depuis fort longtemps en sont réglementés. Les conflits d'usage sont aussi répandus et leur intensité est inversement proportionnelle à la disponibilité de la ressource. Par usages, on entend utilisation pour abreuver animaux, personnes et plantes. Le génie industriel de l'homme a consacré d'autres usages : force motrice des eaux courantes, procédés industriels pour la fabrication du papier, refroidir des centrales nucléaires... par exemple. Cependant, à chaque fois, l'eau retourne dans le Grand Cycle, par un moyen ou un autre. Dans le cas qui nous intéresse, l'eau devient une matière première qui dans certains cas peut retourner vers le Grand Cycle (pilles à combustible) mais dans d'autres ni parviendra jamais. De fait, l'eau n'a pas de valeur marchande. Quand nous achetons un pack d'eau, c'est l'embouteillage et le transport que nous payons et non l'eau. Idem, pour celle qui arrive chez nous, nous payons le service et non l'eau elle-même. Anthropologie Au-delà de sa matérialité, les eaux continentales entrent dans les symboliques de toutes les civilisations, dans l'imaginaire de tous les hommes. L'eau reflète et renvoie les images. L'eau purifie les corps et les âmes. L'eau limite les territoires et même les enfers dans la mythologie grecque. La maîtrise de l'eau est enjeu de pouvoirs (on parle d'hydrocratie). Nous sortons de l'eau pour vivre nos premiers instants en poussant le cri primal. D'ailleurs, la maxime populaire clame l'eau source de toute vie, même si physiologiquement, elle ne crée pas mais permet. Ainsi de suite... Depuis une vingtaine d'années, les water Studies traversent tous les champs des sciences sociales, depuis la psychologie jusqu'à l'économie en passant par le droit et l'ethnographie. Au centre, se trouve la dualité entre droit humain (human right) et marchandise (commodity). La marchandisation, déjà à l'oeuvre en Australie est directement inspirée du néolibéralisme dont nous n'avons pas fini de mesurer les dégâts. Plus récemment, s'y est ajouté le droit à la nature avec en particulier la demande d'une personnalité juridique accordée aux rivières et fleuves. Personnalité déjà accordée dans quelques cas. Dans le dossier qui nous intéresse, les promoteurs de cette usine ont pris le parti de la marchandise, matière première à transformer, écartant toute autre solution. Ainsi, avec ce projet d'électrolyse de l'eau du robinet, pour paraphraser Marx, nous baignons << dans les eaux glacées du calcul égoïste >>. PS : Voir la pensée critique comme manipulation d'obscures forces décroissantes et traiter autrui de << petit >> n'a jamais grandi personne !
PAVIE Pascal Particulier	@49
	de plus il va falloir apporter de l'eau douce et potable pour fournir l'eau nécessaire à l'usine , 200 000 mètres cubes , cette eau potable qui devient si précieuse dans notre région.
BLANCHARD Christine Particulier	@63
	- l'utilisation de 200 000 m3 d'eau POTABLE pour le process de fabrication d'hydrogène vert est inacceptable, sans même penser aux conséquences éventuelles pour les usagers de cette eau dans une région en stress hydrique
	2- le rejet de la moitié de cette eau potable au réseau d'eaux usées confirme mon opinion, ceci effectivement sans garantie du bon fonctionnement de la STEP

CORMARY Albert Syndicat / Parti politique	@71
	De plus, ils ignorent ce que cela signifie sur le terrain tant pour l'approvisionnement en eau que la gestion des risques. Nous sommes persuadés que de telles situations peuvent se retrouver ailleurs. Nous pensons en particulier aux prélèvements dans le Rhône (projet ZEV). Comme écrit précédemment, nous avons été surpris de constater que le maître d'ouvrage envisageait de procéder à l'électrolyse de l'eau potable. Aux questions précises de la MRAE sur l'incidence que cela allait avoir, il a été répondu évasivement. En l'absence de données présentées à l'enquête publique, nous avons procédé à quelques recherches. Notre but n'est pas de nous substituer à un bureau d'étude mais d'essayer d'appréhender ce qu'implique ce choix, dans le contexte de Port la Nouvelle. Le maître d'ouvrage a lui même indiqué que les prélèvements d'eau seraient effectués dans le réseau BRL desservant la commune. Elle provient du bassin de l'Orb (captage de Réals) et est potabilisée dans la station du Pech de La Bade à Fleury d'Aude. Le débit du fleuve Orb est maintenu par les lâchers de la retenue des Monts d'Orb (barrage d'Avène) et de l'usine hydroélectrique de Montahut. On trouvera plus de détails sur : (https://www.brl.fr/phototheque/photos/pdf/english/BRL_ORB_09.pdf) Les données que nous avons trouvées datent du milieu des années 2010. Nous citons en particulier l'étude réalisée dans le cadre du Schéma directeur de partage de la ressource en eau du bassin Orb - Libron : Détermination des volumes maximums prélevables. Il peut être consulté sur : https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/sites/sierrm/files/content/migrate_documents/EVP_Orb_rapport_phases3-4_avril2015.pdf Le parti pris de ces prélèvements maximums est qu'ils soient possibles 8 années sur 10. Depuis ces études, les modèles climatiques se sont affinés et ne présagent rien de bon en périodes d'étiage. L'étude citée plus haut envisage plusieurs scenarii en fonction de la gestion des lâchers (Monts d'Orb et Montahut) ainsi que des optimisations (irrigation, rendement des réseaux d'eau potable...) en amont du prélèvement (noté 010 dans l'étude). Il ressort que la période d'étiage (de juillet à septembre) est tendue même si un volume prélevable (noté VP plus loin) reste disponible et non affecté, actuellement. Il est évalué (page 60 de l'étude précitée) à 1,45 Mm3 sur l'année, soit 540 l/s en aout << sec >>. Ces quantités peuvent paraître confortables au vu des prévisions de prélèvement pour cette usine (200 000 m3/an). Rappelons par ailleurs qu'il n'y aura aucune restitution dans le fleuve. Environ la moitié sera rendue à la nature mais dans un autre bassin versant. Ces volumes représenteraient tout de même 13,8 % de celui prélevable ce qui est loin du qualificatif << négligeable >> annoncé par le dossier d'enquête publique. De plus, nous sommes obligés de nous projeter dans les années à venir avec de grandes incertitudes climatiques. Cela, d'autant plus que cette étude date -déjà- de 2015. A ces remarques, il faut ajouter la pression démographique. Plusieurs hypothèses sont envisagées, pouvant entrainer (page 84 de l'étude), à l'horizon 2030 : << un besoin complémentaire pour l'AEP [alimentation en eau potable] et les usages divers de 1,3 à 4.5 Mm3/an (...) >> Ces chiffres pourraient être minorés par des prélèvements de substitution dans la nappe Astienne (plaine biterroise), l'activation de nouvelles ressources ainsi que les apports du Rhône pour l'irrigation. Les différents scenarii sont exposés à la page 100 de l'étude et synthétisés page 106. Nous relevons : << Ces résultats montrent que seul le scenario 1 est compatible avec le respect des VP, y compris en aout quinquennal sec. Les 2 scenarios médians induisent un déficit uniquement en aout quinquennal sec, évalué entre 260 l/s (scenario 3) et 280 l/s (scenario 2) (...). Le volume manquant est de l'ordre de 0,7 Mm3. Le scenario 4 conduit à un déficit nettement plus important en aout (...) et à un déficit de 120 l/s en septembre. Le volume manquant est de l'ordre de 2 Mm3. >> Toutefois, le rapport se veut rassurant, estimant que les volumes retenus dans le barrage d'Avène << permettrait en théorie de délivrer un débit complémentaire de 1,4 m3/s sur 3 mois et donc de couvrir largement les besoins complémentaires relatifs à tous les scenarios envisagés >> On voit donc que si le respect des usages établis persiste et que la politique de priorisation de l'alimentation humaine continue, ce que tous souhaitent évidemment, l'alimentation en eau potable de cette usine pourra subir des limitations importantes affectant sa capacité productive. Ce d'autant plus que ces études, réalisées à l'horizon 2030 concordent avec la montée en puissance de l'usine
BLIN Jean Particulier	@74
	L'eau nécessaire à l'électrolyse (10 l par kg d'H2) devra être traitée avant et après.

	Eaux superficielles et souterraines L'étude souligne que le SDAGE6 Rhône-Méditerranée 2016-2021 identifie le sous-bassin de l'Aude aval comme un territoire en déséquilibre hydrologique quantitatif en raison d'une pression excessive des prélèvements d'eau. D'après l'étude, ce déficit est évalué à plus de 30 millions de m³, sur la période de juin à octobre, en année quinquennale sèche. La consommation d'eau du projet (estimée à 200 000 m³/an) correspond à un important prélèvement industriel. L'eau de process provient du réseau d'eau communal reposant sur un prélèvement dans la nappe superficielle d'accompagnement du fleuve Aude et sur un transfert depuis le bassin versant de l'Orb La MRAe juge nécessaire de recueillir l'avis de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE7 de la Basse vallée de l'Aude sur le projet : le courrier de la CLE annexé à l'étude d'impact ne constitue pas un avis. L'étude manque de clarté sur le sujet. Elle reconnaît, d'une part, que le projet contribue au déséquilibre hydrologique quantitatif du sous bassin de l'Aude et au déficit pré-existant avec un effet << très faible >> page 256, et page 254, indique que << les besoins en eau pour le projet n'impacteront pas le déficit du bassin versant de l'Aude, puisque l'eau potable consommée proviendra du bassin versant de l'Orb voisin >>. La MRAe souligne la nécessité de ne pas aggraver une situation critique en termes d'équilibre quantitatif, d'autant plus que le dossier ne présente pas de plan de réduction des prélèvements d'eau en cas de sécheresse, ni ne précise quelles améliorations techniques pourraient être apportées pour réduire les prélèvements en général (au-delà de la simple surveillance des consommations).
DARGEEN Gilbert Association	@79
	Ce projet nécessite des quantités d'eau et d'électricité gigantesques. Les besoins sont évalués à 200 000 m³ / an. L'Aude connaît des pénuries en eau de plus en plus fréquentes et de plus en plus longues. N.B : l'année 2022 a été marquée par un nombre important d'arrêtés préfectoraux de restriction des usages d'eau dans le Département. Le dernier a été édicté le 10 novembre 2022 .Il est question d'un apport depuis le bassin versant de l'Orb, mais ce bassin connaît également des difficultés. La question des besoins en eau n'est pas réglée, ceci d'autant que la pénurie sera encore plus critique dans les années à venir.

Liste 2 : observations toutes favorables au projet

Rappel : Les observations du public contenant des propositions, les questions demandant des précisions, les contributions remarquables des élus et associations, toutes les observations qui ne sont pas favorables au projet et mes propres observations réclament une réponse circonstanciée du MO. C'est la liste 1.

Les observations favorables au projet sont présentées pour compléter l'intégralité des idées exprimées par le public. C'est la liste 2. Si l'anonymat est demandé par un déposant, il est respecté.

Étiquettes de lignes	OBSERVATIONS
04 ENR Favorable	
Elise - Port-la-Nouvelle Riverain	@1 Je suis 100% favorable au projet Hyd'Occ, en plus des ENR qui vont sortir de mer, la France s'engage vers le chemin de l'indépendance énergétique
Julien - Gruissan Particulier	@4
	Oui aux ENR Oui aux énergies vertes
Jerome - Cazouls-lès-Béziers Particulier	@8
	Produire de l'hydrogène à Port la Nouvelle à partir de sources d'énergies renouvelables et une excellente chose.
PORTES Fabien Professionnel	@10
	Bien sûr, cela va permettre aussi de créer localement de l'énergie decarboné, nécessaire aujourd'hui pour construire un futur viable.
Louis - Paris Particulier	@11
	Ce projet ainsi que les autres projets de production d'hydrogène bas carbone en France sont importants pour réduire la dépendance aux énergies fossiles importées. Ce projet a d'autant plus de sens qu'il se situe dans un port qui stocke des produits pétroliers. Il contribue donc à la transition du port.
DIMON Philippe Riverain	@12
	Ayant une résidence secondaire à Port la Nouvelle, je me permets de répondre à cette enquête. Je suis à 100% favorable à ce projet, qui est nécessaire pour assurer la transition énergétique de toute notre économie.
POPLIN Valérie Professionnel	@22
	Le projet de création d'une usine de production d'hydrogène à Port La Nouvelle vient donc compléter les projets de parcs éoliens Off Shore en en Occitanie.

Lilian - Toulouse Particulier	@27
	Ce projet vient apporter un vecteur énergétique à la production d'électricité renouvelable qui sera déployée en Occitanie dans les prochaines années.
MEGA Mario Particulier	@38
	Très favorable à ce projet sur plusieurs aspects : - Environnemental, on parle ici d'une usine de production d'hydrogène VERT, porté par le Groupe Qair qui est historiquement un producteur d'ENR PV et Eolien.
Benjamin - Narbonne Riverain	@42
	Totalement en faveur de ce projet précurseur au niveau technologique et développement durable, complémentaire aux énergies renouvelables déployées et en cours de déploiement.
RIQUEZ Benoit Particulier	@47
	De plus elle sera alimentée en électron vert par les parcs ENR de Qair France et les deux projets photovoltaïques qui sont en cours à Port la Nouvelle.
Guillaume - Ambres Particulier	@51
	Favorable à la production d'électricité renouvelable à proximité.
VANDERNOTTE Carole Particulier	@73
	Je suis favorable à ce projet de construction d'usine Hydrogène à Port la nouvelle qui va permettre de sortir progressivement des énergies fossiles.
Charles - Port-la- Nouvelle Riverain	@78
	Le schéma 67 présenté en page 206 n'est peut être pas des plus compréhensible par un simple béotien mais pour des personnes désireuses d'approfondir leur connaissance (Mécanisme de marché - Mécanisme de capacité : RTE Bilan électrique 2020 (rte-france.com), ce dernier est assez clair et démontre que QAIR est un acteur intégré dans les énergies renouvelables et qui saura développer sa solution de production d'hydrogène vert avec des électrons verts/
07 HYDROGÈNE Favorable	
Alfred - Narbonne Particulier	@2
	oui à l'hydrogène
Julien - Gruissan Particulier	@4
	Oui à un écosystème Hydrogène
TEIXEIRA Emmanuel Professionnel	@5

	De plus cet hydrogène "vert" (car l'énergie électrique nécessaire à sa production proviendra essentiellement de la production des éoliennes en mer) permettra d'alimenter la mobilité du futur
BARTHOLOMOT Christian Particulier	@6
	Projet intéressant car il doit produire de l'hydrogène qui est un carburant non polluant et qui ne génère pas de gaz à effet de serre à partir de l'électricité "verte" produite par les éoliennes en mer. Un ensemble qui se complète parfaitement.
Jerome - Cazouls-lès-Béziers Particulier	@8
	L'hydrogène est un vecteur pertinent pour la transition énergétique. Le potentiel d'utilisation de l'hydrogène à Port la Nouvelle est multiple : mobilité lourde, bateaux, industrie, etc.
CHAPPERT-GAUJAL Patrick Particulier	@9
	pour l'usine de production et de stockage d'hydrogène: je suis enthousiasmé par cette initiative, nous savons tous que l'hydrogène est l'avenir et contribuera à sauver peut-être la planète, si il est 'vert' c'est encore mieux, et sa situation à port la nouvelle est géographiquement stratégique, au carrefour de toutes les destinations d'occitanie et au-delà.
Guillaume - Châteaurenard Particulier	@13
	Satisfait de voir qu'un projet Français respecte le calendrier de la commission européenne à savoir 2020-2024 : objectif de produire jusqu'à un million de tonnes d'hydrogène renouvelable.
maryne - Clionsclat Particulier	@14
	Je contribue au projet Hyd'Occ.
isabelle - Moussan Particulier	@24
	favorable à 100% à la production d'hydrogène au sein de notre région.
Enzo - Issy-les-Moulineaux Particulier	@25
	Je suis tout à fait favorable à la création d'une usine de production et de stockage de dihydrogène dans la zone de Port-la-nouvelle.
Chloé - Sallèles-d'Aude Particulier	@26
	Favorable à ce projet
SBASTIEN PLA Elu / collectivité	E28

	Je souhaiterais apporter ma contribution à l'enquête environnementale relative à l'usine Hyd'Occ, première unité de grande puissance de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau projetée à Port la Nouvelle, qui vous a été confiée. A titre liminaire, il me semble utile de rappeler la nécessité de trouver des solutions pour accélérer la transition écologique qui s'impose à nous, à la fois pour répondre aux objectifs de sobriété que nous nous sommes collectivement fixés, mais aussi dans l'urgence de cette crise énergétique. L'hydrogène fait partie de ces solutions et présente une opportunité unique de changer de modèle énergétique pour décarboner de larges secteurs de l'économie. L'hydrogène peut être utilisé comme combustible ou comme vecteur énergétique associé à d'autres pour produire de la chaleur, notamment dans l'industrie de procédés à haute température, l'industrie cimentière, métallurgique, des matériaux de construction, mais aussi dans les transports (aéronautique, production d'e-methanol) et pour la production d'engrais. A moyen terme, avec le développement attendu des énergies renouvelables électriques, l'hydrogène peut aussi servir à stocker de l'électricité excédentaire produite à partir de ces énergies renouvelables, et constituer ainsi un soutien stratégique en pointe de consommation du réseau électrique.
MEGA Mario Particulier	@38
	- Sociétal, puisqu'il permettra d'approvisionner en H2 la mobilité lourde (transporteur,...) mais également d'alimenter tout l'écosystème voisin (industriels,...).
Emmanuel - Béziers Particulier	@41
	Je suis favorable à l'implantation de cette usine sur le port de Port La Nouvelle. Cette usine produira de l'hydrogène issue d'énergies vertes (solaire, éolien...)
Guillaume - Ambres Particulier	@51
	Favorable au développement de l'hydrogène dans la zone industrielle du port.
Pierre - Blagnac Particulier	@53
	Voici enfin un mode de stockage de l'énergie. Bien sûr, on peut espérer que les moyens de produire de l'hydrogène vont être d'un meilleur rendement dans les années qui viennent mais en attendant, il faut bien commencer. Quant à stocker de l'énergie sous forme d'hydrogène en de grandes quantités, j'y suis favorable.
Marc - Port-la-Nouvelle Riverain	@58
	100% favorable à la création d'Hyd'occ, première usine d'hydrogène renouvelable en France.
DELGADO Benoit Particulier	@60
	Par la présente, je vous adresse mon avis favorable au projet de création d'une usine d'hydrogène et son raccordement, commune de Port la Nouvelle
Charles - Port-la-Nouvelle Riverain	@78

	Le projet Hyd'Occ comme il est indiqué est un procédé par électrolyse de l'eau, et ce procédé a été réalisé dès 1800 (Électrolyse de l'eau - Wikipédia (wikipedia.org) et consiste à décomposer la molécule H2O en dioxygène et dihydrogène gazeux grâce à un courant électrique. A ce jour, il existe plusieurs technologies (Production d'hydrogène - Wikipédia (wikipedia.org) pour produire de l'hydrogène soit par vaporeformage du méthane (62%), par oxydation partielle du pétrole (18%), par gazéification du charbon (19%), par utilisation d'énergie fossile avec captage et valorisation de CO2 (0.7%) ou par électrolyse de l'eau (0.04%). Ces procédés rejettent de nombreux polluants qu'il faut traiter sauf pour le cas de la production d'électrolyse de l'eau qui ne rejette que 2.7kg CO2/kg d'hydrogène produit contre 12kg CO2/kg d'hydrogène produit par vaporeformage (p201 de la pièce 3), on voit ainsi que la solution de l'électrolyse de l'eau permet de créer un hydrogène peu polluant au regard des autres solutions pour produire et ainsi atteindre les objectifs français de décarbonation de l'industrie et des transports. De plus la technologie de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau est considérée comme mature mais encore chère, mais au regard des enjeux de décarbonation, il est à parier que le coût de l'hydrogène baissera (Fiche 3.2.1 - Electrolyse de l'eau rev Sept. 2019-2 ThA (france-hydrogene.org)
	rocess de production de l'hydrogène Concernant le process de production d'hydrogène par l'électrolyse de l'eau à partir d'énergies renouvelables, ce qui démontre un projet vertueux, mais qui peut cependant soulever quelques craintes mais qui sont vite balayés à la lecture de la pièce 3 dénommée Etude d'Impact.
06 ECONOMIQUE Favorable	
PASCAL, LIONEL (DIRECTION TERRITOIRE SUD- EST) Professionnel	E3
	A l'attention du commissaire enquêteur : Monsieur le Commissaire enquêteur, Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans le département de l'Aude. Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables et décarbonées dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 10 personnes pendant 8 mois environ.
Julien - Gruissan Particulier	@4
	Oui aux développement industriel français et oui à l'emploi local
Jerome - Cazouls- lès-Béziers Particulier	@8
	Port La Nouvelle pourra devenir un des premiers sites français de production d'hydrogène, massivement, une chance pour le Grand Narbonne et pour l'Occitanie. Un beau projet, sans contrainte pour son environnement, qu'il faut réaliser rapidement.
CHAPPERT-GAUJAL Patrick Particulier	@9
	De nombreux emplois seront créés et le territoire en a bien besoins. Que du positifs , j espère que ce projet verra rapidement le jour c'est une chance inespéré pour le développement économique de Port la Nouvelle et ses environs. le monde change , soyons les acteurs de ce monde .
PORTES Fabien Professionnel	@10

	Développer l'industrie en Occitanie est essentiel pour le développement de notre territoire. La complémentarité de cette usine avec la création des parcs éolien en Mer va permettre à notre région d'être dans le match économique. La création de cette usine et de cet unité de stockage vont permettre de développer l'emploi, et de créer de la richesse.
DIMON Philippe Riverain	@12
	Cela sera également un vrai projet qui permettra de soutenir l'emploi dans la zone.
Guillaume - Châteaurenard Particulier	@13
	Sans oublier les emplois que tels projets génèrent (études, construction, exploitation, maintenance...).
Damien - Montpellier Particulier	@16
	- impact économique - impact sur l'ensemble du territoire - projet régional - intégration des parties prenantes
CASTEY Patrick Particulier	@17
	Favorable à la production d'hydrogène vert à Port-la-nouvelle pour accélérer la transition énergétique, et créer des emplois.
PERREL Pascal Particulier	@18
	Favorable à la création de cette usine qu'il créera des emplois dans la région
MENDOZA Max-Louis Particulier	@20
	Je suis favorable à ce projet. Le secteur industriel manque cruellement dans notre département.
SBASTIEN PLA Elu / collectivité	E28
	Question de souveraineté, mais aussi véritable occasion de réindustrialiser les territoires, créer et reconvertir les emplois, développer les compétences sur toute la chaîne de valeur de l'hydrogène (production, transport, stockage, usages), gagner en indépendance technologique et énergétique : il s'agit bien d'une filière stratégique pour la France comme pour l'Europe, et ces enjeux sont au cœur des débats ouverts par la crise énergétique que nous traversons. Ainsi, la massification de la production d'hydrogène vert grâce au projet Hyd'Occ, qui fera la force de notre industrie de demain, en Région Occitanie Pyrénées, représente un atout majeur pour accompagner les territoires sur la voie de la sobriété énergétique et construire une France plus autonome et plus résiliente.

	Permettre à notre Région de conserver cet avantage compétitif et de contribuer à l'émergence d'une réponse énergétique d'avenir constitue une occasion inédite et nous devons être au rendez-vous. Grâce à cette nouvelle filière d'hydrogène vert que permet l'éolien en mer flottant au large de Port-La-Nouvelle, le département de l'Aude accueillera, demain, LE premier port de la transition énergétique de la Méditerranée occidentale avec ses 6 millions de tonnes de trafic en 2030, dont la moitié serait constituée par les produits << verts >>. Cela en fera un poids lourd de la trajectoire de Région à énergie positive (Repos) puisqu'il pourrait compter parmi les premiers hub hydrogène vert déjà opérationnels, au coeur d'un écosystème local de production et d'utilisation des énergies renouvelables.
	Au regard de l'opportunité que l'hydrogène vert représente pour notre indépendance énergétique ainsi que pour le développement de notre Région au coeur de la coopération transfrontalière France/Espagne, le projet Hyd'occ permettrait le développement stratégique de toute une filière industrielle de massification de production d'hydrogène décarboné multi-usages, et engagerait toute une filière industrielle d'énergie bas-carbone dans le Sud ouest de la France. Pour conserver notre avance de compétitivité régionale, et placer le département de l'Aude à la pointe de ce changement de modèle énergétique, le projet Hyd'Occ me semble déterminant et je lui suis favorable. Telle est la contribution que je vous adresse en qualité de Sénateur de l'Aude
HAMZAOUI Anissa Particulier	@30
	Le projet Hyd'Occ visant à implanter une usine de production d'hydrogène sur Port-la-Nouvelle, est une excellente opportunité pour dynamiser la région Occitanie encore trop peu industrielle.
PAGET Cindy Particulier	@33
	Je suis à 100% derrière ce projet qui est un projet novateur pour un territoire en manque d'attractivité. Ce projet en plus des éoliennes, marque un véritable tournant pour notre économie. Concernant ce projet il sera à l'oeuvre et pourra être classé comme un des piliers du renouveau de Port-La Nouvelle qui fut en son temps jadis précurseurs avec les premières éoliennes terrestres et qui reste précurseurs sur le territoire avec l'accueil du chantier de construction des éoliennes flottantes
Guirec - Sauvian Particulier	@35
	Très heureux de voir ce nouveau développement des ENR qui contribuent à la dynamisation de notre région en étant déjà un pourvoyeur important d'emplois
Emmanuel - Béziers Particulier	@41
	Je suis favorable à l'implantation de cette usine sur le port de Port La Nouvelle. Cette usine servira à créer des emplois sur site.
PINEL Fabrice Particulier	@43
	Créer des emplois à Port La Nouvelle.
RIQUEZ Benoit Particulier	@47

	C'est un développement pour la région Occitanie, le département de l'Aude et la ville de Port la Nouvelle qui apporte de l'emploi et des retombées économiques pérennes. Je suis donc pour ce développement.
RIGOLI Vincent Riverain	@48
	L'hydrogène est un véritable levier d'action écologique qui contribue également à la création d'emplois industriels à haute valeur ajoutée, à la formation d'une main d'œuvre qualifiée et donc au développement et à la pérennisation des compétences industrielles sur notre territoire.
Julien - Perpignan Professionnel	@52
	Originaire de la région et plus précisément de Perpignan, il me semble primordial pour le dynamisme et l'attractivité des départements du sud de notre région de développer des projets innovant
	L'emplacement de Port-La-Nouvelle permettant de profiter du projet d'extension du port semble pertinent et optimal dans l'objectif d'alimenter l'ensemble du territoire de l'Occitanie d'hydrogène renouvelable, vecteur énergétique qui pourra permettre à d'autre projet innovant d'émerger.
Pierre - Blagnac Particulier	@53
	Alors construire une usine de production d'hydrogène dans un port est une bonne idée surtout si elle est associée à des usages à la fois maritimes et portuaires, ou encore routiers.
Marc - Port-la- Nouvelle Riverain	@58
	Un projet qui vise à décarboner l'industrie et donc pérenniser des activités, des savoir-faire, des emplois qui sont essentiels. On peut même imaginer l'installation de nouvelles industries décarbonées. A savoir que les aciéries, les verreries, les cimenteries, l'industries de carburants maritimes et aéronautiques, et bien d'autres secteurs encore, ont déjà identifié l'hydrogène comme une solution incontournable dans leur feuille de route de décarbonation. Ce projet représente une opportunité immense de créer un bassin d'expertise à Port-la Nouvelle avec des premières mondiales en industrie, en mobilité et dans maritime avec le projet Hydromer. (Premier navire hydrogène de ce type en France et signe du début de la décarbonation des activités maritimes et portuaires). Un bassin d'expertise qui fait échos au projet Genvia à Béziers et qui s'inscrit dans une logique de décarbonation et de création d'activité en France.
RIGOLI Jacques- Olivier Particulier	@61
	Il était temps d'envisager une alternative à l'industrie pétrochimique pour envisager l'avenir de notre mobilité à tous et du port.
LHERMITTE Charles Particulier	@67
	je suis à titre personnel convaincu de l'intérêt de cette installation et plus spécialement dans le bassin industriel de Port la Nouvelle qui en a bien besoin, j'espère que le projet final, plus ambitieux pourra voir le jour rapidement. l'accès a cette énergie pour les habitants de la région est également une vraie question, son prix également, mais il faut bien lancer la machine et ce pilote semble avoir été particulièrement bien étudié.

Jean pierre - Narbonne Particulier	@75
	Voilà un projet qui s'inscrit dans le développement du port tel qu'il a été envisagé...
Charles - Port-la-Nouvelle Riverain	@78
	Tout d'abord je souhaite formuler un avis favorable à ce projet de production d'hydrogène et son raccordement électrique au poste de Port-La Nouvelle. Ce projet peut être et doit être une chance pour nos territoires ruraux coincés entre les grandes villes, ce serait ce que pour créer de l'emploi pour continuer de faire vivre nos villages et bourgs car sans cela, nos emplois partiront dans ces grands centres urbains et nous assisterons à une concentration des activités sur un pôle sans redistribution des richesses, faisant de nos petits villages et bourg de simple cités dortoirs sans âmes et sans vie. Nous avons la chance que la région Occitanie se soit mobilisée pour ce grand port, et que lui soit donné cette caractérisation de hub énergétique, car il a toutes qualités pour le devenir, n'en déplaise à ces quelques personnes qui utilisent cette enquête publique comme une tribune contre le port ayant vultures tentatives de blocages échouées
	De plus cette production d'hydrogène pourrait devenir une alternative économique de plus avec la présence du cimentier Lafarge, grand pourvoyeur de CO2, et qui par procédé Fischer Tropsch (Procédé Fischer-Tropsch - Wikipédia (wikipedia.org) pourrait convertir ces rejets en biocarburant ce qui limiterait les rejets de CO2 dans l'atmosphère aux alentours de Port-La Nouvelle et permettrait le développement de nouvelles innovantes et propres quant à la création de nouveaux carburants.
05 POLITIQUE ÉNERGIE Favorable	
TEIXEIRA Emmanuel Professionnel	@5
	L'implantation de l'usine de production d'hydrogène à proximité immédiate du port de Port-La Nouvelle, reliée directement au poste source sur lequel est réinjectée l'électricité qui sera produite par le parc d'éoliennes flottantes en mer a tout son sens dans la recherche d'une certaine souveraineté énergétique locale.
Pascal - Aubais Particulier	@7
	Ravi de voir que la région Occitanie soutienne un projet d'avenir tel que celui d'Hyd'occ. On parle beaucoup de re industrialiser la France et d'indépendance énergétique, voici un projet qui fait d'un pierre deux coups tout en restant discret dans l'ombre d'un environnement industriel bien plus imposant. Bravo !
Guillaume - Châteaurenard Particulier	@13
	Projet notable et indispensable pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Une des premières usines en France sur un territoire régionale qui valorise les ENRs. Satisfait de voir qu'un projet Français respecte le calendrier de la commission européenne à savoir 2020-2024 : objectif de produire jusqu'à un million de tonnes d'hydrogène renouvelable.
Damien - Montpellier Particulier	@50

	Le partenariat avec l'AREC est aussi gage d'un soutien de la Région sur un projet en parfaite cohérence avec son plan REPOS. Je suis très favorable à ce projet.
ADRADOS Jacques Particulier	@19
	Je suis favorable à la fabrication et au stockage d'hydrogène vert à Port-la-Nouvelle, cette énergie nous permettra d'avancer vers la transition énergétique.
MENDOZA Max-Louis Particulier	@20
	Le passage à une énergie décarbonée est plus que nécessaire (COP27).
CONTI Jean Luc Particulier	@21
	Ce projet sérieux répond aux demandes de la population, l'hydrogène fait partie des énergies du futur.
POPLIN Valérie Professionnel	@22
	Dans le cadre de la transition énergétique, le développement de la production d'hydrogène vert en complément de la production d'énergie renouvelable est indispensable à la souveraineté énergétique de la France.
Lilian - Toulouse Particulier	@27
	Les territoires ont aujourd'hui la nécessité de retrouver une indépendance énergétique. Cohérence, bon sens, intégration au territoire. Ce projet est porteur d'avenir pour Port-La-Nouvelle, l'Aude, l'Occitanie et plus généralement la France. Je suis donc très favorable à l'implantation de cette unité de production.
SBASTIEN PLA Elu / collectivité	E28

	Ainsi, pour s'affranchir de la dépendance de l'Union européenne à l'égard du gaz russe, des objectifs ambitieux de production et de consommation ont été proposés au niveau européen dans le cadre du plan d'action << RePowerEU >>, publié en mai 2022, afin d'accélérer le déploiement de l'hydrogène et d'atteindre, d'ici 2030, 10 millions de tonnes de production domestique. Dans ce contexte, la sécurité d'approvisionnement permise par la liaison transfrontalière au sud de l'Europe avec le projet d'infrastructure Barcelone / Fos-sur-Mer << BAR/MAR >> pourrait amplifier la dynamique de production décarbonée au cœur des territoires et lui est complémentaire, et ce, à condition que cette future infrastructure relie le site éolmed de Port la Nouvelle. Notre Région Occitanie Pyrénées, soutenue par l'Union européenne et par la Banque d'investissement, ambitionne en effet de devenir la première région d'Europe à énergie positive (REPOS) à l'horizon 2050. Elle a d'ailleurs été la première à adopter, dès 2019, un plan régional pour le déploiement de l'hydrogène renouvelable, doté de 150 M' et visant à déployer d'ici 2030 deux sites de production massive d'hydrogène renouvelable. À ce titre, elle a largement anticipé en investissant dans le premier projet d'ampleur industrielle de production d'hydrogène renouvelable sur le territoire régional qui permettra de produire, dans un peu plus d'un an, jusqu'à 4 tonnes par jour d'hydrogène décarboné, soit 10 MW d'hydrogène vert en 2024 et à terme 40 MW par an, grâce à l'électricité produite par les éoliennes Eolmed de Port-la-Nouvelle.
HAMZAoui Anissa Particulier	@30
	Le soutien de la région ainsi que du Grand Narbonne pour l'implantation de cette usine sur le territoire du GN est une grande étape pour mener la région vers une souveraineté énergétique.
Jean-François - Sorgues Particulier	@34
	Je suis favorable pour ce type de projet car cela est une énergie propre d'avenir.
MEGA Mario Particulier	@38
	De plus en tant que citoyen de la région Occitanie, je suis fier de voir que notre région pousse vers la transition écologique et cette usine Hyd'Occ sera une véritable vitrine qui placera l'Occitanie dans les premières régions françaises à développer de manière concrète le secteur de l'Hydrogène, si prometteur...!
Benjamin - Narbonne Riverain	@42

	En ligne avec les ambitions portées par la Région Occitanie, ce projet s'inscrit dans la volonté nationale et le besoin vital de chacun de décarboner l'industrie et ses activités. En espérant que ce projet soit le premier d'une série, porté et soutenu par le plus grand nombre y compris les groupes EEV et autres associations environnementales.
BIDIAUX Marcel Particulier	@44
	Madame, Monsieur, la France est très en retard sur le développement des énergies renouvelables et la crise actuelle que nous traversons au niveau climatique et énergétique est très problématique. J'ai lu récemment que la France est le seul pays européen à ne pas avoir atteint ses objectifs de production d'énergie renouvelable en 2020 et qu'une des conséquences est que nous allons payer une amende de 500 millions d'euros, ce qui est lamentable, il y a autre chose à faire de notre argent. Nous sommes clairement à la traîne sur le développement de l'éolien, du solaire et d'autres EnR, et bien que l'hydrogène ne soit pas encore économiquement le plus performant il faut que des projets comme celui-ci qui porteront la filière vers le haut puissent émerger pour que la France avance et rattrape autant que possible son retard. Le dossier a l'air pertinent et le fait que la région soit partie prenante du projet montre que c'est un projet d'intérêt fort.
RIQUEZ Benoit Particulier	@47
	L'usine d'hydrogène est une avancée majeure pour notre consommation d'énergie de demain. Elle sera utile pour une mobilité propre sans rejet de polluant et pour garantir à notre entreprise une énergie décarbonée.
Pierre - Blagnac Particulier	@53
	Le projet de construction de cette usine à Port-la Nouvelle associé à son raccordement au réseau me paraît frappé au coin du bon sens et j'y suis favorable.
MALAVIELLE Alexandre Professionnel	@55
	Et en plus une solution locale pour une souveraineté énergétique régionale !
LHERMITTE Charles Particulier	@67
	je constate qu'il s'agit d'un projet de territoire qui bénéficie du soutien de la région. Mais je regrette que ces projets prennent autant de temps et que l'essor de la production d'hydrogène vert soit aussi contraint.
GUICHARD Isabelle Professionnel	@68
	Le pôle Derbi positionné sur les EnR dont la filière hydrogène, soutient le projet Hyd'Occ qui s'inscrit pleinement dans les stratégies de transition énergétique nationale et européenne et de la stratégie REPOS de la région Occitanie qui a fortement investi dans la filière hydrogène.
VANDERNOTTE Carole Particulier	@73
	Les énergies vertes doivent être développées plus rapidement et l'Etat doit davantage y contribuer, en se détachant du lobbying pétrolier. C'est encourageant de voir que la Région Occitanie soutient ce projet avec ferveur. Ce site est idéalement situé.

Charles - Port-la-Nouvelle Riverain	@78
	Le 9 Septembre 2020, la ministre de la Transition écologique Barbara Pompili et le Ministre de l'économie Bruno Le Maire ont présenté une stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène décarboné (Présentation de la stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène décarboné en France economie.gouv.fr). Il est indiqué vouloir mettre en avant la production d'hydrogène décarboné afin de diminuer les rejets de CO2 dans l'air alliant cette production à la mise en place du mix énergétique français qui tend vers une neutralité carbone en 2050. De plus cette production d'hydrogène renouvelable permettra de répondre à la stratégie RePOS que porte la région et qui vise à développer toutes les énergies renouvelables et diminuer les consommations sur le transport et le résidentiel tous 2 pourvoyeurs de gros rejets de CO2 (<< Devenir la première région à énergie positive est plus qu'une ambition, c'est un projet pour notre région >> - Carole Delga Équilibre des Énergies (equilibredesenergies.org)).
	D'ailleurs RTE a déjà pris en compte ce développement de l'hydrogène (Consommation - Répartition sectorielle de la consommation : RTE Bilan électrique 2020 (rte-france.com) avec un focus sur cette nouvelle énergie et explique assez bien les enjeux de cette nouvelle énergie, et enfin passé de l'ancien monde vers un nouveau monde qui semble bien contraire au souhait de la décroissance voulu par une minorité !!!!! La transition vers un hydrogène bas carbone Aujourd'hui, la France consomme près de 1 million de tonnes d'hydrogène par an pour ses usages industriels dans les secteurs du raffinage pétrolier, la production d'ammoniac et d'engrais, et dans le secteur de la chimie. Cette production d'hydrogène provient à 95 % de combustibles fossiles ce qui représente environ 10 millions de tonnes par an de CO2 soit 2 à 3 % des émissions nationales. La stratégie << France Hydrogène>> a été présentée le 8 septembre 2020 par les ministres de la Transition écologique et de l'Economie, des Finances et de la Relance. Elle vise au développement de l'hydrogène bas carbone et renouvelable, afin de réduire les émissions du secteur industriel et fournir une alternative aux combustibles pétroliers lorsque l'électrification directe est difficile. Pour produire cet hydrogène bas carbone, la priorité porte sur le développement de l'électrolyse de l'eau qui viendrait remplacer le vaporeformage de gaz naturel, et présente l'avantage de s'appuyer sur une production d'électricité déjà largement décarbonée (à 93 %) en France. Dans son rapport (La transition vers un hydrogène bas carbone) publié en janvier 2020, RTE analyse les enjeux techniques, économiques et environnementaux de la production d'hydrogène par électrolyse à l'horizon 2035. Impact sur la consommation et insertion dans le système électrique Développer l'électrolyse dans les proportions prévues par les pouvoirs publics conduirait à une consommation supplémentaire de 30 TWh d'électricité par an pour une production annuelle d'environ 630 000 tonnes d'hydrogène. Cela représenterait moins de 5 % du productible électrique décarboné (nucléaire et renouvelables) prévu par la PPE en 2035. De plus, par nature flexibles, les électrolyseurs peuvent s'effacer en cas de tension sur le système et ne contribueraient pas aux pointes de consommation.
WICKERS Yann Professionnel	@81
	La SEMOP de Port-La Nouvelle, concessionnaire du port de Port La Nouvelle émet un avis favorable au projet DE CRÉATION D'UNE USINE DE PRODUCTION ET DE STOCKAGE D'HYDROGÈNE SUR LE PORT DE PORT-LA NOUVELLE ET DE SON RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE AU RÉSEAU PUBLIC DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ. Ce projet est en phase avec les ambitions du port et de la Région Occitanie en permettant la production et l'utilisation d'hydrogène vert.
08 SÉCURITÉ Favorable	

TEIXEIRA Emmanuel Professionnel	@5
	en ne créant pas de périmètre de sécurité dépassant le limite du site d'implantation de l'usine, ce qui est à souligner.
DIMON Philippe Riverain	@12
	Le projet sera développé sur une zone déjà anthropisée : il n'y aura donc aucune nuisance supplémentaire
Benjamin - Narbonne Riverain	@42
	L'implantation est maitrisée par le porteur de projet utilisant un port en développement offrant d'un côté l'assurance d'un support logistique performant ainsi que la présence de plusieurs sites SEVESO.
Charles - Port-la- Nouvelle Riverain	@78
	Le projet Hyd'Occ de par son implantation dans un environnement contraint tenant compte des cercles d'effets du PPRT, a su parfaitement se développer et prendre en compte ses propres contraintes de sécurité mais aussi les prescriptions du PPRT pour s'insérer dans un environnement industriel complexe et permettra l'exploitation pleine et entière d'un foncier qui si il n'avait pu être exploité serait devenu une verrue inexploitable dans le paysage ou au pire une grande zone imperméabilisé pour accueillir des poids lourds... est-ce cela que nous souhaitons avoir des verrues ou des fonciers ne pouvant se développer ' L'implantation dans cette zone logistique réponds au besoin d'éviter toute nouvelle construction ailleurs que dans des programmes d'aménagement et cette plateforme logistique est le lieu idéal pour implanter une telle activité industrielle qui créera des emplois.
	Il est à noter que QAIR a étudié au moins quatre implantations dont trois ayant des incidences moindres pour leur organisation vis-à-vis du PPRT (p189 et 190 de la pièce 3). Lorsque l'on prend la peine de chercher et de lire le PPRT de Port-La Nouvelle (www.occitanie.developpementdurable.gouv.fr) et lorsqu'on lit le règlement, on voit que QAIR a su adapter le site contraint par une réflexion fine sur quelles activités pourraient être placées à tel endroit pour limiter la consommation d'espace et respecter la réglementation. Il est à saluer ce travail de réflexion. Qair précise (p199 de la pièce 3) que le fait d'implanter de façon longitudinale ses bâtiments évite des << coudes >> et permet d'espacer les sites et éviter les effets de seuils. Cette réflexion n'a d'ailleurs pas été remis en cause par les conclusions de l'INERIS dans le cadre de sa tierce expertise (pièce 13)

	L'étude de danger Ce projet d'hydrogène renouvelable semble être un projet qui a été méticuleusement développé, preuve en est la tierce expertise de l'étude de danger réalisé par l'INERIS (pièce 13 dénommée INERIS conclusion rapport TE) qui démontre que l'ensemble des scénarios de danger ont été identifiés et que Hyd'Occ ait mis des barrières techniques actives et passives pour ne pas générer de risques supplémentaires au sein de la zone du PPRT induit par l'ensemble des sites SEVESO de Port-La Nouvelle. Il convient également que le Maître d'Ouvrage a suivi les recommandations de la MRAE (p3 de l'avis de la MRAE) qui indiquait << L'enjeu lié aux risques accidentels soulevés par ce projet (classé Seveso << seuil bas >>), implanté en zone de PPRT d'autres installations industrielles existantes, a conduit le service instructeur (DREAL Occitanie) à prescrire la réalisation d'une tierce expertise de l'étude de dangers >>. Dans la pièce 13, il est à noter que le Maître d'Ouvrage et l'INERIS ont réalisés de nombreuses interactions pour aboutir à la conclusion que les effets sont conformes aux attentes de la DREAL et que ces effets n'engendreront pas d'effets sur les installations alentours. Il faut rappeler que l'INERIS est un organisme indépendant et expert auprès des instances et services de l'Etat et qu'une telle conclusion ne pourrait être écrite si il subsistait encore des doutes. Là encore nos chers amis anti tout joue sur la peur de l'autre, sur la peur de l'accident industriel, sur l'incident du passé (Camidi) ou encore l'incident du dirigeable Hindenburg en faisant fi des documents mis à leur disposition ou sans même s'informer par eux même. Certes l'accident industriel n'est pas à exclure mais dans ce cas fermons nos usines, nos centrales nucléaires et nos transports source d'accident tout autant tragique... Le Maître d'Ouvrage a répondu aux interrogations des services de l'Etat et de la MRAE en réalisant cette tierce expertise qui conclut que les cercles d'effets restent circonscrits au site. Il faut également rappeler que le projet sera suivi par la DREL et des inspecteurs ICPE chargés de relever tout manquements à la bonne marche et la sécurité de nos concitoyens.
01 POPULATION Favorable	
PORTES Fabien Professionnel	@10
	L'IUT de Béziers travaille à mettre en œuvre un BUT sur les besoins des écosystèmes comme EDEN, les parcs d'éolienne en mer ... plus nous concentrerons des entreprises dans ce secteur, plus nous serons crédible à former, et utile aux entreprises avec des possibles alternants. Plus nous donnerons a notre territoire du sud de l'Aude et de l'ouest Hérault des moyens avec des entreprises de demain plus nous permettrons à nos enfants de travailler dans nos régions, et construirons une image forte de notre territoire. L'avenir est en marche, accompagnons-le !
POPLIN Valérie Professionnel	@22
	Pour ces raisons, le Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence Habitat, Energies Renouvelables et éco-construction souhaite la pleine réussite de ce projet d'avenir et apportera son concours pour former les publics aux nouvelles compétences nécessaires à cette nouvelle filière.
Charles - Port-la-Nouvelle Riverain	@78
	Faut-il noter que ce projet d'hydrogène a fait l'objet d'un projet porté par cartodébat (CartoDEBAT Hydrogène renouvelable) où il est mentionné une enquête réalisée par des étudiants en Master Gestion des littoraux et de la Mer de l'Université de Montpellier qui démontre une certaine acceptation de ce projet sur la commune de Port-La Nouvelle. Il est intéressant de voir comment les gens interrogés et vivant réellement sur ce territoire aborde la question en mettant en avant la création d'emplois et la transition économique.
09 ENVIRONNEMENT Favorable	

Damien - Montpellier Particulier	@16
	- prise en compte des enjeux environnementaux
	@50
	Un projet ambitieux et nécessaire pour notre avenir à tous et afin que transport/industrie et pollution ne soit plus l'adage de demain.
SEBASTIEN PLA Elu / collectivité	E28
	Effet levier de cette logique d'aménagement du territoire régional, il permettrait de décarboner, dans l'avenir, les activités industrielles de cimenterie, portuaires, ferroviaires, métallurgiques, aéronautiques comme les procédés de fabrication des matériaux de construction et de développer les infrastructures bas-carbone de demain. Le corridor Hydrogène, engagé par notre région Occitanie, intègre aussi le déploiement, sur les grands axes de mobilités terrestres, d'un vaste plan de stations hydrogène pour favoriser les mobilités zéro-émission.
DINNAT - Gruissan Professionnel	@29
	Ce projet positionne le port de Port-la-Nouvelle comme port pionnier de la transition énergétique.
PINEL Fabrice Particulier	@43
	Je suis pour ce projet qui va contribuer à la décarbonation de l'Occitanie
	L'hydrogène est une voie importante dans l'atteinte des objectifs de baisse de nos émissions polluantes et peut nous permettre, avec d'autres énergies non fossiles, d'être plus vertueux vis à vis de notre planète.
Olivier - Port-la-Nouvelle Professionnel	@45
	Quand avec du vert (électricité) on fait du propre (décarbonation de la mobilité et de l'industrie), nous voilà déjà dans le bon sens de marche. je suis donc très favorable à ce projet
DALLERY Emmanuel Particulier	@46
	Très beau projet qui va permettre à la région d'Occitanie d'être pionnière dans la décarbonation de son industrie et de sa mobilité.
RIGOLI Vincent Riverain	@48
	Avis favorable. L'installation d'une nouvelle industrie de production d'hydrogène renouvelable apporte une réponse à de nombreuses problématiques locales et nationales sur les plans écologique, humains et économiques.

	Ce projet est une véritable opportunité pour la réduction des gaz à effets de serre grâce à de l'électricité renouvelable et de l'hydrogène vert.
Julien - Perpignan Professionnel	@52
	Projets innovant et en phase avec les objectifs de décarbonation et environnementaux actuels.
MALAVIELLE Alexandre Professionnel	@55
	QAIR un acteur incontournable dans les EnR, à la fois producteur d'électrons verts et d'hydrogène vert. Et pourquoi pas voir bientôt les paquebots stationnés dans nos ports ne plus polluer grâce à l'utilisation de l'hydrogène vert pour faire tourner les groupes électrogène au lieu des moteurs diesel ' Souvenons nous du port de Marseille pendant le premier confinement...
	et à terme moins de pollution dans l'air de nos villes pour nos enfants...
Marc - Port-la-Nouvelle Riverain	@58
	100% favorable à un hydrogène vert qui servira à décarboner la mobilité routière avec 5 stations en Occitanie au démarrage et qui pourront alimenter des poids-lourds, des remorques frigorifiques, des bus, des autocars, des véhicules utilitaires, des bennes à ordures, des taxis et bien d'autres véhicules 0 émissions.
RIGOLI Jacques-Olivier Particulier	@61
	C'est en sortant du pétrole que nous assurons l'avenir de notre futur. Espérons que ce soit le début de la fin de l'ère pétrolière.
VANDERNOTTE Carole Particulier	@73
	Il faut favoriser ce type de projet pour contribuer à une mobilité verte . C'est une avancée environnementale et sociétale importante.
Jean pierre - Narbonne Particulier	@75
	Et il est une des réponses à la nécessité de la transition énergétique.
Aurélie - Port-la-Nouvelle Particulier	@77
	Super projet ! En effet, l'hydrogène est une énergie d'avenir qui permettra aux industries d'émettre moins de CO2 et par conséquent, d'atteindre leurs objectifs de réduction des émissions carbone et d'avoir un impact positif sur les enjeux climatiques. Hâte de voir le projet aboutir !
00 AUTRES Favorable	
CONTI Jean Luc Particulier	@21

	La mobilisation de l'ensemble des concitoyens est nécessaires. L'ensemble des sociétés et organismes qui porte ce projet réalise un travail remarquable ! Quand il y a la volonté, il y a la réussite Félicitations
BLANQUER Stéphane Elu / collectivité	@32
	Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir valablement délibéré à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, - SE PRONONCE favorablement sur la demande d'autorisation concernant le projet de création d'une usine de production et de stockage d'hydrogène sur le port de Port-La Nouvelle et de son raccordement électrique au réseau public de transport d'électricité présenté par les sociétés Hyd'Occ et RTE.
Lila - Montpellier Particulier	@39
	Je suis favorable à ce projet, c'est une superbe avancée.
Nathalie - Juvignac Particulier	@40
	Je pense que ce projet a le mérite d'être développé
PUEL Nadia Professionnel	@59
	Très favorable au projet Hyd'Occ
Frans - Gennevilliers Particulier	@64
	Je suis favorable à la construction d'une usine de production d'hydrogène vert sur le port de Port-La Nouvelle.
SANCHEZ Yvan Particulier	@69
	Je suis favorable à cette réalisation
SANCHEZ Marie Particulier	@70
	Je soutiens la construction de cette usine.
Charles - Port-la-Nouvelle Riverain	@78
	Le dossier des intrants (eau et électricité) est assez bien explicité et fourni pour comprendre que QAIR est un acteur intégré et que l'usine de production d'hydrogène qu'il porte sera vertueuse dans l'utilisation de l'eau avec des volumes peu conséquent et ne remettant pas en cause la sécurité d'approvisionnement ; mais aussi par son engagement à participer au programme EC'EAU pour valoriser des eaux en sortie de la station d'épuration de Port-La Nouvelle. Vertueux également autravers de sa maîtrise de l'énergie électrique, profitant de sa position d'acteur des énergies renouvelables pour passer des contrats et développer des projets photovoltaïques sur des sites à valoriser (SEMOP et commune de Port-La Nouvelle) et non pas sur des terrains soit à vocation agricole ou naturelle.

	Concernant ce que disent ces anti-tout, et encore si ils avaient mis à profit le temps qui leur était donné pour bien lire et faire des recherches plutôt que laisser libre cours à leur imagination et connaissances éculées, ils auraient vu que l'arrêté de dérogation n°DDTM-SUEDT-UFB-2015-128 (www.aude.gouv.fr) et l'arrêté n° DREAL-SN-PEL-11-2015-003 (www.occitanie.developpement.gouv.fr) ont été signé en 2015 et autorise l'aménagement du port et le remblaiement des parcelles (article 3 de l'arrêté DREAL) où il est indiqué en premier alinéa que les travaux comprendront le remblaiement des terrains jusqu'à une côte de 2.40NGF, et l'article 4 précise même le volume de ces remblaiements. De là à dire qu'entre 2015 et aujourd'hui la nature a repris ces droits, il faut faire fi de l'étude écologique que le Maître d'Ouvrage (annexe de la pièce 8) qui est très complète et porte sur une année d'observation. Et force est de constater qu'entre 2015 et aujourd'hui il n'a pas été relevé d'effets significatifs prouvant que la nature avait repris ses droits sur ces terrains et que cela avait été colonisé par des espèces en voie de disparitions. De plus, faut il rappeler que la région, en 2015 a reçu l'arrêté n° DREAL-SN-PEL-11-2015-003 lui autorisant de remblayer les terrains mais de réaliser de nombreuses mesures compensatoires par rapport à la destruction des habitats et des espèces présentes. La SEMOP a obtenu le 2 Juin 2022 un permis d'aménager délivré par la mairie de Port-La Nouvelle les autorisant à lancer les opérations de remblaiement de la zone jusqu'à une hauteur de 2.40NGF (arrêté affiché en mairie). Force est de constater que le Maître d'Ouvrage a habilement su implanter son usine de production en prenant en compte l'ensemble des contraintes et en réalisant une étude d'impact avec un volet naturaliste qui démontre qu'en fine il n'y aura aucun impact écologique et une étude de danger validé par un tiers expert reconnu. Je vous prie de m'excuser, Monsieur le Commissaire Enquêteur de la longueur de mon propos, mais je ne peux que m'insurger devant la mauvaise foi de certains opposants qui sont en réaction à toutes innovations et qui utilisent ces enquêtes publiques pour en faire des tribunes alors qu'il est juste demandé un avis se rapportant à un projet précis. Et quand ces tribunes sont truffées d'erreurs, de raccourcis destinés à faire peur, alors je ne peux que prendre le temps qu'il m'est offert pour réagir de façon raisonnée.
	Je remercie la société QAIR et RTE d'avoir mis à disposition l'ensemble des documents 15 jours avant la date d'ouverture de l'enquête publique, laissant quasi 1 mois et demi pour analyser, prendre connaissance et rechercher les quelques interrogations qui auraient pu se poser à la lecture de ces nombreuses pages qui constituent l'ensemble du dossier. Et je trouve étonnant les propos de l'association RAMES-BTP, 1er opposant à l'extension au port de dire que ce laps de temps ne leur a pas permis de prendre connaissance de l'ensemble du dossier et d'aller au fond des choses. Effectivement un avis déposé le 30 Novembre, alors que nous avions jusqu'au 14 Décembre pour donner un avis, donne plutôt l'impression d'un avis défavorable par principe afin d'utiliser cette enquête publique comme tribune pour porter des messages erronés pour la plupart au regard de la qualité des dossiers mis à disposition. Et c'est là que réside la mauvaise foi de ces associations qui déposent des avis défavorables sans prendre le temps d'aller au fond des choses et d'utiliser ce mois et demi qui nous est offert pour donner un avis pragmatique et argumenté. Cette mise à disposition de l'ensemble des documents pendant toute cette période, d'où le dépôt de mon avis le dernier jour, m'a permis de fonder mon avis sur le projet Hyd'Occ mis à l'enquête publique et non pas me fourvoyer à donner mon avis sur un projet de port qui lui a déjà fait l'objet d'une enquête publique il y a plusieurs années.
Caroline - Gruissan Particulier	@80
	Je suis favorable au projet Hyd'Occ
10 RÉSEAU RTE Favorable	
Charles - Port-la-Nouvelle Riverain	@78

	Quant au second intrant de l'électrolyse, l'électricité, il est illusoire de penser que le projet EolMed, porté par QAIR puisse être raccordé en direct sur le projet Hyd'Occ. Rappelons juste que le projet EolMed est antérieur à Hyd'Occ et qu'il bénéficie d'un raccordement direct au poste électrique de Port-La Nouvelle. D'ailleurs à aucun moment le Maître d'Ouvrage ne s'aventure à dire que le projet EolMed servira Hyd'Occ dans sa fourniture d'électricité ; il explique juste les mécanismes d'échanges d'électricité sur le marché. Il ne faut pas être expert de l'énergie pour le comprendre. Cependant l'ajout de cette capacité d'électricité de 30MW en supplément de 571,7MW d'énergie renouvelable déjà raccordé au poste électrique de Port-La Nouvelle (www.capareseau.fr) permettront à ces électrons verts d'être transporté et acheminé jusqu'à Hyd'Occ. Il est illusoire aujourd'hui qu'un projet industriel puisse être aussi dépendant de l'électricité sans prendre en charge et sécurisé son approvisionnement, et c'est d'ailleurs ce qui est expliqué dans le chapitre V.1 Choix technologique (p203 et suivantes), où il est indiqué que le Maître d'Ouvrage a des projets de développement de projets d'énergies renouvelables à base de photovoltaïque sur des sites de la SEMOP et sur la commune de Port-La Nouvelle et qu'il signera des PPA c'est-à-dire des contrats longs termes lui permettant d'assurer son approvisionnement en électron vert et ainsi garantir l'origine renouvelable de son hydrogène. Il est bien illusoire de penser que nous allons tirer des lignes électriques entre chaque projet pour les raccorder ; ayant la chance d'avoir en France un réseau maillé très important et un moyen de comptabiliser toutes les puissances électriques venant de différentes origines !!!!!
	Dans les remarques défavorables au projet je remarque aussi qu'il est fait mention que RTE ne pourra mettre à disposition que 25MW d'électricité (p225 de la pièce 3) mais il est à noter qu'en parallèle, un travail est engagé avec RTE pour la mise en place d'un automate de délestage (Délestage : principe et fonctionnement (webcampagnes.net)) permettant ainsi à Hyd'Occ d'obtenir les 60MW souhaités. Mais pour comprendre pourquoi RTE indique qu'il ne peut fournir que 25MW, il faut connaître un minimum de règle et savoir que RTE propose dans ses solutions techniques de raccordement un scénario n-1 c'est-à-dire avec la coupure d'une ligne électrique. C'est la proposition faite par RTE et ce qui explique l'étude de la mise en place de cet automate de délestage qui permettra de couper 35MW dans le cas d'un incident sur la ligne. Ces coupures sont d'ailleurs assez anecdotiques car RTE annonce une fréquence de coupure de 0.34 (Réseau de transport - Qualité de l'électricité : RTE Bilan électrique 2020 (rte-france.com)).
03 TRANSPORTS Favorable	
DINNAT - Gruissan Professionnel	@29
	Très beau projet, structurant pour la Région Occitanie et permettre la décarbonation de la mobilité routière lourde le long des réseaux transeuropéens de transport et ce dernier offre d'importantes opportunités de décarbonation des activités industrielles locales.
Guirec - Sauvian Particulier	@35
	Très favorable à ce projet qui permettra la décarbonation du transport et de l'industrie
RIGOLI Vincent Riverain	@48
	Ce projet, déjà reconnu au niveau national et européen, contribuera également au rayonnement et à la reconnaissance de Port-la Nouvelle et du Grand Narbonne. Serons nous les premiers à pouvoir relier la plage en bus à hydrogène !
	Le futur hub énergétique portuaire durable de Port-la Nouvelle permettra la décarbonation des activités maritimes et portuaires locales ainsi que des transports en Occitanie. Une véritable opportunité d'améliorer la qualité de l'air et de réduire l'impact carbone du transport routier !
MALAVIELLE Alexandre Professionnel	@55

	Une belle réponse pour nos actions contre le réchauffement de la planète, dans la décarbonation des transports et de l'industrie.
02 EAU Favorable	
Camille - Montpellier Particulier	@76
	Le sujet de l'eau est également important dans un projet de cette ampleur, il est intéressant de voir que l'usine pourrait réutiliser des eaux issues d'une station d'épuration. Ce type de source permettrait de réduire la consommation d'eau potable pour redonner un usage à une eau douce qui aurait fini à la mer.
	On pourrait même envisager un nouvel usage en sortie du site, pour de l'irrigation ou d'autre usage industriel sur le port par exemple. Cette eau étant simplement concentré d'un facteur deux par le prétraitement de l'usine et n'étant pas chargé en matière organique son traitement en station voire son rejet à l'environnement ne devrait pas être problématique. Pour conclure, un projet cohérent dans l'ensemble qui n'oublie pas la composante << eau >>, moins couteuse mais primordiale pour le territoire.
Charles - Port-la-Nouvelle Riverain	@78
	Concernant l'eau, il est indiqué une consommation de 200.000m3 d'eau pour le process. Ce volume est à ramener à l'échelle du bassin versant de la basse vallée de l'Aude et à l'utilisation de cette dernière où l'on s'aperçoit que 67% est dévolue à l'agriculture (www.smmar.org) et la pièce 3 indique que cette activité consomme 26,4 millions de mètres cubes par an (tableau 16 p65 de la pièce 3) et que les usages industriels sont à la marge avec une consommation d'eau comprise entre 0,35 et 0,5 millions de mètres cubes par an. Ce prélèvement supplémentaire ne devrait pas faire augmenter le déficit chronique, et il est rappelé que Hyd'Occ s'engage à travailler avec le SAGE Basse Vallée de l'Aude dans le cas d'un besoin de gestion des eaux en cas de sécheresse. Il est cependant à rappeler qu'en page 254 et 255 de la pièce 3, que le SAGE Basse Vallée de l'Aude indique au regard des échanges avec QAIR que le projet est conforme aux dispositions prise par le PAED (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE, et que le volume d'eau n'impactera pas le déficit du bassin versant de la basse vallée de l'Aude. Peut-être doit on rappeler qu'avant d'annoncer que l'eau est bien universelle, chose que je ne peux nier, qu'aujourd'hui c'est l'agriculture qui en est le premier utilisateur, et que leur bataille devrait plutôt vers ce secteur en portant des actions de réduction notamment avec leurs alliés de la Confédération Paysanne. Ce projet de production d'hydrogène renouvelable travaille avec le Grand Narbonne et la ville de Port-La Nouvelle pour utiliser l'eau du réseau comme un amorçage et en secours, en attendant que l'étude de faisabilité pour l'utilisation des eaux issues de la station d'épuration de Port-La Nouvelle valide la faisabilité technico-économique de ce projet EC'EAU (p257 de la pièce 3). Ce projet EC'EAU est un appel à manifestation d'intérêt porté par la Région Occitanie (www.laregion.fr/Appel-a-projets-EC-EAUEconomie-Circulaire-de-l-Eau) et vise à la réutilisation des eaux non conventionnelles et permettre de répondre en partie aux pénuries d'eau. Ce projet s'il est mené à bout, sera un projet vertueux dans son fonctionnement puisqu'il pourra fonctionner quasi encircuit fermé entre les eaux de process rejeté à l'égout puis traité par Veolia qui donne son accord de principe (p186 de la pièce 3) et demande à Hyd'Occ de préciser ces rejets. Il est dommageable de faire un procès à cette bienveillance et de voir que comme les projets ne sont pas sur la même échelle de temps, il faudrait que l'un attende l'autre, et là encore ça ne conviendrait pas à ces bonnes âmes. Considérant que l'eau rejeté sera une eau tirée du réseau d'eau potable ou provenant de la station d'épuration, ces eaux auront déjà été traité auparavant. D'ailleurs ce traitement est bien expliqué dans V.2 Traitement de la pièce 3 qui montre le cheminement du filtrage de l'eau au-travers de toute une installation qui permettra de déminéraliser l'eau dans sa totalité avant d'entre dans le process de fabrication notamment par une osmose inverse (Osmoseur inverse - Energie Plus Le Site (energiepluslesite.be)). On ne peut être sûr qu'au regard de cette solution, il n'y aura d'autres rejets que ce qui est déjà présent dans l'eau en entrée. Quand à la charge

	hydraulique mentionné mentionnée par ces sachants il s'agit ni plus ni moins du volume d'eau reçu en plus, et il est fort à parier que VEOLIA est demandé ces informations au Maître d'Ouvrage avant de leur faire un courrier avec un accord de principe sinon quelles responsabilité porterait cette entreprise vis-à-vis de son délégataire "" Et cette charge hydraulique est obligatoirement pris en compte dans le dimensionnement du projet EC'EAU déposé par le Grand Narbonne
--	---

HYD'OCC ET SON RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

Mémoire en réponse aux observations émises lors
de l'enquête publique

Hyd'Occ

Déposé le 27 Décembre 2022



TOKARSKI LAURENT DÉCEMBRE 2022

PREAMBULE

Le présent mémoire en réponse fait suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 14 Novembre au 14 Décembre 2022 et portant sur le projet de production d'hydrogène Hyd'Occ et son raccordement.

Le Projet porté par Hyd'Occ et RTE a nécessité l'organisation d'une enquête publique à plusieurs titres.

- En application des dispositions des articles L. 181-9 et suivants du code de l'environnement qui prévoient que les autorisations environnementales font l'objet, avant leur délivrance, d'une enquête publique ;
- En application de l'article L. 323-3 du code de l'énergie qui prévoit que la déclaration d'utilité publique du projet d'ouvrage électrique est précédée d'une enquête publique dans les cas prévus au chapitre II ou au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement ;

Une enquête publique unique peut être organisée, conformément aux articles L.123-6 et L181-10 du code de l'environnement, pour les projets dont la réalisation est soumise à l'organisation de plusieurs enquêtes, ce qui est le cas pour ce projet Hyd'Occ et son raccordement électrique.

L'organisation de l'enquête publique a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 20 Octobre 2022 désignant Monsieur Emmanuel Nadal comme commissaire enquêteur et décrivant les diverses dispositions relatives à son organisation.

Le mémoire en réponse fait suite à la transmission des observations du commissaire enquêteur à la suite d'une réunion dans les locaux de Qair à Port-La Nouvelle le 19 Décembre 2022.

Table des matières

PREAMBULE.....	0
Déroulement de l'enquête	2
Synthèse de l'enquête publique par le Maître d'Ouvrage	2
Observations recueillies par le commissaire enquêteur	2
Annexes	16

Déroulement de l'enquête

L'enquête publique concernant le projet de production d'hydrogène Hyd'Occ et son raccordement électrique s'est déroulée du 14 Novembre au 14 Décembre 2022 sous l'autorité de Monsieur Emmanuel Nadal, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Montpellier le 10 Mai 2022.

Le siège de l'enquête se trouvait sur la commune de Port-La Nouvelle. Les affichages réglementaires ont été réalisés dès le 27 Octobre 2022 sur les communes de Port-La Nouvelle, Sigean et Gruissan et constaté par Maître Maury, huissier de Sigean les 27 Octobre, 14 Novembre et 15 Décembre. Les insertions légales ont été réalisées le 27 Octobre 2022 dans l'édition de l'Indépendant et Midi Libre ainsi le 17 Novembre 2022 dans les mêmes éditions.

Un registre matériel physique était disponible en mairie de Port-La Nouvelle, ainsi qu'un registre dématérialisé accessible depuis internet¹. 76 observations ont été déposées sur le registre dématérialisé, 5 observations ont été recueillies par le commissaire enquêteur (registre physique ou échange oral) et 2 observations par mails sont parvenues soit 83 observations au total.

Synthèse de l'enquête publique par le Maître d'Ouvrage

L'enquête publique s'est déroulée dans une ambiance constructive et favorable pour le projet Hyd'Occ et son raccordement.

Le Maître d'Ouvrage a décidé de permettre le téléchargement des documents dès le 27 Octobre 2022 permettant ainsi une consultation de ces derniers sur un temps plus long que celui de l'enquête publique laissant le temps au public d'apprécier l'ensemble des informations contenues dans le dossier présenté à l'enquête publique.

Sur l'ensemble des 83 observations relevées lors de l'enquête publique :

- 65 observations sont favorables soit 78%
- 3 sont considérées comme neutre soit 3.6%
- 15 sont défavorables soit 18%

A noter que les points relevés concernant les observations défavorables portent principalement sur :

- Ressource en eau
- Politique énergétique et l'approvisionnement énergétique
- Maîtrise des risques

Il est à noter que certaines publications peuvent être notées en doublon notamment celles déposées par l'association RAMES-BTP (observation 31 et 82) et le groupe EELV (36 et 71) ainsi que par M Cormary qui intervient tantôt en tant que particulier, association RAMES-BTP ou groupe EELV.

Observations recueillies par le commissaire enquêteur

Le 19 Décembre 2022, le commissaire enquêteur a remis dans les locaux de Qair à Port-La Nouvelle le PV de synthèse des observations, et conformément aux dispositions de l'Art. R123-18 du Code de l'Environnement, les Maîtres d'Ouvrage disposent de quinze jours pour répondre aux observations de la commission d'enquête.

¹ [Registre Numérique Enquête publique unique concernant le projet de création d'une usine de production et de stockage d'hydrogène sur le port de Port-La-Nouvelle et de so \(registre-numerique.fr\)](https://registre-numerique.fr)

Les observations/questions sont reprises dans un encadré et sont issues du PV de synthèse du commissaire enquêteur.

Ces observations ont été classées par grandes thématiques sur lesquelles une réponse globale sera faite.

En annexe se trouve l'ensemble des observations soulevées lors de la remise du PV d'enquête publique avec la réponse des Maîtres d'Ouvrages.

Thématique sécurité

Comment sera organisé le stationnement des conteneurs pleins sur le site ? (Observation 145)

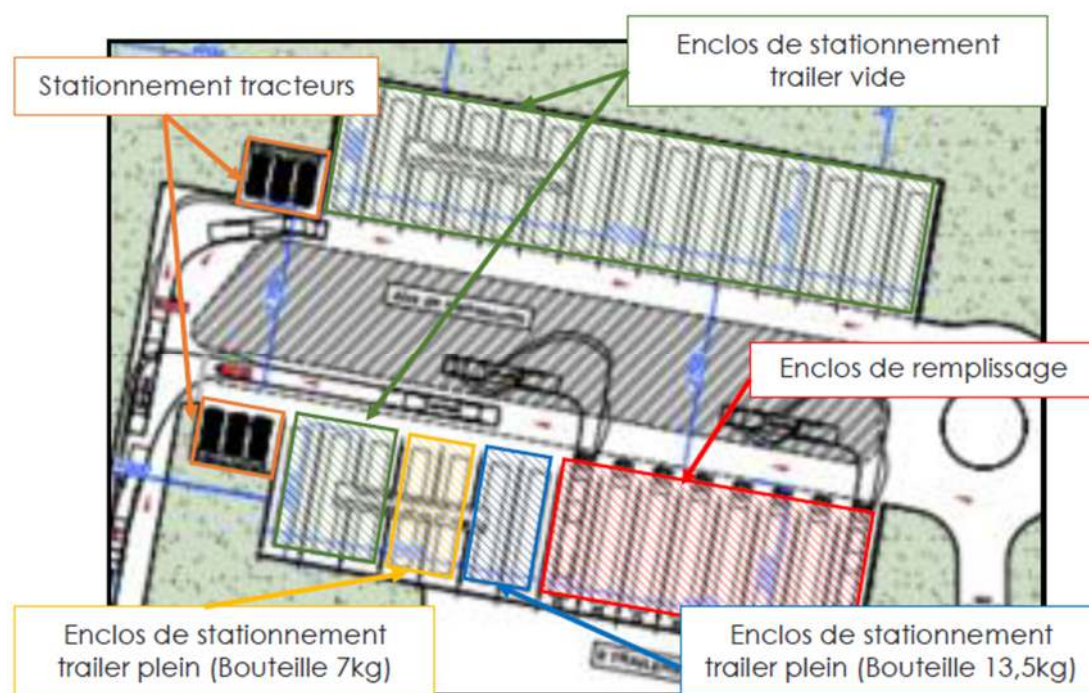
Le résumé non technique de l'étude de danger est bien trop léger pour mesurer les risques associés à ce projet ? (Observations 151, 32)

La zone logistique est composée de 30 places de parking utilisées comme suit :

- 8 emplacements sur la partie Sud constituant les enclos de remplissage,
- Les 4 emplacements de parking dans le prolongement des enclos de remplissage serviront pour le stationnement des ensembles (remorque + conteneur H₂) remplies et non attelés, en attente de départ ; avec deux enclos les plus à l'Est destinés au stationnement des ensembles H₂ et les deux enclos les plus à l'Ouest destinés aux ensembles (conteneur type Nexeya),
- Les 18 emplacements restants (3 sur la zone Sud, 15 sur la zone Nord) sont destinés au stockage des ensembles vides en attente de remplissage.

Nota Bene : Les emplacements dit de stationnement sont prévus pour stocker les ensembles sans leurs tracteurs. Les tracteurs seront stationnés sur des emplacements prévus à cet effet et séparés, des enclos de trailer, par des murs REI120. (Voir figure ci-après).

Le plan ci-dessous présente les différentes aires de la zone logistique du site.



Le transport se fera au moyen de camions de 44 tonnes, tracteurs et ensemble (remorque + conteneurs). La société de transport sera chargée de collecter les conteneurs vides aux différents points d'utilisation, puis de les acheminer jusqu'à l'usine de production d'hydrogène renouvelable pour qu'ils puissent être de nouveau remplis avec de l'hydrogène, et à nouveau livrés chez les différents clients.

Avant qu'un camion et son ensemble puisse pénétrer sur le site, un contrôle par caméra thermique sera effectué pour contrôler la température des essieux. En cas de doute vis-à-vis d'une température anormale, le camion n'aura pas l'autorisation de pénétrer sur le site. Le site dispose d'une aire de retournement avant de pénétrer sur le site qui sera pourvue d'une zone d'arrosage pour traiter les échauffements anormaux.

Sur la zone logistique, chaque enclos sera contrôlé par caméra thermique portable lors de ronde de contrôle, objet d'une procédure interne spécifique.

Concernant l'étude de danger cette dernière est couverte par la circulaire du 6 Novembre 2017 relative à mise à disposition et aux conditions d'accès des informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les installations classées pour la protection de l'environnement. L'activité Hyd'Occ relevant notamment de la rubrique 4715 renvoie selon cette circulaire à une information selon des modalités adaptées et contrôlées indiquées dans l'annexe II-A de la circulaire. Au regard des informations non communicables, il a été, en accord avec la DREAL, décidé de réaliser un *Résumé Non Technique*, pièce 5 du dossier, présentant en partie les informations ne présentant aucune restriction d'information. Cependant ces données peuvent être consultées selon des modalités adaptées et contrôlées prévues à l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

L'étude de danger devrait être collective afin de prendre en compte l'ensemble des dangers sur la plateforme logistique ? (Observation 154)

CE9 : Concernant l'effet domino, quels risques ont été identifiés contre l'usine Hyd'Occ à partir des sites industriels voisins ?

Les effets des Tiers sur l'activité de Hyd'Occ ont été appréhendés dans la conception des équipements qui se situent dans les zones du PPRT actuel.

Les installations d'HYD'OCC sont susceptibles d'être atteintes par :

- Des effets thermiques de l'UVCE lié à une rupture guillotine d'une tuyauterie 10'' depuis le site industriel voisin FRANGAZ. Les effets thermiques d'un UVCE sont brefs et rapides, ces derniers sont assimilés à un flash-fire. Il a été ainsi considéré que les effets thermiques de l'UVCE n'engendrent pas d'effets dominos sur les zones et installations atteintes par Hyd'Occ
- Des effets de surpression 20mbars (effets de bris de vitres) en provenance du site EPPLN. De ce fait l'ensemble des bâtiments d'HYD'OCC ayant des surfaces vitrées prendront en considération cette donnée, par un renforcement ou adaptation des surfaces vitrées pour la tenue des 20mbars (dispositif constructif imposé dans nos cahiers des charges).
- Des effets de projection ou thermiques dus à un BLEVE d'une citerne GPL sur le site voisin de CAMIDI. Compte tenu de l'implantation des installations de HYD'OCC, aucune installation de HYD'OCC ne sera soumise à des effets thermiques directs provenant d'un BLEVE d'une citerne de CAMIDI. Par ailleurs, les effets thermiques d'un BLEVE sont intenses mais brefs. De plus, le site HYD'OCC disposera d'un gardiennage 24h/24 et de ses propres moyens de défense

incendie (réserve incendie notamment). Les effets thermiques du BLEVE ne sont pas susceptibles de générer un départ de feu rapide sur le site ou une montée en température d'un stockage d'hydrogène. En complément, de plus, au sein du site un ensemble de détecteur feu (technologie UV/IR3) sont positionné sur les zones à potentiels de dangers pour alerter d'un départ de feu éventuel. Il en est de même pour les détecteurs gaz afin de détecter d'éventuelles fuites. Concernant les effets liés aux projections, les installations à risque du site HYD'OCC seront protégés par des murs et des enclos de protection permettant de limiter les projections. Les canalisations sont peu vulnérables aux effets de projections éventuelles. Toutes les canalisations H₂ sont installées dite en « aérien » dans les bâtiments (mur de protection) ou en caniveaux en extérieur. En extérieur, peu de lignes H₂ sous pression seront installées en aérien sur le site.

- Des effets dominos internes au site. Le site a été conçu de manière à ce qu'aucun phénomène dangereux ne génère des cercles d'effets sortant des limites de propriété. Afin d'éviter les effets dominos interne au site, des dispositions constructives types murs REI120 (protection feux) et murs en béton armé (protection projectiles) ont été considérées. En complément, un ensemble de détecteur feu (technologie UV/IR3), des détecteurs de fuite de gaz et des détecteurs de fumées ont été positionnés sur les zones à potentiel de dangers pour alerter tout départ de feu éventuel.

A noter également que dans le cadre de l'étude de dangers, 59 phénomènes dangereux ont été identifiés en Analyse Préliminaire. 'Analyse préliminaire des risques complétée par l'analyse de l'accidentologie et les mesures de prévention/protection en place. Ce travail a été mené en groupe de travail avec la participation de tous les industriels acteurs de ce projet. L'objectif principal de cette analyse est d'identifier les phénomènes dangereux susceptibles de générer des effets à l'extérieur du site ou être à l'origine d'effets dominos.

Sur les 59 phénomènes dangereux identifiés, 35 scénarios ont été modélisés, phénomènes dangereux susceptibles d'avoir des cercles d'effets en dehors des limites du site et ayant des effets dominos. Après simulations des effets susceptibles de générer des impacts sur les tiers, un ensemble de barrières passives ont été mises en place afin de n'avoir aucun impact en dehors des limites de propriété du site. Nous pouvons citer parmi ces barrières, les mesures suivantes :

- Dispositions constructives type murs coupe feux de protection résistants aux surpressions afin de canaliser les effets, notamment sur les zones de stockage ensembles (remorque + conteneur H₂).
- Plan de maintenance spécifique à l'usage de l'H₂
- Respect des réglementations (DESP, ATEX...)
- Mise en place de détection incendie (caméra portable, camera pour lever de doute mais pas de caméra thermique en fixe...) et gaz associés à des séquences de sécurité,
- Mise en place de capteurs de suivi de pression, de température et de niveaux des dérives process associés à des séquences de sécurité
- Procédures d'Urgence
- Plan interne et formation

L'ensemble de l'étude a été expertisée par l'INERIS qui a remodelisé une dizaine de phénomènes dangereux. Les conclusions de la tierce expertise approuvent le dossier et concluent sur le fait qu'aucun cercle d'effets ne sort des limites foncières du site. Ne générant pas de cercles d'effets pouvant induire des effets dominos, il n'y a pas lieu de réaliser d'étude d'effets dominos sur les installations voisines.

Pourquoi cette implantation alors que d'autres ont été étudiés et notamment la variante 2 ? (Observation 219)

L'ensemble de la plateforme logistique du port de Port-La Nouvelle a fait l'objet d'une étude d'implantation où divers critères étaient pris en compte notamment l'inclusion dans le zonage du PPRT, le raccordement des commodités (eau et énergie), la compatibilité avec le foncier de la SEMOP ainsi que les données écologiques (tableau 46 p189 de la pièce 3).

	Variante 1	Variante 2	Variante 3	Variante 4
Inclusion dans le PPRT	+	-	--	++
Raccordement électrique	--	--	++	+
Raccordement eau/électricité	-	--	++	++
Facilité d'aménagement des accès	-	-	++	++
Non remise en cause de l'utilisation du foncier restant par la SEMOP	+	-	++	++
Non proximité avec la Réserve Ste Lucie	-	--	+	++
Distance aux habitations	+	++	-	-
Données écologiques	-	+	-	++

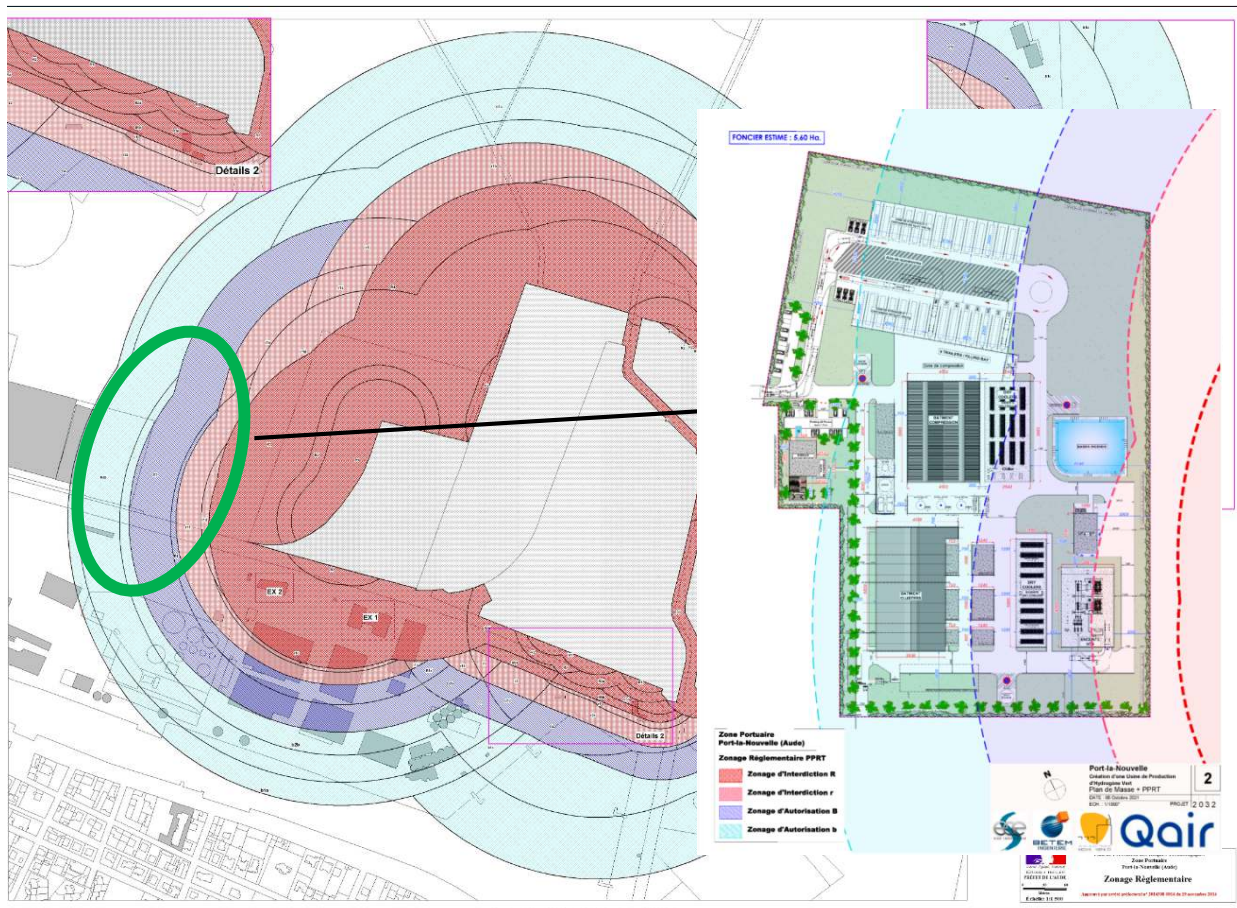
Tableau 46 : Avantages et inconvénients des variantes d'implantation étudiées (source : QAIR et bureaux d'études mandatés, 2021)

L'implantation finale entre CLTM et Frangaz permettait d'insérer une activité industrielle compatibles avec les cercles d'effets du PPRT actuellement en vigueur (cf point 4 de la p189 de la pièce 3).

Les habitations ne sont-elles pas trop proches et soumises aux risques ? (Observation 219)

Les habitations sont toutes situées à plus de 400m au sud du projet de l'autre côté du canal et à plus de 700m au Nord vers l'île Sainte Lucie.

L'étude de danger, validée par la tierce expertise de l'INERIS (pièce 13), a établi que les cercles d'effets ne sortaient pas des limites du site, , et qu'au regard de l'inscription du site d'Hyd'Occ dans le PPRT de Port-La Nouvelle ([Zonage Reg Approuve 19 11 2014 cle7acf7d.jpg \(4493x3178\) \(developpement-durable.gouv.fr\)](#)), les effets de ce dernier sont bien plus impactant que les effets induits par Hyd'Occ.



Thématique Eau

Pourquoi le dessalement de l'eau de mer n'est pas privilégié par rapport à l'utilisation de l'eau potable pour le process de production d'hydrogène ? (Observations 149, 175)

La solution de dessaler l'eau de mer a été étudiée en amont du projet mais a été écartée au regard de l'impact énergétique engendré et de la puissance électrique disponible au moment de la proposition technique et financière faite par RTE.

A l'heure actuelle, la consommation spécifique énergétique pour dessaler de l'eau de mer par procédé d'osmose inverse est d'environ 12kWh par m³ d'eau de mer (Technique de l'Ingénieur J2796 V1), cela représente une consommation conséquente sur le bilan énergétique global du site de production. L'utilisation de l'eau de mer sur le site de Port-La Nouvelle n'est aujourd'hui pas envisagée mais une veille est cependant maintenue sur les techniques de dessalement.

Le dessalement d'eau de mer représente également un surcoût économique important, en effet, le simple coût énergétique de l'osmose inverse est équivalent au coût de l'eau du réseau d'EP. A celui-ci doit s'ajouter les coûts d'exploitation du prétraitement de l'eau de mer et les investissements des installations.

Est-ce que des pistes autres que l'utilisation de l'eau potable sont étudiées ? (Observations 189, 190)

CE6 : Le maître d'ouvrage participera notamment, avec l'agglomération du Grand Narbonne, à l'appel à manifestation d'intérêts EC'EAU lancé par la région Occitanie. Le Grand Narbonne porte l'étude de production d'hydrogène décarboné à partir d'eau usée traitée sur la future usine de Port-La Nouvelle visant à puiser l'eau nécessaire au process d'électrolyse prioritairement dans les eaux usées traitées, et non dans de l'eau potabilisée. Où en est ce projet ? (Observations 205, 217)

Le projet de réutilisation des eaux usées de la station d'épuration de Port-La-Nouvelle a été favorablement reçu et retenu dans le cadre de l'Appel à Projet « EC'EAU » lancé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse en Octobre dernier. L'étude de faisabilité est réalisée par un cabinet d'étude technique externe.

Le 19 Octobre 2022, la Région Occitanie a notifié à l'agglomération du Grand Narbonne une aide au financement pour l'étude technico-économique de production d'hydrogène renouvelable à partir des eaux usées traitées de la station d'épuration de Port-La Nouvelle.

Est-ce que l'eau qui sort de process pourrait être réutilisée dans le cadre d'autres activités notamment sur la plateforme logistique ? (Observation 190)

Qair étudie actuellement l'opportunité de réutiliser l'eau issue du traitement d'eau pour d'autres usages. La plateforme logistique pourrait être l'un d'eux avec la possibilité de réutiliser cette eau pour réaliser du nettoyage de véhicule.

La revalorisation de cette eau, au sein de l'usine pour subvenir aux besoins d'eau incendie ou proposée pour d'autres usages industriels (eau procédés, eau de refroidissement) en dehors du site, est également étudiée.

CE4 : Pour les besoins de l'usine à 46,5 MW, il faut 200 000 m3 d'eau potable par an. 50% de cette eau part aux effluents, soit 100 000 m3. Cette eau rejetée est exclusivement composée de sels minéraux. Aucune récupération et valorisation de ces sels n'est envisageable ?

Les minéraux présents dans les rejets de l'usine resteront en concentration très faible et n'ont pas de valeur. L'extraction très énergivore de ces minéraux n'aurait pas d'intérêt économique ou environnemental.

CE7 Le maître d'ouvrage s'engage à financer une ou plusieurs mesures en faveur du rééquilibrage hydrologique. Les mesures les plus pertinentes seront à définir en accord avec les services de l'eau et les objectifs des documents cadre en vigueur à l'échelle du bassin versant (SDAGE et SAGE). Est-ce que ces modalités ont été finalisées ?

CE8 : Il a été convenu que les discussions autour des mesures de restrictions de prélèvements d'eau seraient prises après rencontre de la CLE. Quand cette rencontre est-elle prévue ?

Dans le cadre du développement de Hyd'Occ, le Maître d'Ouvrage a répondu à la méthodologie ERC (Eviter-Réduire-Compenser) qui guide tout développement.

Dans ce cadre, le Maître d'Ouvrage a tout d'abord recherché des mesures d'évitement en privilégiant des terrains destinés à être remblayés dans le cadre de l'extension portuaire du port de Port-La Nouvelle (mesure I.3.a p249 de la pièce 3), de ne pas rejeter les eaux de process dans le milieu naturel (mesure I.4.b p253 de la pièce 13) et de s'assurer de la bonne compatibilité de sa consommation d'eau

avec les objectifs du SAGE Basse Vallée de l'Aude qui indique dans son courrier du 26 Janvier 2022, que le projet est conforme aux dispositions inscrites dans le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), et que les besoins en eau n'impacteront pas le déficit du bassin versant de l'Aude (avis de la CLE du SAGE p255 de la pièce 3).

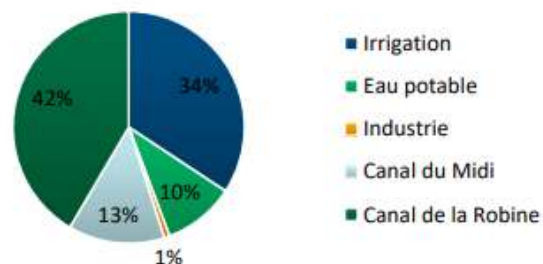
Dans le cadre des mesures proposées concernant la réduction de la consommation d'eau, Hyd'Occ s'est également engagée à réaliser des mesures de réductions, notamment au-travers de la mesure MR7 avec un plan de formation à l'attention de son personnel sur l'utilisation de l'eau, de choisir les meilleures techniques disponibles pour améliorer et diminuer sa consommation d'eau (p29 de la pièce 3), et à étudier avec le concours du Grand Narbonne la faisabilité technique et financière de réutiliser les eaux traitées issues de la station d'épuration de Port-La Nouvelle au-travers de la réponse à manifestation d'intérêt EC'EAU (MA1 – résorption du déséquilibre hydrologique du bassin versant p258 de la pièce 3).

Concernant la CLE, le Maître d'Ouvrage a convenu de reprendre contact à l'issue de l'obtention des autorisations pour travailler sur des mesures qui pourraient être mises en place dans le cas d'une restriction d'utilisation de l'eau potable. Il est à rappeler que 67% des masses d'eau sont prélevées par l'agriculture ([PLAQUETTE RESSOURCE-EAU-A5 3VOLETS.indd \(smmar.org\)](#)) et que les volumes prélevés bruts annuels sur 2010 sont de l'ordre de 2.6Mm³ pour l'industrie ([BILAN PGRE 2022_VF.pdf \(smmar.org\)](#)) soit 1% du total prélevé.

 **Volumes prélevés bruts annuels**, toutes ressources confondues (année 2010 – source étude volumes prélevables)

Usages	Volume (Mm3)
Irrigation	114.7
Eau potable	33.5
Industrie*	2.6
Canal du Midi	45
Canal de la Robine	139
Total	334.8

*hors hydroélectricité



Le volume total prélevé pour l'irrigation, l'alimentation en eau potable et l'industrie représente environ 150 Mm³ en 2010, hors besoins en eau du Canal du Midi et du Canal de la Robine, et hors hydroélectricité.

Thématique Environnement

L'hydrogène produit par Hyd'Occ pourrait-il servir à d'autres applications autres que la mobilité ? (Observation 131)

Qair a été lauréat de l'appel à projets « Ecosystèmes de mobilité hydrogène en Occitanie » avec le projet « Territoires d'Hydrogène Région Occitanie (Thyrocc) ». Ce projet prévoit en effet de déployer sur le territoire régional une véritable chaîne logistique décarbonée autour du hub énergétique et portuaire de Port-La Nouvelle. Dans ce cadre, Qair et ses partenaires travaillent au développement de solutions fret routier, transport urbain dite (mobilité intensive), portuaires (engins et groupes électrogènes), maritimes et fluviales décarbonées à l'hydrogène (Projet Hydromer, navire de dragage de la Région Occitanie).

Qair est également lauréat de l'appel à projet « Écosystèmes territoriaux hydrogènes » de l'ADEME avec le projet « Hydrogène Vert d'Origine Occitanie (HYVOO) ». Le projet s'inscrit sur l'ensemble de la

chaîne de valeur hydrogène, de la production à distribution en passant par le transport de l'hydrogène vert jusqu'à son utilisation en mobilité routières, maritime, fluviale, stationnaire et industrielle. Il est possible de citer le projet partenaire « Hybarge », mené par la société l'Equipage, qui vise à décarboner le fret fluvial grâce à l'utilisation de l'hydrogène en phase propulsive en substitution d'un combustible carboné une barge hydrogène.

En addition aux usages maritimes, fluviaux, portuaires, routiers et hors routier, l'industrie représente un avec fort potentiel de consommation d'hydrogène comme le décrit France hydrogène :

Historiquement, l'hydrogène est un produit très connu dans le domaine industriel. L'enjeu est aujourd'hui à la décarbonation grâce à l'utilisation d'hydrogène renouvelable ou bas-carbone.

Le marché de l'hydrogène représente aujourd'hui en France un volume d'environ 900 000 tonnes/an, principalement pour le raffinage (désulfuration des hydrocarbures) et la chimie lourde (ammoniac, HMD, peroxyde d'oxygène). Ces besoins sont concentrés sur les grandes plateformes industrielles. Aujourd'hui cet hydrogène industriel est principalement issu de combustibles fossiles (gaz naturel, pétrole ou charbon).

A l'horizon 2030, l'ambition est de produire 475 000 tonnes/an d'hydrogène renouvelable et bas-carbone (70% des besoins identifiés à cet horizon) pour alimenter les usages industriels. Il s'agit de remplacer l'hydrogène carboné, produit à partir de gaz naturel, aujourd'hui utilisé dans l'industrie du raffinage, de la chimie et des engrais (ammoniac), mais aussi pour alimenter de nouveaux usages dans la sidérurgie, la relocalisation d'une partie de la production de méthanol en France, et la mise en place d'une filière de production de carburants de synthèse (e-kérosène).

Thématique Economique

La production d'hydrogène sera-t-elle fonction de la production des sources renouvelables ? (Observation 11)

La fourniture de l'électricité verte nécessaire à la réalisation de l'électrolyse sera issue en totalité de sources renouvelables. L'unité de production d'hydrogène sera également raccordée au réseau électrique, pour garantir notamment le talon électrique nécessaire au fonctionnement de l'unité de production et permettre la gestion de l'intermittence des sources renouvelables.

HYd'Occ prévoit :

- D'une part, un approvisionnement en électrons verts par autoconsommation de l'unité, en raccordement direct à des parcs de production d'énergie renouvelable ;

Les sources envisagées sont les suivantes :

- 150 kWc de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments administratifs d'Hyd'Occ, puissance pouvant être augmentée jusqu'à 5 MWc, soit 7,5 GWh/an, par la mise en place d'ombrières et de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments administratifs d'Hyd'Occ ;
 - Centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Port-La Nouvelle, à moins de 3 km de l'enceinte portuaire, d'une capacité d'environ 10 MWc, soit environ 15 GWh/an.
- D'autre part, un approvisionnement via des Corporate PPAs (Power Purchase Agreements) permettant de subvenir aux besoins électriques résiduels, non couverts par les électrons autoconsommés.
 - Qair développe de nombreux actifs sur le territoire français et notamment sur la région Occitanie. Des projets d'aménagement de plusieurs centrales photovoltaïques sont par ailleurs en cours de discussion aux alentours d'Hyd'Occ, parmi lesquels plusieurs centrales

photovoltaïques au sol portées par la SEMOP en charge de l'exploitation du port de Port-La Nouvelle, pour une puissance de 20 MWc soit environ 30 GWh/an.

- La signature de PPAs, contrats long terme d'achat de production renouvelable (à horizon 10 à 25 ans), permettra de sécuriser les volumes prévisionnels consommés par Hyd'Occ.
- Enfin, des ajustements à la baisse ou à la hausse d'énergie sur chaque pas horaire grâce à la connexion de l'unité d'électrolyse au réseau.

Ces ajustements permettront de gérer l'intermittence des sources renouvelables, de manière à respecter les contraintes techniques du site (notamment les besoins des auxiliaires de production) et les contraintes d'enlèvement des volumes d'hydrogène requis par les futurs clients d'Hyd'Occ.

- Des volumes d'électricité complémentaires seront ainsi achetés si les sources renouvelables ne permettent pas de subvenir aux besoins énergétiques de l'électrolyseur sur une heure donnée
- Ou revendus si la production des actifs renouvelables dépasse la consommation de l'unité sur une heure donnée.

Garanties d'origine, des certificats verts

L'autoconsommation ainsi que les contrats de cPPA garantiront à Hyd'Occ un prix long terme d'électricité, ainsi que la traçabilité du caractère vert des électrons consommés, grâce au mécanisme de Garanties d'Origine. Une Garantie d'Origine est un document électronique permettant de certifier que l'électricité a été produite par une source d'énergie renouvelable et injectée sur le réseau électrique. Afin d'ajuster le planning de fonctionnement de l'unité à la production renouvelable, des garanties d'origines complémentaires pourraient au besoin être achetées/revendues par pas mensuel.

CE1 : Sertronic a été fondé en 1985 et est spécialisé dans la mise en œuvre de catalyseurs et d'adsorbants utilisés dans les procédés de gaz industriels. Les capacités techniques et financières de Sertronic sont-elles à la hauteur du projet ?

CE2 : le partenariat avec Sertronic est-il solide et capable d'aboutir ?

Sertronic est spécialisé dans la mise en œuvre des procédés d'épuration par adsorption et par voie catalytique dans les milieux des gaz industriels. Avec plus de 35 ans d'expérience, Sertronic apporte un savoir-faire de qualité dans les domaines suivants : ingénierie industrielle, ingénierie et réalisation de systèmes d'épuration et de conditionnement des gaz, réalisation de projets industriels « clé en mains ».

De la production au conditionnement, l'équipe de SERTRONIC est spécialisée depuis plusieurs dizaines d'années dans la production et le traitement de l'hydrogène dans le milieu industriel. Représentant français de la société NEL hydrogen depuis plus de 10 ans, SIAD intervient sur l'ensemble des phases stratégiques de la production d'hydrogène : sa génération par électrolyse, sa purification et son conditionnement.

Sertronic propose une gamme complète de purificateurs de gaz avec des capacités allant jusqu'à plusieurs milliers de Nm³ / à des pressions de service jusqu'à 400 bar. La pureté du gaz peut atteindre un niveau d'impureté total inférieur à 1 ppb.

Les purificateurs Sertronic sont conçus et construits dans leurs ateliers de fabrication selon les normes internationales (PED, ASME, TrCu ATEX). Avec plus d'une centaine d'unités en fonctionnement dans le monde Sertronic est aujourd'hui reconnu comme un expert en purification de gaz.

En 2021, Sertronic réalise 2 millions d’euros de chiffre d’affaires.

Situé en Seine et Marne, Sertronic dispose de son propre bureau d’étude et de ses propres ateliers.

Enfin, avec plus de 100 unités à travers le monde et plus de 35 ans d’expérience, Sertronic bénéficie d’un savoir-faire de qualité et un track record solide.

Les informations financières de Sertronic sont extraites des comptes annuels audités :

EUR (Milliers)	2019	2020	2021
Chiffre d'affaires	1 410	1 801	1 820
EBITDA	175	139	373
Résultat Net	38	55	174
Total Actif	1 177	1 136	1 519
Total Dette	831	735	942
Dette Nette	460	206	-119
Total Capitaux Propres	345	401	577

Tableau 13 : Données financières Sertronic

	2019	2020	2021
Net Profit Margin	2,69%	3,08%	9,58%
EBITDA Margin	12,39%	7,70%	20,52%
Dette Nette / EBITDA	2,64	1,49	-0,32
Dette / Capitaux Propres	2,41	1,83	1,63

Tableau 14 : Ratios financiers Sertronic

Le chiffre d’affaires de Sertronic est en progression depuis 2019 (+30% entre 2019 et 2021), ainsi que le résultat net (+360% entre 2019 et 2021). La marge d’EBITDA et la marge nette augmentent également chaque année. Le CA prévisionnel de 2022 est attendu à 3.5M€.

SERTRONIC a été désigné comme Bureau Ingénierie Conseil Hydrogène auprès de Hyd’Occ dont la mission est la conception de l’usine et l’accompagnement du Maître d’Ouvrage jusqu’au démarrage de l’exploitation.

Par ailleurs, un lot spécifique EPC Process est confié à une Entreprise, le but étant d’endosser les premières études jusque-là réalisées, de réaliser l’Avant-Projet-Détaillé et les études d’exécution qui s’en suivent. L’entreprise aura également la tâche de réaliser les achats du matériel et de réaliser les travaux sur site. L’entreprise se portera donc garante du Process suivant des garanties clairement définies dans des clauses contractuelles.

CE3 : les bilans 2022 et 2021 de la société QAIR

(en milliers d'euros)	2020	2021
Revenus	29 134	76 874
Achats consommés et charges externes	(16 350)	(25 664)
Charges de personnel	(5 048)	(14 010)
Impôts et taxes	(474)	(2 670)
Dotations aux amortissements et dépréciations	(7 766)	(18 476)
Autres produits et charges opérationnels courants	(3 372)	597
Résultat opérationnel courant	(3 876)	16 651
Incidences des effets de périmètre	10 563	728
Autres produits et charges d'exploitation non courants	388	(2 867)
Résultat opérationnel	7 075	14 512
Coût de l'endettement financier net	(7 996)	(36 301)
Autres produits et charges financiers	(2 309)	3 632
Résultat financier	(10 305)	(32 669)
Impôts sur les résultats	(3 761)	(8 467)
Quote-part de résultat net des autres entreprises associées et co-entreprises	73	(3 983)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(6 917)	(30 607)
Dont résultat net - Part du groupe	(5 375)	(27 824)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(6 917)	(30 607)
Ecart de conversion	(39 601)	(238)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(1 516)	17 835
Impôts différés liés	272	(3 350)
Total éléments recyclables	(40 844)	14 247
Total éléments non-recyclables	(002)	(004)
Total des autres éléments du résultat global	(40 846)	14 243
Résultat global	(47 763)	(16 364)

(En milliers d'Euros)		
ACTIF	2020	2021
Ecart d'acquisition	4 584	6 788
Immobilisation Incorporelles	2 590	4 255
Immobilisation corporelles	519 848	806 133
Droits d'utilisation	13 872	28 983
Participations dans les entreprises associées	5 004	27 303
Actifs financiers non courants	11 081	55 065
Actifs d'impôts différés	447	1 474
Autres actifs non courants	4 610	3 907
Actifs non courants	562 036	933 908
Stocks	5 765	6 350
Clients	6 926	14 964
Créances d'impôts sur le résultat	110	1 087
Autres actifs courants	13 897	25 927
Actifs financiers courants	5 989	9 391
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41 986	81 305
Actifs courants	74 673	139 024
TOTAL ACTIF	636 709	1 072 932
PASSIF	2020	2021
Capital	262 502	300 000
Réserves	(57 119)	(52 252)
Résultat de la période - part du Groupe	(5 375)	(27 824)
Capitaux propres, part du Groupe	200 008	219 924
Participations ne donnant pas le contrôle	10 308	9 740
Capitaux propres	210 316	229 664
Provisions non courantes	2 553	3 709
Passifs financiers non courants	3 29 982	6 51 718
Engagements locatifs non courants	12 289	27 021
Impôts différés passif	1 777	9 069
Autres passifs non courants	28 260	23 913
Passifs non courants	374 861	715 430
Passifs financiers courants	15 155	80 277
Engagements locatifs courants	859	1 636
Fournisseurs	18 022	16 297
Dettes d'impôts sur le résultat	2 415	1 464
Autres passifs courants	15 082	28 167
Passifs courants	51 533	127 841
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	636 709	1 072 932

Thématique Process

CE10 : Concernant les fuites d'H₂, pouvez-vous mesurer les pertes liées à chaque transfert (remplissage des réservoirs, purges, maintenances ...) et en faire un cumul par tonne d'H₂ produit ?

Les pertes de production en hydrogène ont été calculées sur la base d'une production de 7500 tonnes d'H₂ produit par an dont les pertes sont exprimées ci-dessous :

Les émissions fugitives impliquent une perte de 10g d'H₂ par tonne d'H₂ produit au niveau des vannes, et des raccords suivant la norme ISO15848 en termes de classes d'étanchéité, de classes d'endurance et de classes de températures. Les pertes liées aux arrêts et redémarrages de l'usine s'élèvent à 80g par tonne d'H₂ produit en considérant (2 arrêts par an pour de la maintenance)

Des émissions maîtrisées de 3g par tonne d'H₂ produit ont été considérées pendant les opérations de remplissage.

Hyd'Occ rejettera moins de 100g d'H₂ par tonne d'H₂ produit soit au total 750 kg d'hydrogène pour une production de 7500 tonnes par an.

CE11 : Concernant la potasse utilisée, quels risques ont été identifiés au cours de l'exploitation ?

CE12 : Concernant la potasse utilisée, quels risques ont été identifiés pour son renouvellement ? La potasse utilisée est une solution diluée à 25% en masse. C'est une solution basique, qui nécessite de prendre toutes les dispositions en terme d'Equipement de Protection Individuelle (EPI) nécessaires à la manipulation des produits corrosifs.

Au cours de l'exploitation, des risques liés à l'utilisation de la potasse en solution hydrique à 25% ont été mis en évidence. Le premier risque correspond à la pollution due au rejet de la potasse dans l'environnement à cause de potentielles fuites au niveau des bacs d'électrolyte, le second est lié au fait que la potasse est une substance corrosive pouvant corroder les canalisations ainsi que les stockages du site, et enfin, l'utilisation de la potasse est dangereuse pour la santé car elle est nocive en cas d'ingestion ; elle provoque également de graves brûlures de la peau et engendre des lésions oculaires.

Ces dangers seront limités par la mise en place de procédures de travail, et des règles de bonnes pratiques à destination des personnels sur site, avec l'utilisation d'Equipements de Protection Individuel (EPI) adaptés à la manipulation du produit. Concernant le rejet de la potasse dans l'environnement, il sera limité par la présence d'une rétention déportée afin de contenir une perte de confinement. De surcroît, le choix de la tuyauterie en acier inoxydable est un moyen de prévention contre la corrosion due à la présence d'hydroxyde de potassium. Au même titre il est prévu la mise en œuvre d'un plan d'inspection des tuyauteries par utilisation de moyen de contrôle non destructif, comme des examens visuels réguliers, des contrôles par ultrason pour mesurer des variations d'épaisseur et des contrôles par radiographie des défauts de fatigue au niveau des soudures

En termes de gestion de l'hydroxyde de potassium (en solution hydrique considérée comme une base avec un pH compris entre 12 et 14) sur le site de Hyd'Occ, la solution est renouvelée tous les 7 à 10 ans. Lors des phases de renouvellement, la solution est pompée et récupérée par une société spécialisée en traitement d'effluents chimiques. Des précautions seront à prendre en compte lors des manipulations et seront encadrées par des procédures de travail et toute fuite sera collectée et stockée dans la cuve de rétention mise en place.

Autres thématiques

CE5 : Quant à l'oxygène, il ne sera pas récupéré et sera relâché en sortie de réservoir séparateur dans l'atmosphère. Le débit maximal en sortie de l'évent sera de 4 840 Nm³/h, soit 6,9 t/h. Aucune récupération et valorisation de ce gaz n'est envisageable ?

La récupération et la valorisation de l'Oxygène produit est techniquement possible et nécessite une mise en œuvre adaptée aux usages identifiés. Plusieurs possibilités sont à l'étude mais à ce jour, aucun débouché répondant aux critères technico-économiques de Hyd'Occ n'a été sélectionné.

Annexes

Liste 1 du PV de l'enquête publique

Liste 1 : Liste pour réponse

Rappel : Les observations du public contenant des propositions, les questions demandant des précisions, les contributions remarquables des élus et associations, toutes les observations qui ne sont pas favorables au projet et mes propres observations réclament une réponse circonstanciée du MO. C'est la liste 1, triée par thème et orientation de l'avis.

Les observations favorables au projet sont présentées pour compléter l'intégralité des idées exprimées par le public. C'est la liste 2. Si l'anonymat est demandé par un déposant, il est respecté.

NOM DEPOSANT	OBSERVATIONS
04 ENR Neutre / demande de précision	
FABAS Laurent Particulier	@23
	Le projet d'usine de dihydrogène se trouve à quelques centaines de mètres de la cimenterie Lafarge. Celle-ci vient d'être pointée du doigt par le gouvernement comme l'un des vingt sites français les plus émetteurs de dioxyde de carbone. La réaction de Sabatier ou l'application du procédé Fischer-Tropsch permettrait justement de combiner le dioxyde de carbone avec le dihydrogène pour produire des hydrocarbures de synthèse. Ceux-ci pourraient être une première étape vers des puits de carbone économiquement utiles, indispensables à nos objectifs climatiques. Le site de Port-La-Nouvelle accueille également des hydrocarbures d'origine fossile et les synergies semblent évidentes dans une logique de décarbonation progressive de notre modèle économique. Dans tous les cas, il semble de bonne gestion d'anticiper cette évolution. Le dossier liste l'industrie parmi les débouchés envisagés. Des réserves pour l'implantation des conduites on-t-elle été prévues ? Quel est l'état d'avancement des réflexions sur ce sujet ?
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le Maître d'Ouvrage renvoie à son mémoire en réponse aux questions de l'enquête publique et à la thématique environnement.
ARDITI Maryse Association	@62
	L'approvisionnement en énergie L'installation va consommer une quantité importante d'énergie pour dissocier l'hydrogène de l'oxygène par électrolyse. La puissance raccordée est de 60 MW. Il est donc essentiel que cette énergie soit renouvelable sinon il s'agirait d'hydrogène << gris >> et non pas vert. Le dossier indique effectivement que l'approvisionnement en énergie sera fait avec des ENR. Mais on ne sait pas d'où. Dans le résumé non technique de l'EIE, on trouve : << Pour le projet Hyd'Occ, l'électricité sera issue en totalité de sources renouvelables, en privilégiant l'approvisionnement local direct ou indirect depuis des centrales photovoltaïques et éoliennes proches. L'hydrogène produit peut donc être qualifié de renouvelable au regard de la définition donnée dans le Livre VII du Code de l'Energie article L.181-1. >> Plus précisément, dans l'EIE on trouve - la possibilité d'installer du PV en toiture de l'installation - la possibilité d'installer du PV sur ombrière de parking - la possibilité de faire une installation en cur de ville sur un terrain dégradé - la possibilité d'achat (PPA) d'installation PV existante - et in fine des achats de certificats verts Rien n'est sûr à ce stade et cela pose un vrai problème de crédibilité car il ne faudrait pas que cela se termine au point 5 par l'achat de certificats verts >>. Ce point devra être vraiment éclairci tout comme l'utilisation de l'éolien proche.
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le Maître d'Ouvrage renvoie à son mémoire en réponse aux questions de l'enquête publique et à la thématique économie.

04 ENR Défavorable	
CORMARY Albert Association	O82
	L'origine verte d'électricité est fallacieuse : l'achat des certificats au tarif du marché international n'est pas sérieux. Aucune source locale n'est précise : pas de parc PV ou d'éoliennes disponibles capables de fournir les volumes nécessaires au projet. L'arrêt des électrolyseurs se fera-t-il dans les situations de pénurie de production ?
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le Maître d'Ouvrage renvoie à son mémoire en réponse aux questions de l'enquête publique et à la thématique économie
PAVIE Pascal Particulier	@49
	Défavorable ; pour produire de l'hydrogène il faut de l'énergie, les éoliennes off shore ne suffiront pas à faire tourner l'usine, il faudra donc alimenter l'usine soit par réseau actuel soit par des importations .
	Faudra til utiliser les agro importés, le pétrole, le gaz qui arriveraient sur le port pour faire fonctionner l'usine puisque les éoliennes n'y suffiront pas ?
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le Maître d'Ouvrage renvoie à son mémoire en réponse aux questions de l'enquête publique et à la thématique économie
BLIN Jean Particulier	@74
	L'hydrogène vert une solution à l'intermittence de l'éolien et du photovoltaïque industriel ? NON,
	L'hydrogène vert ne peut être une solution raisonnable à l'intermittence. Et pour en finir avec la décision de produire de l'hydrogène par électrolyse de l'eau en utilisant exclusivement de l'électricité éolienne et photovoltaïque à Port la Nouvelle afin qu'il soit bien "vert" (c'est le cœur du projet), lisons les extraits de l'avis de la MRAE consultée sur ce projet, dont voici quelques extraits. A la lecture des critiques que soulève la MRAE sur ce projet hydrogène, j'ai pensé que les analystes MRAE avait poliment résisté à le déclarer simplement stupide et uniquement guidé par la mode que le Gouvernement et la Région intitulent "transition énergétique" pour être à la page Extraits de l'avis MRAE : La puissance électrique totale nécessaire à l'alimentation de l'usine est estimée à 60 MW (46,5 MW pour la production, 13,5 MW pour le fonctionnement). L'étude d'impact affirme (page 203) que la fourniture d'électricité est issue en totalité de sources renouvelables afin de réduire l'empreinte environnementale du projet, et qualifie le projet de << production d'hydrogène d'origine renouvelable >>. Toutefois, à ce stade, l'étude ne fait qu'évoquer différents projets de parcs photovoltaïques au sol, pouvant, à terme, s'ils se concrétisent et sont autorisés, alimenter Hyd'Occ soit par raccordement direct et autoconsommation, soit par acquisition de la production d'électricité par l'intermédiaire d'un fournisseur d'énergie intégrateur (achat-revente). << envisager, si nécessaire, le rachat d'une partie des garanties d'origine générées par la fabrication d'électricité du projet Eolmed (éoliennes en mer du groupe Qair), afin de compléter son portefeuille de garanties d'origine locales le cas échéant. >> A ce stade, l'étude ne démontre pas que l'énergie électrique alimentant le projet est ou sera à terme garantie d'origine renouvelable, argument pourtant fortement mis en avant. A la mise en route de l'installation, l'électricité sera fournie par le réseau général (une part minime d'autoconsommation est prévue par du photovoltaïque sur les bâtiments du site). Par ailleurs, si certains des parcs photovoltaïques dont il est question dans l'étude, sont réalisés dans le seul but d'alimenter l'usine Hyd'Occ, alors la MRAe souligne que ces projets doivent être considérés comme partie intégrante du projet global de l'usine et doivent être inclus dans le périmètre de l'étude d'impact du projet pour donner lieu à une analyse au titre de la séquence Eviter-réduire-compenser, ce qui n'est pas le cas Les demandes d'autorisation de ces parcs nécessiteront une actualisation de l'étude d'impact du projet. La MRAe recommande de démontrer en quoi l'énergie nécessaire au projet peut être qualifiée de << renouvelable >>. Si certains des parcs photovoltaïques projetés comme source d'alimentation électrique sont réalisés dans le seul but de produire de l'énergie pour Hyd'Occ, alors il convient de revoir le périmètre de l'étude d'impact afin d'intégrer ces projets et permettre une analyse globale de la séquence << Eviter-réduire-compenser >>..... le process retenu étant très consommateur en énergie électrique et posant la question de la concurrence entre utilisateurs, notamment avec ceux permettant une utilisation directe de l'énergie électrique renouvelable (définition de l'hydrogène renouvelable - livre VIII du code de l'énergie).

Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le Maître d'Ouvrage renvoie à son mémoire en réponse aux questions de l'enquête publique et à la thématique économie
DARGEEN Gilbert Association	@79
	Sur l'électricité : Les besoins sont évalués à 60 MW. Il est reconnu dans le dossier d'enquête que la production d'énergie renouvelable locale ne dépassera pas les 20 MW. L'origine de 40 Mw restant reste obscure.
Réponse Maître d'Ouvrage RTE	La société Hyd'Occ s'est adressée à RTE pour demander un raccordement de 60 MW de consommation électrique. RTE a répondu par une proposition technique et financière, comprenant un raccordement au réseau public de transport d'électricité (RPT) par une liaison souterraine en 225kV raccordée au poste de Livière. Cette solution n'a pas été retenue par Hyd'Occ qui a demandé à RTE de faire une nouvelle proposition technique et financière pour un raccordement en 63kV. Hyd'Occ sera donc raccordé au RPT par une liaison souterraine sur le poste électrique de PORT-LA-NOUVELLE. Le réseau 63kV de la zone de Port-la-Nouvelle n'étant pas assez robuste pour répondre à la demande de puissance électrique du projet Hyd'Occ, RTE a proposé une puissance de raccordement de 25MW avec la possibilité d'augmenter cette valeur si Hyd'Occ développe des capacités de flexibilité de son procédé industriel, permettant ainsi d'optimiser le taux d'utilisation du réseau existant sans compromettre la qualité de fourniture existante pour les autres utilisateurs du réseau. Cette solution répond au besoin des utilisateurs du RPT, quelle que soit la provenance de l'énergie électrique retenue pour alimenter l'usine Hyd'Occ.
07 HYDROGÈNE Réserves / inquiétudes sans prise de position tranchée	
PAVIE Pascal Particulier	@49
	le seul intérêt de l'hydrogène serait de stocker de l'énergie en trop comme on le fait avec l'eau que l'on remonte sur des retenues ou des barrages. l'électrolyse de l'eau et encore plus la compression du gaz ou pire sa liquéfaction demande beaucoup trop d'énergie et cela devient paradoxalement un grand gaspillage
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Dans le cas du projet Hyd'Occ, l'hydrogène produit permettra de répondre dans un premier temps à des besoins de mobilité et non pas de stockage d'énergie.
ARDITI Maryse Association	@62
	Participation d'ECCLA à l'enquête publique concernant le projet de production d'hydrogène à Port La Nouvelle 1/ Hydrogène : quel rôle dans la transition énergétique ? En ces périodes où on nous propose de donner notre avis sur la politique énergétique de la France, il a semblé utile à notre association de se poser la question de la pertinence de l'hydrogène comme stockage intermédiaire de l'électricité. En effet, même si la France est en retard sur ces objectifs, l'accroissement des ENR est inévitable même si le gouvernement semble pousser surtout le nucléaire. Aujourd'hui, et pour encore quelques années, le stockage n'est pas nécessaire car le niveau de production est trop faible et l'énergie est utilisée au fur à mesure de sa production. Cependant, ultérieurement, quand les énergies renouvelables couvriront une part importante de nos besoins, le stockage deviendra utile et même nécessaire. Il est aujourd'hui fait par batterie, mais l'hydrogène est aussi une option de stockage. Il est donc utile de commencer à s'y intéresser. La question qui se pose est celle du rendement et in fine de la rentabilité puisqu'il s'agit de passer de l'électricité à l'hydrogène, puis à nouveau à l'électricité via une pile à combustible. C'est aussi ce qui est fait avec des batteries qu'on charge avec de l'électricité, puis qui se déchargent en rendant de l'électricité. Dans les deux cas, il s'agit de stockage intermédiaire. Nous nous sommes tournés vers l'ADEME pour chercher une réponse. En termes de rendement, il n'y a pas photo, le rendement est de l'ordre de 25% pour la chaîne hydrogène et de 70% pour la chaîne batterie. Ce diagramme permet de comprendre pourquoi en précisant toutes les pertes Cependant, la suite de l'étude montre que les deux solutions peuvent être complémentaires plutôt que concurrentes - Les batteries peuvent parfois être pleines et de l'énergie sera perdue. Un complément avec hydrogène, qui pourra continuer à être produit, permettrait d'améliorer le rendement.

	- Dans certains cas, le poids est un enjeu rédhibitoire et la solution hydrogène peut s'imposer. Mais évidemment deux installations risquent d'aller vers un coût très cher. En d'autres termes l'hydrogène peut avoir une place, mais plutôt une place de niche assez limitée
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	L'hydrogène produit dans le cadre du projet Hyd'Occ est destiné à la mobilité intensive, c'est-à-dire aux tracteurs et porteurs routiers, aux camions bennes à ordures, aux autobus, aux autocars et aux véhicules utilitaires. L'hydrogène d'Hyd'occ n'est pas en concurrence avec des solutions électriques puisqu'il n'existe pas de véhicules électriques capable de remplir les critères d'autonomie et de disponibilité exigés pour les applications desservies. Par exemple, un gestionnaire des réseaux d'eau comme Véolia doit être en mesure d'intervenir 24h/24 7j/7 afin d'assurer l'entretien des réseaux et la disponibilité de l'eau potable à tous. De ce fait, les véhicules utilitaires à batterie ne peuvent pas répondre à ce besoin puisqu'ils nécessitent plusieurs heures de recharge, et cela même avec des chargeurs rapides alors qu'un véhicule hydrogène peut faire le plein en quelques minutes. Sans oublier, la notion de poids utile embarqué qui diminue dans le cas des véhicules à batterie. En effet, un véhicule d'intervention doit être en mesure d'embarquer tous les matériels nécessaires à une intervention. Dans les cas des poids lourds et bennes à ordures, il n'existe pas de solutions électriques à batterie avec une autonomie et une capacité d'export de marchandises suffisante pour qu'il puisse y avoir une concurrence hydrogène/batterie.
07 HYDROGÈNE Neutre / demande de précision	
YVES TALHOUET Particulier	E15
	De plus comment faire voyager cet H2 liquide -270°C , comprimé 300bars , 700bars ??
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	L'hydrogène produit sera sous forme gazeuse et en aucun cas liquéfié. L'hydrogène sera convoyé par container ou tube trailer (p216 de la pièce 3)
07 HYDROGÈNE Défavorable	
ARRIPE Marie Laure Syndicat / Parti politique	@36
	Introduction, généralités sur l'hydrogène Si la molécule est connue depuis longtemps, ses usages comme source d'énergie pour l'éclairage remontent à la fin du XIXème siècle avec le gaz d'éclairage¹. Depuis de nombreuses années, il est largement utilisé dans l'industrie chimique. Plus récemment, il a attiré l'attention des chercheurs et ingénieurs comme vecteur d'énergie décarbonée. En effet l'électricité produite à partir d'énergie renouvelable peut électrolyser de l'eau pour produire de l'hydrogène. On qualifie l'hydrogène ainsi obtenu de << vert >>. Les articles de presse (et par extension, les media) sont très nombreux à lui promettre un grand avenir pour remplacer les carburants fossiles, que ce soit par combustion ou par la force électrique, à travers des piles à combustible. L'idéologie solutionniste en fait une panacée, voyant déjà voler des avions à hydrogène, rouler des trains à hydrogène, naviguer des cargos à hydrogène, transporter des marchandises par des camions à hydrogène, etc. Nous reconnaissons bien des intérêts pour l'hydrogène, nous ne pouvons nous ranger à cet enthousiasme absolu. Un article paru dans une revue scientifique² titrait : L'hydrogène en France, une filière prometteuse... dans 30 ans. A la lecture du dossier qui nous est soumis, nous constatons que la production de 7 000 t d'hydrogène, nécessite une puissance installée de 46,5 MW 1 https://www.france-hydrogene.org/technical-sheet/1-3-production-et-consommation-dhydrogene/ 2 Marie Degremont, in La Recherche avril 2021. La consommation annuelle d'électricité en pleine charge serait plus que conséquente. Pour se rendre compte de ce que cela représente, il faut savoir que la consommation d'hydrogène en France est de l'ordre de 900 000 t/an. Il s'agit d'hydrogène << gris >> produit à partir de vaporéformage de gaz naturel ou de charbon, en quasi totalité utilisé dans l'industrie (chimique et autre). Pour participer à la décarbonation de ces industries, en se basant sur le ratio ci-dessus (46,5 %MW pour 7 000 t), nous devrions avoir 129 unités de production semblables au projet Hyd'Occ. Le tout mobilisant la production de 6 000 à 8 700 éoliennes offshore de 10 MW. Un développement rapide et massif du nucléaire (sans compter les questions qu'il pose par ailleurs) n'est pas plus pertinent puisque cela mobiliserait la production de 5 à 8 réacteurs type EPR. Et à la clé, les conflits d'usage de l'électricité... Il apparaît donc que l'hydrogène vert, ne peut peser de manière décisive dans les défis énergétiques présents et à venir. Les discours l'entourant relèvent trop souvent du : continuer comme avant. Par contre, nous pensons

	que l'hydrogène vert présente un intérêt dans certains domaines tels que le stockage d'énergie. En ce qui concerne la mobilité, la prudence doit être de mise. Récemment, le land de Bade Wurtemberg a commandité une analyse comparative (électrification, batteries, hydrogène) pour l'usage d'énergie³ sur deux lignes ferroviaires régionales. Dans les deux cas, l'hydrogène était particulièrement défavorable. Il y a quelques mois, la métropole de Montpellier annonçait abandonner⁴ son projet de bus hydrogène, trop compliqué à mettre en œuvre. Il y a environ 6 ans, quand il a été question d'une production d'hydrogène à Port la Nouvelle, elle était présentée comme stockage d'électricité. En l'occurrence, la production d'hydrogène devait correspondre à des pics de production électrique (éolien flottant) non consommée. Pour nous, cela faisait sens. La loi de 2017, à la suite d'un amendement gouvernemental a confié le monopole du raccordement des éoliennes en mer au réseau haute tension géré par RTE, filiale d'EDF. Dès lors, la production d'hydrogène s'insérait dans un tout autre contexte. Cela a été conforté par les premiers éléments publiés à propos du projet qui nous intéresse. Une usine vouée à tourner 24 h/24 est là, pour produire et toujours plus, si possible. Le projet HYD'OCC est indissociable de la politique portuaire de la SEMOP. Sur ce sujet, le dossier d'enquête est peu disert.
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Dans le cas du projet Hyd'Occ, l'hydrogène produit permettra de répondre dans un premier temps à des besoins de mobilité et non pas de stockage d'énergie.
BLANCHARD Christine Particulier	@63
	3- le manque de précisions sur la provenance de l'énergie électrique nécessaire à la fabrication de l'hydrogène laisse penser que cette production ne pourra pas être qualifiée de << verte >>. Dommage pour l'image voulue de Port la Nouvelle plateforme des énergies vertueuses
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le Maître d'Ouvrage renvoie à son mémoire en réponse aux questions de l'enquête publique et à la thématique économie
CORMARY Albert Syndicat / Parti politique	@71
	Avis complémentaire d'EELV Groupe Local du Narbonnais Les avis favorables à ce projet que nous voyons affluer se montrent très enthousiastes sur le plan général sans prendre un peu de recul sur leurs certitudes. Ainsi, aucun n'envisage le très faible rendement énergétique global de la filière hydrogène vert.
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Cette observation n'appelle pas de réponse de la part du Maître d'Ouvrage
BLIN Jean Particulier	@74
	L'hydrogène par électrolyse de l'eau avec de l'électricité exclusivement renouvelable ? Le kg d'hydrogène "vert" nécessite 55 KW heures pour électrolyser 12 litres d'eau. Pour obtenir de l'hydrogène vert (c'est-à-dire par électrolyse) il faut 58.7 KWH pour fournir 1 kg d'hydrogène, mais ce Kg d'hydrogène ne restitue que 33.3 KWH d'énergie électrique. Pour être utilisable ce gaz doit être comprimé ou liquéfié. Cette opération consomme également de l'énergie. Et il ne reste que 13.4 KWH d'électricité finale si on comprime à 350 bars. (Il en reste moins à 700 bars et encore moins si on liquéfie.) (Extrait d'une fiche technique de l'ADEME sur le rendement hydrogène 2020) Pour l'obtenir et le comprimer il faut utiliser 70% de l'énergie. Pour l'obtenir et le liquéfier il faut utiliser 90% de l'énergie. Le rendement est déjà dérisoire après électrolyse et compression ou liquéfaction. La molécule d'H₂ est très petite et a tendance à s'échapper du contenant, elle traverse l'acier et le plastique. Il faut donc y ajouter les problèmes de contenants, de transport, de distribution (essence, gasoil, GPL, électricité, hydrogène dans les stations services ?) 1l d'essence= 3000 l d'H₂ = 7 l (700bars) = 4l d'H₂ (liquéfié à -253 degrés) Pour faire 100 Km consomme 7 l d'essence (7 Kg) ou 2 Kg d'H₂ 49 l d'H₂ à 700 bars. 200 Kg de surpoids pour le réservoir à transporter. (L'atome de H₂ très petit) Il faut adapter les moteurs des véhicules et tenir compte du faible rendement de la pile à combustible.

Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	L'hydrogène produit par Hyd'occ sera 100% renouvelable est produit par électrolyse de l'eau. La production par électrolyse de l'eau nécessite 55 kWh/kg d'hydrogène et 12 litres d'eau. Le gaz produit est utilisable en l'état. Toutefois, dans le cadre d'Hyd'Occ et afin d'optimiser la gestion logistique, le choix de compresser l'hydrogène a été fait. L'énergie disponible dans 1 kg d'hydrogène est 33,3 kWh et cela peu importe la méthode de production de l'hydrogène. L'étape de compression ne change pas la quantité d'énergie disponible dans l'hydrogène. Elle influe uniquement sur le rendement énergétique global qui, après utilisation dans une pile à combustible, amène à un rendement énergétique global de 27% (France Hydrogène). Ce rendement est supérieur à celui des véhicules énergies fossiles (diesel et essence). Afin d'éviter des problématiques de fragilisation ou de perméation, il a été choisi d'utiliser des matériaux particuliers à l'image des conteneurs en fibre de carbone doublé d'un liner polymère assurant l'étanchéité des conteneurs de stockage de l'hydrogène. Les véhicules utilisant de l'hydrogène sont aujourd'hui des véhicules équipés d'une pile à combustible et donc d'un système électrique. De ce fait, ils sont déjà adaptés à la génération d'électricité par une pile à combustible. Il est important de rappeler que l'utilisation de l'hydrogène (Produit par électrolyse à partir d'ENR) permet une économie de 68% d'émissions de gaz à effet de serre par rapport à un véhicule au diesel d'après l'ADEME. De ce fait, les véhicules hydrogène sont nettement moins polluant que les véhicules conventionnels et présente de meilleur rendement énergétique.
06 ECONOMIQUE Réserves / inquiétudes sans prise de position tranchée	
BARTHOLOMOT Christian Particulier	@6
	Je suppose que le processus de production pourra fonctionner jour et nuit en fonction des conditions de vent, mais en cas de manque de vent, est-ce que la production sera arrêtée ou est-ce qu'il sera fait appel à de l'électricité non décarbonée ? Il serait préférable d'éviter cette dernière éventualité et ne produire que lorsque les éoliennes le permettront.
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le Maître d'Ouvrage renvoie à son mémoire en réponse aux questions de l'enquête publique et à la thématique économie
ARRIPE Marie Laure Syndicat / Parti politique	@36
	Cette usine de production devrait être complétée à l'horizon des années 2030 par des importations massives pouvant atteindre 300 000 t/an. C'est ce qui ressort de différents dossiers comme les annexes au contrat SEMOP/Région ou ce que confirme le récent dossier d'enquête publique pour la deuxième phase des aménagements portuaires. Ce dernier projet est porté par un autre actionnaire de la SEMOP que Qair : DEME. Cela a une signification particulière pour le développement de la production d'hydrogène à Port la Nouvelle. Elle est limitée par la puissance électrique disponible et par les volumes d'eau potable⁵. En outre, elle souffrira de la concurrence des importations, en provenance en particulier d'Oman où DEME réalise⁶ d'importants investissements. Les coûts annoncés étant largement inférieurs à ceux de la production locale, Quant à savoir si le site portuaire de Port la Nouvelle sera, un jour, relié au projet Barmar⁷, nous n'avons pas de réponse à ce jour. Nous remarquons simplement que les documents émanant du lobby de l'hydrogène⁸ mentionnent Marseille comme point d'importation et ignorent notre port. Ils ont même été relayés par la SEMOP dans le cadre de l'enquête publique⁹ sur la phase 2 de l'extension portuaire. Sortant du cadre de la présente enquête publique, nous ne nous étendrons pas plus sur les problèmes spécifiques aux importations d'hydrogène : raccordement au réseau européen, stockage, adaptation portuaire, etc. De même nous n'aborderons pas les multiples critiques dont l'hydrogène fait l'objet : débauche énergétique ; emploi massif de métaux rares (extractivisme) ; défauts d'infrastructures de distribution ; tentation de reproduire les modèles consommateurs ; etc. 3 https://www.railwaygazette.com/traction-and-rolling-stock/baden-wuerttemberg-rules-out-hydrogentraction/62856.article 4 https://www.h2-mobile.fr/actus/pourquoi-montpellier-abandonne-bus-hydrogene/ 5 Voir infra 6 Communiqué de presse de DEME du 4 mars 2020 et article sur https://atalayar.com/fr/content/oman-prevoit-de-produire-un-million-de-tonnes-dhydrogene-vert-par-dici-2030 7 https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/pyrenees-orientales/perpignan/apres-l-abandon-du-midcatjusqu-a-7-ans-de-travaux-pour-le-futur-pipeline-sous-marin-entre-l-espagne-et-la-france-2640788.html

Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Dans le cas présenté dans cette observation, il est fait allusion à une importation réalisée par une entreprise autre que Hyd'Occ. Cette production massive pouvant venir d'ailleurs ne peut être pris en compte par le Maître d'Ouvrage
06 ECONOMIQUE Neutre / demande de précision	
FABAS Laurent Particulier	@23
	La société Hyd'Occ, constituée spécifiquement pour porter l'implantation de cette usine à Port-La-Nouvelle a son siège social à Montpellier. Ce choix interroge. Choisir le site du projet ou à défaut le Grand Narbonne aurait un effet d'affichage apte à attirer l'attention sur la dynamique créée localement. Par exemple les variations sur les agrégats statistiques seront noyées dans la masse de l'activité Montpelliéraine, alors qu'elles se seraient détachées dans le Grand Narbonne. Ce choix a aussi un impact fiscal et un impact en matière de péréquation sur les ressources des collectivités locales au profit de Montpellier. Cet impact a-t-il été chiffré ?
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	La société QAIR a son siège social à Montpellier et domicile l'ensemble de ses sociétés de projets à Montpellier. L'implantation physique de Hyd'Occ sera fait sur Port-La Nouvelle.
06 ECONOMIQUE Défavorable	
PAVIE Pascal Particulier	@49
	le projet n'est pas clair pour savoir à combien le KW produit ? le rendement énergétique final ? combien d'argent public dans chaque KW produit . ?
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Dans le cadre du projet Hyd'Occ, la consommation spécifique de l'usine s'élève à 60,3 kWh/kgH ₂ , ce qui induit un rendement énergétique final de 33/60,3 ce qui donne un rendement énergétique final de 55%. L'hydrogène a une capacité énergétique de 33kWh/kg.
BLANCHARD Christine Particulier	@63
	au sujet du débouché commercial immédiat de cet hydrogène dit vert, le journal l'Indépendant dans son édition du 30 novembre 2022, article << et vous, vous faites quoi pour le climat >> nous apprend qu'un entrepreneur aveyronnais a ouvert en 2021 une station hydrogène dont les clients ne sont pas encore au rendez-vous en raison de la rareté des véhicules à hydrogène. La station sert à remplir des bouteilles pour l'industrie. Donc se pose effectivement la question du stockage, du transport et comme toujours on sous estime la circulation (dangereuse) des camions en promettant de valoriser le transport ferroviaire et maritime ! Si c'est comme pour le transport des blocs rocheux nécessaires à l'édification des digues du nouveau port on risque d'attendre longtemps !
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Dans le cadre d'Hyd'Occ, il est présenté en p216 de la pièce 3, que le transport de l'hydrogène se fera par camion jusqu'aux utilisateurs finaux. En ce qui concerne les travaux nécessaires à l'infrastructure portuaire, le Maître d'Ouvrage n'en est pas à l'initiative.
05 POLITIQUE ÉNERGIE Neutre / demande de précision	
YVES TALHOUE Particulier	E15
	Il est prévu dans ce projet de production d' H2 à Port La Nouvelle de produire 6000 tonnes de H2 par an La sobriété énergétique nous impose de diminuer notre consommation d'énergie (de 45%) , dans cet objectif il paraît impératif de calibrer la production , donc la puissance, de cet électrolyseur avec la consommation local et ce afin de ne pas ajouter des camions sur les routes alors que nous devons diminuer le fret route .
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le Maître d'Ouvrage renvoie à son mémoire en réponse aux questions de l'enquête publique et à la thématique économie
FABAS Laurent Particulier	@23
	Le Président de la République a annoncé avec ses homologues espagnols et portugais un projet de pipeline a hydrogène vert entre Barcelone et Marseille. Ce projet met-il en péril l'ambition de la région de faire de Port-la-Nouvelle un pôle pour l'hydrogène vert ?

Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le projet BarMar ne met pas en péril le projet Hyd'Occ antérieur au projet de canalisation hydrogène reliant Barcelone à Marseille.
05 POLITIQUE ÉNERGIE Défavorable	
CORMARY Albert Association	@31
	L'énergie La promesse d'un hydrogène renouvelable (ou vert) repose sur l'accès à de l'électricité d'origine renouvelable qui proviendrait en partie de l'autoconsommation. Contrairement à ce qu'annoncent des politiques locaux, il y a longtemps que nous avons compris que cette usine ne serait pas raccordée au parc d'éoliennes flottantes qui vont être construites ici. Le dossier le confirme A notre connaissance, Qair, actionnaire de la SEMOP, bénéficie³ d'un sous-contrat de production et fourniture d'électricité renouvelable. Il repose sur des implantations de parcs photovoltaïques sur toitures, ombrières, bassins de rétention ainsi qu'au sol dans les secteurs touchés par les PPRT. Un plan joint au contrat désigne un secteur 2a correspondant en partie au projet HYD'Occ. D'après cette annexe au contrat, la puissance attendue est 20 MW. Au regard de ce chiffre et de la puissance absorbée par l'usine (60 MW), la promesse d'une autoconsommation par ces parcs photovoltaïques n'est pas suffisante pour une alimentation en continue, 24 h/24. Le complément⁴ sera fourni par le Réseau de Transport d'Electricité (RTE) dont par ailleurs nous apprenons que la puissance disponible au poste source de Port la Nouvelle est de 25 MW. Nous avons lu avec intérêt que tous les électrons y sont tracés. Nous ignorions qu'ils étaient estampillés Nucléaire pour les uns, Renouvelable pour d'autres et peut-être même colorés suivant l'origine.... En fait, ce sont des contrats de fourniture avec des producteurs extérieurs qui s'engagent à injecter dans le réseau l'équivalent, sans prendre en compte les probables pertes de puissance en ligne. Il est question d'un parc sur un site pollué aux hydrocarbures (ancien dépôt Purfina ?). Ce choix peut sembler cohérent. Par contre, quand il est question de << valoriser du foncier sur des communes environnantes >>, nous comprenons qu'il s'agit d'artificialiser des espaces naturels et condamner pour longtemps des terres agricoles. La mode actuelle de l'agrivoltaïsme ne peut masquer l'incompatibilité quasi générale entre l'exploitation agricole et la production photovoltaïque. Cela est contraire aux objectifs même de notre association et ne pouvons l'accepter. Le volet des fournitures d'électricité verte comprend un domaine d'achat/vente sur les marchés d'électricité verte et des certificats d'origine qui relève plus de la spéculation financière que du traitement vertueux de l'énergie. Nous sommes là dans le libéralisme le plus débridé, celui qui nous conduit aux bords de la catastrophe ultime rendant la terre inhabitable pour nous pauvres humains. Nous profitons de cet avis pour réitérer l'incompréhension de certains d'entre nous quant au choix du tracé de liaison électrique entre les futures éoliennes off shore et la terre. Le choix a été fait d'un tracé sud, à travers ou en frange des zones habitées alors qu'un tracé nord, plus court (donc plus économique⁵) était possible et permettait de desservir directement l'usine d'hydrogène. L'argument de la proximité avec la réserve naturelle de Ste Lucie ne tient pas. Le chantier, de quelques jours avec une trancheuse, en bordure du chemin d'accès à la plage, effectué en dehors des périodes de nidification n'aurait eu qu'une incidence très faible
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	En p222 de la pièce 3, RTE indique que la puissance maximale sera de 25MW mais que des travaux sont entrepris pour mettre un automate de délestage permettant à Hyd'Occ d'obtenir la puissance de 60MW.
CORMARY Albert Association	O82
	Les futures utilisations de la production d' H2 sont hypothétiques et non rentables : -voir le choix en Allemagne où les trains avec H2 ont été rejetés. -les batteries seules ont bien plus rentables. -les choix politiques dans le développement de l'H2 ne sont pas en phase avec les besoins économiques.
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le 9 Septembre 2020, le Ministre de l'économie Bruno Lemaire et La Ministre de la Transition Ecologique ont présenté la stratégie pour le développement de l'hydrogène décarboné.

	La stratégie pour le développement de l'hydrogène décarboné constitue un axe prioritaire d'investissement pour la France, compte tenu : - des enjeux environnementaux : l'hydrogène est pourvoyeur de nombreuses solutions pour décarboner l'industrie et les transports, - des enjeux économiques : l'hydrogène offre l'opportunité de créer une filière et un écosystème industriels créateurs d'emplois, - des enjeux de souveraineté énergétique : pour réduire notre dépendance vis-à-vis des importations d'hydrocarbures, - des enjeux d'indépendance technologique : pour valoriser les atouts dont dispose la France dans la compétition mondiale. Le développement des technologies de l'hydrogène représente une opportunité, tant dans les territoires qu'à l'échelle européenne, pour : - accélérer la transition écologique, - créer une filière industrielle dédiée. La stratégie fixe ainsi 3 objectifs : - installer suffisamment d'électrolyseurs pour apporter une contribution significative à la décarbonation de l'économie Faire émerger une filière française de l'électrolyse. La stratégie retient l'électrolyse qui apparaît comme le plus prometteur des procédés, sur lequel la France dispose déjà d'industriels à fort potentiel. Le marché de la production d'hydrogène décarboné par électrolyse doit évoluer vers des projets de plus grande taille et de plus importante capacité. La France se fixe ainsi un objectif de 6,5 GW d'électrolyseurs installés en 2030 - développer les mobilités propres en particulier pour les véhicules lourds Développer une offre de mobilité lourde à l'hydrogène. Particulièrement adaptée aux véhicules lourds, les technologies de l'hydrogène offrent une capacité de stockage complémentaire à celle des batteries électriques. L'hydrogène répond aux besoins de fortes puissances motrices ou aux besoins de longue autonomie, notamment pour les flottes captives parcourant de longues distances à flux tendus. Le déploiement de l'hydrogène sur ce segment répond à l'objectif de décarbonation de ces mobilités dites « lourdes ». Pour accélérer le déploiement des mobilités professionnelles à l'hydrogène sur le territoire national, la stratégie propose la mutualisation de la demande, à la fois dans le secteur industriel et dans celui de la mobilité, à l'échelle des territoires. Il s'agit de faire émerger des partenariats forts entre collectivités et industriels afin de synchroniser au mieux l'émergence de l'offre et le développement des usages. 3. construire en France une filière industrielle créatrice d'emplois et garante de notre maîtrise technologique. Le 8 novembre dernier, à l'Élysée, devant les 50 plus grands émetteurs industriels français, le président de la République a indiqué l'objectif de décarbonation qu'il fixait à l'industrie : diviser par deux les émissions de l'industrie dans les dix prochaines années, pour permettre l'atteinte de l'objectif zéro émissions nettes en 2050. Pour réussir cet important effort, il a annoncé une méthode, la planification de la décarbonation industrielle, et des moyens : le déploiement sur tous les grands bassins industriels de « hubs hydrogène » fournissant un hydrogène bas carbone et compétitif aux acteurs industriels.
ARRIPE Marie Laure Syndicat / Parti politique	@36

	Problématique de l'énergie L'hydrogène étant présenté comme relevant du domaine de l'énergie, c'est en premier lieu à cette problématique que nous nous intéressons. Pour ce qui est de l'approvisionnement en énergie électrique, nous avons quelques interrogations. L'usine aura besoin d'une puissance de 60 MW. Elle va fonctionner pour partie sur l'autoconsommation à partir des parcs photovoltaïques à installer sur la zone portuaire. La puissance espérée¹⁰ est de l'ordre de 20 MW lorsque tout sera construit (à quel horizon ?). Le reste sera fourni par le réseau et nous apprenons que la puissance disponible au poste source de Port la Nouvelle n'est que de 25 MW. Dans ces conditions, peut-on espérer qu'un jour elle fonctionnera en pleine capacité ? Pour garantir que la totalité de l'électricité consommée soit << verte >>, c'est à dire d'origine renouvelable, le maître d'ouvrage a l'intention de passer des contrats avec des fournisseurs extérieurs. Nous sommes bien là dans le domaine de la production d'énergie, au sens physique. Pourtant, dans la suite du dossier, le maître d'ouvrage insiste sur les achats reventes de volumes de production, de vente de certificats d'origine (verte)... Le lecteur peut se reporter au dossier d'enquête publique¹¹ pour en connaître les détails. En résumé, cette usine qui dispose théoriquement de la puissance électrique nécessaire mais qui ne peut l'utiliser intégralement, la revend sur les marchés. Nous constatons qu'alors le projet entre dans le domaine de la spéculation financière sur le marché de l'énergie. Les ménages et entreprises, qu'ils soient français ou européens, savent depuis quelques mois ce que cette pratique signifie pour leurs comptes. Dès lors, doit-on regarder ce projet 8 France Hydrogène, voir : Eléments socio économiques in dossier d'enquête publique phase 2 extension portuaire, octobre 2022. 9 Idem, dossier, volume 3 page 28 A ce jour, nous ne connaissons pas les conclusions du commissaire enquêteur. 10 Annexe 25 au contrat de concessions Région Occitanie/SEMOP. 11 Pièce n°3 page 203 comme étant fournisseur d'énergie ou comme une opération financière ? Cette deuxième option ne correspond pas au monde auquel nous aspirons. Parmi ces contrats, Qair espère voir le la construction¹² << d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Port-La Nouvelle, à moins de 3 km de l'enceinte portuaire, sur une ancienne zone industrielle polluée par des hydrocarbures. Ce projet d'une puissance d'environ 10 MWc pourrait fournir environ 15 GWh/an, et serait raccordé en direct à Hyd'Occ.>> Nous supposons qu'il s'agit de l'ancien et historique site Dyneff près de la gare SNCF. Nous saluons la volonté de reconquête de cette friche aux sols pollués et peu susceptible de recevoir des aménagements impliquant des activités humaines permanentes. Plus loin, nous lisons que cette construction s'articule avec << Un contrat d'achat d'électricité à long terme (PPA - Power Purchase Agreement) serait établi avec QAIR France. >> Quel est le sens de cette opération de jeux d'écritures entre filiales d'une même entreprise ? Plus loin, nous relevons : << Projets de valorisation de fonciers en discussion avec des communes situées à proximité pour installer plusieurs centrales photovoltaïques au sol, d'une puissance de 10 à 25 MWc, soit 15 à 37,5 GWh/an >>, Cela nous pose problème. L'installation de fermes photovoltaïques au sol contrevient à la nécessité d'arrêter l'artificialisation des terres agricoles et la destruction des espaces naturels. L'installation sur des toitures, parkings et autres espaces déjà artificialisés doit être la priorité. Ainsi à Port la Nouvelle et ses environs sont présents quelques hectares pouvant supporter des ombrières : Super U, Aldi, Carrefour, Intermarché, Lidl, Weldom... et pourquoi pas les quais de la gare SNCF pour le plus grand bien des usagers. Nous sommes bien conscients que les bâtiments industriels construits ces dernières années sont souvent dépourvus de structures suffisantes pour supporter les installations photovoltaïques en toiture. Cela ne doit pas être un prétexte pour choisir la facilité en les installant au sol. Récemment, après quelques années de recherches au sein de l'INRAE, est apparu le concept d'agrivoltaïsme. Séduisant à première vue, des installations sur vignes ou maraîchage par exemple ont pu laisser croire à une avancée en termes de transition énergétique et sauvegarde d'une agriculture paysanne qui y trouvait des compléments de revenus. Bien vite cependant, des écueils sont apparus. La production agricole reste figée pour longtemps ce qui réduit les possibilités de diversification et perte de la maîtrise foncière pour les agriculteurs, spéculation foncière... Résultat, dans l'Aveyron, on a vu la Chambre d'Agriculture s'insurger face à ce phénomène. De même des syndicats agricoles¹³ demandent un moratoire. En conséquence, nous rejoignons la demande de la MRAE¹⁴ : << Si certains des parcs photovoltaïques projetés comme source d'alimentation électrique sont réalisés dans le seul but de produire de l'énergie pour Hyd'Occ, alors, il convient de revoir le périmètre de l'étude d'impact afin d'intégrer ces projets et permettre une analyse globale de la séquence EviterRéduire-Compenser >> Nous venons d'apprendre que le projet Hyd'Occ était inscrit à l'ordre du jour du conseil communautaire (Agglomération du Grand Narbonne) du 1er décembre. Parmi les arguments figure la possibilité de construire (en cogénération ?), un réseau de chaleur basse température destiné à alimenter << des bâtiments nouellois tels que le collège, les écoles, la crèche, le centre hospitalier, la piscine communale, les HLM et autres bâtiments municipaux >> Ce projet connexe n'est pas évoqué dans le dossier d'enquête. Cependant, nous en profitons pour donner notre avis provisoire en attendant les études de faisabilité. La fourniture de chaleur par un réseau de distribution fait partie des opérations d'efficacité énergétique appelées de nos vœux. Toutefois, ce genre d'installation s'inscrit dans 12 idem 13 https://www.reussir.fr/ja-et-la-confederation-paysanne-disent-non-au-developpement-de-lagrivoltaisme 14 Pièce n°1, observation 3 des contextes d'utilisation spatialement
--	--

	denses. Ainsi chauffer les locaux de la SEMOP et autres activités présentes sur le site portuaire nous semble pertinent. Par contre, créer un réseau de plusieurs kilomètres (dizaine ?) pour desservir les équipements mentionnés dispersés sur le territoire urbain de la commune semble peu opérationnel. Cette bonne idée ne serait-elle pas utilisée pour << vendre >> le projet ? Remarque particulière : le schéma de la page 206 de la pièce n° 3 utilise un jargon angliciste incompréhensible du commun des mortels alors que la compréhension du dossier doit être aussi large que possible.
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le Maître d'Ouvrage renvoie à son mémoire en réponse aux questions de l'enquête publique et à la thématique économie. Concernant les autres projets qui pourraient être raccordés à Hyd'Occ, ces derniers feront l'objet d'une étude d'impact ainsi que des dossiers réglementaires. Concernant le réseau de chaleur indiqué dans cette observation, il est envisagé de récupérer la chaleur fatale et de pouvoir la récupérer pour bénéficier d'une chaleur évitant la génération de CO₂ supplémentaires.
AZAM Arnaud Particulier	@54
	Le jour ou la cohérence environnementale deviendra un maître mot dans tous les grands projets alors oui, nous aurons des raisons de nous réjouir d'un projet allant dans le sens de la transition énergétique. Mais cette cohérence environnementale a contourné la ville de Port La Nouvelle, tout comme le gazoduc BarMar qui ne fait pas les affaires de notre grand Port qui aurait bien voulu injecter son fameux H2. Aussi rabat joie que je puisse apparaître, il est bien clair pour ceux qui n'ont pas encore succombé à l'enfumage médiatique du capitalisme vert* que ce port est donc un immense greenwashing écologique pour les ambitions des politiques de la région. Nous n'en sommes absolument pas dupes.
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Cette observation n'appelle pas de réponse de la part du Maître d'Ouvrage et rappelle que l'extension a fait en son temps l'objet d'une enquête publique.
Bernard Particulier	@74
	Avis défavorable au projet, qui devient inutile si le raccordement de l'hydrogénéoduc Barcelone - Marseille ne passe pas par Port la Nouvelle
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le projet BarMar étant postérieur au dossier Hyd'Occ, il n'a jamais été évoqué un raccordement potentiel dans le cadre des documents mis à l'enquête publique.
BLIN Jean Particulier	@74
	l'hydrogène "vert" est l'alibi de stockage pour pallier l'intermittence de ces 2 énergies renouvelables intermittentes et non pilotables que le Gvt et la Région s'entêtent à développer pour le plus grand et seul profit des promoteurs.
	Nous sommes conduits à en déduire que toutes ces opérations ne délivreront qu'une énergie résiduelle médiocre produite par l'éolien industriel ou le photovoltaïque et que cela nécessitera un investissement supplémentaire très important à un coût prohibitif. L'Europe prépare un nouveau scandale climatique : Les eurodéputés ont adopté un amendement autorisant gaz et charbon dans la production d'hydrogène << vert >> pour rentabiliser l'investissement dans des usines qui ne fonctionneraient au mieux qu'à 50%. De quoi ruiner les efforts de décarbonation. L'hydrogène est l'alibi de stockage pour pallier l'intermittence des EnRi. Les projets de combinaison éolien-photovoltaïque-électrolyseur d'hydrogène se multiplient en dimension industrielle en Vendée (avec de l'éolien), en Normandie (200 MW) comme à Port la Nouvelle, mais aussi à Passa (66) où l'on voit que le maire et la société Eléments qui n'hésitent pas à massacrer un territoire pour implanter un démonstrateur de savoir-faire qui sera reproduit ailleurs en plus grande taille. Les enjeux peuvent être aussi énormes que l'escroquerie de cette solution qui nécessite, entre autres, énormément d'eau. (Aux dernières nouvelles les forêts calcinées des Landes font saliver les investisseurs du photovoltaïque pour produire de l'hydrogène ?)
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le projet Hyd'Occ est un projet de production d'hydrogène et non pas un projet de stockage des énergies renouvelables. Pour le reste de l'observation portant sur la politique générale, le Maître d'Ouvrage ne portera pas de jugement sur cette politique.

DARGESEN Gilbert Association	@79
	L'opération projetée représente des investissements gigantesques et des bouleversements environnementaux alors qu'il est confronté à de nombreuses incertitudes. Il est notamment difficile de situer ce projet de production d'hydrogène par rapport aux stratégies européennes en la matière, et notamment le projet Barmar.
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le projet Hyd'Occ est antérieur au projet BarMar. A aucun moment dans le cadre des documents présentés en enquête publique, le raccordement à cet hypothétique pipe d'hydrogène n'a été évoqué.
08 SÉCURITÉ Réserves / inquiétudes sans prise de position tranchée	
YVES TALHOUET Particulier	E15
	L' H2 est la molécule la plus petite donc les risques de fuite sont important et difficilement maîtrisable (L'H2 a la faculté de modifier les caractéristiques des métaux) , à cela s'ajoute un risque d'explosion (4 stations électrolyse H2 ont explosées de par le monde dont une a détruit un hangar de 4000m²) Ne serait-il pas sage de demander un complément d'information sur ces points ?
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Une étude de danger validée par une tierce expertise de l'INERIS a mis en évidence un travail sur les risques jugés sérieux pour obtenir une validation de l'étude de danger et des scénarios pris en compte.
BLANCHARD Christine Particulier	@63
	Production d'hydrogène vert, énergies renouvelables.....à priori, on ne peut que se réjouir face au contexte de crise énergétique. Mais ça, c'est avant de s'intéresser au dossier soumis au public et en particulier après avoir lu les rapports INERIS et MRAE 1- l' INERIS qui pointe toutes les lacunes de l'étude de dangers nécessitant plusieurs expertises successives pour conclure que finalement Hyd Occ a bien répondu à leurs demandes mais relève que concernant l'effet <<domino >> l'étude de dangers devra être complétée en conséquence Rassurant ? pas vraiment. 2- La MRAE formalise ses observations et il est indispensable que chacun les lise avant de formuler un avis. A noter que la MRAE demande que les conclusions de la tierce expertise du rapport de l'INERIS soient portées à connaissance du public durant l'enquête, ce qui n'est pas le cas.
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Une étude de danger validée par une tierce expertise de l'INERIS a mis en évidence un travail sur les risques jugés sérieux pour obtenir une validation de l'étude de danger et des scénarios pris en compte.
08 SÉCURITÉ Neutre / demande de précision	
VERDIER Vincent Riverain	O83
	EuroPorts-CLTM est le voisin limitrophe du futur projet. En tant que responsable sécurité, je précise que nous ne sommes pas opposés au projet Hyd'Occ. Cependant j'ai besoin de connaître certaines précisions concernant la sécurité de nos bâtiments, ainsi que les risques liés au projet nouveau. Quelles sont les protections nécessaires qui sont conseillers, où qui sont obligatoires pour nos bâtiments ? Quels sont les risques pour notre bâtiment ? Concernant les effets de souffle d'une explosion, est-ce que nos portes doivent être anti déflagration ? Notre cantine va se trouver exactement en face des murs du futur projet Hy d'Occ.
	Quel est le plan d'urgence avec le SDIS et est-ce qu'il y a la présence permanente de pompiers ? Concernant l'information envers le voisinage, quelle est la consigne prévue en cas de problème ? se calfeutrer ? évacuer ?
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le Maître d'Ouvrage travaille en lien avec la SEMOP ainsi que le SDIS 11. L'étude de danger a pris en compte le bâtiment de Europort-CLTM dans le cadre de ses scénarios de danger et qui ont fait l'objet d'une tierce expertise de l'INERIS. Le Maître d'Ouvrage est en mesure d'accueillir Europort CLTM pour lui présenter le dossier.
08 SÉCURITÉ Favorable avec réserve(s)	

MENDOZA Max-Louis Particulier	@20
	Il faudrait certainement une sécurité à la hauteur de cette production d'énergie.
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Une étude de danger validée par une tierce expertise de l'INERS a mis en évidence un travail sur les risques jugés sérieux pour obtenir une validation de l'étude de danger et des scénarios pris en compte.
08 SÉCURITÉ Défavorable	
CORMARY Albert Association	@31
	La sécurité Notre zone portuaire concentre plusieurs sites SEVESO, tous très proches de la zone urbaine. Cette situation fait courir les plus grands risques à la population et aux travailleurs de ces différents sites. La création d'un nouveau site accroît forcément ces risques et le choix de son implantation doit être guidé en priorité par l'éloignement des parties urbaines et des autres sites SEVESO afin d'éloigner le spectre de << l'effet domino >>. Le parti pris de la SEMOP/Qair est à l'opposé. Inclusion dans les sites SEVESO existant pour éviter de faire peser d'éventuelles contraintes sur les industries et installations logistiques que l'on souhaite voir venir ici. Il en résulte une implantation qui empiète sur les cercles de danger du plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de l'usine Frangaz, en bordure de la route d'accès aux dépôts pétroliers, gaziers et d'alcools, en mitoyenneté du dépôt du transporteur CAMIDI. Ce dernier bien que ne faisant l'objet d'aucun classement particulier est largement spécialisé dans le transport des hydrocarbures. La nuit du 27 au 28 juillet 2010, il a été le siège d'un accident de type industriel : l'explosion d'un camion de GPL suivi de l'incendie des camions situés à proximité. D'après des témoignages, des débris ont atteint les sites SEVESO voisins. Heureusement, il n'y eut << que >> 13 blessés. Le dossier d'enquête, pièce 3 page 173 est explicite : << La concentration d'activités industrielles dans l'enceinte portuaire de Port la Nouvelle, dont certains classés SEVESO, engendre un risque industriel fort à l'échelle de la zone d'implantation potentielle. Les règles détaillées dans les périmètres de protection définis devront être respectées lors de la définition du projet. Le risque lié au transport de matières dangereuses est également fort en raison de la proximité de la ligne ferroviaire de transport de fret et des sites de dépôt d'hydrocarbure. L'enjeu lié aux risques technologiques est fort. >> De son côté, la MRAE a donné un avis demandant de : << (...) ré-évaluer l'analyse des effets cumulés avec les installations et projets voisins et à proposer des mesures adaptées en conséquence. >> Qair se contente de répondre que les données des études danger ne sont pas communicables au titre de la réglementation sur les activités sensibles. En conséquence, seule est présentée une synthèse. La synthèse montre que seuls les dangers émanant de l'usine sont étudiés et en conclusion, aucun phénomène dangereux ne devrait sortir du site lui-même. L'étude d'impact en conclue : << En cas de défaillance d'un site voisin. Les potentiels dangers externes à l'installation (notamment liés aux établissements faisant l'objet du PPRT en vigueur) pourraient initier des phénomènes dangereux externes sur site d'ores et déjà identifiés et étudiés en raison des risques industriels intrinsèques à l'installation. Aucun phénomène dangereux externe n'est donc ajouté à l'analyse des risques (...) >> Cette réponse ne peut satisfaire tous ceux qui craignent pour leur sécurité. Combien d'études de cette sorte ont conclu à un danger plus qu'improbable et qui n'avaient pas prévu l'événement qui est arrivé et déclenché la catastrophe. Sur les 4 sites d'implantation qui ont été étudiés, celui retenu est le pire : inséré dans un environnement hautement accidentogène et au plus proche de la zone urbaine. Il semble que ce soient uniquement des considérations financières qui aient guidé ce choix
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le Maître d'Ouvrage renvoie à son mémoire en réponse aux questions de l'enquête publique et à la thématique sécurité. Le Maître d'Ouvrage invite à consulter la circulaire du 6 Novembre 2017 relative à mise à disposition et aux conditions d'accès des informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les installations classées pour la protection de l'environnement.
CORMARY Albert Association	O82

	Concernant la sécurité des personnes, l'implantation du site est trop près de la commune : pourquoi les variante 2 n'a pas été choisie ? Le cas de l'accident de Camidi, en 2010, où un camion de GPL a explosé devrait servir d'exemple pour éloigner cette usine Seveso. Camidi n'est même pas une usine Seveso, et pourtant elle a créé un gros problème.
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le Maître d'Ouvrage renvoie à son mémoire en réponse aux questions de l'enquête publique et à la thématique sécurité.
ARRIPE Marie Laure Syndicat / Parti politique	@36
	Problématique de la sécurité et choix du site En préambule, nous avons souligné la réputation de dangerosité de l'hydrogène, réputation consolidée par le fait que notre usine est classée SEVESO, c'est à dire dangereuse. Notre port en accueille déjà plusieurs (dépôts pétroliers, stockage et embouteillage de gaz, manutention de carburants, alcool), concentrées au milieu de la zone << historique >>. A ces 18 Annexée au dossier d'enquête publique 19 Définition sur http://cap-action-solidarite.over-blog.com/article-vocabulaire-station-d-epuration106625880.html 20 Réponse du maître d'ouvrage à l'avis de l'AE page 6 21 Conformément à la norme ISO 14064 22 Les panneaux solaires bas-carbone en France www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/document_travail_53_panneaux_solaires_octobre2021_3.pdf 23 Pièce n°3, page 186 sites, il faut ajouter des Installations Classées pour l'Environnement (ICPE) : silos à grain, stockage d'engrais azotés, transit de matières minérales. A l'inventaire qu'en fait le dossier24, il manque les ICPE dont bénéficie EUROPORTS-CLTM : stockage de pneus broyés, charbon, déchets industriels banaux (plastiques valorisables dans des installations thermiques). Nous recommandons au lecteur, la consultation d'un article de Face au Risque n° 57425 qui recense les accidents du à l'hydrogène, dans le monde en 2019. A la suite d'une étude succincte portant sur 4 sites potentiels sur la zone portuaire, les parties prenantes (SEMOP et Qair) ont décidé d'insérer cette future usine dans les périmètres26 de dangers existants. Avant que ne soit réalisée quelque étude de danger que ce soit, le parti de s'insérer dans les PPRT27 existant était là. Rappelons que la zone urbaine se trouve à seulement quelques centaines de mètres et que << l'effet domino >> et toujours à craindre. D'ailleurs, nous relevons28 dans l'étude d'impact : << La concentration d'activités industrielles dans l'enceinte portuaire de Port la Nouvelle, dont certains classés SEVESO, engendrent un risque industriel fort à l'échelle de la zone d'implantation potentielle. Les règles détaillées dans les périmètres de protection définis devront être respectées lors de la définition du projet ; Le risque lié au transport de matières dangereuses est également fort en raison de la proximité de la ligne ferroviaire de transport de fret et des sites de dépôt d'hydrocarbure. L'enjeu lié aux risques technologiques est fort. >> L'avis rendu par la MRAE le 2 mai 202229 allait dans le même sens. En particulier << (...) ré-évaluer l'analyse des effets cumulés avec les installations et projets voisins et à proposer des mesures adaptées en conséquence. >> Les études de danger ont été réalisées sur les risques liés à l'usine elle-même et non sur l'environnement industriel. elles ont conclu qu'il n'y avait aucun événement qui puisse affecter l'extérieur du périmètre de l'usine L'étude d'impact, pages 378 et suivantes est censée étudier les impacts cumulés sous forme d'un tableau, une colonne pour les incidences environnementales des sites existants et une pour celles de Hyd'Occ. Nous lisons en particulier page 386 : << En cas de défaillance d'un site voisin, les potentiels dangers externes à l'installation (notamment liés aux établissements faisant l'objet du PPRT en vigueur) pourraient initier des phénomènes dangereux externes sur site d'ores et déjà identifiés et étudiés en raison des risques industriels intrinsèques à l'installation. Aucun phénomène dangereux externe n'est donc ajouté à l'analyse des risques (...) >> Circulez, il n'y a rien à voir ! Dans le dossier, notons que seuls sont pris en compte les établissements classés (SEVESO et ICPE). Le dépôt mitoyen de CAMIDI est ignoré. Pourtant, une nuit de juillet 2010, un camion de GPL a pris feu et explosé30, faisant 13 blessés. Au fil du dossier, nous comprenons que cette volonté d'insertion dans les sites SEVESO existant est liée à la crainte que cette nouvelle usine n'ait une incidence négative sur le foncier à commercialiser sur la zone logistique. Citation31 : << ne pas venir ajouter de nouvelles contraintes aux zones alentour pour ne pas pénaliser le déploiement de futures activités industrielles sur le port de Port la Nouvelle >> Bref, des considérations financières priment sur la vie des populations. N'est-ce pas 24 Pièces n°3, pages 173 et 174 25 Cet article est consultable via le kiosque de la revue : https://www.faceaurisque.com/mensuel-numerique-etachat-au-numero/ 26 Ces périmètres sont définis par les Plans de Prévention de Risque Technologiques (PPRT) 27 Plan de Prévention des Risques Technologiques 28 Pièce n°3 page 173 29 Observation 2 et réponse du maître d'ouvrage dans la pièce n° 2 30 La Dépêche https://www.ladepeche.fr/article/2010/07/28/880545-port-nouvelle-13-blesses-explosioncamion-chef-camidi.html Nous ne connaissons pas l'origine du sinistre 31 Pièce n°2, page 16 Emmanuel Macron qui avait déclaré32 : << Nos vies valent plus que leurs profits >> ?

	Desserte du site Nous avons noté que Qair n'envisage pas d'autres modes de transport que la route, Pourtant, le rail et le fluvial sont des modes bien moins énergivores que la route, donc moins émetteurs de GES et autres polluants : particules fines de combustion, d'usure des pneus, des freins, etc. A la remarque similaire de la MRAE, le maître d'ouvrage << botte en touche >> renvoyant le problème³³ au gestionnaire du port (la SEMOP) << en charge de l'exploitation de la plateforme logistique du port de Port-La Nouvelle, >> dont le plan de transport et des infrastructures multimodales << est en cours de définition>>. C'est ignorer que la voie de desserte ferroviaire des dépôts pétroliers, gaziers et d'alcool passe au droit du site envisagé. Elle est raccordée à la ligne Narbonne Port Bou et à partir de Narbonne, vers le reste de l'Occitanie et au-delà, à la Nouvelle Aquitaine. Dès lors, l'embranchement particulier à l'usine est possible techniquement. Si le maître d'ouvrage ne peut le réaliser dans l'immédiat, il peut éventuellement en réserver l'emplacement dans ses installations. Ce n'est pas le cas et cela obère toute possibilité de réalisation ultérieure.
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le Maître d'Ouvrage renvoie à son mémoire en réponse aux questions de l'enquête publique et à la thématique sécurité.
PAVIE Pascal Particulier	@49
	de plus cette usine va s'insérer dans le port de PLN au milieu d'installations classées SeveSo à haut risque , avec des dépôts de gaz , de pétrole , d'engrais azotés , cela devient trop dangereux pour les habitants et l'environnement .
	en cas de conflit militaire ou acte terroriste cette installation au milieu des autres à PLN deviendrait extrêmement dangereuse .
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le Maître d'Ouvrage renvoie à son mémoire en réponse aux questions de l'enquête publique et à la thématique sécurité.
ARDITI Maryse Association	@62
	La tierce expertise de l'INERIS Vu le risque de cette usine, une tierce expertise a été faite. C'est l'Ineris qui en a été chargé, ce qui est bien car l'INERIS travaille depuis de nombreuses années sur les risques liés à l'hydrogène. Le document est très synthétique, mais il permet de comprendre - qu'il y a eu une première étude de dangers (EDD version 2) - que l'INERIS a fait de nombreuses remarques pour l'améliorer - qu'il y a eu une version ultérieure (EDD version 3) - que l'INERIS l'a de nouveau analysé (nouvelle série de remarques, mais moins nombreuses) - qu'il y a eu une nouvelle version (EDD version 4) - que l'INERIS l'a une nouvelle fois encore analysé Il ressort après cette 3ème tierce expertise que la plupart des remarques faites par l'INERIS ont été prises en compte, mais qu'il reste encore quelques aspects mineurs comme une attention particulière à l'emplacement des parkings où seront stockés les camions pleins. ECCLA est très étonnée de voir le nombre de remarques sur l'étude de dangers. Nous n'avons jamais vu cela dans une tierce expertise. Cela s'explique en regardant de près les compétences du groupe qui se lance sur ce projet. Photovoltaïque, éolien, hydraulique, toutes les énergies renouvelables, mais rien sur les risques industriels
	l'hydrogène, un gaz dangereux C'est l'aspect le plus problématique. En effet il s'agit de produire de l'hydrogène. On pourrait penser qu'il s'agit d'un gaz normal, pas très dangereux, mais depuis le grave accident de 1937 du Zeppelin qui avait pris feu, il est clair que l'hydrogène est un gaz dangereux qui peut exploser. ARIA qui répertorie les accidents industriels a fait une note spéciale dédiée aux accidents de l'Hydrogène. Sont répertoriés 213 accidents connus dans me monde dont 25 mortels (80 morts). Parmi ceux-ci, 5 ont eu lieu en France. Plus récemment, en juin, une station de distribution d'hydrogène a explosé près d'Oslo. Donc c'est l'étude de dangers qui constitue le c?ur de ce projet et doit faire l'objet de toutes les attentions. Pas de chance ou plutôt volonté de réduire l'information du public, l'étude de dangers n'y est pas présente dans le dossier. Il n'y a que le résumé non technique de l'EDD, lequel ne donne aucune indication sur les risques.

	Si le gouvernement veut encore pouvoir faire des usines dangereuses, il est vital que le public soit réellement informé. Cette partie du dossier est scandaleuse
	SEVESO ou pas ? Seuil haut ou pas ? A partir du moment où il y a un gaz dangereux, il faut aller chercher dans la nomenclature ICPE en particulier dans les numéros 4000 où se trouvent les installations SEVESO. C'est dans le résumé non technique de l'EIE que se trouve l'information (et pas dans l'EDD ce qui serait normal). Les rubriques concernées par le projet Hyd'Occ sont : - Rubrique 1630 liée à l'emploi d'hydroxyde de potassium pour le process d'électrolyse ; - Rubrique 3420 liée à la fabrication d'hydrogène ; - Rubrique 4715 en raison du stockage d'hydrogène. Première constatation : - Si l'installation contient plus de 5 tonnes d'hydrogène et moins de 50, elle est en SEVESO seuil bas - Si l'installation contient plus de 50 tonnes d'hydrogène, elle est en SEVESO seuil haut dangers Seconde constatation : Dans le dossier il est affirmé que l'installation sera SEVESO seuil bas et que même l'accident le plus grave n'aura pas de conséquences à l'extérieur du site. Cette affirmation s'éclaire en allant voir la lettre du maire de PLN qui précise que le conseil municipal donnera son accord à condition : ... >> qu'une étude de dangers réalisée selon les prescriptions de la DREAL indique clairement, aujourd'hui comme dans l'avenir, qu'aucun risque généré par installation (usine, poste de chargement...) ou les éléments qui dépendent d'elle (camions, wagons...) n'aura en cas d'accident d'effets au-delà de l'enceinte de l'usine en déclenchant un effet domino. Cela signifie que votre installation devra demeurer classée en seuil bas au sens de la directive SEVESO 3. >>. Conclusion : L'exploitant s'engage à limiter la quantité d'hydrogène à moins de 50 tonnes. Mais on doit lui faire confiance car la production à pleine puissance est de 21 tonnes par jour Les WE où la circulation des poids lourds dangereux est interdite devra voir la production diminuer. ECCLA restera très attentive si le projet se poursuit.
	Difficile d'oublier le voisinage. 4 SEVESO seuil haut sur la même plateforme, ce qui signifie que les effets domino peuvent venir sur cette usine depuis ces autres installations. Enfin, il n'y a pas que les SEVESO seuil haut ou bas, Camidi qui n'est même pas une ICPE, qui n'est qu'une entreprise de transport a déclenché un grave incendie en plein milieu de la nuit avec des risques d'extensions vers les autres usines. Si l'usine se fait les études de dangers sur la plateforme devront avoir un aspect collectif
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le Maître d'Ouvrage renvoie à son mémoire en réponse aux questions de l'enquête publique et à la thématique sécurité
BLANCHARD Christine Particulier	@63
	bien que le classement de l'unité de production d'hydrogène soit classé SEVESO seuil bas, il reste qu'ajouter du risque sur cette zone portuaire déjà elle-même explosive, par la présence immédiate de 4 sites SEVESO à risque thermique et/ou mécaniques et/ou surpression sans compter les silos n'est pas rassurant d'autant que l'étude de dangers n'est pas satisfaisante. L'effet << domino >> est réel.
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le Maître d'Ouvrage renvoie à son mémoire en réponse aux questions de l'enquête publique et à la thématique sécurité
01 POPULATION Réserves / inquiétudes sans prise de position tranchée	
YVES TALHOUET Particulier	E15
	Quelle quantité sera stockée sur site ? en fonction de cette quantité quel sera l'éloignement des habitations ?
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	L'éloignement des habitations n'est pas proportionnellement à la quantité stockée sur site. L'étude de danger validée par une tierce expertise a démontré que les habitations alentours (plus de 400m) ne seront pas impactées.

CALLA Daniel Particulier	R66
	et concernant la méconnaissance des conséquences et des risques vis-à-vis de la population
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Une étude d'impact prenant en compte les impacts positifs et négatifs a été produite et reprends les conséquences de l'implantation de Hyd'Occ tant en termes environnemental que sécuritaire.
01 POPULATION Neutre / demande de précision	
VERDIER Vincent Riverain	O83
	Quelles sont les nuisances sonores et olfactives ?
	Quel est le calendrier prévisionnel des travaux ? et en particulier des nuisances potentielles envers nos employés ?
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Il n'y aura pas de nuisances olfactives. Concernant les nuisances sonores, le projet Hyd'Occ a fait l'objet d'une étude acoustique et a mis en place de nombreuses solutions acoustiques pour respecter la législation française sur les bruits de voisinages (Annexe 3 de la pièce 8)
09 ENVIRONNEMENT Réserves / inquiétudes sans prise de position tranchée	
CALLA Daniel Particulier	R66
	de par la méconnaissance des conséquences de cette installation sur l'environnement
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Une étude écologique a été menée sur le site et sur l'emprise du raccordement électrique. Les impacts dans leur ensemble sont jugés de nul à faible
09 ENVIRONNEMENT Favorable avec réserve(s)	
ARDITI Maryse Association	@62
	Impact biodiversité A priori le projet est dans une zone industrielle, donc la faune et la flore ne sont pas très considérable sur le site, bien que - Les salins ne sont pas loin et c'est une zone très riche en biodiversité - Une partie de la zone logistique est encore en zone naturelle Cependant pour ce dernier aspect, la SEMOP qui gère le port prévoit de bétonner toute la plateforme logistique. Donc il se restera plus grand chose de naturel. Ce point n'est donc pas essentiel dans ce dossier
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	L'implantation de Hyd'Occ se fera sur un terrain qui sera complètement remanié au regard de l'autorisation DREAL-SN-PEL-11-2015-003 et autorisant le remblaiement de la zone jusqu'à une cote de 2.40m NGF.
09 ENVIRONNEMENT Défavorable	
CORMARY Albert Association	@31
	Environnement et paysage. Dans le dossier d'enquête, la pièce n°3 (Etude d'Impact Environnemental) considère que cette usine va s'implanter sur un terrain nu à la suite de l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2015. Ce dernier a autorisé l'aménagement de la plate-forme logistique sur laquelle elle sera implantée. Cette description n'est pas exacte au moment où ce dossier a été rédigé. Le remblaiement de la zone n'avait pas encore commencé. Depuis 2015, sansouires et roselières s'y étaient développées et il est possible que de nouvelles espèces protégées se soient installées. Nous n'avons pas les moyens de le vérifier mais nous attirons l'attention des autorités environnementales sur ce point. Les travaux entrepris depuis quelques mois consistant à raser les anciennes levées délimitant les parcelles, édifier un merlon élevé sur les limites périphériques de la zone et à la remblayer, effacent définitivement les traces des anciennes tables saunantes sur lesquelles cristallisait le sel. Toutefois, l'arrêté préfectoral de 2015, reprenait les dispositions des prescriptions ⁶ venant des négociations avec le Pole Canal ⁷ . En l'occurrence, il s'agissait de protéger une échappée visuelle ⁸ depuis le chemin de halage de la Robine vers les anciens salins en ayant au premier plan un bassin de

	rétenion projeté. << Un bassin de rétenion dont l'aspect s'inspire des anciennes tables salantes est réalisé de manière à préserver un cône de visibilité depuis le début du chemin de halage vers la Réserve naturelle Régionale de Sainte Lucie.>>. L'étude paysagère présentait même une simulation démonstrative. Par ailleurs, des prescriptions d'insertion paysagère étaient données pour ce qui n'était pas dans cette échappée visuelle. Les travaux d'enclôture qui viennent d'être réalisés sont en contradiction totale avec ce texte et contreviennent à l'arrêté de 2015. Les rédacteurs de la pièce n°3 ignoraient très probablement ces dispositions puisqu'ils ont écrit9 : << Quelques portions des sentiers [Golfe Antique] sont enclavées (...) entre les arbres à la lisière de l'île Ste Lucie. Entre deux, l'ouverture visuelle est conséquente le long de la zone d'implantation potentielle. Les interactions avec les randonneurs sont alors constantes. >> Si tout cela n'a pas de lien direct avec le projet d'usine d'hydrogène, c'est quand même la marque de considérations que les dirigeants de la SEMOP ont pour l'environnement tout en tenant de grands discours. L'étude paysagère intègre le patrimoine bâti ou naturel en oubliant le bâti de l'ancien haut fourneau situé en entrée de PLN, côté sud, inventorié au titre du patrimoine industriel1de la deuxième moitié du XIXème siècle. Il est remarquable par ses murs en pierre taillées de dimension cyclopéenne. Très proche du tracé du raccordement électrique. Il est en vue directe du transformateur de la Garrigue. La commune de Port la Nouvelle est pauvre en patrimoine bâti. L'ancienne usine Saupiquet a été sauvée par sa transformation en médiathèque. L'ancien haut fourneau est à l'abandon et mériterait d'être ouvert au public. Sa propriétaire est régulièrement mise en demeure11 de respecter ses obligations en matière de réhabilitation du site. Nous souhaitons que cette situation ne perdure pas et que le public puisse découvrir les lieux.
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	L'implantation de Hyd'Occ se fera sur un terrain qui sera complètement remanié au regard de l'autorisation DREAL-SN-PEL-11-2015-003 et autorisant le remblaiement de la zone jusqu'à une cote de 2.40m NGF. L'ensemble des mesures citées dans le cadre de cette observation dépendant non pas d'Hyd'Occ mais du bénéficiaire de l'arrêté DREAL-SN-PEL-11-2015-003.
ARRIPE Marie Laure Syndicat / Parti politique	@36
	Empreinte carbone, émissions de gaz à effet de serre Face au battage fait autour de l'hydrogène vert, et de ses vertus en matière de décarbonation de l'énergie, il est important de pouvoir évaluer l'empreinte carbone de sa production. Hélas, comme le souligne la MRAE dans son avis, rien de tel ne nous est proposé. Dès lors que valent tous les discours sur ce sujet ? Certes le maître d'ouvrage a reproduit une analyse émanant de l'ADEME, mais comme l'a souligné la MRAE, ce sont des données générales. En réponse, le maître d'ouvrage se contente de renvoyer20 à plus tard. Sera réalisé << un bilan carbone à la mise en service, dont une des finalités sera de mettre en place des indicateurs de suivi (...) >> Pourtant, il est en possession des éléments permettant une prospective sur le cycle de vie21 de l'ensemble du processus : ? Empreinte carbone de l'infrastructure industrielle : construction, aménagement des locaux et démantèlement des installations. A défaut de bilan direct, il existe des ratios très proches de la réalité. ? Empreinte carbone de l'électricité et autres fluides utilisés. Les différents modes de production renouvelable n'ont pas la même empreinte. Dans le dossier, le photovoltaïque est largement évoqué et son empreinte est différente22 suivant les filières. Quoiqu'il en soit, ce n'est pas celui qui présente le meilleur bilan carbone. ? Empreinte carbone de la mise à disposition des clients finaux. Le maître d'ouvrage nous dit avoir repéré23 les sites potentiellement intéressés par la production d'hydrogène vert à Port la Nouvelle. Dès lors, le maître d'ouvrage peut calculer ce poste. Sommes-nous en présence de mauvaise volonté ou de paresse intellectuelle ? En tous cas, nous sommes obligés de rattacher cette attitude à celle de la SEMOP et de la Région Occitanie qui jusqu'à ce jour ont refusé de présenter un bilan carbone des travaux d'extension portuaire. Dans les deux cas évoqués, cette attitude est inconséquente.
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Dans le cadre de la recherche de solution de substitution, Hyd'Occ a porté son choix sur l'électrolyse de l'eau en raison de son bilan carbone favorable. Le Maître d'Ouvrage n'a pas prévu de réaliser de bilan carbone de l'ensemble de son process.
AZAM Arnaud Particulier	@54
	Vive la gazéification de l'eau potable en bouteille..... C'est un magnifique projet d'enfumage collectif que de faire croire au citoyen que la construction d'une usine d'hydrogène à Port la Nouvelle va résoudre nos problèmes énergétiques et surtout écologiques actuels.

	J'aimerais bien que l'avenir me donne tort mais à chaque nouveau projet c'est malheureusement toujours ce qui se produit : les émissions de CO2 augmente, des nouveaux problèmes écologiques apparaissent et les finances publiques sont détournés ailleurs que vers les vrais projets de sobriété qui réduisent notre impact environnemental et permettent de maintenir les gens en bonne santé. A bon entendeur....
	Le capitalisme vert chez nous ne l'est pas chez les autres, en effet, il faudra bien les produire quelque part ces matières premières nécessaires à la transition énergétique et l'extractivisme a des conséquences funestes dans des pays lointains. Des pays, qui en général nous importent peu, à Port la Nouvelle, sauf s'ils nous envoient des migrants qui veulent légitimement trouver en Europe une vie meilleure.
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Cette observation n'appelle pas de réponse de la part du Maître d'Ouvrage.
GOT Damien Particulier	@56
	Absolument contre une nouvelle zone industrielle "Seveso", même peinte en vert et très coûteuse, en plein dans le "Parc Naturel de la Narbonnaise en Méditerranée", qui devrait perdre son label en conséquence !
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le fait d'être dans l'emprise du parc naturel de la Narbonnaise n'interdit pas l'implantation d'activité industrielle d'autant plus que cette activité vient s'implanter dans une zone déjà anthropisée et à vocation à accueillir de nouvelles activités.
DARGESEN Gilbert Association	@79
	Sur les atteintes à l'environnement : L'opération s'inscrit dans le cadre de l'extension du port de Port-la-Nouvelle. Les dégâts sur la biodiversité ont déjà été dénoncés : proximité de sites NBatura 2000 pour la protection des oiseaux, bouleversement du fragile équilibre dans la rencontre eau de mer et eau des étangs (milieu particulièrement riche en biodiversité). Le projet Hyd'Occ nécessite d'importants aménagements et d'énormes apports de béton et de goudron. Concernant la production de béton, se posent les graves incidences sur l'extraction de sable et gravier dans les gravières d'Occitanie, et notamment celles du Sud de l'Ariège (Le Vernet, Saverdun...) : en particulier la disparition de terres agricoles et la détérioration des nappes phréatiques. Au final, les études n'ont pas pris en compte toutes les incidences sur l'environnement (sur le site mais aussi en dehors du site).
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le Maître d'Ouvrage a réalisé une étude d'impact qui conclut à un faible impact sur la biodiversité et l'environnement. Le projet Hyd'Occ nécessitera beaucoup moins d'apport de matériaux que pour l'extension de la plateforme portuaire. Concernant l'observation sur la production béton, ceci ne relève pas de l'enquête publique de Hyd'Occ et de son raccordement électrique et n'appelle pas d'observation de la part du Maître d'Ouvrage.
00 AUTRES Neutre / demande de précision	
TARDIEU M et Mme Particulier	R65
	demandent des renseignements et demande de RDV téléphone
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Cette remarque n'appelle pas de réponses de la part du Maître d'Ouvrage
00 AUTRES Défavorable	
CORMARY Albert Association	@31

	Notre jeune association RAMES-BTP s'est donnée pour but de Développer et soutenir des actions d'intérêt général à caractère social, environnemental, culturel et éducatif sur le territoire de l'arrondissement de Narbonne, du département de l'Aude, de l'Occitanie. Organiser des actions citoyennes pour alerter sur les enjeux de la résilience face aux crises actuelles (environnementale, économique, sanitaire et sociale) Echanger, animer, organiser des manifestations et lancer des initiatives locales autour des questions d'éco-citoyenneté, d'économie sociale et solidaire Permettre une alternative à la consommation de masse, promouvoir une économie circulaire, une agriculture locale et respectueuse de l'environnement ainsi que la mise en réseau d'idées et de savoir faire écologique Promouvoir et accompagner une profonde transition écologique, sociale et humaine de la société, en favorisant la recherche individuelle et collective et la mise en place d'alternatives innovantes et soutenables Créer du lien entre les personnes physiques ou morales intéressées, allant dans le sens de nos objectifs. Veiller aux atteintes à l'environnement. Elle est la traduction << institutionnelle >> d'un collectif qui s'était donné pour nom : Balance Ton Port la Nouvelle, constitué à la suite de l'enquête publique de 2018 sur le projet d'extension portuaire. Il rassemblait des personnes venant d'horizons divers (scientifiques, politiques, économistes, agriculteurs, ingénieurs, simples citoyens...) très critiques sur ce projet, n'en entrevoyant la pertinence tant économique que son dimensionnement. De plus les études environnementales présentaient de nombreux biais faisant craindre des effets extrêmement néfastes dans les années à venir. C'est à ces titres que nous avons pris connaissance du présent dossier et formulons un avis. Introduction La molécule d'hydrogène porte une réputation de dangerosité. L'accident du dirigeable allemand Hindenburg, avant-guerre a laissé des traces dans les mémoires, même pour ceux qui n'ont pas connu directement cette époque. Depuis quelques années, elle revient sur le devant de la scène dans un contexte de crise énergétique et avec l'avancée technologique d'une part des électrolyseurs et d'autre part des piles à combustibles. Ainsi, en utilisant de l'électricité << verte >> par des sources renouvelables nous pourrions obtenir de l'hydrogène << vert >>. La redondance des qualificatifs << vert >> éveillent la crainte du greenwashing. Les recherches que nous avons pu mener montrent que cette suspicion n'est pas sans fondement : consommation énergétique folle, forte consommation d'eau, procédés et usages dépendants de l'emploi de métaux rares issus d'activités minières qui n'ont rien de << vertes >> et sont encore moins vertueuses... A la lecture des publications de la région Occitanie, la propagande pour l'hydrogène est constante, vantant ses immenses mérites. De manière directe ou subliminale, il est présenté comme appartenant à << l'écologie des solutions >>. Autrement dit, avec ça, on peut continuer comme avant alors que nous savons pertinemment que le monde qui est en train de naître ne peut ressembler à l'ancien. Les ressources de la terre sont limitées, l'énergie est une denrée rare, la crise climatique perturbe les cycles de l'eau, la rendant moins disponible... Et que dire des projets de fabrication des carburants de synthèse qui en brûlant vont rejeter du CO2 ? Notre association étant d'abord territoriale, nous prenons connaissance du dossier d'enquête publique et examinons en priorité ce qui nous paraît le plus important : - L'eau - La sécurité - L'énergie - L'environnement et le paysage
	Conclusion, avis Dans ce présent avis, nous avons essayé de décortiquer le projet qui nous est présenté sans avoir les moyens d'aller au fond des choses par manque de temps et parfois de compétences très précises. Néanmoins, tout ce que nous avançons est sourcé ce qui confère à notre avis son caractère de sérieux. Les éléments que nous avons soulevés concernant la sécurité, les mésusages de l'eau, le flou concernant la fourniture électrique... suffisent à exiger de reconsidérer ce projet. En conséquence, L'ASSOCIATION RAMES-BTP EMET UN AVIS DEFAVORABLE AU PROJET D'USINE DE PRODUCTION D'HYDROGENE HYD'OCC PRESENTE A L'ENQUETE PUBLIQUE
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le Maître d'Ouvrage prend acte de l'avis de l'association RAMES BTP

ARRIPE Marie Laure Syndicat / Parti politique	@36
	Conclusion, avis L'examen des points ci-dessus nous incite à penser que le projet est insuffisamment abouti pour qu'il fasse l'objet d'un arrêté d'autorisation. Nous constatons que la résolution de points cruciaux comme les émissions de GES, le transport ferroviaire, les fournitures d'eau et d'électricité est renvoyée à des études ultérieures. Nous insistons en particulier sur les deux problèmes posés par l'eau et la sécurité, à notre sens sont rédhibitoires en l'état actuel. Le 10 octobre dernier, lors d'une table ronde sur le changement climatique, Nadia Pellefigue, vice-présidente de la Région Occitanie a évoqué courageusement³⁴, la nécessité pour les décideurs, << d'être en capacité d'abandonner ou du moins de réviser des projets qui ne répondent plus, ou mal aux exigences actuelles >>. Nous sommes dans ce cas de figure concernant la ressource en eau et les conditions de sécurité à Port la Nouvelle. En conséquence, EELV Groupe Local du Narbonnais donne un avis défavorable au projet d'usine d'hydrogène (Hyd'Occ) à Port la Nouvelle tel qu'il est envisagé. 32 Déclaration du 2 avril 2022 33 Pièce non cotée : Réponse à l'avis de l'autorité environnementale, page 7 34 Cité par la contribution n° 147 à l'enquête publique sur la deuxième phase de l'extension portuaire
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le Maître d'Ouvrage prend acte de l'avis du groupe EELV Groupe Narbonnais. Cependant le groupe EELV national salue le développement de l'hydrogène en France Hydrogène : la France se lance officiellement (à suivre avec attention !!!) – Le site national de la Coopérative EELV
AZAM Arnaud Particulier	@54
	A fortiori, ce projet de Port la Nouvelle sert à la région à cacher sous le paillason les millions de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre déjà produit par cette ineptie délirante d'avoir déplacer sur des camions jusqu'en provenance d'Italie ou d'Espagne des millions de tonnes d'enrochement pour créer plus de 3km de digues supplémentaires et d'avoir saccager 1km de plage sauvage et ces magnifiques milieux naturels du bord de mer.
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Cette remarque n'appelle pas de réponses de la part du Maître d'Ouvrage et concerne l'extension portuaire du port de Port-La Nouvelle qui a fait l'objet de nombreuses autorisations permettant cet agrandissement.
ARDITI Maryse Association	@62
	Conclusion Au vu de tout ce qui précède, mais surtout au vu des risques industriels et de l'absence apparente de compétences de l'industriel qui porte ce projet et au vu de la tierce expertise de l'EDD ECCLA donne un avis défavorable à ce projet
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le Maître d'Ouvrage prend acte de l'avis de l'association ECCLA Cependant le Maître d'Ouvrage rappelle que FNE à laquelle ECCLA est affilié appelle dans sa mesure 6 que l'hydrogène est un axe pour de nouveaux modes de déplacements Loi d'Orientation sur les Mobilités : 7 mesures pour des transports moins polluants France Nature Environnement (fne.asso.fr)
BLANCHARD Christine Particulier	@63
	A titre personnel, je n'ai pas été favorable aux travaux de transformation du port en grand port, pas convaincue de l'utilité des ces investissements à long terme et très inquiète pour les conséquences sur la bio diversité et l'étang de Bages-Sigean
	Je suis absolument convaincue de la nécessité du développement des énergies renouvelables locales mais pas à n'importe quelles conditions et pas n'importe où. Mon avis est donc défavorable en raison principalement du risque accru d'accident, de l'utilisation de l'énorme quantité d'eau potable et du flou sur la provenance de l'électricité utilisée pour fabriquer cet hydrogène pas si vert qu'annoncé.
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le Maître d'Ouvrage prend acte de l'avis

DARGEEN Gilbert Association	@79
	Par ces motifs : Notre Fédération émet un avis défavorable au projet Hyd'Occ : usine de production d'hydrogène et raccordement électrique à Port-la-Nouvelle .
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le Maître d'Ouvrage prend acte de l'avis.
PAGET Cindy Particulier	@33
	J'ai lu avec intérêt la requête de l'association RAMES-BTP, celle qui s'insurge contre le port de Port-La Nouvelle. On voit bien qui téléguidé cette association qui veut une décroissance de nos modes de vies et qui va à l'encontre du projet. Jouer sur les peurs en citant l'accident de l'Hindenburg ou rappeler l'incident Camidi pour se positionner contre est petit. Concernant l'accident du Hindenburg, plusieurs source indique que sa destruction a pu être causé par la combustion combinée du dihydrogène et du revêtement de l'enveloppe, appelé Dope. Ce revêtement composé de couches de butyrate, d'oxyde de fer et d'aluminium, aurait provoqué une réaction aluminothermique, rendant la combustion du dirigeable beaucoup plus rapide.
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Cette remarque n'appelle pas de réponses de la part du Maître d'Ouvrage
ARRIPE Marie Laure Syndicat / Parti politique	@36
	Avis sur l'enquête publique ayant trait au projet Hyd'Occ à Port la Nouvelle Présentation d'EELV Europe Ecologie les Verts est un mouvement politique écologiste. Le terme <<écologie>> a été créé en 1866 par le biologiste Ernst Haeckel pour décrire la science des interrelations entre les organismes et leur milieu, leurs adaptations et leurs associations. L'émergence de l'écologie politique accompagne le développement industriel dès le début du XIXème. Depuis, les différentes crises que nous traversons : sociales, environnementales, énergétiques, climatiques, de santé publique... démontrent la nécessité de changer de modèle socioéconomique. La justesse de nos propositions est reconnue et elles reçoivent de plus en plus d'écho dans la société, ici, en France comme ailleurs dans le monde. Le mouvement est structuré au niveau local, régional et national. La présente contribution à cette enquête publique émane du groupe local du Narbonnais. Nous avons pris connaissance du dossier consultable sur le site internet de la préfecture de l'Aude.
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le Maître d'Ouvrage prend acte de l'avis du groupe EELV Groupe Narbonnais. Cependant le groupe EELV national salue le développement de l'hydrogène en France Hydrogène : la France se lance officiellement (à suivre avec attention !!!) – Le site national de la Coopérative EELV
10 RÉSEAU RTE Neutre / demande de précision	
FABAS Laurent Particulier	@23
	Le groupe QAir affiche son souhait de développer un << hub >> de production énergétique sur le bassin du Grand Narbonne. Ceci implique une mise en charge des infrastructures de transport d'énergie, notamment électriques. Le poste électrique de Port-La-Nouvelle est connecté en 63kV au poste de Livière à Narbonne, qui est lui même connecté en 225kV au réseau structurant national. Ce poste et cette connexion ont été dimensionnés pour répondre aux besoins de la ville de Port-La-Nouvelle et de la voie ferrée et le dossier montre qu'il est un facteur limitant du projet. Dans l'immédiat vont y converger un parc pilote pour l'éolien en mer et l'usine de dihydrogène. En absence de vent, la puissance transportée depuis Narbonne vers Port-La-Nouvelle sera donc augmentée de la puissance consommée par l'usine ce qui se traduira par des pertes par effet Joule plus importantes que si la tension était plus élevée. D'autres usines sont attendues sur le site et le parc commercial d'éoliennes en mer s'annonce important. La puissance de pointe ne fera donc qu'augmenter. L'enjeu dépasse donc la simple implantation de l'usine et doit être porté à plus haut niveau par RTE. Existe-t-il un projet de renforcement de l'alimentation du poste de Port-La-Nouvelle en plus haute tension ? Une connexion depuis le poste de Baixas s'inscrivant dans le renforcement du lien avec la péninsule Ibérique est-elle envisagée ? Le projet de liaison sous-marine entre le poste de la Gaudière et Martigues est-il impacté

	par ce développement ? Le diamètre et la section des câbles s'avèreraient-ils obsolètes en cas de modification de la tension d'alimentation du poste de Port-La-Nouvelle ou de son alimentation en courant continu ?
Réponse Maître d'Ouvrage RTE	Rte développe son infrastructure lorsque des besoins électriques sont identifiés, soit au travers d'études de réseau, soit au travers des schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) soit lorsque Rte reçoit de la part d'industriels, tant consommateurs que producteurs d'électricité, des demandes de raccordement. La société Hyd'Occ s'est adressée à Rte pour demander un raccordement de 60 MW de consommation électrique. Le niveau de tension de raccordement de référence pour une installation de consommation est défini dans l'arrêté du 9 juin 2020, et permet un raccordement en 225kV jusqu'à une puissance de 100MW, dans la limite des capacités permises par le réseau. Le réseau 63kV de la zone de Port-la-Nouvelle n'étant pas assez robuste pour répondre à la demande de puissance électrique totale du projet Hyd'Occ, Rte a proposé une puissance de raccordement de 25MW en 225kV : une liaison souterraine en 225kV raccordée directement au poste de Livière, avec des impacts techniques, environnementaux et financiers plus importants. Cette dernière solution n'a pas été retenue par Hyd'Occ qui a demandé à Rte un raccordement en 63kV, en contrepartie d'une révision à la baisse de son besoin de puissance électrique (25 MW dans un premier temps, avec la possibilité d'augmenter cette puissance à l'avenir en fonction de l'évolution de la capacité d'alimentation du réseau 63kV) et de développer des flexibilités du procédé industriel permettant de maximiser l'utilisation du réseau HTB1 actuel sans impacter la qualité de fourniture pour les autres consommateurs. Aux termes de discussions, les maîtres d'ouvrages ont convergé vers une solution acceptable par les parties sur les points de vue technique, financier et délais. Hyd'Occ sera donc raccordé au RPT par une liaison souterraine sur le poste électrique 63kV de PORT-LA-NOUVELLE. Le poste de Port-la-Nouvelle n'est pas identifié pour accueillir la production du futur parc d'éoliennes flottantes et son extension décidés à l'issue du débat public AO6. Deux autres postes implantés dans le département de l'Aude pourront remplir cette mission. Ils ont été présentés lors du débat public qui s'est tenu en 2021. S'agissant du développement du port de Port-la-Nouvelle, Rte se tient à la disposition de la Région et de la SEMOP pour répondre aux besoins futurs électriques de la plateforme quand ceux-ci auront été évalués. Les pertes par effet Joules sont inévitables sur l'ensemble du réseau public de transport d'électricité et sont compensées par Rte. Cependant, elles ne justifient à elles seules de développer le réseau 225kV. Le projet de liaison électrique sous-marine entre Gaudière et Martigues a été mis en stand-by suite au questionnement de sa justification technique et économique, qui repose sur les flux électriques de grand transport et n'est pas impactée par le développement local du réseau 63kV. A ce jour, le développement de nouvelles infrastructures électriques pour desservir Port-la-Nouvelle n'est donc pas justifié. Si un tel renforcement devenait nécessaire, il ne remettrait pas en cause les infrastructures existantes, ni le raccordement Hyd'Occ.
10 RÉSEAU RTE Défavorable	
SAVY Christian Particulier	@57
	défavorable ; pour produire de l'hydrogène il faut de l'énergie , les éoliennes off shore ne suffiront pas à faire tourner l'usine , il faudra donc alimenter l'usine soit par réseau actuel soit par des importations ..
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le Maître d'Ouvrage renvoie à son mémoire en réponse aux questions de l'enquête publique et à la thématique économique.
03 TRANSPORTS Réserves / inquiétudes sans prise de position tranchée	
ARDITI Maryse Association	@62

	Transport Le transport est toujours un risque plus important, car forcément moins sous contrôle Les informations disponibles : - 48 camions par jour quand l'usine produit à pleine puissance - Les remorques des camions peuvent emporter soit 450kg (soit 1.400kg évoqué par ailleurs) - Pour stocker l'hydrogène avant envoi, il y a 30 places de parking Donc 48 camions avec des remorques de 450 kg d'hydrogène emportent effectivement la production quotidienne à pleine puissance. Se pose la question de 48 camions dangereux partant quotidiennement sur la route sachant que la plateforme logistique devait avoir un raccordement rail. Où en est-on de ce raccordement ? L'industriel envisage-t-il un raccordement rail quand cela sera possible
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Dans le futur, il pourrait être étudié un export par voie ferrée. Cependant, l'hydrogène produit étant à usage de la mobilité, les stations de distribution ne seront pas connectés au réseau ferroviaire, d'où l'utilisation de camions pour acheminer l'hydrogène.
03 TRANSPORTS Neutre / demande de précision	
VERDIER Vincent Riverain	O83
	Concernant le trafic des camions journaliers, quel est l'itinéraire prévu ? Concernant la dégradation de l'avenue Thurel, est-ce qu'il y a une réfection prévue ? Concernant la diffusion de la production d'hydrogène, est-ce qu'il est prévu des voies ferroviaires et maritimes ?
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Il est prévu un accès le long de l'usine CAMIDI et passant au Nord de Europort-CLTM. Concernant l'avenue Thurel, cette avenue est à la charge de la SEMOP.
02 EAU Réserves / inquiétudes sans prise de position tranchée	
CALLA Daniel Particulier	R66
	Je suis très inquiet concernant le projet de par la quantité d'eau nécessaire pour la fabrication de l'hydrogène
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Cette remarque n'appelle pas de réponses de la part du Maître d'Ouvrage
CORMARY Albert Syndicat / Parti politique	@71
	Dessaler l'eau de mer est une technique courante utilisée chez nos voisins du sud pour alimenter, par exemple, la ville de Barcelone en eau potable ou les cultures maraîchères de la région d'Almeria. Nous pensons que cette filière serait non seulement plus optimale pour cette usine mais plus encore l'alimentation humaine. Quant à assurer la dispersion des effluents (saumures), cela ne devrait pas poser des problèmes techniquement insurmontables. Quoi qu'il en soit, La région Occitanie et la SEMOP veulent faire de Port la Nouvelle un port exemplaire du point de vue environnemental. Ils ont là l'occasion de joindre la parole aux actes.
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le Maître d'Ouvrage renvoie à son mémoire en réponse aux questions de l'enquête publique et à la thématique eau.
02 EAU Neutre / demande de précision	
ARDITI Maryse Association	@62

	Consommation d'eau Cette consommation est importante, 200.000 m3/an. Or ce projet se situe dans la basse vallée de l'Aude qui est en zone de déficit très important (plus de 30 millions de M3), raison pour laquelle la zone est en ZRE. Il y a une ambiguïté sur l'origine de cette eau. Dans le document qui explicite la demande (P.52), il est écrit : << L'eau nécessaire à la réalisation de l'électrolyse proviendra du réseau d'eau potable communal reposant sur la nappe superficielle d'accompagnement du fleuve Aude et sur le transfert de ressource depuis le bassin versant de l'Orb >>. A ce stade pas d'ordre de grandeur sur combien proviennent du réseau d'eau potable et combien de l'Orb ? Dans le même document à la page d'après, il est écrit : Les besoins en eau pour le projet n'impacteront pas le déficit du bassin versant de l'Aude, puisque l'eau potable consommée proviendra du bassin versant de l'Orb voisin. - D'où une première question : d'où viennent finalement les 200.000 m3/an utilisés ? - Et une seconde question : puisque nous sommes au bord de la mer, pourquoi ne pas utiliser l'eau de mer (même si c'est un peu plus cher) ?
	- Et finalement une troisième question : sur les 200.000 m3/an consommés, 100.000m3 sont finalement perdus dans le traitement pour rendre l'eau utilisable pour l'électrolyse. Ils sont rejetés dans le réseau d'assainissement. La mairie peut-elle nous assurer que sa station d'épuration peut accepter un tel flux ?
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le Maître d'Ouvrage renvoie à son mémoire en réponse aux questions de l'enquête publique et à la thématique eau.
02 EAU Défavorable	
CORMARY Albert Association	@31
	L'eau : Electrolyser de l'eau nécessite de disposer de cette matière, en grande quantité. La loi la désigne comme bien commun de la nation. En conséquence, nul ne peut en disposer à discrétion et si l'on opère une hiérarchie de sa valeur intrinsèque, celle qui a été rendue potable, c'est à dire propre à la consommation humaine, est en haut de l'échelle. C'est d'ailleurs elle qui est priorisée lors des périodes de restrictions d'usages. Celles-ci sont là chaque année, sur des périodes de plus en plus longues et rien n'indique qu'à l'avenir, cette situation s'inverse durablement. Comme beaucoup, nous avons été surpris que l'alimentation du process de l'usine soit par le réseau public d'eau potable. A aucun moment, le maître d'ouvrage n'envisage d'alternative alors que nous sommes en bord de mer. Sa vague promesse d'étudier l'alimentation par les eaux rejetées par la station d'épuration¹ ne tient pas d'avantage au moment où leur utilisation dans l'irrigation ou même dans les usages domestiques sort des laboratoires pour entrer dans les réalisations concrètes sur le terrain. Manifestement, le porteur du projet fait le forcing sur ce point. A la demande de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) : <<La MRAE recommande de préciser l'impact potentiel des prélèvements sur la ressource en eau, en particulier de la Basse vallée de l'Aude qui présente un déséquilibre quantitatif, de définir dès à présent les actions et mesures prévues pour réduire la consommation d'eau en fonctionnement habituel comme en période de sécheresse, de recueillir l'avis de la CLE du SAGE de la Basse vallée de l'Aude sur le projet. >>, Il est répondu << Il semble que le SAGE de la Basse Vallée de l'Aude, au regard du courrier transmis (...) démontre que le projet est conforme à l'arrêté inter préfectoral (...) de 2017 (...) >> La certitude n'est manifestement pas au rendez-vous ! On ne connaît pas la teneur de ce courrier et la situation qui prévalait en 2017 est-elle la même 5 ans plus tard. Et la question n'est pas là. Il n'est pas question que l'eau potable destinée à la consommation humaine finisse dans des électrolyseurs industriels, au moment où tout le monde s'interroge sur notre avenir hydrique. Pareillement, les rejets devraient aller dans le réseau de tout à l'égout. La société Qair se fait fort d'une lettre d'accord de principe de la part de Veolia, gestionnaire du réseau. La lecture que nous en faisons est différente, les conditions posées² rendent difficiles la signature d'une convention de rejet tripartite entre : Qair, Veolia, Agglomération du Grand Narbonne. Quand Qair justifie son projet sur ce point, en disant que << ces effluents ne seront pas chargés en matières organiques, paramètre limitant des stations d'épuration (...) >>. Nous supposons par là que Qair entend ne rejeter que de l'eau (sans matières fécales et autres). Or, les paramètres nominaux d'une station d'épuration sont la charge organique et la charge hydraulique qui déterminent sa capacité exprimée en équivalent/habitant. Cette assertion de la part de Qair tend à induire en erreur le lecteur.

	O82
	Concernant l'eau nécessaire au projet, la STEP de PLN ne sera suffisante, car il y a concurrence avec d'autres usages potentiels. l'avis de la CLE de l'Orb est manquant, contrairement à ce qui est écrit dans le dossier. pourquoi ne pas utiliser directement l'eau de mer (cf à Barcelone) ?
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le Maître d'Ouvrage renvoie à son mémoire en réponse aux questions de l'enquête publique et à la thématique eau.
ARRIPE Marie Laure Syndicat / Parti politique	@36
	Problématique de l'eau Electrolyser de l'eau nécessite de l'eau. Cette lapalissade trouve ici un écho particulier. Dans son avis¹⁵, la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) souligne les interrogations que cela engendre : << Le procédé de production d'hydrogène retenu est l'électrolyse de l'eau, (...). La technologie choisie génère des besoins en eau et en électricité important. Des précisions sont attendues sur la caractérisation des impacts sur la ressource en eau et les mesures de réduction des prélèvements >>. Plus loin, la MRAE recommande de : << préciser l'impact potentiel des prélèvements sur la ressource en eau, en particulier de la Basse vallée de l'Aude qui présente un déséquilibre quantitatif, de définir dès à présent les actions et mesures prévues pour réduire la consommation d'eau en fonctionnement habituel comme en période de sécheresse, de recueillir l'avis de la CLE du SAGE de la Basse vallée de l'Aude sur le projet. >> La réponse du maître d'ouvrage¹⁶ ne porte pas sur le fond mais sur la forme et encore, pas de manière très certaine : << Il semble que le SAGE Basse Vallée de l'Aude au regard du courrier transmis le 26 janvier 2022, (...) démontre que le projet Hyd'Occ est conforme aux dispositions inscrites dans le PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) approuvé par arrêté inter-préfectoral (...) >> La question de la gestion en période de restriction est renvoyée à plus tard. C'est pourtant un sujet prégnant dans le contexte du climat qui est le notre, présent et plus encore futur. Nous avons été surpris de lire l'affirmation¹⁷ : << les besoins en eau pour le projet n'impacteront pas le déficit du bassin versant de l'Aude, puisque l'eau potable consommée proviendra du bassin versant de l'Orb voisin >>. Si cela est partiellement vrai (des interconnexions existent), on ne peut oublier que le bassin versant de l'Orb alimente la région biterroise avec une forte pression démographique sur la ressource. Affirmer que le projet n'aura qu'un effet très faible sur le déséquilibre quantitatif pré existant est pour le moins inconséquent. En fait, le dossier souffre d'une grave lacune en ne présentant aucune alternative à l'utilisation de l'eau potable alors que nous sommes en bord de mer. La promesse de se tourner éventuellement vers les eaux résiduaires de la station d'épuration n'est pas plus pertinente que la volonté d'utiliser (nous pourrions dire détourner) l'eau potable dans un process industriel. En effet, il y a conflit d'usage avec leur recyclage potentiel dans l'irrigation ou même dans les usages domestiques. La faisabilité de cette proposition n'est pas acquise et en cas d'impossibilité ? Nous avons noté que les eaux rejetées par le système de filtration (100 000 m³ /an) devraient être dirigées vers la station d'épuration communale. Le maître d'ouvrage se targue de la production d'un courrier d'accord de principe de la part de Veolia, gestionnaire du réseau 15 Cet avis est disponible sur les ite de la MRAE et fait l'objet de la pièce n°1 du dossier 16 Pièce n° 2, page 8 17 Pièce n°3 page 254 pour le compte de l'agglomération du grand Narbonne. La lecture de celle-ci¹⁸ est loin de démontrer la faisabilité de cette idée. Dans sa réponse à la MRAE, le maître d'ouvrage dit que ce sont des eaux non chargées en matières organiques << facteur limitant des stations d'épuration >>. Certes mais ce n'est pas le seul. Il y a également la charge hydraulique¹⁹. Chaque station d'épuration a une charge nominale en organique et en hydraulique et en cas de dépassement, c'est l'ensemble de son fonctionnement qui est déséquilibré. Des remarques précédentes, nous concluons que l'ensemble du traitement de la problématique eau est à revoir et ne peut-être acceptée en l'état.
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le Maître d'Ouvrage renvoie à son mémoire en réponse aux questions de l'enquête publique et à la thématique eau.
ALBERT - Sigean Association	@37

	Je viens de lire dans l'Indépendant daté du 30 novembre que dans la future usine << la production utilisera l'électrolyse de l'eau (ressource inépuisable en bord de mer >>. Pourtant d'après les documents à la disposition du public, l'usine ne doit pas électrolyser de l'eau de mer mais de l'eau potable. Quand j'en parle aux personnes que je rencontre, je ne trouve qu'incompréhension voire hostilité. Et quand j'explique que c'est l'équivalent de la consommation domestique de 4600 personnes environ, on me répond qu'il est impensable de prendre de l'eau potable, bien si rare, alors que nous avons l'eau de mer à portée de main ou de tuyau. En creusant un peu la question, on se rend compte qu'électrolyser de l'eau potable (et par extension toutes les eaux continentales) pour fabriquer de l'hydrogène pose des problèmes juridiques et anthropologiques (voire philosophique). Juridique : La loi de 2006 a consacré l'eau le statut de l'eau << fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. >>. C'est la traduction moderne de la définition romaine : res nullius, res communis (qui n'appartient à personne, qui appartient à tout le monde). L'appropriation par des particuliers n'est donc pas chose allant de soi. Ainsi, les usages, dans le monde entier et depuis fort longtemps en sont réglementés. Les conflits d'usage sont aussi répandus et leur intensité est inversement proportionnelle à la disponibilité de la ressource. Par usages, on entend utilisation pour abreuver animaux, personnes et plantes. Le génie industriel de l'homme a consacré d'autres usages : force motrice des eaux courantes, procédés industriels pour la fabrication du papier, refroidir des centrales nucléaires... par exemple. Cependant, à chaque fois, l'eau retourne dans le Grand Cycle, par un moyen ou un autre. Dans le cas qui nous intéresse, l'eau devient une matière première qui dans certains cas peut retourner vers le Grand Cycle (pilles à combustible) mais dans d'autres ni parviendra jamais. De fait, l'eau n'a pas de valeur marchande. Quand nous achetons un pack d'eau, c'est l'embouteillage et le transport que nous payons et non l'eau. Idem, pour celle qui arrive chez nous, nous payons le service et non l'eau elle-même. Anthropologie Au-delà de sa matérialité, les eaux continentales entrent dans les symboliques de toutes les civilisations, dans l'imaginaire de tous les hommes. L'eau reflète et renvoie les images. L'eau purifie les corps et les âmes. L'eau limite les territoires et même les enfers dans la mythologie grecque. La maîtrise de l'eau est enjeu de pouvoirs (on parle d'hydrocratie). Nous sortons de l'eau pour vivre nos premiers instants en poussant le cri primal. D'ailleurs, la maxime populaire clame l'eau source de toute vie, même si physiologiquement, elle ne crée pas mais permet. Ainsi de suite... Depuis une vingtaine d'années, les water Studies traversent tous les champs des sciences sociales, depuis la psychologie jusqu'à l'économie en passant par le droit et l'ethnographie. Au centre, se trouve la dualité entre droit humain (human right) et marchandise (commodity). La marchandisation, déjà à l'oeuvre en Australie est directement inspirée du néolibéralisme dont nous n'avons pas fini de mesurer les dégâts. Plus récemment, s'y est ajouté le droit à la nature avec en particulier la demande d'une personnalité juridique accordée aux rivières et fleuves. Personnalité déjà accordée dans quelques cas. Dans le dossier qui nous intéresse, les promoteurs de cette usine ont pris le parti de la marchandise, matière première à transformer, écartant toute autre solution. Ainsi, avec ce projet d'électrolyse de l'eau du robinet, pour paraphraser Marx, nous baignons << dans les eaux glacées du calcul égoïste >>. PS : Voir la pensée critique comme manipulation d'obscures forces décroissantes et traiter autrui de << petit >> n'a jamais grandi personne !
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le Maître d'Ouvrage renvoie à son mémoire en réponse aux questions de l'enquête publique et à la thématique eau.
PAVIE Pascal Particulier	@49
	de plus il va falloir apporter de l'eau douce et potable pour fournir l'eau nécessaire à l'usine , 200 000 mètres cubes , cette eau potable qui devient si précieuse dans notre région.
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le Maître d'Ouvrage renvoie à son mémoire en réponse aux questions de l'enquête publique et à la thématique eau.
BLANCHARD Christine Particulier	@63

	- l'utilisation de 200 000 m3 d'eau POTABLE pour le process de fabrication d'hydrogène vert est inacceptable, sans même penser aux conséquences éventuelles pour les usagers de cette eau dans une région en stress hydrique
	2- le rejet de la moitié de cette eau potable au réseau d'eaux usées confirme mon opinion, ceci effectivement sans garantie du bon fonctionnement de la STEP
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le Maître d'Ouvrage renvoie à son mémoire en réponse aux questions de l'enquête publique et à la thématique eau.
CORMARY Albert Syndicat / Parti politique	@71
	De plus, ils ignorent ce que cela signifie sur le terrain tant pour l'approvisionnement en eau que la gestion des risques. Nous sommes persuadés que de telles situations peuvent se retrouver ailleurs. Nous pensons en particulier aux prélèvements dans le Rhône (projet ZEV). Comme écrit précédemment, nous avons été surpris de constater que le maître d'ouvrage envisageait de procéder à l'électrolyse de l'eau potable. Aux questions précises de la MRAE sur l'incidence que cela allait avoir, il a été répondu évasivement. En l'absence de données présentées à l'enquête publique, nous avons procédé à quelques recherches. Notre but n'est pas de nous substituer à un bureau d'étude mais d'essayer d'appréhender ce qu'implique ce choix, dans le contexte de Port la Nouvelle. Le maître d'ouvrage a lui même indiqué que les prélèvements d'eau seraient effectués dans le réseau BRL desservant la commune. Elle provient du bassin de l'Orb (captage de Réals) et est potabilisée dans la station du Pech de La Bade à Fleury d'Aude. Le débit du fleuve Orb est maintenu par les lâchers de la retenue des Monts d'Orb (barrage d'Avène) et de l'usine hydroélectrique de Montahut. On trouvera plus de détails sur : (https://www.brl.fr/phototheque/photos/pdf/english/BRL_ORB_09.pdf) Les données que nous avons trouvées datent du milieu des années 2010. Nous citons en particulier l'étude réalisée dans le cadre du Schéma directeur de partage de la ressource en eau du bassin Orb - Libron : Détermination des volumes maximums prélevables. Il peut être consulté sur : https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/sites/sierm/files/content/migrate_documents/EVP_Orb_rapport_phases3-4_avril2015.pdf Le parti pris de ces prélèvements maximums est qu'ils soient possibles 8 années sur 10. Depuis ces études, les modèles climatiques se sont affinés et ne présagent rien de bon en périodes d'étiage. L'étude citée plus haut envisage plusieurs scénarii en fonction de la gestion des lâchers (Monts d'Orb et Montahut) ainsi que des optimisations (irrigation, rendement des réseaux d'eau potable...) en amont du prélèvement (noté 010 dans l'étude). Il ressort que la période d'étiage (de juillet à septembre) est tendue même si un volume prélevable (noté VP plus loin) reste disponible et non affecté, actuellement. Il est évalué (page 60 de l'étude précitée) à 1,45 Mm3 sur l'année, soit 540 l/s en aout << sec >>. Ces quantités peuvent paraître confortables au vu des prévisions de prélèvement pour cette usine (200 000 m3/an). Rappelons par ailleurs qu'il n'y aura aucune restitution dans le fleuve. Environ la moitié sera rendue à la nature mais dans un autre bassin versant. Ces volumes représenteraient tout de même 13,8 % de celui prélevable ce qui est loin du qualificatif << négligeable >> annoncé par le dossier d'enquête publique. De plus, nous sommes obligés de nous projeter dans les années à venir avec de grandes incertitudes climatiques. Cela, d'autant plus que cette étude date -déjà- de 2015. A ces remarques, il faut ajouter la pression démographique. Plusieurs hypothèses sont envisagées, pouvant entraîner (page 84 de l'étude), à l'horizon 2030 : << un besoin complémentaire pour l'AEP [alimentation en eau potable] et les usages divers de 1,3 à 4.5 Mm3/an (...) >> Ces chiffres pourraient être minorés par des prélèvements de substitution dans la nappe Astienne (plaine biterroise), l'activation de nouvelles ressources ainsi que les apports du Rhône pour l'irrigation. Les différents scénarii sont exposés à la page 100 de l'étude et synthétisés page 106. Nous relevons : << Ces résultats montrent que seul le scénario 1 est compatible avec le respect des VP, y compris en aout quinquennal sec. Les 2 scénarios médians induisent un déficit uniquement en aout quinquennal sec, évalué entre 260 l/s (scénario 3) et 280 l/s (scénario 2) (...). Le volume manquant est de l'ordre de 0,7 Mm3. Le scénario 4 conduit à un déficit nettement plus important en aout (...) et à un déficit de 120 l/s en septembre. Le volume manquant est de l'ordre de 2 Mm3. >> Toutefois, le rapport se veut rassurant, estimant que les volumes retenus dans le barrage d'Avène << permettrait en théorie de délivrer un débit complémentaire de 1,4 m3/s sur 3 mois et donc de couvrir largement les besoins complémentaires relatifs à tous les scénarios envisagés >> On voit donc que si le respect des usages établis persiste et que la politique de priorisation de l'alimentation humaine continue, ce que tous souhaitent évidemment, l'alimentation en eau potable de cette usine pourra subir des limitations importantes affectant sa capacité productive. Ce d'autant plus que ces études, réalisées à l'horizon 2030 concordent avec la montée en puissance de l'usine

Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le Maître d'Ouvrage renvoie à son mémoire en réponse aux questions de l'enquête publique et à la thématique eau.
BLIN Jean Particulier	@74
	L'eau nécessaire à l'électrolyse (10 l par kg d'H2) devra être traitée avant et après.
	Eaux superficielles et souterraines L'étude souligne que le SDAGE6 Rhône-Méditerranée 2016-2021 identifie le sous-bassin de l'Aude aval comme un territoire en déséquilibre hydrologique quantitatif en raison d'une pression excessive des prélèvements d'eau. D'après l'étude, ce déficit est évalué à plus de 30 millions de m³, sur la période de juin à octobre, en année quinquennale sèche. La consommation d'eau du projet (estimée à 200 000 m³/an) correspond à un important prélèvement industriel. L'eau de process provient du réseau d'eau communal reposant sur un prélèvement dans la nappe superficielle d'accompagnement du fleuve Aude et sur un transfert depuis le bassin versant de l'Orb La MRAe juge nécessaire de recueillir l'avis de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE7 de la Basse vallée de l'Aude sur le projet : le courrier de la CLE annexé à l'étude d'impact ne constitue pas un avis. L'étude manque de clarté sur le sujet. Elle reconnaît, d'une part, que le projet contribue au déséquilibre hydrologique quantitatif du sous bassin de l'Aude et au déficit pré-existant avec un effet << très faible >> page 256, et page 254, indique que << les besoins en eau pour le projet n'impacteront pas le déficit du bassin versant de l'Aude, puisque l'eau potable consommée proviendra du bassin versant de l'Orb voisin >>. La MRAe souligne la nécessité de ne pas aggraver une situation critique en termes d'équilibre quantitatif, d'autant plus que le dossier ne présente pas de plan de réduction des prélèvements d'eau en cas de sécheresse, ni ne précise quelles améliorations techniques pourraient être apportées pour réduire les prélèvements en général (au-delà de la simple surveillance des consommations).
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le Maître d'Ouvrage renvoie à son mémoire en réponse aux questions de l'enquête publique et à la thématique eau.
DARGESEN Gilbert Association	@79
	Ce projet nécessite des quantités d'eau et d'électricité gigantesques. Les besoins sont évalués à 200 000 m3 / an. L'Aude connaît des pénuries en eau de plus en plus fréquentes et de plus en plus longues. N.B : l'année 2022 a été marquée par un nombre important d'arrêtés préfectoraux de restriction des usages d'eau dans le Département. Le dernier a été édicté le 10 novembre 2022 .Il est question d'un apport depuis le bassin versant de l'Orb, mais ce bassin connaît également des difficultés. La question des besoins en eau n'est pas réglée, ceci d'autant que la pénurie sera encore plus critique dans les années à venir.
Réponse Maître d'Ouvrage Hyd'Occ	Le Maître d'Ouvrage renvoie à son mémoire en réponse aux questions de l'enquête publique et à la thématique eau.

Montpellier, le

**Construction et Aménagement Durable,
Mer et Environnement**
Pascal PINET
Directeur Général Délégué

Monsieur Thierry BONNIER
Préfet de l'Aude
Préfecture de l'Aude
52, rue Jean Bringer
11836 CARCASSONNE CEDEX 9

VOS RÉF. : Bureau de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire –
Affaire suivie par Madame Sabine BERTOMEU.

NOS RÉF. : PP/MT/CT/FL/NB/n° D2022 27 – D22-05874

AFFAIRE SUIVIE PAR : Fabrice LUMIERE

CONTACT : fabrice.lumiere@laregion.fr

Tél. : +33 (0)4 68 48 74 15

OBJET : Avis de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée sur le projet de la création d'une usine de stockage d'hydrogène sur le port de Port-La Nouvelle et de son raccordement électrique présenté par les sociétés Hyd'Occ et RTE.

Monsieur le Préfet,

Par courrier du 21 octobre 2022, vous avez invité la Région à formuler un avis sur le projet de création d'une usine de production d'hydrogène qui a fait l'objet d'une enquête publique du 14 novembre au 14 décembre 2022.

Le projet Hyd'Occ, localisé sur le domaine public régional de Port-La Nouvelle s'insère totalement dans la construction de notre port de la transition énergétique et notamment le pacte Vert voté par la Région Occitanie, il fera l'objet d'une convention d'occupation temporaire passée avec la SEMOP, gestionnaire du port, dont l'approbation est prévue lors d'un prochain conseil d'administration.

Nous sommes satisfaits du travail réalisé par Hyd'Occ avec les services de la DREAL pour confiner les nouveaux risques à l'intérieur du périmètre du site dédié à ce projet ainsi que le respect des zones de danger déjà existantes dans le PPRT.

Nous émettons toutefois des réserves sur les servitudes liées au raccordement électrique par RTE qui devront être compatibles avec le nouveau raccordement au réseau ferré national et les modifications des voies ferrées portuaires qui viendront croiser le futur réseau RTE. Une concertation sera nécessaire avec la Région et la SEMOP avant l'établissement des servitudes d'utilité publique.



Avec cette réserve, la Région émet un avis favorable sur le dossier de l'enquête publique, cet avis fera l'objet d'une délibération de la commission permanente de la Région du 9 février 2023.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de ma considération distinguée.

Pascal PINET



Montpellier, le 21 Décembre 2022

**Construction et Aménagement Durable,
Mer et Environnement**

Pascal PINET

Directeur Général Délégué

**Monsieur Thierry BONNIER
Préfet de l'Aude
Préfecture de l'Aude
52, rue Jean Bringer
11836 CARCASSONNE CEDEX 9**

VOS RÉF. : Bureau de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire –
Affaire suivie par Madame Sabine BERTOMEU.

NOS RÉF. : PP/MT/CT/FL/NB/n° D2022 27 – D22-05874

AFFAIRE SUIVIE PAR : Fabrice LUMIERE

CONTACT : fabrice.lumiere@laregion.fr

Tél. : +33 (0)4 68 48 74 15

**OBJET : Avis de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée sur le projet de la
création d'une usine d'hydrogène sur le port de Port-La Nouvelle et de son
raccordement électrique présenté par les sociétés Hyd'Occ et RTE.**

Monsieur le Préfet,

Par courrier du 21 octobre 2022, vous avez invité la Région à formuler un avis sur le projet de création d'une usine d'hydrogène sur le port de Port-La Nouvelle et de son raccordement électrique présenté par les sociétés Hyd'Occ et RTE qui a fait l'objet d'une enquête publique du 14 novembre au 14 décembre 2022.

Le projet Hyd'Occ, localisé sur le domaine public régional de Port-La Nouvelle s'insère totalement dans la construction de notre port de la transition énergétique et notamment le Pacte Vert voté par la Région Occitanie, il fera l'objet d'une convention d'occupation temporaire passée avec la SEMOP, gestionnaire du port, dont l'approbation est prévue lors d'un prochain conseil d'administration.

Nous sommes satisfaits du travail réalisé par Hyd'Occ avec les services de la DREAL pour confiner les nouveaux risques à l'intérieur du périmètre du site dédié à ce projet ainsi que le respect des zones de danger déjà existantes dans le PPRT.

Nous émettons toutefois des réserves sur les servitudes liées au raccordement électrique par RTE qui devront être compatibles avec le nouveau raccordement au réseau ferré national et les modifications des voies ferrées portuaires qui viendront



HÔTEL DE RÉGION

Toulouse

22, bd du Maréchal Juin - 31406 Toulouse cedex 9 France

Montpellier

201, av. de la Pompiègnane - 34064 Montpellier cedex 2 France

Tél. : 3010 (service et appel gratuits)

laregion.fr

croiser le futur réseau RTE. Une concertation sera nécessaire avec la Région et la SEMOP avant l'établissement des servitudes d'utilité publique.

Avec cette réserve, la Région émet un avis favorable sur le dossier de l'enquête publique, cet avis fera l'objet d'une délibération de la commission permanente de la Région du 9 février 2023.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, à l'expression de ma considération distinguée.


Le Directeur Général Délégué
Pascal PINET